

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.



PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1834.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN ,

PENDANT L'ANNÉE 1834.



ROUEN ,

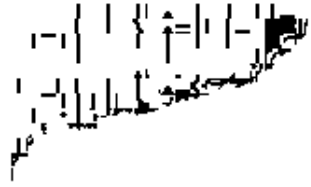
IMPRIMÉ CHEZ NICÉLAS PERIAUX ,

RUE DE LA VICOMTÉ , N° 55.

1834.

Pen 80

12391



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
Des Sciences , Belles-Lettres et Arts
DE ROUEN ,
PENDANT L'ANNÉE 1834.



DISCOURS D'OUVERTURE

de la Séance publique ,
PRONONCÉ PAR M. ADAM.

MESSIEURS ,

Appelé par votre bienveillance à l'honneur de vous présider et d'ouvrir cette séance , rendue solennelle par la présence de nos concitoyens ; au milieu de ce concours des amis des sciences , des lettres et des arts ; dans ce siècle qui se proclame le siècle de la liberté et de l'indépendance , j'ai pensé que je ne pouvais vous entretenir d'un sujet plus convenable que de la liberté et de l'indépendance du philosophe , du savant et de l'homme de lettres.

En quoi consiste cette liberté, seule précieuse, seule digne de ce nom, qui seule distingue l'homme de la brute?

Cette liberté si supérieure à la liberté d'agir, et qui doit toujours lui servir de règle, consiste dans la spontanéité de la volonté, et dans le pouvoir de connaître la vérité, de la distinguer de ce qui n'est pas elle.

On ne pourrait considérer comme volonté libre, la volonté formée sans connaissance et sans réflexion.

Nous n'entrerons point ici, quoiqu'elles tiennent à notre sujet, dans l'examen des questions sur la certitude des connaissances humaines. Il nous suffit d'énoncer succinctement des principes que personne n'est disposé à contester.

L'homme connaît plusieurs choses et en ignore un plus grand nombre ; il a le sentiment de la vérité et le sentiment du doute ; il sait de toute certitude qu'il existe, qu'il pense ; il sait qu'il est doué d'organes matériels ; ces organes ne lui semblent point être ce qui pense en lui ; il cherche un autre agent de la pensée, il conçoit l'esprit différent de la matière, mais il ne connaît point ce qu'il appelle leur essence, leur nature, leur substance par opposition aux apparences accidentelles sous lesquelles la matière se présente à lui. Qu'il affirme ce qu'il sait, qu'il doute de ce qu'il ignore, il restera dans la vérité.

Ce qui nous importe bien autrement que ce que nous connaissons des effets de la matière, nous avons les idées du vrai, du beau, du bon et du juste, expressions que l'imperfection de notre langue nous oblige d'employer pour désigner une seule et même chose à qui elles conviennent également.

Ces idées, qu'il serait inutile d'expliquer et de définir ici, sont la base de la morale et suffisent pour déterminer notre volonté.

La liberté de l'âme , que nous faisons consister dans la connaissance et l'amour de la vérité , ainsi que dans la spontanéité , n'est donc point une illusion , une vaine hypothèse ; nous la sentons en nous , nous l'exerçons sur un vaste amas de connaissances , fruit de nos observations et de celles de nos pères.

Les connaissances de l'homme sont restreintes dans d'étroites limites ; sa liberté n'en est pas moins pleine et entière. Là où il est arrêté par les bornes de sa connaissance , il sait apprécier l'obstacle , il a la conscience de son ignorance ; il sait qu'il ne sait point ou qu'il doute , et c'est par cela qu'il est libre , car sa conscience ne peut être opposée à elle-même et affirmer ou vouloir ce qu'elle sait n'être pas , ce dont elle n'a pas la pleine conviction.

Auraient-ils donc parlé contre leur conscience , ces hommes dont le nom est venu jusqu'à nous , encore respecté , encore respectable , et dont cependant les ouvrages , si vantés de leur temps , aujourd'hui presque oubliés , sont remplis des erreurs les plus grossières , et ne sont demeurés dans le monde savant que comme essais de l'intelligence humaine et monuments de son infirmité ?

Non , Messieurs , ils n'ont point parlé contre leur conscience , mais ils ne l'ont point interrogée ; ils ne se sont point demandé : cela est-il , cela peut-il ne pas être ?

Entraînés par le désir de connaître , séduits par la découverte de quelques causes secondaires des grands phénomènes de la nature , émerveillés de les voir s'accommoder à leurs calculs , ces savants ont cru avoir surpris son secret et avoir pénétré les lois organisatrices du monde.

Le père de la nouvelle école philosophique , Descartes lui-même , n'a point appliqué le doute méthodique au système des tourbillons. Ainsi , un amour trop ardent de

la science entraîne quelquefois dans l'erreur les amis les plus ardents de la vérité.

L'écueil le plus à craindre pour la vérité sont les passions ; les passions contre lesquelles les plus grands moralistes ont toujours cherché à nous mettre en garde , dont nous avons entendu des hommes, réputés sages, faire l'éloge, que quelques-uns regardent comme l'excitation la plus forte aux grandes et belles actions.

Nous consentons à leur donner l'origine la plus noble que leurs partisans voudront choisir. Qu'elles soient, si l'on veut, l'exaltation des sentimens les plus élevés et les plus généreux, du moment où elles sont un excès, fût-ce de la vertu, du moment où la vérité ne les guide plus, elles cessent d'être l'amour du beau et du bon ; elles sont l'emportement de l'ame vers un objet fantastique ; elles sont destructives de la vérité, qu'elles croient peut-être servir encore ; elles sont funestes à l'humanité qu'elles étonnent, mais qu'elles livrent au mensonge, au crime, aux guerres sanglantes, pour satisfaire l'égoïsme et l'ambition.

C'est à travers ces écueils que les hommes, les philosophes, les savants et les littérateurs à leur tête, doivent marcher à la civilisation, à la lueur du flambeau de la vérité, sous l'égide de la liberté.

La philosophie, qu'elle ait précédé les sciences et la littérature ou qu'elle leur doive son origine, a, sans contredit, le premier rang entre elles. C'est la place que lui assigne un célèbre moderne, dont nous ne pouvons adopter entièrement l'opinion, en ce qu'il semble mettre la religion au rang des sciences humaines, et donner la supériorité à la philosophie.

Les noms de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Cicéron et plus d'un nom moderne, et plus d'un nom français, leurs sublimes enseignements, assurent la prééminence de la philosophie. Par elle et avec elle, les sciences, la litté-

rature et les arts forment un faisceau de lumières, un seul tout, qui comprend les plus belles productions de l'intelligence humaine ; son nom est l'*amour de la sagesse*, c'est-à-dire de la science, et, conséquemment, de la vérité et de la liberté. Elle comprend aussi l'amour de l'humanité.

On ne peut pas dire que l'œuvre de la philosophie soit complète. C'est un immense tableau auquel tous les philosophes, tous les savants, tous les littérateurs sont appelés, dans chaque âge, à ajouter quelques traits. C'est un monument que les siècles doivent achever. Les sciences et la vérité doivent seules choisir les matériaux.

La philosophie s'occupe des premiers principes de nos connaissances, de l'être en général et des êtres spirituels.

Elle s'occupe aussi des merveilles de la nature ; elle y aperçoit l'ordre, elle en déduit les preuves de l'existence de la divinité les plus manifestes.

L'ordre que nous apercevons dans la nature nous prouve à la fois notre intelligence et la confond. L'ordre nous prouve notre intelligence, parce que notre intelligence le comprend ; il la confond, parce qu'elle ne peut tout comprendre.

Combien l'homme est au-dessus de cette nature matérielle qui ne se conçoit pas ! Ce brillant soleil, ces milliers d'astres lumineux, au milieu desquels notre planète n'est qu'un point imperceptible, savent-ils qu'ils éclairent, qu'ils vivifient des mondes sans nombre ? Qu'importe à cette terre que nous habitons, et à l'immensité des cieux, d'exister dans ces formes qu'ils ignorent ? Ils ne sont admirables que s'il existe des intelligences pour les admirer. Ce n'est pas pour lui-même que croît dans nos forêts le chêne majestueux : il n'est beau que pour l'intelligence ! Ces oiseaux qui donnent la vie à nos bocages, qu'un chasseur sans pitié tue quelquefois pour distraire son ennui, lorsqu'il ne

trouve pas la proie dont il est avide , ces oiseaux savent-ils apprécier tous les charmes de leurs chants mélodieux ? Ils s'y complaisent sans doute ; mais entendent-ils les sublimes concerts de la nature , dont ils exécutent une si agréable partie ? Ce n'est qu'aux intelligences qu'il est offert. Les hommes sont tous appelés à ces spectacles , et, cependant, ceux qui ont reçu une éducation libérale en jouissent seuls ou presque seuls ! Les autres , plongés dans l'ignorance ou accablés par le travail et la misère , y sont insensibles. Bernardin de Saint-Pierre nous dit , dans ses Études, que, par un jour pur et serein , au milieu d'un site romantique , rempli de l'émotion la plus vive , éprouvant le besoin de la faire partager à un être humain , il s'approcha d'une femme qui ramassait là du bois et lui vanta la douceur du chant des rossignols. « Ah ! dit-elle, nous n'avons pas le temps d'écouter ces petits piaillards. » Combien son ame sensible dut être affligée. Le tableau qui le ravissait perdit tout son charme : son imagination l'avait transporté dans l'Éden , il se retrouva sur la terre de douleur.

Le monde matériel plaît à l'intelligence parce qu'elle y aperçoit l'ordre , parce qu'elle entrevoit que cet ordre se continue dans ce qu'elle ne connaît pas : l'ordre moral lui appartient plus particulièrement. L'homme n'en est pas simplement spectateur, il n'en est pas seulement une partie passive qui ignore les lois qu'elle doit accomplir , il concourt à son exécution par sa volonté libre. C'est de ses actes , de ses sentimens , que cet ordre se compose ; c'est par ses vertus qu'il est parfait.

Le monde moral est le monde du philosophe , du savant, de l'homme de lettres : ils sont l'élite de la société ; ils en sont l'illustration ; plus grands aussi sont leurs devoirs ; plus dangereuses sont leurs erreurs.

Quelques philosophes de l'antiquité ont enseigné que la nature était le résultat fortuit d'éléments matériels assemblés

sans dessein : nature privée d'intelligence qui aurait produit des êtres intelligents. — Des philosophes modernes ont dit , avec orgueil , que la terre , au sortir des mains de la nature , n'a rien de comparable aux prodiges de notre industrie ; que l'intelligence humaine a changé et refait le monde primitif , dont tout le mérite est de fournir une base et une matière au travail de l'homme. D'autres n'ont vu , dans les premiers âges de la nature , qu'une suite d'essais malheureux , *des reptiles monstrueux , des quadrupèdes informes , qui ne pouvaient vivre ni se reproduire , première ébauche d'un ouvrier mal habile* , qui , après avoir brisé ces créations , et d'essais en essais , arriva à celle qui unit l'homme sur la terre. *L'homme lui-même n'est peut-être qu'un essai , après tant d'autres que le Créateur s'est donné le plaisir de faire et de briser.*

Que veut-on déduire de ces doctrines effrayantes ?

Que la religion n'est qu'une solution imparfaite , monstrueuse au problème de la destinée humaine.

Est-ce là de la philosophie ? Sont-ce là les enseignements d'hommes vraiment libres , d'hommes libres de la liberté fondée sur la connaissance de la vérité , de cette liberté de l'âme dont nous voulons que ceux qui nous dirigent ne cessent jamais de jouir ?

Il est aisé de s'égarer , Messieurs , lorsque , pour parler comme Platon et comme le chef de la philosophie moderne , on s'élève sur les ailes des idées au-dessus du monde , au-dessus de l'humanité , au-dessus de l'humaine raison. Les sciences prennent les sujets de leurs études dans le domaine de l'humanité et de la raison humaine ; leur mode de procéder expose moins ceux qui les cultivent aux erreurs et aux illusions. Constamment occupés d'objets spéciaux et positifs , qu'ils sont en quelque sorte obligés de palper , de mesurer à chaque moment , les savants sont perpétuellement avertis de l'exactitude ou de l'irrégularité de leur marche , et le

résultat de leurs opérations confirme leurs espérances ou les détrompent.

Ils ont formé des hypothèses ingénieuses, inventé des machines d'une parfaite exactitude pour expliquer les mouvements des astres; que des observations mille fois répétées leur ont fait connaître.

Tels sont les systèmes de Ptolémée et de Copernic; mais ces astronomes ont voulu seulement nous rendre sensible la marche des corps célestes. Ils sont restés dans la vérité.

Newton, en constatant les degrés de vitesse selon lesquels tous les corps s'approchent les uns des autres, ne s'est point vanté d'avoir trouvé les lois qui les dirigent, la force qui leur imprime le mouvement.

Il en est de même des théories de l'électricité, du magnétisme et autres. Les physiciens ont connu un grand nombre d'effets naturels; ils les ont imités, ou plutôt ont, en quelque sorte, forcé la nature à les répéter pour l'utilité des hommes; mais ces savants n'ont point prétendu connaître la nature de ces choses, qui, jusqu'ici, a échappé à leurs observations. Tous sont restés dans la vérité.

Nous devons aux sciences ces machines à l'aide desquelles nous transportons, d'un hémisphère à l'autre, les produits des divers climats, et l'art de les diriger sur le vaste Océan.

Nous leur devons l'agriculture et tous les arts industriels.

Grâce aux sciences, ce ne sont pas les produits qui nous manquent. Nous sommes arrivés au point de nous plaindre de l'abondance. Souvent les populations ont accusé les sciences et les arts qui venaient les soulager dans leurs travaux. Cependant on s'avance, chaque jour, vers de nouveaux perfectionnements, et, par ce que la science a fait d'admirable, on peut penser que de nouvelles inventions, plus admirables encore, viendront surpasser celles dont nous jouissons.

La science laisse un grand problème à résoudre à la philosophie : faire que les arts soient utiles au bonheur de tous les membres de la société.

Ces inventions, dont les effets auraient paru miraculeux à nos pères, ont enrichi les familles, les peuples qui, les premiers, les ont possédées. Devenues communes à tous les enfants de la terre, peuvent-elles cesser d'être une source de bonheur ?

Le problème que nous proposons à la philosophie n'aurait-il point été résolu par la religion ?

La littérature apparaît entre la philosophie et les sciences comme un jardin émaillé des plus brillantes couleurs, au milieu de forêts majestueuses et de riches campagnes. Fertile aussi en productions précieuses, elle se couvre d'un coloris aimable, que la philosophie et la science lui empruntent quelquefois.

Comme la philosophie et la science, ce n'est qu'en se montrant vraie qu'elle peut plaire et être utile.

L'histoire, surtout, si elle n'est empreinte, en toutes ses pages, du sceau de la vérité, ne peut être utile et agréable. L'histoire, que ne dicte point la vérité, est au-dessous du roman ; elle n'est rien.

Pour bien écrire l'histoire, il faut donc jouir, dans toute sa plénitude, de cette liberté de l'ame dont nous parlons. Il faut être libre de toutes passions.

Les mœurs ont la plus grande influence sur les destinées des peuples. Il importe aux moralistes, aux législateurs, à tous ceux qui travaillent pour l'instruction et le bonheur de leur pays, de connaître comment se forment les mœurs publiques et particulières ; comment elles influent les unes sur les autres ; mais à qui sa propre expérience peut-elle

apprendre toutes ces choses ? Il faut puiser dans l'histoire ; si elle n'est fidèle , elle égare.

Sur l'histoire , on s'exerce sans danger , à calculer , à prévoir certains effets moraux. L'événement assure ou rectifie les prévisions , et celui qui se consacre à cette étude apprend à connaître les hommes ; mais , pour cela , il faut que l'histoire soit fidèle ; autrement , elle égare.

Les anciens historiens paraissent avoir un caractère de vérité plus assuré que les modernes ; mais ces historiens nous étant parvenus en petit nombre et presque sans contradicteurs , ils ont , par cela seulement , et indépendamment de leur mérite particulier , un grand avantage pour captiver notre confiance.

L'histoire de nos temps modernes , depuis l'imprimerie , est bien autrement difficile à écrire , on est accablé sous le nombre des matériaux : mémoires , feuilles périodiques , écrits de toute espèce , souvent contradictoires , entre lesquels il faut chercher la vérité. Nous , Messieurs , qui avons vu faire l'histoire , nous restons souvent incertains entre les narrations diverses que nous lisons et nos propres souvenirs.

L'histoire est instructive , surtout quand elle fait connaître les causes des événements. Il apparaît bien , en lisant l'histoire romaine , que l'ambition des patriciens et celle des tribuns ont été les causes des troubles qui agitèrent la république au temps des Gracques. L'histoire nous donne un grand enseignement , en nous révélant que la vanité offensée d'une femme en fut la cause , ou du moins l'occasion.

On ne peut considérer comme cause d'événements historiques que des faits justifiés ; qu'un tel monarque ou un tel guerrier ait été mu par quelque passion , s'il n'en fait lui-même la confidence , c'est une présomption que les événements indiquent , dont le lecteur reste juge. L'historien peut , sans doute , déclarer son opinion sur les mœurs des

hommes qu'il met en scène ; qu'il se prononce franchement, mais qu'il ne prête pas ses sentiments à ceux qu'il fait parler et agir ; alors , il n'écrirait point l'histoire , il proclamerait ses doctrines, il céderait à sa passion, il manquerait de la liberté indispensable à l'historien.

L'éloquence , que quelques-uns appellent le langage des passions , ne doit être que celui de la vérité, et l'orateur un homme probe, habile à parler :

Vir probus dicendi peritus.

Ces mots sublimes, épanchements d'une grande ame, le *soyons amis, Cinna*, le *qu'il mourût*, du vieil Horace ; — ces traits d'amour de la patrie, de dévouements généreux, de charité, de bonté, qui émeuvent si fortement les cœurs, ne sont point l'expression des passions ; ce sont celles de la vertu et de la vérité, car la vertu est dans la nature.

L'orateur doit connaître les passions, mais seulement pour les combattre.

Sans doute, le langage des passions peut séduire, émouvoir, entraîner ; mais quel fruit espérer d'un pareil succès. Les émotions excitées par les passions s'éteignent ; la vérité seule peut former des convictions durables.

Les anciens et les modernes nous ont fourni d'admirables morceaux d'éloquence. Leurs sublimes ouvrages respirent l'amour de la vérité. La vérité et le génie sont inséparables. En effet, sans la vérité que serait le génie ? comment concevoir l'un sans l'autre ? Est-il besoin de rappeler que, sans la vérité, il n'est point de liberté ?

Démosthènes et Cicéron, derniers défenseurs de la liberté de leur patrie, ne furent jamais plus éloquents que quand ils appelèrent l'attention des Grecs et des Romains sur Philippe et sur Catilina. Cicéron obtint un succès qui lui valut la haine des usurpateurs de la liberté, et les mal-

heurs qui fondirent bientôt sur la Grèce justifièrent la haute éloquence et les sages prévisions de Démosthènes. Chez nous les Bossuet, les Fénelon, les Daguesseau furent les orateurs de la raison et de la vérité ; ils ont enseigné comment on doit parler aux peuples et aux rois.

Pour célébrer la poésie, il faut être poète ; pour admirer ses sublimes beautés, il suffit d'avoir une ame sensible.

La beauté de la poésie est toute dans la vérité de ses tableaux. Dans ses fictions les plus hardies, elle respecte la vérité. *Rien n'est beau que le vrai.*

La poésie ne peint point un tel héros, un tel homme, un tel événement précis, une telle contrée ; elle peint le beau idéal.

Ses tableaux sont vrais, s'ils sont pris dans la nature. Ses personnages sont vrais, s'ils ont un caractère et des mœurs convenables à l'humanité.

Si la poésie chante un événement puisé dans l'histoire, elle y reste fidèle. Elle agrandit les caractères sans les dénaturer ; elle donne un nouveau charme aux lieux qu'elle décrit. C'est presque l'histoire, mais l'histoire dans de grandes proportions : on peut suivre, la carte à la main, les héros d'Homère et de Virgile dans leur course. Le voyageur reconnaît encore aujourd'hui les lieux où ils se sont arrêtés, le ciel sous lequel ils ont respiré.

Homère a senti toute la dignité de la poésie ; il a conçu le plus grand projet dont puisse s'honorer l'intelligence humaine. Il avait étudié les hommes en général, et les Grecs ses compatriotes ; il avait prévu leurs dissensions et a voulu les prévenir ; il a connu l'empire des passions, et a voulu en montrer le danger.

Une femme ravie à son époux ; des rois à qui leur orgueil

et leur colère font oublier qu'ils sont réunis pour exercer une grande vengeance : voilà ses personnages.

Son Hélène n'est point une prostituée ; c'est une femme qui ne cesse de gémir sur une faiblesse funeste à son pays.

« Malheureuse ! dit-elle à Priam, que n'ai-je cessé de vivre, le jour où , pour suivre ton fils, j'abandonnai la couche nuptiale et mes parents , et une fille encore au berceau ! »

Ses yeux cherchent parmi les Grecs ses frères , qu'elle craint d'y rencontrer. *« O toi que je n'ose appeler mon frère, opprobre et fléau d'un héros , que n'ai-je péri le jour où j'ai commencé de respirer ! »*

Ses remords lui gagnent le cœur de Priam et d'Hector.

Achille n'est ni parfaitement bon , ni parfaitement vertueux ; il est peint sous les traits que lui donne la renommée.

Sa colère contre Agamemnon devient un grand exemple des funestes effets de la discorde. Sans cesse il est déchiré par le repentir ! *« Ah ! malheureux ! que ne périssais-je plutôt !... Je n'ai point défendu les jours de mon ami... Ses derniers vœux ont vainement imploré le secours de mon bras !... »*

« Périsse la discorde , dans le ciel et sur la terre !... périsse la colère ! »

Agamemnon cède à son orgueil et à son emportement ; sa faiblesse fait le malheur des Grecs et sa honte ; mais, grâce à son erreur, il devint un plus grand roi.

Tout dans l'Iliade tend à l'instruction des hommes ; tout y a pour objet de les rendre meilleurs et plus justes.

Nous avons entendu Hélène et Achille exhaler leur remords, écoutons Homère parler de lui-même.

« J'ai voulu donner à la félicité des peuples et des particuliers une base permanente et durable. J'ai voulu

« amener les Grecs à se faire, d'une alliance générale, un
« rempart contre les invasions de l'étranger. La monarchie,
« bonne en elle-même, me parut adaptée au caractère de
« ces peuples et à leur situation ; c'était le gouvernement
« de nos pères. Voilà pourquoi j'ai célébré des monar-
« ques !... Si j'étais né dans l'opulence , j'aurais voulu
« influencer sur les assemblées par mon éloquence ; citoyen
« obscur, je vis que la poésie était honorée , que les poètes
« étaient regardés comme les organes de la divinité , qu'on
« croyait à leurs oracles , je me suis fait poète pour être
« oracle aussi ¹. »

Voilà le poète, ami de la vérité et de sa patrie ; voilà le poète vraiment libre !

Nous ne pouvons mieux terminer , Messieurs, que par ces paroles, qui résument toutes nos pensées, et nous placent en quelque sorte sous la sauve-garde de l'immortel vieillard qu'on peut appeler le premier des philosophes comme le prince des poètes!

¹ Ce morceau est tiré, presque mot à mot, d'un dialogue grec qui se trouve à la tête de quelques éditions de l'Iliade.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT PAR M. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES ¹.



L'homme est, dans ses écarts, un étrange problème ;
Qui, de nous, en tous temps, est fidèle à soi-même !
Le commun caractère est de n'en point avoir ;
Le matin incrédule, on est dévot le soir.
Tel s'élève et s'abaisse, au gré de l'atmosphère,
Le liquide métal balancé sous le verre.*

Ces vers élégants et faciles d'un poète aimable et gracieux, développent une idée bien vraie, Messieurs, et ce qu'Andrieux dit de l'homme individuellement, peut s'appliquer directement aux réunions d'hommes en société. En effet, le corps social tout entier s'est pénétré des tendances

¹ Les chiffres arabes indiquent les renvois d'additions faites après la séance publique de l'Académie, lesquelles additions se trouvent imprimées à la suite de ce rapport.

* Andrieux, *Moulin de Sans-Souci*.

et des défauts des individualités qui le composent, et souvent les passions qu'il éprouve, les vertus qu'il montre, les crimes qu'il commet, présentent les mêmes alternatives que chez l'homme pris isolément. Mais c'est surtout dans le développement des connaissances générales et dans le mouvement progressif des intérêts, que les peuples offrent des vicissitudes d'action qu'un examen superficiel appelle caprices, l'indifférence aveugle fatalité, la légèreté hasard, et le vrai philosophe, accomplissement des vues de la providence, pour la manifestation de la vérité et le progrès vers la liberté ! progrès lent, il est vrai, et souvent contrarié par les passions, mais marchant toujours, poussé incessamment par le principe chrétien, combiné intimement dans les mœurs européennes et françaises surtout ; principe dont l'action est indestructible et dont le but est la perfectibilité ! (1)

Les esprits les plus élevés de l'ordre social, en imprimant au vulgaire l'élan auquel il obéit, reçoivent eux-mêmes, quelle que soit d'ailleurs leur énergie et leur puissance, l'impulsion réactionnaire des pensées et des passions qu'ils ont excitées dans la multitude, et les instincts populaires, une fois développés, impriment aux travaux de l'esprit, à ceux du raisonnement comme à ceux de l'imagination, une activité irrégulièrement périodique, qui leur donne tour à tour cette prépondérance, qui explique par ses effets, aux esprits clairvoyants, les besoins réels des sociétés.

Chacun de vous, Messieurs, peut apprécier, je pense, d'un coup-d'œil, la portée de cet aperçu, et trouver de suite, dans l'histoire universelle et dans celle de notre France en particulier, les éléments nécessaires pour multiplier les preuves de ce que j'avance. Ce n'est point ici le lieu d'expliquer, par le simple rapprochement des faits successifs, cette marche si variable et si constante à la fois de l'esprit des sociétés ; mais c'est la mission des corps

savants de la constater par leurs œuvres; c'est surtout la mienne, comme secrétaire perpétuel; Messieurs, et il m'est prescrit, de l'examen de nos travaux scientifiques annuels, comparés entre eux et rapprochés, par une comparaison analogue de ceux des diverses sociétés savantes de France, il m'est prescrit, dis-je, d'exprimer que l'activité scientifique, si puissamment exercée depuis trente ans, comme l'attestent les progrès des mathématiques, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, etc., par la nécessité évidente où ces sciences se trouvèrent de répondre aux besoins sociaux, nés d'une grande commotion politique et du déplacement des fortunes; il m'est prescrit, je le répète encore, d'énoncer que cette activité se ralentit, quoique les besoins qui furent sa cause n'aient pas recueilli tout le fruit des efforts qu'ils ont produits! Mais la tendance des esprits a changé, et un autre ordre d'idées amènera bientôt, infailliblement, la prépondérance d'un autre genre de travaux! (2)

Le compte que je vais vous rendre des nôtres, Messieurs, justifiera peut-être ce que je viens de dire; mais c'est au temps seul, et il marche rapidement de nos jours, à en démontrer tout-à-fait la justesse.

§ I. Agriculture.

L'agriculture est celle de toutes les sciences positives et d'application usuelle qui conserve en ce moment le plus de vitalité, parce qu'elle répond à des besoins journaliers sans cesse renaissants.

M. Dubuc, qui lui a consacré une grande partie de sa vie, nous a lu un Mémoire chimico-géorgique sur l'emploi du sel en agriculture. Vous savez, Messieurs, combien cette substance a été prônée; combien l'impôt qui la frappe a été l'objet, pendant quinze ans, de vives réclama-

tions. Mais, par un de ces changements que je signalais, en débutant, lorsqu'on eût dû, pour être conséquent, réaliser des vœux tant de fois et si énergiquement exprimés, l'enthousiasme pour le sel s'est tout-à-coup fondu, et depuis quatre ans il n'en est plus question ! Il y avait donc eu nécessairement, d'abord, prévention ou exagération ! Notre confrère l'a ainsi jugé, et il a cru que le moment était enfin venu de traiter la question sous les seuls rapports scientifique et expérimental : il l'a fait, et son Mémoire sera imprimé dans le Précis de cette année.

Dans deux rapports sur les Recueils des Sociétés d'agriculture de l'Indre et d'Indre-et-Loire, M. Prévost, pépiniériste, a suivant sa louable habitude, réduit à leur juste valeur beaucoup d'assertions trop légèrement énoncées, et porté, dans la critique de quelques-unes de ces recherches, d'ailleurs recommandables, une franchise d'opinion et une netteté de vues que la science estime, parce qu'elles lui rendent de véritables services. Nous appliquerons le même jugement à ce qu'il a dit des travaux de la Société royale du Mans et de la Société libre de l'Eure, surtout quand il a discuté le projet d'une ferme-modèle, par actions, proposé par cette dernière société. (3).

Un propriétaire de nos contrées, M. Vanier, nous a adressé une brochure où il expose les causes qu'il assigne à l'origine des grandes propriétés territoriales.

M. Prévost, après nous avoir fait connaître, par une analyse fidèle, la partie historique de ce travail, a examiné ensuite les deux questions qui en sont les corollaires. Ce sont : l'étendue à donner aux grandes exploitations, pour qu'elles atteignent la plus haute perfection possible, et ensuite, les avantages des baux à longs termes. La controverse sur ces deux branches des lois agronomiques est ouverte, et doit durer et durera encore long-temps, dit notre confrère.

Le même M. Prévost nous a présenté aussi l'examen critique de l'éloge du savant et modeste abbé Rozier, par M. Thiébaud de Berneaud, notre correspondant, éloge mis au concours par la société royale de Lyon. Le rapporteur a disposé son extrait de manière à en faire, en abrégé, un résumé complet de la vie et de l'histoire des ouvrages de l'illustre agriculteur dauphinois. Il a reproché à l'auteur de l'éloge des digressions politiques peu mesurées, et qui justifient peut-être, sous quelques rapports, le jugement porté par l'Académie de Lyon. (4)

Notre confrère, profitant habilement de cette circonstance, a rappelé à la reconnaissance des Normands, l'abbé Legendre, curé d'Hénouville, célèbre horticulteur, qui fut contrôleur des jardins fruitiers de Louis XIV. On lui attribue un *Traité de la taille des arbres*, devenu plus que rare, qui renferme des choses excellentes, et qui mériterait, à coup sûr, les honneurs d'une édition moderne. C'est un noble service à rendre à l'agriculture; M. Prévost en est capable et digne tout à la fois! Cependant, des doutes se sont élevés, non sur le mérite du livre, mais sur l'identité de l'auteur, et l'on en a fait honneur à plusieurs hommes célèbres d'ailleurs. L'un de nos confrères, bibliographe aussi judicieux que distingué, M. Duputel, s'occupe d'éclaircir la question; nous avons espoir en ses recherches, et nous lui devons bientôt, sans doute, la satisfaction de pouvoir rendre l'ouvrage à son véritable auteur; c'est un besoin pour nous tous, qui voulons rester fidèles au culte glorieux et patriotique des célébrités normandes. (5)

M. Dubuc nous a fait, à diverses reprises, de consciencieux rapports sur les *Annales de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris*, société mère et modèle de toutes celles qui brillent dans nos provinces; il nous en a lu aussi plusieurs sur celles du Mans, de la Seine-Inférieure, de l'Ain, de la Charente, etc. Tous ces ouvrages renferment, de l'aveu

du rapporteur, des Mémoires très intéressants ; mais , par malheur, pas un seul fait vraiment nouveau et propre à causer une sensation un peu vive et surtout durable dans le monde savant.

M. Verdière a émis de semblables conclusions sur plusieurs numéros publiés par les Sociétés d'agriculture de Bourges et d'Angers.

Durant le cours d'une des discussions qu'ont soulevées ces rapports , M. de Stabenrath nous a annoncé que , par suite de cette ardeur si louable d'améliorations qui travaille toute la France et la Normandie en particulier, une société s'était formée dans le département de l'Eure , pour l'importation et la culture du mûrier, et l'éducation , en grand, des vers à soie. Inutile de dire que, chez nous, il y a eu vœu unanime pour le succès de cette utile entreprise !

Enfin , Messieurs , nous devons à M. Dubuc un travail spécial sur la multiplication , par boutures , des pommes de terre , des topinambours , etc. Cette méthode , expérimentée par l'auteur, offre , suivant lui , des avantages sous le rapport de l'augmentation et de la précocité des récoltes ; avantages presque doublés , dit-il , par l'économie de semences qui doit en résulter. Il ne nous appartient pas de commenter ce travail , qui imprimé, il y a peu de jours , dans le Recueil des savants étrangers, et précédemment dans plusieurs feuilles quotidiennes, a acquis toute la publicité nécessaire pour sa propagation pratique dans nos campagnes.

§ II. Chimie.

L'un de nos correspondants les plus distingués , M. Berthier , membre de l'Institut , nous a adressé un traité en deux volumes, *sur les essais par la voie dite sèche*.

M. Girardin , dans un rapport dont l'importance répond à celle de son objet, nous a donné d'intéressants détails sur

ce mode d'analyse ; ce nous sera un devoir et un plaisir d'en reproduire une grande partie dans notre rapport imprimé, afin de propager, autant qu'il dépendra de nous, le désir, chez les jeunes chimistes, de se pénétrer des principes et des préceptes du savant professeur de docimasié de l'école des mines de Paris, préceptes dont ils trouveront souvent à faire une utile application. (6)

Vous savez, Messieurs, les nombreux services que la chimie a rendus à la société, par les procédés qu'elle a appliqués à la découverte des crimes d'empoisonnement ; j'avais occasion de vous le rappeler dans mon dernier rapport général ; c'est dans cette carrière que, jusqu'à aujourd'hui, cette science avait produit les résultats les plus étonnants, si l'on considère la nature des substances employées et surtout leur faible quantité. Une nouvelle extension vient d'être donnée aux recherches des chimistes, par le Mémoire chimico-judiciaire que nous ont communiqué MM. Morin et Girardin, et dont l'impression a été ordonnée dans nos actes. En effet, reconnaître, sur une étoffe, la nature spéciale d'une humeur animale desséchée, et lui assigner des caractères chimiques si certains, qu'ils empêchent de la confondre avec toute autre humeur d'apparence analogue et de nature identique, c'est un vrai progrès dans la science, dont profitera l'humanité, par les lumières que peut en tirer la justice. Une note manuscrite, de notre confrère M. de Stabenrath, juge d'instruction, expose les faits qui ont été l'occasion de ces curieuses recherches ; cette note sera jointe au Mémoire de MM. Morin et Girardin, dont elle est l'avant-propos indispensable.

Mentionnons ici, en passant, l'avis donné par M. Morin, dans une de nos séances, que le lait distribué par nos laitières de Rouen, contient souvent de l'ichtyocole, ce qu'il est facile de constater, à l'aide de l'ébullition suffisamment prolongée.

§ III. Physique.

Messieurs,

Il vous souvient de quelle stupeur fut frappée notre cité, par l'incendie du mois de septembre 1822, qui détruisit l'élégante pyramide de Robert Becquet, le plus bel ornement de notre cathédrale, elle-même si belle ! Une souscription spontanée s'ouvrit pour réparer ce désastre, et à mesure que la flèche qui doit remplacer l'ancienne s'élève sous leurs yeux, l'intérêt des habitants n'a pas un instant abandonné cette grande entreprise. Les Rouennais, avec cette sagesse normande qui les caractérise, oubliant avec peine le monument qui avait frappé leurs yeux et leur imagination dès l'enfance, se tiennent en défiance contre celui qui doit le remplacer, et attendent, pour se prononcer, l'achèvement, qu'ils hâtent de leurs vœux impatients ; mais, tacitement, ils désirent et espèrent le succès (7) ; car il leur tarde de pouvoir redire encore à l'étranger émerveillé : « *voyez-vous notre flèche ? quel bel ouvrage !* » Il leur tarde surtout, à la rentrée des champs, les jours de fête, de revoir dans le lointain la pointe aiguë de leur flèche, dépassant le sommet de toutes les collines environnantes, et de penser, voilà la patrie !

Si la reconstruction se fût faite avec les mêmes matériaux que ceux de l'ancien édifice, nul doute qu'une voix unanime ne se fût élevée pour demander l'érection d'un paratonnerre, afin de prévenir une autre catastrophe ; mais, Messieurs, la flèche devant être tout en fer, et ce monument étant jusqu'ici l'unique en son genre, l'anxiété publique a changé d'objet, et, si l'on n'a plus craint l'incendie, on a redouté les effets de la foudre, attirée sur nos murs par cette masse de fer gigantesque, s'élevant au sein de la

cité à une si prodigieuse hauteur ! Notre opinion a été promptement fixée sur ce point, Messieurs, mais nous avons dû penser que ce serait une double mission, digne de l'Académie, que de confirmer d'abord, par un exemple aussi frappant, la théorie généralement admise par la science sur l'action des paratonnerres, en rassurant ensuite la population sur les effets probables de cet excitateur colossal, lorsqu'il sera muni des appareils nécessaires pour en faire le plus puissant des paratonnerres. Nous avons donc proposé un prix pour celui qui répondrait le mieux à cette double question, pleine d'actualité et d'importance locale.

Un seul Mémoire nous a été adressé, Messieurs ; il portait pour épigraphe : « *Dieu a donné à l'homme des bras assez longs pour atteindre à tout ; il ne s'agit que de les étendre.* »

Quelques parties en sont estimables et assez bien traitées : l'auteur, en adoptant la théorie exposée par M. Gay-Lussac et ratifiée par l'Académie des Sciences, s'est mis dans le vrai, sous ce rapport ; mais il a eu le tort grave de ne pas discuter cette même théorie, au lieu de l'accepter, pour ainsi dire en bloc, même dans l'application, lorsque cette discussion lui était formellement prescrite par le programme ; il a eu le tort plus grand, peut-être, de s'occuper d'autres discussions qui n'avaient point trait directement à la solution demandée ; ses idées théoriques posées, il n'en a point fait assez hardiment l'application au monument, et il n'a pas exprimé, sans détours, la pensée, qui est d'ailleurs évidemment la sienne, que la flèche elle-même est un excitateur suffisant, qui, muni, avec les précautions indiquées par Gay-Lussac, d'une pointe inaltérable en platine à son sommet, et de conducteurs proportionnels à sa base, deviendra le paratonnerre le plus puissant et le plus sûr qui existe. Il a donc admis ; comme nécessaire, l'établissement d'un paratonnerre spécial, dont il a donné la description. Le

mode qu'il a proposé serait-il le préférable ? l'Académie en a douté ; l'effet pittoresque de la pyramide, fort important ici, n'en serait-il pas altéré ? l'Académie a dû le craindre, éclairée par le rapport d'une commission, dont M. Lévy, mon honorable prédécesseur, était l'organe très capable ; rapport où sont traités, avec détail, tous les points que je ne fais qu'indiquer ici : il remplira donc le but que nous nous étions proposé. Aussi l'on en a décrété l'impression, en entier, dans le Précis annuel ; le public le lira avec empressement, et l'auteur du Mémoire y puisera lui-même la conviction qu'il nous était impossible de lui décerner la récompense promise.

§ IV. Sciences économiques.

L'idée principe, passez-moi le mot, Messieurs, de trouver sur le sol de la France, à l'aide des découvertes de la science et des analogies constatées par elle, les moyens de remplacer les plantes et les substances exotiques qu'on n'a pu naturaliser, par des substances indigènes que nous avons constamment sous la main, à peu de frais, a quelque chose de si patriotique, qu'il est difficile de n'en être pas ému. Il y a, dans ces tentatives hardies, encore bien qu'elles courent risque d'échouer, une espèce de parfum de souvenir de grandeur et de volonté forte, qui est loin d'être sans charme ! Le sucre de betteraves, qui poursuit, en ce moment même, une concurrence fructueuse avec le sucre de cannes, est un de ces faits majeurs qui justifient le système de Napoléon, du moins sous le rapport scientifique, et qui expliquent en même temps les efforts de ceux qui subissent encore, avec conviction, le prestige d'une semblable pensée. (8)

Celui qui l'avait conçue n'est plus ! et sa cendre languit délaissée sur le rocher de l'exil, aux mains de l'Angleterre, sur cette terre, champ d'asile dans sa pensée, dans la

réalité champ d'esclavage et de mort ! C'est donc aujourd'hui un devoir , lors même qu'on ne l'aurait point aimé , de lui rendre justice ! Moi petit , puisque j'en ai l'occasion , j'en profite , et j'admire , comme homme de science et comme citoyen , l'influence féconde des pensées grandes et généreuses parties du sommet de l'échelle sociale , par le retentissement qu'elles ont dans les esprits , encore bien que les circonstances et les conditions de ces circonstances aient depuis long-temps changé.

Ce préambule , Messieurs , m'est dicté surtout par la pensée que , dussent-ils poursuivre une chimère , ceux qui marchent dans cette voie méritent l'estime , par cela même qu'ils s'y sont engagés !

M. Dubuc y aura donc des droits à ce titre , car déjà , maintes fois , il a cherché , à l'aide des produits de notre sol et des progrès de la chimie , à suppléer une foule de plantes exotiques d'un prix élevé. Nous le retrouvons encore cette année sur cette route : considérant le tabac sous le double rapport de son produit fiscal et de son indispensable nécessité civile , il a cru que les qualités narcotiques de la nicotiane étaient un des grands inconvénients de l'emploi de cette substance , et il a cherché à lui substituer des plantes indigènes ou naturalisées chez nous , pour composer un tabac aussi agréable que celui de nicotiane et qui n'ait pas ses qualités nuisibles. A-t-il réussi ? C'est au public à juger et à l'expérience à prononcer. Le Mémoire de notre confrère , annoncé dès l'année dernière , sera imprimé en entier dans le Précis de 1834.

L'un des agents les plus actifs et le plus généralement employés dans les arts est , sans contredit , la chaleur. Pour nos contrées peuplées d'usines , son application , sous les formes les plus variées et à l'aide d'appareils compliqués , propres à la faire agir avec la plus grande intensité , est une des choses qui offrent l'intérêt le plus direct et le plus

général. Un professeur, M. Francis, a pensé que ce sujet méritait de faire l'objet d'un cours spécial qu'il a entrepris : il a publié, en même temps, le résumé de ses leçons pour ceux qui n'ont pas pu les suivre. M. Girardin, en nous faisant juger cette publication, a terminé son rapport par ces lignes, que je me fais un devoir de transcrire ici :

« M. Francis a voulu faire un livre utile, simple et convenable à la classe industrielle ; nous reconnaissons avec plaisir qu'il a atteint son but : sans doute ce livre n'est pas de nature à faire une grande sensation dans le monde savant, mais, à coup sûr, il doit mériter à son auteur la reconnaissance des praticiens ; c'est une récompense qui tient lieu de la gloire et des honneurs scientifiques, et qu'il n'est pas toujours aussi facile d'obtenir! »

§ V. Histoire naturelle.

Notre patient et laborieux correspondant M. Gaillon, dont plusieurs Mémoires, fruits des recherches microscopiques les plus minutieuses ont été insérés dans nos recueils, nous a adressé un *Nouvel aperçu d'histoire naturelle ou observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal*.

Une classification de ces êtres limitrophes des deux règnes, si difficiles à bien observer et à bien décrire, est l'objet que l'auteur s'est proposé. M. Pouchet nous a fait connaître les bases de cette classification, qu'il a trouvée ingénieuse et utile tout à la fois : il engage les naturalistes à méditer sur le Mémoire de M. Gaillon, qu'il qualifie du titre glorieux de *beau travail*.

Nous devons encore à M. Pouchet un autre rapport circonstancié sur un second travail d'histoire naturelle, qui nous vient aussi d'un correspondant, du docteur *Chaponnier*, de Paris.

L'auteur s'occupe, dans ce Mémoire manuscrit, de plusieurs espèces de reptiles, mais particulièrement du crapaud.

Le rapporteur a eu soin de mettre en évidence les faits nouveaux dont la découverte et la publication appartiennent en propre à M. Chaponnier. « *Dans son ensemble, dit-il, ce Mémoire est remarquable par la nouveauté des faits qu'il renferme, par l'exactitude et la bonne foi qui semblent avoir présidé à leur observation, et nous ne pouvons leur donner trop d'éloges.* »

Ces conclusions, appuyées de la lecture de la plus grande partie du Mémoire qui les a méritées, ont fait ordonner son insertion en entier dans le Précis de nos travaux.

§ VI. Statistique.

M. Laurens, de Besançon, notre correspondant, nous a adressé, comme de coutume, son *Annuaire du département du Doubs*. M. Lévy nous en a présenté un compte fidèle; il a loué l'auteur de son zèle et de son exactitude, mais il n'a pas hésité à proscrire les détails qui n'appartiennent pas exclusivement aux contrées auxquelles ils sont appliqués, quand, d'ailleurs, ils méritent plutôt par eux-mêmes, d'être passés sous silence que d'être proclamés, avec la garantie d'une espèce d'adoption départementale que la vérité ne peut ratifier.

Le baron de Stassart, gouverneur de la province de Namur, est également un de nos correspondants; il nous a fait hommage du volume qu'il a publié récemment sur la province qu'il administre. C'est une véritable statistique de cette belle partie du territoire belge, nous a dit M. Verdière, dans un rapport rempli de développements curieux, dont nous ferons avec empressement des extraits pour l'impression; statistique qui acquiert un puissant intérêt pour

nous, des rapprochements que la similitude des institutions porte naturellement à faire, car ils prouvent la trace indélébile que la domination française a imprimée dans les mœurs, les habitudes et toutes les institutions de ces riches contrées, que *le principe territorial*, indépendamment des conventions, des traités, et même, disons-le, malgré eux, fait sympathiser si vivement avec nous ! (9)

Messieurs, en terminant ce paragraphe consacré à la statistique, il m'en coûte de ne pas vous annoncer la continuation, ou plutôt l'entreprise définitive des travaux de cette nature, relatifs à la Seine-Inférieure, que nous avions l'espoir fondé de voir commencer et de pousser ensuite avec ardeur ; nous ne cesserons de répéter que nous sommes prêts, mais toujours attendant de l'administration le signal, promis et qu'elle seule peut nous donner.

§ VII. *Matières diverses.*

Je renferme ici, dans un même paragraphe, plusieurs rapports sur des recueils périodiques, que leurs titres rangent dans la classe des sciences, mais que la spécialité des articles qu'ils renferment empêche de classer dans les précédents chapitres.

Nous citerons, en tête, un rapport de longue haleine, par M. Pouchet, sur un grand nombre de numéros du *Journal universel des sociétés savantes de France*, publié sous le titre de *l'Institut*. Ce moyen de communication ouvert aux organes du monde savant, non-seulement de la France, mais de toute l'Europe, portera des fruits abondants, nous ne craignons pas de le prédire, et nous invitons les éditeurs, en leur témoignant notre reconnaissance pour l'exactitude de leur correspondance, à persévérer, en l'étendant toujours, dans leur utile et belle entreprise.

Les Mémoires de la Société royale d'Orléans et quelques

cahiers de ceux de la Société de l'Eure, ont offert à M. Floquet l'occasion de faire valoir des recherches archéologiques qui y sont contenues; nous consignerons, dans l'impression, une grande partie des extraits qu'il a eu soin d'en faire. (10)

Enfin, M. Lévy, dans un rapport sur les travaux de la Société royale d'émulation d'Abbeville, a donné des éloges, qu'il a d'ailleurs justifiés, au choix piquant de ces mêmes travaux; mais il a surtout insisté sur le mérite et l'importance de la nomenclature de tous les animaux qu'on observe dans cet arrondissement, publiée par M. Bouillon, et sur la Flore complète des environs d'Abbeville, par M. Boucher, réimprimée dans ce recueil. Elle contient 2231 espèces bien décrites; la partie relative aux cryptogames, surtout, est traitée de main de maître.

Je ne puis énumérer ici toutes les Sociétés savantes et tous les auteurs qui nous ont adressé, soit leurs recueils, soit leurs œuvres personnelles; je les consignerai avec soin dans le Précis de l'Académie (11). Je dois, cependant, par une exception toute de droit, citer trois Mémoires, dont notre confrère, M. Girardin, nous a fait hommage, et qui sont, 1^o le discours qu'il a prononcé le 5 juin dernier, à l'ouverture de son cours d'application; 2^o une notice sur le poirier-saugier; 3^o, enfin, un rapport au maire de Rouen sur des cafés avariés par l'eau de mer, et sur une poudre destinée à remplacer le café. Tous ces ouvrages, entrepris depuis moins d'un an, par M. Girardin, qui consacre d'ailleurs une grande partie de son temps et de ses veilles à ses cours publics, témoignent de son talent et de son ardeur, que la maladie même n'a pas eu le pouvoir de ralentir!

Tels sont nos travaux scientifiques pendant le cours de cet exercice, Messieurs; je vous prierai, pour tout commentaire sur leur ensemble, de vouloir bien réfléchir sur les idées que j'ai émises au début de ce rapport.

§ IX. Nécrologie.

Je vous ai dit nos travaux, Messieurs, je vais, en finissant, vous entretenir de nos pertes.

C'est une chose solennelle, et qui le sera toujours pour moi, qu'un hommage public rendu aux morts ! Il est si grave et si noble, surtout dans une pareille assemblée, que je ne l'entreprendrai jamais sans émotion ; l'habitude n'y fera rien, je le sens !

Trois de nos confrères ont disparu cette année de nos rangs ; l'un, au bout d'une longue et honorable carrière ; l'autre, dans un âge encore peu avancé, au sein du bonheur et de la prospérité domestiques ; le dernier, enfin, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la santé, par suite d'un accident déplorable ! Ces trois issues semblables de vies bien différentes d'ailleurs, mais toutes honorables, me fournissent un rapprochement que je ne puis passer sous silence, et puisqu'il m'émeut, pourquoi ne vous toucherait-il pas ! je donnerai ailleurs et plus tard, sur nos trois confrères, les détails biographiques auxquels ils ont droit, et qui intéresseront sans doute nos concitoyens ; mais une autre pensée me préoccupe dans cette séance solennelle, et c'est à coup sûr celle qu'il convient le mieux d'exprimer ici !

Parlons d'abord du plus âgé de nos collègues, de celui dont la carrière pourrait paraître la mieux remplie, de M. Benjamin PAVIE, membre vétérane de la Compagnie et notre trésorier honoraire, mort le 6 mars dernier, à l'âge de près de 80 ans, après une douloureuse maladie (12). Je disais, il y a un instant, comme ils avaient bien mérité de la patrie ceux qui avaient fait de généreux efforts pour affranchir diverses industries françaises du tribut payé à l'étranger. M. Pavie doit être rangé parmi les premiers de ceux qui s'imposèrent cette noble tâche, par ses nombreuses tenta-

tives pour remplacer l'indigo par *l'isatis tinctoria* dans nos ateliers de teinture. Ni peines, ni déplacements, ni sacrifices de tous genres ne lui coûtèrent pour arriver à son but. Il aurait dû triompher, on en convient volontiers aujourd'hui; mais ses succès, même dans la capitale, soit envie, soit un motif plus honteux, furent entravés par ceux-là précisément qui avaient mission de les constater! Il vit échouer en partie ses généreux essais; cependant il acquit, parmi ses concurrens du commerce, la réputation d'une grande capacité; parmi ses concitoyens, celle d'un homme actif et désintéressé; parmi nous, Messieurs, celle d'un confrère dévoué et toujours prêt à faire à notre Compagnie les plus honorables sacrifices. Juge au tribunal de commerce, membre du Conseil municipal pendant plus de quinze ans, une multitude de missions pénibles et délicates, accomplies avec succès, attestèrent son zèle, son dévouement et sa haute probité; sa réputation d'obligeance était proverbiale. Eh bien! cet honorable commerçant; arrivé aux derniers jours d'une existence si péniblement et si utilement remplie, fut tout-à-fait oublié! On ne songea même pas, et cela eût été si facile! à lui témoigner, par une récompense que chacun désigne, l'estime qu'on avait pour lui, et la reconnaissance qu'on devait conserver de ses services; il avait senti profondément cette ingratitude, car la fortune ne l'avait pas non plus comblé de ses dons en proportion de ses travaux, et certes, plus d'une déception abreuvait d'amertume les derniers instans de la longue et laborieuse vie de cet homme de bien, de cet excellent citoyen!

Mais, Messieurs, que dire du docteur GODEFROY (13), qui nous a été aussi enlevé, cette année, d'une manière aussi subite qu'imprévue, et qui mérite tous nos regrets, car, membre de cette Académie depuis plus de vingt-cinq ans, il ne manqua peut-être pas dix fois à nos séances et ne négligea jamais aucun des nombreux rap-

ports confiés chaque année à son zèle éclairé. Cet homme , né dans notre cité, d'une famille honnête mais peu fortunée, reçoit une éducation solide, dont il sait profiter ; il se voue à la carrière médicale, suit d'abord nos armées, revient dans sa patrie, s'attache à l'un des praticiens les plus distingués de cette ville (14), lui succède bientôt ; les palmes académiques viennent d'abord orner son front (15) ; puis enfin, son assiduité, son exactitude, son dévouement à ses cliens, accroissent de jour en jour sa réputation, et il marche du pas le plus rapide à la fortune par la noble voie de la considération publique. Ce médecin, vraiment instruit, d'un jugement sain et droit, d'une érudition bien mûrie, d'une rectitude d'idées, d'une fermeté et d'une prudence de conduite également remarquables, borne son ambition aux succès pratiques, ne souhaite que le bonheur domestique, au milieu d'une belle aisance et d'une famille qu'il chérit ; l'instant est arrivé de recueillir le fruit de quarante années de fatigues : à la suite d'un voyage de nuit, peu pénible, il éprouve une légère indisposition ; après quelques soins efficaces, il s'endort dans sa sécurité ordinaire, il rêve peut-être à cette douce retraite si bien gagnée, lorsqu'une affreuse douleur le réveille, et, en peu de minutes, l'horrible réalité de la mort a remplacé pour lui les espérances légitimes d'une existence long-temps prolongée par le repos et le bonheur ! Nouvelle déception, Messieurs, et plus cruelle que la première ! (16)

Maintenant, Messieurs, écoutez ce qui me reste à vous dire de celui à qui je vais rendre un dernier hommage, du docteur BENNATI (17), médecin du Théâtre italien de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, et notre correspondant assidu.

Celui-ci est jeune, il est né en 1800, à Mantoue. Il devient, à la suite d'épreuves brillantes, docteur en médecine et en chirurgie des Universités de Vienne, de Padoue,

de Pavie ; bientôt les distinctions , les titres académiques lui arrivent de toutes parts : il sent que Paris est le véritable endroit où les grands talents trouvent un théâtre digne d'eux , il s'y rend. Ses succès ne tardent guère à lui donner une réputation étendue ; il avait publié, en Italie, plusieurs ouvrages recommandables, en langue italienne et en langue latine (18). Devenu médecin du Théâtre italien, il s'occupe spécialement des maladies des organes vocaux, et certes, il était doublement compétent, car la nature, trop prodigue envers lui peut-être (c'était à coup sûr un des plus beaux hommes qu'on pût voir, qualité qu'un caractère d'une douceur inaltérable relevait encore), la nature, dis-je, déjà si prodigue envers lui, l'avait encore gratifié d'une des voix les plus belles et les plus étendues qu'on pût entendre ; il l'avait cultivée en véritable italien, c'est tout dire, et elle aidait à ses succès dans le monde, quoiqu'il n'en voulût tirer ni profit ni vanité. Il publia, en 1830, 1831, 1832 et 1833, plusieurs Traités de physiologie et de médecine-pratique importants (19) sur les maladies du larynx et des autres organes de la voix ; conduit, par induction, à la découverte d'un traitement particulier pour les affections de ces parties, il opéra des cures merveilleuses et éclatantes (20). Bientôt l'Institut, auquel il communiquait journellement un grand nombre de travaux, lui témoigna le cas qu'il en faisait, en lui décernant un des grands prix Montyon : à partir de ce moment, Bennati estimé des savants, aimé de ceux qui le connaissent, remarqué par tous ceux qui le voient, poursuit son vol rapide vers la renommée et la fortune. Lors d'un voyage que je fis à Paris, il y a plusieurs mois, je me trouvais avec lui dans des circonstances qui ne sortiront jamais de ma mémoire ; nous fûmes amenés à parler de sa situation avec abandon ; il ne voyait pas lui-même les causes réunies de ses infaillibles succès, preuve qu'il en était digne ; bien plus, sa modestie s'en alarmait ! Je suis trop heureux, me disait-il avec l'ex-

pression énergique de ceux de son pays, *je dois craindre la foudre ?* J'éloignais ce présage avec vivacité, car rien ne fait mal, vous le savez, Messieurs, comme la prévision du malheur qui menace un ami ! Hélas ! l'infortuné ne s'était pas trompé ! Sorti par hasard à pied, de bonne heure, pour visiter un malade, il rentrait chez lui gaîment et traversait rapidement le boulevard Italien, lorsqu'un cheval fougueux s'échappe des mains de son guide, et en s'élançant, froisse violemment Bennati, le renverse sur le pavé et brise contre la pierre cette belle tête, tout à l'heure encore pleine de vie, de science et de la pensée d'un bel avenir ! (21) Ah ! Messieurs, nouvelle déception ! déception plus terrible encore que les deux autres !

Ainsi donc, Messieurs, nous perdons trois de nos confrères en une seule année ; trois ! c'est beaucoup ! car nous sommes si peu ! et ces trois hommes recommandables à des titres divers, voient tous finir pour eux l'existence avec des circonstances vraiment malheureuses ! Vous étonnerez-vous maintenant que la pensée de ce triste rapprochement ait dominé chez moi toutes les autres ? Ah ! c'est surtout ici le lieu, c'est surtout à moi, organe des sciences si souvent calomniées sous ce rapport, c'est à moi, dis-je, de répéter, avec une douloureuse conviction, cet adage devenu banal, mais qui ne cessera jamais d'être vrai : *Le bonheur n'est pas de ce monde !*

Cherchez-le donc ici-bas, trouvez-le surtout, ô vous à qui la cupidité, l'ambition ou d'autres passions ont fait oublier tous les sentiments de l'honneur, toutes les obligations du devoir ! L'égoïsme a desséché votre cœur ; vous appelez dupes ceux qui ont suivi une autre voie, et vous proclamez bien haut, pour vous excuser ou pour vous étourdir, que l'intérêt étant le dieu qui gouverne le monde, c'est à lui seul qu'on doit sacrifier ! Malheur au faible qui vous écoute ! Malheur à la société sans défense qu'infecte la contagion

de votre bonheur plus encore que celle de vos doctrines? Mais, que dis-je? malheur à toi bien plutôt, malheur à toi qu'on appelle un des heureux du monde! Oui, je te vois d'ici, seul, dans l'intérieur de ta retraite la plus secrète : tout te seconde, tout va selon tes souhaits, tu souris à ton adresse, à ta présence d'esprit; honneurs, richesses, puissance, tu as tout, mais il faut encore les accroître! Tu dresses sans scrupule un nouveau plan; tout s'arrange dans ta pensée; tu prévois déjà une issue favorable; l'enivrement du succès te fait oublier de calculer les chances de revers : point de craintes, t'écries-tu, tout ira bien! En cet instant, on heurte à ta porte; tu te lèves enchanté, tu cours ouvrir, en t'écriant : « C'est ma fidèle protectrice, je l'ai reconnue, qu'elle entre vite! C'est la fortune!... » C'est la mort!!! Ah! le voyez-vous reculer épouvanté? Elle lui présente ce miroir d'acier dans lequel une vie se retrace tout entière à la fois. Ah! pitié! pitié! dit-il; mais la mort n'a point de pitié! Eh quoi! s'écrie-t-il dans son désespoir, il faut donc tout quitter sans retour! De tous ces biens, de toutes ces richesses, de tous ces honneurs, il ne me restera rien! *Rien*, répète la mort en frappant; *rien*, pas même l'estime publique!!

Les trois confrères dont nous déplorons la perte l'ont conservée, eux! et ils l'avaient tous méritée! Proclamons-le ici bien haut, Messieurs, c'est la moralité de leur éloge! Oui, elle appartient à l'homme de bien, cette estime publique, et c'est sa récompense, avec le témoignage d'une bonne conscience! Ils nous restent quand tout nous abandonne; eux seuls adoucissent les angoisses du moment terrible!

Le reste, c'est votre conviction, Messieurs, le reste appartient à la justice divine; c'est elle qui prononce, sur les plus grands comme sur les plus petits!

NOTES ET ADDITIONS.

(1) J'admets, on le voit, le *principe chrétien*, comme un de ceux qui ont présidé à la fondation de la Société française : j'adopte aussi toutes les conséquences qu'un habile et savant écrivain en a déduites, par rapport à l'action de ce principe sur les événements de notre histoire passée, ou présente, ou future.

(2) C'est des études historiques que j'entends parler ici. L'ouvrage que je citais dans la note précédente est un jalon habilement placé par un homme qui a pressenti la tendance prochaine et bientôt générale des esprits, afin de donner une direction sûre à l'application des faits de notre histoire, que chacun s'empresse de connaître avec une avidité toujours croissante. Il y a, dans cette marche tracée à l'activité des imaginations françaises, une grande sagesse et une haute prévision. Félicitons-nous de cette réaction toute morale, qui tirera notre siècle des idées trop positives d'intérêts égoïstes ; le temps développera bientôt, encore une fois, dans notre heureux pays de France, les nobles sentiments et les grandes actions. C'est l'avant-coureur d'un nouveau siècle de gloire pour la poésie et pour les beaux-arts.

(3) M. Prévost trouve, avec raison, que le nom de *ferme-modèle* est un peu prétentieux ; il préférerait celui de *ferme expérimentale*. Il souhaite, plus qu'il ne l'espère, le succès de l'entreprise de nos voisins. Lorsqu'un homme aussi expérimenté et aussi habile que M. Mathieu de Dombasle a échoué, attendre des succès en suivant la même

marche est bien hasardeux , pour ne pas dire plus. Notre confrère voit la cause de la non-réussite dans les frais qu'occasionnent les états-majors nombreux préposés à la surveillance et à la gestion des diverses branches de ces grandes exploitations. M. Dubuc a partagé cet avis , et il a pensé qu'il ne faut pas , pour cela , abandonner les fermes expérimentales , qui ont rendu déjà de si grands services ; mais placer à leur tête un cultivateur praticien , qui travaille lui-même et dirige les cultures , comme le ferait un fermier ordinaire , en profitant de toutes les économies , si minimales qu'elles soient , qu'un pareil directeur est capable de faire. Cette idée , bonne au premier aspect , soulèvera peut-être de nombreuses objections.

(4) Le prix n'a pas été décerné à l'auteur du Mémoire , qui s'en est plaint amèrement.

(5) J'exprime ici une pensée qui est d'une grande vérité ; les Normands sont long-temps avant de convenir de la capacité de leurs concitoyens ; mais , une fois qu'ils ont été forcés à le faire , ils ne connaissent plus de bornes à leur enthousiasme , et ils le témoignent , parfois , d'une manière si énergique , qu'elle pourrait paraître exagérée ! J'en demande bien pardon à mes concitoyens , je leur épargne le développement de ma pensée ; mais enfin , je me reprocherais de ne leur pas dire une vérité dont les preuves surabondent , c'est que , s'ils finissent par rendre justice aux morts , ils sont bien long-temps à en faire autant pour les vivants !

(6) M. Girardin a donné une analyse fidèle de l'ouvrage de M. Berthier , par chapitres. On sent qu'il est impossible de reproduire ici cette analyse , qui est l'histoire tout entière du traité lui-même ; mais je transcris textuellement la fin du rapport , parce qu'elle contient le

jugement du rapporteur, ratifié par la Compagnie entière ; le voici :

« Je sens , Messieurs, l'insuffisance d'un rapport de quelques pages pour vous faire apprécier convenablement l'œuvre de notre illustre correspondant ; mais, puisque vous avez bien voulu vous en rapporter à mon jugement sur le mérite de l'ouvrage dont je viens de vous entretenir , je résumerai mon opinion , en disant : *que le Traité des essais par la voie sèche* est une des publications les plus remarquables et les plus importantes que nous ayons eues depuis la révolution scientifique de 1789 ; qu'il remplit une lacune dans l'ensemble de nos connaissances chimiques , et doit exercer une influence très marquée sur le perfectionnement de toutes les branches de la métallurgie , en fournissant, aux ingénieurs et aux industriels, une somme de connaissances variées et profondes qu'il leur était jusqu'alors difficile d'acquérir , faute d'écrits spéciaux sur cette matière. Cet ouvrage forme un digne pendant au *Traité pratique d'analyse chimique par la voie humide*, que M. Henri Rose , de Berlin , vient de publier ; il en est le complément indispensable. Aussi , tous ceux qui, ayant des connaissances en chimie , voudraient les appliquer à la chimie analytique , ne pourront se dispenser de consulter ces deux traités et de les prendre pour guides dans leurs recherches.

« M. Berthier, en homme de goût , a parfaitement senti que les sciences sont assez belles par elles-mêmes, sans qu'il soit nécessaire de les exposer sous la forme qui convient aux productions de l'esprit. Préférant, avec raison, le style concis et lucide de Cuvier , au langage harmonieux et poétique par lequel Buffon et Bernardin de Saint-Pierre ont si souvent caché tant d'erreurs et de choses frivoles , il a écrit et développé les principes et les faits avec une noble simplicité et un enchaînement qui ne sont guère moins admirables que leur découverte. Sous ce rapport encore ,

nous conseillerons la lecture du traité de notre honorable confrère à tous ceux qui se livrent à la propagation des sciences, et beaucoup, sans doute, se corrigeront de ce travers qui les porte à imiter cette étrangeté du langage que la mode a introduite dans notre littérature moderne.

« Je terminerai cette analyse par un vœu qui m'est inspiré par l'intérêt que je porte à l'Académie, c'est que souvent sa bibliothèque s'enrichisse d'ouvrages aussi remarquables et aussi utiles que celui dont M. Berthier a doté le monde savant et industriel. »

(7) Je ne dis ici que la vérité; les Rouennais sont vraiment impatients de voir se terminer ce grand monument; ils ont pleine confiance en l'homme habile qui a conçu et dirigé les travaux. Ils se plaignent, il est vrai, de leur lenteur, et cependant nous avons la certitude que les fonds n'ont jamais manqué : il y a donc eu quelque obstacle, né du travail lui-même; car voilà douze années que l'accident a eu lieu, et on promettait qu'il serait réparé en quatre ou cinq ans; en accordant encore un pareil nombre d'années pour la terminaison complète, on ne risque guère de se tromper; mais, au surplus, peu importe le temps, si le succès doit suivre.

Nous savons, par expérience, avec quelle défiance il faut accueillir les jugements prématurés sur les grands monuments, surtout lorsqu'ils sont prononcés avant leur achèvement complet : j'entends dire, de toutes parts, que les trois étages montés semblent maigres à l'œil; que, malgré que l'on ait enlevé les échafaudages de la plateforme en pierre, malgré que les faux cintres des parties posées existent encore; tout cela paraît mesquin, beaucoup trop faible d'échantillon pour chaque pièce, et que l'ensemble formera l'effet des colifichets faits en filigranes de verre; que cette légèreté excessive, si le monument était en pierre, aurait au moins le mérite de la

difficulté vaincue ; mais qu'avec de la fonte et des moyens d'ajustement artificiels , ce mérite disparaît , et qu'il faut , en réalité , obtenir , à l'aide de ce système , la plus grande perfection sous le rapport de l'ensemble et des détails. A cela on a beau répondre que des ornements doivent rétrécir les ouvertures des quatre grandes baies ogives inférieures ; que la rampe de l'escalier fera un repoussoir vigoureux dans le centre ; que les quatre clochetons , qui doivent accompagner la base , changeront tout-à-fait l'aspect de la pyramide , à la naissance , et par suite , dans ses développements ; tout cela , comme on le dit communément , est de l'hébreu pour les masses , et elles s'empressent d'adopter , par anticipation , des opinions qui ne sont pas fondées , je l'espère et je le crois , mais qui se répandent cependant , et dont il sera difficile de faire revenir le peuple. C'est pour épargner à l'habile architecte le désagrément de ces préventions , qu'on méprise , je le sais , quand elles sont injustes , mais qui , enfin , corrompent toujours le succès , que nous l'adjurons de presser l'achèvement , pour notre propre satisfaction ; mais j'ajoute , sans crainte qu'on me démente , par le désir que nous avons qu'il recueille , sans mélange , le fruit de ses veilles et de sa hardie conception.

(8) J'ai acquis depuis long-temps l'expérience , et souvent à mes dépens , qu'il ne fallait pas laisser subsister le moindre doute sur la pensée que l'on veut exprimer , parce que le manque de jugement , ou , ce qui est pis , celui de bonne foi , ne tardent pas à exploiter , contre vous , les fausses interprétations données à vos paroles. Je dois donc m'expliquer ici : ce n'est point le système continental que j'approuve , sous le rapport politique , d'une manière absolue ; je le croyais et je le crois encore impraticable ; mais , dans les circonstances où il fut conçu , avec l'énergie et le pouvoir de celui qui en prescrivait l'exécution , croit-on qu'une pareille démonstration n'avait pas de quoi effrayer

les puissances ennemies , et surtout l'Angleterre ? Je suis porté à croire que Napoléon , qui avait en vue autre chose que sa passion du moment , lorsqu'il concevait et prescrivait quelque grande mesure , avait aussi calculé dans l'état d'ardeur exaltée où se trouvaient les sciences chimiques , pour multiplier les applications pratiques , à l'époque où il déclara le blocus continental , qu'une impulsion immense serait donnée à l'industrie nationale , qui se lancerait dans la route qu'on lui ouvrait avec un zèle et une impétuosité qui pouvaient présager de grands succès. Sous ce rapport , Napoléon avait bien jugé , et c'est ce qui m'a dicté cette phrase qui , je crois , ne manquera pas d'approbateurs : *« J'admire , comme homme de science et comme citoyen , l'influence féconde des pensées grandes et généreuses parties du sommet de l'échelle sociale , par le retentissement qu'elles ont dans les esprits , encore bien que les circonstances et les conditions mêmes de ces circonstances aient depuis long-temps changé. »*

(9) Je transcris ici littéralement le début de M. Verdière , dans son rapport , parce que cet exorde présente , à la fois , d'une manière très précise , le but de l'ouvrage et le jugement du rapporteur.

« M. le baron de Stassart a fait hommage à l'Académie d'un Mémoire auquel il a donné le titre de : *Rapport sur l'administration de la province de Namur*, dont il est gouverneur.

« Le pays de Namur a été exposé à de fréquentes révolutions , ainsi qu'il arrive aux provinces frontières contiguës à de grands états. Il faisait partie , sous la dénomination de *comté de Namur*, des dix-sept provinces composant la contrée de l'Europe dite *les Pays-Bas*, lorsque , s'affranchissant de la domination espagnole , il entra dans la formation d'une république confédérative , qui fleurit dans le siècle dernier , sous le nom de *Provinces-Unies* , ayant pour

protecteur *un stathouder*, titre devenu héréditaire en 1747. Mon intention n'est pas de m'étendre sur les nombreuses vicissitudes éprouvées par le comté de Namur, dont la capitale a été prise et reprise tant de fois par les Français, les Anglais, les Autrichiens. Réuni à la France dans ces derniers temps, donné en dot à Louis Bonaparte, avec la Hollande, royaume qu'il abandonna bientôt, par suite des dures exigences de son frère, ce même comté redevint un de nos départements, puis retourna à un nouveau roi de Hollande, et enfin, aujourd'hui, fait partie du royaume des Belges, sous le titre de *Province de Namur*.

« Le tableau statistique que contient le rapport de M. le baron de Stassart est substantiel et intéressant : il fait connaître, non-seulement l'état de prospérité de la province, mais aussi les causes d'amélioration. La France peut se féliciter d'avoir grandement coopéré à cette prospérité ; la province de Namur, comme toute la Belgique, ayant conservé les institutions françaises, avec quelques modifications inspirées par l'expérience. »

Ici, le rapporteur rappelle successivement les événements de 1830, en Belgique, puis il donne l'analyse exacte et détaillée des onze chapitres qui forment le livre. Il termine ainsi cet intéressant rapport :

« Tel est, Messieurs, ce que j'ai cru devoir faire remarquer à l'Académie, dans le rapport de M. le baron de Stassart, sur l'administration de la province de Namur. A qui ce rapport est-il adressé ? L'auteur ne l'indique point. »

« Quant à l'hommage que M. de Stassart a fait à l'Académie de l'exemplaire que j'ai sous les yeux, il est écrit et signé de sa main, en tête de la première page. »

Le rapporteur conclut en votant des remerciements à l'auteur, pour sa communication. (Adopté.)

(10) Le rapport sur les cahiers de la Société du département de l'Eure est une analyse bien faite, mais rapide,

des travaux qui y sont contenus; je n'ai donc rien à en extraire : c'est du rapport sur trois numéros de la société royale d'Orléans, que je ferai l'extrait suivant :

« Dans le numéro 1^{er} du tome 13^e, dit M. Floquet, M. Vergnaud-Romagnési déplore la disparition de plusieurs édifices et monuments qui décoraient naguère Orléans, sa ville natale. Il regrette surtout *la porte Saint-Jean*, bâtie sous Louis XII, ancien duc d'Orléans, porte remarquable, en ce qu'elle était un type des fortifications de cette époque, et qu'il s'y rattachait des souvenirs historiques d'un certain intérêt pour les habitants d'Orléans. Je me contenterai de citer deux faits parmi ceux rapportés par l'auteur, qui m'ont paru plus intéressants que les autres; les voici :

« Sous le règne de Louis XIV, la cour, qui, pendant les troubles de la Fronde, n'avait pas eu à se louer de toutes les villes de France, de celle d'Orléans en particulier, fit savoir qu'elle verrait avec plaisir démolir les fortifications de cette place, et spécialement la porte Saint-Jean; mais les échevins n'y voulurent point entendre. « *Il convient, répondirent-ils, qu'icelles portes soient réparées, voire entretenues en leurs longs porches et voulttes, parce qu'elles mettent à l'abri les bonnes gens, surtout depuis que le malheur des temps nous a, tout de rechef, forcés à mettre des entrées et subsides, que les perceveurs sont obligés de percevoir à icelles portes, en faisant iceux attendre chacun leur tour.* »

Le second fait, extrait du tome 13^e, n^o 1, p. 15, a été lu textuellement par M. le rapporteur, du travail duquel nous tirerons encore le passage suivant :

« On trouve, dans le même numéro, une *Notice historique sur la maladrerie du grand Beaulieu*, au diocèse de Chartres; elle offre des détails curieux sur la condition des malheureux affectés de la lèpre. »

Ici notre confrère lit le passage même du livre, puis il ajoute :

« Cette même Notice nous apprend quelle était, en 1563, la nourriture des reclus de Beaulieu. A chaque repas, on leur donnait un pain d'une livre et demie, froid et rassis, six cannettes et une pinte de vin par jour ; plus, ce qui leur était nécessaire à leur pitance, en chair, poisson, sel, verjus, vinaigre et autres choses ; plus, *pour se réjouir entre eux, la veille des Rois, un gâteau où il y avait une fève, avec double pitance de vin.* S'il est nécessaire à l'homme de s'oublier quelquefois, combien surtout cette nécessité devait être impérieuse pour des infortunés séparés du monde, et dont la vie était si triste et si monotone ! »

(11) Ce sont spécialement, pour les Sociétés, 1° de Tarn-et-Garonne ; 2° de Besançon, 3° de Lyon ; 4° de Boulogne - sur - Mer ; 5° pour l'Académie Ébroïcienne ; 6° la Société de géographie ; 7° celles de Saint-Étienne ; 8° de Nancy ; 9° de Bordeaux ; 10° du Mans ; 11° de la Charente ; 12° de l'Indre ; 13° d'Émulation de l'Ain ; 14° de Maine - et - Loire ; 15° la Société médicale de Dijon ; 16° celle de Toulouse ; 17° celle de Marseille ; 18° la Société d'agriculture de la Marne ; 19° celle d'Entomologie de Paris ; 20° la Société royale d'Émulation d'Abbeville ; 21° celle de Limoges, etc., etc. Pour les auteurs, feu Bennati, D.-M. à Paris ; le docteur Malle, professeur, à Strasbourg ; MM. Longchamp et Gaspard Grégoire, de Paris ; Boutigny, d'Évreux ; Henri Robert, de Paris ; Julia de Fontenelle, idem ; Pigeon, D.-M. à Dijon ; Bigeon, docteur en médecine à Dinan ; Civiale, D.-M. à Paris ; Roché, D.-M. à Breteuil ; Davanes, à Évreux ; de la Fontenelle de Vaudoré, à Poitiers, etc., etc.

(12) Ce que je dis ici de M. Benjamin Pavie est de notoriété publique, dans nos murs, et ce peu de lignes consacrées à sa mémoire, et qui ne renferment que des vérités,

ont obtenu l'assentiment de tous nos collègues et de tous nos concitoyens , comme j'ai pu m'en convaincre depuis la séance publique.

Je transcris ici , avec l'assentiment de l'Académie , le discours que j'avais prononcé sur sa tombe , le 8 mars 1834, en présence des députations de presque toutes les sociétés savantes de Rouen , et d'un nombreux concours de parents et d'amis :

« Messieurs ,

« L'antiquité avait voué une sorte de culte à la vieillesse ; loin que , chez elle , les services ou les talents languissent oubliés sous les glaces de l'âge , les cheveux blancs du bon citoyen lui donnaient droit , au contraire , à des égards plus pressés , à une reconnaissance plus respectueuse ! Nos aïeux , dans l'ancienne France , avaient imité cette haute vénération pour la vieillesse , au grand profit des mœurs . de l'instruction de la jeunesse et de la stabilité des institutions ! Dans notre nouvelle France , en est-il encore ainsi ? Hélas ! de nos jours , l'âge semble prescrire les services , au moins , quant à la considération personnelle due à celui qui les a rendus : le génie est mort aux yeux d'une jeunesse ardente , dès qu'il a cessé d'être actif , et je ne sais si , dans un lieu public , j'oserais révéler , en ce moment , le nom de tel homme justement célèbre , mais languissant sous le poids des ans ou des infirmités , dans la crainte qu'un beau talent ou un beau caractère ne fussent profanés par le dédain ou par l'insulte !

« C'est pour mieux flétrir cet odieux travers , Messieurs , que je viens , sur cette tombe , avec un empressement religieux , rendre , au nom de l'Académie , un solennel hommage à notre vénérable confrère , M. Benjamin PAVIE , son trésorier honoraire , qui s'est éteint le 6 de ce mois , à l'âge de près de quatre-vingts ans , environné de l'estime universelle et de l'affection de ses collègues.

« Né d'une famille qui s'était toujours occupée des arts industriels, et qui promet de ne pas dégénérer, puisque quelques-uns de ses membres s'efforcent, en ce moment même, de naturaliser dans nos murs une heureuse imitation de l'une des plus belles industries lyonnaises, il se consacra lui-même à l'une des branches les plus utiles et les plus florissantes dans notre riche cité, à la teinture. Ami des Hardy, des Vitalis, etc., il prouva bientôt qu'il était digne de l'intimité de ces savants distingués. Sa profession était demeurée chez nous une routine lucrative; il prit la ferme résolution de l'éclairer par les sciences, de l'élever à la dignité d'art, et de rendre ses perfectionnements aussi certains que rationnels. Il fit de nombreux sacrifices pour atteindre ce noble but, et son cœur, brûlant d'un généreux patriotisme, lui fit trouver un ample dédommagement à la perte de l'or, dans la conquête de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens, et même de ses concurrents. Après avoir installé, d'une manière aussi commode qu'ingénieuse, de vastes ateliers, il se livra, sans relâche, à ses nombreux et utiles essais, qui modifièrent les procédés usités, au grand avantage de la solidité et de l'éclat des produits, mais à celui surtout du consommateur.

« Ici, Messieurs, tout le monde se rappellera avec nous qu'il fut un de ces hardis français qui s'appliquèrent, avec enthousiasme, à la réalisation pratique de l'idée gigantesque de Napoléon; idée impraticable je le veux, mais digne, au moins, du génie de celui qui l'avait conçue; idée bien française surtout, puisqu'il s'agissait de nous affranchir de l'énorme tribut payé par notre commerce à nos éternels ennemis en politique, peut-être! mais, à coup sûr, à nos rivaux constants et acharnés en industrie! M. PAVIE fit, avec une rare persévérance, de nombreux efforts, soit par la culture en grand de l'*isatis tinctoria*, soit par l'application de cette plante à la teinture, pour suppléer l'indigo, dans une multitude de cas. Il eut des succès qui,

disons-le sans détour, furent alors et depuis bien mal récompensés ! Aujourd'hui nous les rappelons avec orgueil, parce que l'envie n'entre point dans cette enceinte, et que pour celui qu'on y dépose à jamais, le jour de la justice est venu !

M. PAVIE, l'un des plus anciens membres résidants de l'Académie, dans le sein de laquelle son activité, sa haute capacité commerciale, ses connaissances étendues l'avaient justement fait entrer en 1803, y remplit depuis, pendant plus de vingt ans, les fonctions de trésorier, avec un désintéressement bien rare et un dévouement qui peint l'homme et justifie notre éternelle reconnaissance. En effet, Messieurs, dans des temps difficiles, où les ressources de la Compagnie se trouvaient épuisées, il se tint en avance avec elle, pendant plusieurs années, d'une somme considérable ! Le titre de *trésorier honoraire*, qui lui fut conféré par acclamation en même temps qu'il était promu à la vétéranee, servit de témoignage authentique à la gratitude de l'Académie.

M. Pavie remplit aussi, et toujours avec le même zèle, les fonctions pénibles de juge au tribunal de commerce ; enfin, nommé membre du conseil municipal où il siégea pendant long-temps, il justifia de nouveau cette haute marque de confiance par son assiduité et par les services qu'il rendit, non-seulement à la chose publique, mais encore à tous ceux qui eurent occasion d'invoquer son obligeance ou de réclamer son intervention. Il fut là, en un mot, ce qu'il était partout, actif, probe, juste, ferme et constamment désintéressé.

Je terminerai ce tribut que je paie à la mémoire de notre respectable collègue, par ces lignes que m'adressait un de nos confrères, son intime ami depuis bien des années, et qui, par conséquent, a dû le bien connaître.

« *Il avait*, me disait-il, dans la lettre où il m'annonçait la perte que nous déplorons, *il avait les grandes qualités du cœur ; bon père, excellent époux, ami franc et sincère,*

il fut aimé de tous ceux qui le connaissaient, parce qu'il n'a jamais fait que du bien. Dans tous les instants, on le trouvait prêt à rendre service, et l'on peut dire que son obligeance était passée en proverbe. »

Tel fut celui que nous regrettons : il est des carrières plus brillantes, sans doute ; il n'en est pas de plus honorables ni de plus utiles !

Comme académicien et comme rouennais, j'exprime, en finissant, un vœu auquel vous vous associerez tous, Messieurs, c'est que la providence nous accorde souvent des collègues aussi honorables, des concitoyens aussi distingués !

(13) Le docteur GODEFROY, l'un des médecins les plus estimés de la ville de Rouen et des académiciens les plus zélés, après un voyage au Bosc-Benard, près du Bourgtne-roulde, se trouva légèrement indisposé ; il fit, cependant, ses visites comme de coutume ; le soir, continuant à être mal à son aise, il prit un vomitif qui produisit son effet d'une manière satisfaisante ; il s'endormit ensuite, et, peu d'heures après, s'éveilla dans une anxiété extraordinaire, et appelant du secours ; on n'eut pas le temps de lui en porter, il fut frappé en peu de minutes d'une apoplexie foudroyante, et expira à l'instant même.

(14) Le docteur Bénard.

(15) M. Godefroy avait obtenu deux médailles dans des concours, l'une en or, l'autre en vermeil ; il les montrait avec plaisir, et me les fit voir en me communiquant les Mémoires qui les lui avaient values. On voyait qu'il conservait un souvenir bien doux de ces premiers triomphes, qui avaient été suivis de tant d'autres.

(16) Voici le discours que je prononçai, comme secrétaire perpétuel, sur la tombe de M. Godefroy, le 18 décembre 1833 :

« Je reçois de l'Académie, Messieurs, presque toutes les fois que la mort vient frapper à ses portes, et certes elle ne nous oublie guère ! la douloureuse mission de payer à ceux que nous perdons un dernier tribut de regrets, un dernier hommage d'estime ! Ce qui n'aurait été, pour moi, qu'un devoir de position dans beaucoup de cas, devient aujourd'hui une prérogative que j'aurais toujours invoquée avec instance, puisqu'il s'agit d'un confrère et d'un collègue que de longs et excellents rapports de pratique-médicale m'avaient appris à respecter comme savant, à considérer comme praticien, et j'ajoute de suite, à estimer comme homme et comme citoyen.

« J'aurai peut-être, plus tard, l'occasion de vous retracer sa vie tout entière, de vous dire sa vocation, ses premiers efforts, ses premiers succès : de vous montrer comment il comprenait et accomplissait les devoirs du médecin ; mais aujourd'hui, Messieurs, la pensée de l'homme enlevé subitement à l'estime et à la confiance publiques, domine malgré moi mon esprit, et n'y laisse d'accès qu'au sentiment de la perte cruelle que la société et nous-mêmes venons de faire !

« Le coup qui l'a frappé a été aussi décisif qu'imprévu ! La science avertie n'a pas même pu, à l'aspect d'un danger inévitable, préparer ses amis par ce cri d'alarme : *M. Godefroy se meurt !* La triste réalité est tombée sur nous de tout son poids, et la population, surprise et affligée, n'a pu que répéter ce cri funèbre qui venait de l'émouvoir si profondément à son réveil : *M. Godefroy est mort !*

« Vous le savez tous, Messieurs, des habitudes sédentaires, une sobriété qui ne s'est jamais démentie, une vie vouée à l'étude et à la pratique de l'art qu'il exerçait avec tant de succès, parce qu'il l'exerçait avec tant d'amour ! les doux épanchemens de famille, les habitudes d'intérieur auprès d'une épouse chérie, la surveillance et la direction de l'éducation d'une fille unique et adorée, telle était l'existence

de notre confrère ; sa santé constamment bonne , la douce satisfaction qu'inspirent des succès mérités et soutenus dans une grande ville , la simplicité des goûts , une belle fortune noblement acquise , un âge encore peu avancé , tout , en un mot , lui présageait des jours longs et heureux.

« Naguère encore , Messieurs , et ce souvenir se présente trop vivement à mon esprit pour que je ne vous le retrace pas ici , naguère encore , dis-je , nous venions de visiter ensemble un malade , intéressant à plus d'un titre , et que nous avions eu le bonheur si doux de voir revenir des portes déjà entr'ouvertes du tombeau ! Pénétré du sentiment délicieux qui inonde l'ame du médecin , en semblable circonstance , je parlais à mon confrère de sa belle position , je le félicitais , moi à qui il avait révélé sa pensée intime , de la manière sage et vraiment philosophique dont il avait su , avec des convictions profondes et des opinions arrêtées , se tenir à l'écart des passions qui avaient agité sa patrie , durant la plus grande partie de son honorable carrière ! Il me disait alors , avec une effusion dont le souvenir me fait pâlir près de son cercueil : *« Oui , mon cher ami , je suis heureux ! je songe enfin à ne plus tant me fatiguer , à vivre tout-à-fait pour ceux que j'aime , et la perspective d'un doux repos , après des travaux si assidus , s'offre à mes yeux sous l'aspect du plus grand des bonheurs , le bonheur domestique. »* Sa réserve habituelle me faisait apprécier encore davantage la vérité des sentiments qu'il venait d'épancher , et je lui répétais , avec émotion : oh ! oui , mon cher ami , *vous êtes bien heureux !* Je le quittai , et son dernier regard , sur le seuil de sa demeure , m'exprimait encore qu'il goûtait , en cet instant , tout le charme qui devait naître pour lui du souvenir de sa vie passée , de la conscience de sa position présente , des douceurs attendues de son existence future. Hélas ! nos yeux , si exercés à la reconnaître , ne voyaient pas , en ce moment même , se glisser furtivement derrière lui , dans sa maison jusque-là si fortunée , l'horrible mort ! L'impitoyable n'a pas tardé à frapper ! »

« Messieurs, en songeant à la rapidité de la catastrophe, en méditant sur cette existence remplie de travaux honorables, comblée de services rendus à l'humanité, qui se promettait, comme récompense méritée, une longue série de jours heureux et paisibles, en la voyant tranchée d'une manière si prompte et si terrible, il en est qui souriront avec amertume : ils vous rediront cette funeste issue d'une vie de travail et de vertu, si injustement détruite à leurs yeux, et le blasphème sortira de leur bouche ! Ah ! loin de nous de pareilles pensées, chers confrères, loin de nous le hideux spectacle du scepticisme au bord d'une tombe !! Près du cercueil de l'homme de bien, moissonné avant le temps, il y a d'affreux regrets, j'en conviens ; mais, pour le chrétien, il y a toujours une grande et sublime leçon ! toujours une espérance douce et consolante ! car, Messieurs, le bonheur parfait n'est pas de ce monde ! Comment le nier, ici surtout, quand la providence vient de nous en donner encore une preuve cruelle et si frappante ? Mais cette même providence est juste, et quand elle ravit inopinément à la terre l'homme utile et honorable qu'elle avait jusque-là comblé de faveurs, justifiées par une belle vie, c'est qu'elle réserve à cet être privilégié un bonheur plus pur encore dans la vie qui ne finit pas !

« Celui que nous regrettons a bien vécu ; il est mort presque sans souffrances, estimé et honoré de ses concitoyens, aimé de sa famille : qui oserait murmurer ? Oh ! ne pleurons pas sur lui, Messieurs, en songeant à ce qu'il fut ; plaignons plutôt ces êtres chéris qui lui survivent ! mais offrons-leur du moins cette dernière consolation de la foi ; elle est puissante, je vous le proteste, car je l'ai éprouvée !

« Que cette pensée pieuse, jointe au souvenir de l'hommage public et unanime que nous rendons aujourd'hui à celui qu'elle pleure, soit pour sa famille un soulagement à l'affreuse douleur qui l'accable, et que le temps, avec le souvenir des vertus, ont seuls le pouvoir d'adoucir ! »

(17) *Francisco Bennati* était né à Mantoue, le 31 mai 1800.

Le jour même de sa mort, il écrivit à l'Académie une lettre, en lui faisant hommage de son dernier ouvrage : c'est donc à nous, pour ainsi dire, qu'il a adressé son dernier mot.

(18) En 1821, il avait publié l'ouvrage suivant, en langue italienne :

Cenni sopra l'Ania di Mantova.

En 1826, cet autre, en langue latine :

De diagnosi Diarrheæ.

(19) En 1830, il publia le fruit de ses premières recherches, en langue française, et sous ce titre :

Du mécanisme de la voix humaine pendant le chant ;
1 vol. in-8°.

En 1831. — *Mémoire sur quelques maladies qui affectent particulièrement les organes de la voix humaine ;* 1 vol. in-8°.

En 1832. — *Recherches physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine ;* 1 vol. in-8°.

En 1833. — *Études physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine ;* 1 vol. in-8°.

C'est cet ouvrage qui lui fit obtenir un des prix Montyon.

(26) Enfin, en 1834, il venait de faire paraître son dernier ouvrage, celui qu'il nous adressait le jour même de sa mort ; il a pour titre :

Mémoire sur un cas particulier d'anomalie de la voix humaine pendant le chant, lu à l'Académie des sciences le 30 septembre 1833 ; brochure.

(21) Le traitement dont nous parlons consistait dans l'em-

ploi gradué, suivant certains degrés, qu'il avait fixés lui-même, après une série d'expériences vraiment concluantes, du sulfate d'alumine, combiné à des doses diverses plus ou moins fortes, dans des gargarismes également variés, suivant les cas et les circonstances.

Il ne faisait aucun mystère de ses formules ; il me les avait communiquées pour plusieurs malades de Rouen que je lui avais adressés, et chez lesquels, alors et depuis, à l'aide de la méthode de *Bennati*, j'ai vu disparaître des maux de gorge, déjà très anciens, et jusque-là rebelles à tous les autres traitements.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1835.

Programme.

L'Académie n'ayant point eu l'occasion, depuis plusieurs années, de décerner les prix de 300 francs proposés par elle, pour la solution de diverses questions qu'elle avait successivement mises au concours, et voulant laisser aux concurrents une plus grande latitude, en même temps qu'elle augmente, pour cette année, la valeur de la récompense, annonce qu'elle donnera un prix au meilleur Mémoire *inédit*¹ sur les Sciences physiques, chimiques ou mathématiques.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 600 fr.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1^{er} JUIN 1835, TERME DE RIGUEUR, à M. DES ALLEURS, Docteur-Médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie*, pour la classe des Sciences, rue de l'Écureuil, 19. (Voir l'annonce du prix pour la Classe des Lettres.)

¹ L'Académie entend ici par ouvrages inédits, ceux qui, non-seulement ne sont pas imprimés, mais encore qui n'ont été présentés à aucune Société savante.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER
DANS SES ACTES.

OBSERVATIONS GÉORGIQUES

SUR

L'EMPLOI DU SEL ORDINAIRE AUX CHAMPS,

POUR L'ALIMENTATION ET L'HYGIÈNE DES BESTIAUX,
LEUR ENGRAISSEMENT, etc.;

PAR M. DUBUC.

Séance du 6 Décembre 1833.

MESSIEURS ,

Vu leur importance , j'ai dû diviser ces observations en deux parties : dans la première , je traite de l'emploi du sel , *hydrochlorate de soude* , considéré comme engrais des terres arables ou comme stimulant végétatif , en raison des sels étrangers à sa nature qu'il recèle.

Dans la seconde , j'examine s'il est utile à l'alimentation hygiénique des bestiaux de trait , et à l'engraissement de ceux destinés à la boucherie.

PREMIÈRE PARTIE.

Le gouvernement, avant de supprimer ou de diminuer l'impôt sur le sel, et dans l'intérêt de l'agriculture, a cru devoir, en 1833, consulter les Sociétés d'agriculture et ceux qui s'occupent des champs, pour avoir leur opinion sur l'opportunité du sel en agronomie, question reproduite de nos jours, et dont la solution est plus que jamais incertaine.

Ces motifs m'ont déterminé à traiter de nouveau ces intéressantes questions, spécialement dans l'intérêt des propriétaires terriens, des fermiers et du fisc.

Sur la première question, je n'hésite pas à dire que je regarde le sel comme étant plus nuisible qu'utile à la culture des champs. Je vais étayer mon opinion par de nombreux exemples, pris chez les nations agricoles anciennes et modernes, et sur des résultats que j'ai obtenus de l'analyse chimique de toutes sortes de terres de rapport prises dans diverses contrées de la Normandie.

Les Chinois, ce peuple sage et heureux, adonné de tous temps aux arts utiles, mais spécialement à la grande agriculture, n'employèrent jamais le sel, disent *Bosc*, *Sonnerat*, etc., dans les compôts dont ils se servent pour l'engrais des sols, et pourtant aucun peuple en Asie ne sait mieux tirer parti des fonds cultivables, quelle qu'en soit la nature ¹.

Les Grecs et les peuples du Péloponèse, disent Démocrite et Anthymène, savaient tirer, de leur temps, d'excellentes récoltes des plus médiocres fonds : ils cultivaient les terres d'après les méthodes à eux transmises par les Égyptiens, et se gardaient bien de faire usage du sel dans leur

¹ Voir les ouvrages de Sonnerat et de Bosc concernant l'agriculture chinoise, sur l'usage varié que les Orientaux font du riz, soit comme objet d'aliment, soit dans les arts, et sur la culture de cette sorte de céréale, etc.

agriculture, car ils savaient, par tradition et par expérience, que cet ingrédient, semé sur les meilleurs fonds, même en petite quantité, les effritait à la longue et les rendait même stériles pour long-temps, si la dose du sel employé était excessive.

Les Romains, surtout, du temps d'Auguste et de Virgile, qui connurent toutes les méthodes agricoles employées chez les nombreuses nations soumises à leur vaste empire, n'ont jamais préconisé le sel comme amendement, ni comme stimulant des terres labourables; au contraire, ils regardaient les sols empreints de matières salines comme étant de peu de valeur. Voici, à cet égard, ce que dit le Cygne de Mantoue, dans le deuxième livre des Géorgiques, en parlant de l'essai des terres de rapport, pour en apprécier la qualité :

At sapor indicium faciet manifestus, et ora
Tristia tentantum sensu torquebit amaror.... Etc.

Nous ajoutons que, du temps de Virgile, et même avant lui, on jugeait du mérite des terres cultivables, non-seulement par le goût et au toucher, mais encore par leur pesanteur spécifique; ainsi, celles qui étaient sapides, trop tenaces ou d'un mauvais délité, n'avaient que peu de valeur parmi les agronomes anciens ¹.

Rien ne prouve non plus que les Gaulois, ni les Anglais, voisins des mers, même du temps de l'occupation de leur pays par les Romains, employassent le sel pour fertiliser leurs champs, et pourtant le sel était alors libre d'impôt chez ces peuples, et leurs terres bien cultivées (histoire des Gaules, commentaire de César, etc.)

Enfin, M. Mathieu de Dombasle, dont l'opinion cons-

¹ On emploie encore assez souvent la méthode indiquée par Virgile pour cadastrer les fonds ruraux; mais les résultats en sont bien éventuels et donnent lieu à de justes réclamations. Déjà j'ai entretenu l'Académie de cette mauvaise méthode pour apprécier le prix vénal et la valeur cadastrale des héritages.

cienciense fait aujourd'hui autorité en agriculture, doute également de l'utilité du sel en agronomie. (*Voir ses Annales.*)

Aux exemples précédents sur la nocuité du sel commun aux champs, nous allons en ajouter de nouveaux résultant de l'examen chimique des meilleurs fonds arables et de prairies naturelles.

Depuis quelques années, et sur l'invitation d'un bon nombre de propriétaires terriens normands, nous avons analysé au moins vingt sortes de terres de labour, prises parmi les plus convenables à la culture des céréales, des plantes herbacées et à fourrage. Les résultats de ces analyses nous ont fait voir qu'il existe souvent une grande différence dans les éléments géonomiques qui composent ces divers sols ¹.

Mais, chose très remarquable, nous n'avons trouvé que des atomes insignifiants de sel commun, même dans les fonds de première qualité, pour la récolte du froment, tels que ceux du Lieuvin, de la plaine du Neufbourg, du Vexin normand, etc., qui produisaient, avant le dessolement des fermes, depuis seize grains de blé jusqu'à vingt-quatre grains, pour un de semence.

Nous avons également analysé d'autres fonds cultivés, mais de médiocre qualité : les uns pris dans le pays d'Ouche, département de l'Eure, d'autres au pays de Caux, vers le littoral de la mer, près Fécamp, sans y avoir trouvé une quantité notable de sel marin. Il en a été de même à l'égard des sols formant les riches et vastes prairies de la Basse-Normandie. Mais, si ces pâturages sont aussi presque exempts de muriate de soude, on y trouve, en quantité assez remarquable, du muriate de chaux et de magnésie, deux matières qui, n'en doutons pas, contribuent à l'étonnante fécondité de ces herbages naturels.

Pour terminer la première partie de ces observations,

¹ Voir, pour les résultats de ces analyses, le *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences de Rouen*, année 1833.

nous ferons encore remarquer aux partisans de l'emploi du sel en agriculture, que le sel fut libre d'impôt en France pendant dix-huit ans (de 1789 jusqu'en 1805), sans qu'il en soit résulté rien d'avantageux pour notre agronomie, malgré les tentatives qu'en firent un grand nombre de fermiers bretons et normands.

Enfin, les Anglais, les Belges, etc., ont également renoncé à l'usage du sel comme engrais des sols, parce qu'ils ont reconnu que cet ingrédient minéral finissait par effriter les terres, après leur avoir donné quelque action végétative, et c'est bien le cas de dire ici que cette pratique « peut enrichir le père et ruiner les enfants. »

Ainsi, les exemples pris chez les nations anciennes et modernes, prouvent que le sel est un mauvais ingrédient, considéré comme engrais des terres.

DEUXIÈME PARTIE.

Le sel convient-il à la nourriture et à l'hygiène du bétail de trait, servant à l'exploitation des biens ruraux, dans les usines, etc. ?

Le sel contribue-t-il à l'engraissement des animaux.

Nous allons traiter succinctement chacune de ces questions. Il résulte des expériences faites en Angleterre, en Allemagne, en France, par M. Dombasle (voir les *Annales de Rôville*), « que le sel donné au bétail de trait, aux « chevaux de cavalerie, et en général aux attelages, leur « est plus nuisible qu'utile, à moins, toutefois, que les « fourrages servant à leur nourriture n'aient été mal récoltés ou échauffés dans les greniers ; mais cela ne détruit « pas notre opinion à l'égard du bétail alimenté avec des « herbes non altérées. »

En effet, quelle peut être ici l'action du sel administré comme condiment ? Celui d'exciter une digestion trop

rapide aux animaux nourris avec des végétaux qui en sont empreints : alors, il résulte nécessairement de ce mode d'alimentation, un jeûne alternatif et prolongé, qui doit fatiguer les organes digestifs de ces mêmes animaux, surtout à l'égard de ceux de trait et de course : circonstances qui concourent à leur usure et à leur dépérissement. Telle est, du moins, l'opinion d'un grand nombre d'agriculteurs et d'agronomes distingués, mais spécialement de M. Dombasle, que je cite encore ici comme une autorité expérimentale¹.

Mais, pour faire voir l'inutilité du sel dans l'espèce, prenons, à cet égard, d'autres exemples dans la nature : ils sont encore plus surs que ceux résultant de nos expériences, car la bonne nature ne trompe jamais ceux qui la prennent pour modèle.

Les bœufs sauvages, le bison des vastes forêts de l'Amérique, les chevaux tartares, le renne boréal, les chameaux, les moutons de plaine et autres solipèdes, ne paissent ou ne sont nourris qu'avec des herbes *insapides*, car, que je sache, il ne croît pas de gramens salés sur les steps de la Tartarie, ni dans la Laponie, et pourtant, dit Buffon, ces quadrupèdes, souvent nomades, sont en général plus forts, plus agiles à la course, et vivent plus vieux que les animaux domestiques, leurs congénères, les mieux soignés.

Enfin, les chevaux normands et les andalous, si agiles

¹ M. Dombasle, depuis qu'il a opéré lui-même *agriculturalement* (voir la collection des *Annales de Rôville*), a rectifié un grand nombre d'erreurs presque accréditées aux champs avant lui ; c'est ainsi, par exemple, qu'il croit que l'usage du sel effrite les terres de labour ; que cet ingrédient, administré au bétail de trait, est contraire à l'intérêt bien entendu des fermiers..... Il a également jeté un grand jour sur le mode d'alimentation du bétail de trait, et sur l'engrais des animaux par les racines sarclées, pommes de terre, carottes, betteraves, etc. Il pense aussi, avec M. Bosc (voir le *Cours de physiologie végétale* de ce dernier), que le muriate de chaux vaut mieux que le sel commun pour *sanifier* les fourrages détériorés, etc.

et si durs au travail, ne mangent, dans l'état de santé, que le foin ordinaire, ou des plantes trifoliées vertes ou sèches, mais jamais salées. La même remarque est applicable au grand nombre de bœufs et de moutons qu'on engraisse annuellement dans les vastes prairies de la Basse-Normandie, et dont la plupart servent à l'approvisionnement de la capitale.

Il résulte donc de toutes ces observations,

« Que les animaux *plantivores* nourris simplement avec
« des végétaux *insapides*, ont une supériorité de force,
« d'agilité et vivent plus long-temps que les mêmes espèces
« d'animaux réduits à la servitude ; circonstance qui prouve
« encore l'inutilité du sel donné comme objet d'alimentation
« aux attelages. »

Mais, si le sel est contraire à la durée des animaux de trait, et, par ce motif, à l'intérêt bien entendu de ceux qui les emploient, il n'en est pas ainsi à l'égard de l'engraissement à l'étable d'un assez grand nombre de bétail servant à la nourriture de l'homme.

En effet, les Irlandais, les Américains, les Français, emploient, presque de temps immémorial, le sel commun à cet usage, et il y a long-temps que je l'ai vu mêler, à *petite dose*, aux pâtées et à d'autres aliments servant à l'engrais des porcs, des veaux et de toutes les gallinacées.

Mais, c'est spécialement avec les racines aqueuses, *pommes de terre*, et aux farines mucilagineuses, qu'il convient d'ajouter ce condiment, quand ces matières sont destinées à l'engraissement de ces animaux ; peut-être pourrait-on employer, avec avantage, le muriate de chaux au lieu de sel marin dans cette opération, mais je n'en ai pas vu faire l'essai ; néanmoins, tout porte à croire, surtout d'après M. Bosc, que cet essai réussirait.

Voir encore, à cet égard, le *Cours de physiologie végétale* déjà cité.

On pourrait donner plus d'extension à ce dernier article

pour prouver l'utilité du sel à l'engraissement du bétail à l'étable, ou dans des lieux obscurs ; mais à quoi servirait de répéter ce que les plus simples ménagères et les nourrisseurs mettent tous les jours en pratique avec succès, dans les plus modestes exploitations rurales ?

Néanmoins, je ne terminerai pas ces observations sans répéter que le repos et l'obscurité favorisent singulièrement l'engrais des jeunes animaux, et surtout celui des gallinacées ; on ignore à quoi tient cet effet, mais il est certain.

Ces détails paraîtront minutieux, mais peut-on trop signaler les bonnes et utiles méthodes, surtout quand il s'agit d'économie rurale et d'être utile à l'agriculture ? Nous ajouterons, en terminant, qu'il y a plus de soixante ans que nous avons vu faire des expériences comparatives entre des animaux de même espèce : les uns nourris dans des cages et tenus dans des lieux obscurs, et d'autres nourris des mêmes alimens, mais en liberté ; les premiers étaient plutôt engraisés et plus volumineux que les seconds. Ceux qui ne connaissent pas cette méthode, pourront donc la pratiquer avec succès.

De tout ce qui précède, on peut conclure,

1° Que le sel commun, tant préconisé dans ces derniers temps par certains agronomes, comme engrais ou comme amendement des terres de labour et de prairies à gramens, *leur est en général plus nuisible qu'utile* ;

2° Que si le sel, tel qu'il sort des marais salants, les saumures provenant des salaisons, les varecks, les algues, etc., excitent la végétation, cet effet est dû, non au sel marin pur, mais, au contraire, à du muriate de chaux et de magnésie, plus à une matière visqueuse animalisée que contiennent les algues et le sel commun non raffiné ; circonstances qui, n'en doutons pas, ont pu induire en erreur les partisans de l'emploi du sel aux champs ;

3° Que le sel peut être utile à l'engraissement du bétail

nourri à l'étable, mais qu'il est inutile, pour ne pas dire dangereux, de l'administrer aux animaux de trait ou servant à la course; nous en avons déduit les motifs dans cet ouvrage.

Pour terminer, nous croyons que la suppression de l'impôt sur le sel ne peut favoriser aucunement les progrès de la grande agriculture; que son emploi à l'engraissement du bétail est trop peu considérable pour mériter d'être pris en considération par le gouvernement, sous le rapport du fisc.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage que j'ai cru, dans les circonstances actuelles, devoir présenter à l'Académie, et sur lequel j'appelle le jugement de ceux de mes confrères qui s'occupent spécialement d'agronomie.

.....

Mémoire

SUR

UN TABÀC A PRISER,

PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DE *PHYTOLACCA DECANDRA*, L.

AVEC CELLES DE BETTERAVES

ET AUTRES VÉGÉTAUX INDIGÈNES ;

PAR M. DUBUC.

Séance du 23 Mai 1834.

MESSIEURS,

Je suis du petit nombre de ceux qui croient, avec Dambournay, un des anciens fondateurs de l'Académie royale des Sciences de Rouen, que notre sol peut fournir, au moins en grande partie, les ingrédients propres à alimenter nos fabriques, manufactures, etc., sans avoir recours à l'achat des matières étrangères, si souvent onéreuses au pays.

C'est par ce motif principal que j'ai cherché à remplacer l'irritant et souvent dangereux tabac exotique, par des plantes qui croissent presque sans culture par toute l'Europe ¹.

¹ Voir, pour les propriétés malfaisantes du tabac de nicotiane, l'Encyclopédie, le Dictionnaire des sciences médicales, et une Thèse soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 6 août 1815, par M. Arvers, de Rouen.

Vous pouvez vous rappeler que, dans une note supplétive imprimée dans le Recueil de vos travaux, en 1831, à la suite de mon travail sur les propriétés teinturiennes du *phytolacca*, je disais que les belles feuilles de cette plante, vu leur analogie de composition avec celles du *nicotiana tabacum*, étaient aussi de nature à faire du tabac à priser.

Des essais préliminaires que je fis, en 1832, sur ce végétal cueilli à diverses époques de l'année, vinrent confirmer mes prévisions, et j'en dus faire part à l'Académie, pour prendre date de mon travail; je promis de donner suite à ces essais. Non-seulement je les ai continués l'année suivante, sur le *solanum magnum*, mais je les ai étendus aux feuilles des différentes variétés de betteraves, et encore à d'autres végétaux indigènes très connus et la plupart vivaces.

Je viens aujourd'hui, Messieurs, vous rendre compte de ces essais et de leurs résultats.

Mais, avant de les rapporter, je crois devoir répondre, en peu de mots, à ceux qui croient encore à l'impossibilité de faire de bon tabac autrement qu'avec les feuilles de nicotiane, plante originaire, dit-on, des Indes occidentales, mais qu'on est parvenu à acclimater en France comme la phytolaque.

« On aurait cherché en vain, disent les rédacteurs du Dictionnaire technologique, à remplacer, de nos jours, le tabac ordinaire sans nicotiane... Et ils ajoutent : « C'est comme si l'on voulait faire du vin sans raisin, etc. »

Nous allons brièvement répondre à ces assertions, en prenant des exemples dans les progrès des découvertes utiles dont nous sommes témoins depuis un demi-siècle.

MM. du Dictionnaire technologique, et les partisans de leur opinion, auraient-ils pu croire, il y a encore cinquante à soixante ans, qu'un jour viendrait où le sucre, préparé avec la betterave, pourrait suppléer, en Europe, celui qu'on extrait, aux Indes, de l'*arundo saccharifera*?

Auraient-ils encore pu supposer que la chimie serait par-

venue à faire de l'eau de toutes pièces ? que le gaz hydrogène carboné serait coërcé pour servir à l'éclairage ? que la fécule de pommes de terre serait *saccharifiée* avec de l'acide sulfurique, et même qu'on pourrait extraire de l'eau-de-vie ou de l'alcool de cette singulière combinaison ? Non, sans doute !

Enfin, si les rédacteurs de l'ouvrage en question, avant d'être si affirmatifs dans l'espèce, avaient prouvé qu'il n'existe pas, sous le ciel européen, de plantes *azotées* et *albuminées* autres que la nicotiane, alors leur assertion aurait eu quelque valeur; mais il en est autrement, à l'égard du phytolacca, des feuilles de betteraves, de celles de la pomme de terre, etc., etc. (*Voir l'analyse d'un grand nombre de nos végétaux indigènes, par MM. Vauquelin, David, Berzélius, etc.* ¹)

D'après ce court exposé, j'ai dû croire à la possibilité de faire du tabac analogue à celui de nicotiane, avec les plantes que je viens de citer. C'est à l'expérience à décider si ce tabac est aussi irritant et aussi nuisible que le tabac ordinaire pour ceux qui font un usage continuel et souvent immodéré de ce dernier.

Voici donc les moyens que j'ai employés pour atteindre ce but. Ils sont, en grande partie, extraits du Dictionnaire technologique et de l'Encyclopédie; mais, avant de les décrire, je dois donner la composition du fluide qui sert, dans les fabriques de tabac, à asperger les nicotianes qu'on y travaille. Cette préparation porte le nom générique de *mouillade*, en Europe, et de *sauce à faire du tabac*, dans les deux Indes.

¹ Beaucoup de végétaux indigènes sont, d'après leur analyse par les méthodes nouvelles, azotés ou animalisés; mais quelques-uns d'entre eux semblent trop vireux pour les proposer comme succédanés des nicotianes, pour en faire du tabac; de ce nombre sont les jusquiames, les *datura*, les feuilles de pavots, etc.

Sauce ou Mouillade pour la préparation du Tabac.

Prenez : Sel gris ordinaire , 32 grammes , ou une once ;
Cassonade brune , 64 grammes , ou deux onces ;
Muriate de chaux neutre, 4 grammes, ou un gros ;
Eau pure, un litre.
Le tout bien mêlé et fondu ensemble.

Cette espèce de saumure marque près de huit degrés au pèse-sel ; et sept , si on remplace la cassonade par de la mélasse. Cette dose est plus que suffisante pour faire neuf à dix livres de tabac , avec les feuilles de *phytolacca* ou de betterave , par le procédé que nous allons indiquer.

NOTA. La composition de la mouillade varie aussi selon les pays où se prépare le tabac. Là , on n'y emploie que l'eau de mer pure ; ailleurs , de l'eau ordinaire sucrée , aiguisée de sel de gabelle impur , c'est-à-dire empreint de muriates terreux. Ce dernier fluide marque de dix jusqu'à quatorze degrés. (*Voir*, à cet égard , l'*Encyclopédie des Arts et Métiers*.)

Mais , dans mes opérations , je n'ai employé que la mouillade dont je viens de donner la recette.

J'ai donc opéré , en 1833 , comme aux années précédentes , sur des feuilles de *phytolacca* , pour les convertir en tabac , prises à trois époques de leur croissance , c'est-à-dire vertes , bariolées et rouges , parce qu'elles changent de nature en vieillissant , même sur la plante. J'en dis , je crois , les motifs , en 1831 , dans le travail dont j'ai déjà parlé.

Les autres végétaux , soumis aux mêmes essais , pour en faire du tabac , furent récoltés , les uns en été , les autres en automne , en raison de leur espèce , et encore par des motifs d'économie rurale que je dirai ailleurs.

TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES VERTES
DU *PHYTOLACCA DECANDRA*.

PREMIER ESSAI.

Vers la fin du mois de juin , je fis sécher, à l'ombre , un fort paquet de ces feuilles , jusqu'au point de leur faire perdre environ les trois quarts de leur humidité naturelle : ensuite , je les mis en petits tas et pressées , pour les faire ressuer , comme cela se pratique à l'égard de la nicotiane qu'on réduit en tabac. Après quelques jours , il en émanait une odeur assez prononcée de tabac ; alors on les divisa pour les faire éventer. Deux jours après , je les aspergeai légèrement avec la mouillade , et les remis de nouveau en tas et toujours à l'ombre ; bientôt elles s'échauffèrent et fermentèrent ; elles furent loties et divisées de nouveau , puis aspergées une seconde fois avec la mouillade , et conservées , en petits lots , en lieu sec. Deux mois après , ces feuilles étaient converties en tabac , tout-à-fait analogue , pour le goût , le montant et l'odeur , à celui préparé avec les nicotianes.

Le 14 décembre 1832 , j'exposai un échantillon de ce tabac aux regards de l'Académie. Je conserve encore cet échantillon en feuilles , et autres provenant de mes expériences sur divers végétaux indigènes.

DEUXIÈME ESSAI.

J'ai fait celui-ci avec des feuilles de *phytolacca bariolées*, c'est-à-dire vertes-rougeâtres , cueillies vers le 15 août. On les traita , en tout , comme dans l'essai précédent ; j'en obtins également un bon tabac. Je crois pouvoir assurer qu'elles rendent , à poids égal , plus de tabac que les feuilles de la même plante , prises vertes , comme celles employées à l'essai premier.

TROISIÈME ESSAI.

A la fin d'octobre 1832 , j'opérai sur des feuilles de cette

plante, rougies sur pied. Elles donnèrent, ayant été manipulées comme pour l'essai premier, un tabac de bonne odeur, mais moins forte et moins vireuse que celle obtenue des feuilles vertes et bariolées ; circonstance qui prouve encore, comme je l'ai déjà fait remarquer, que le *phytolacca* change de nature, surtout ses feuilles, en raison de son état d'accroissement¹.

Ainsi, une herbe vivace de sa nature, se reproduisant par bouture, de graine, et même par la section longitudinale de sa racine, croissant dans presque toutes espèces de sols, sans engrais, donnant, chaque année, deux fortes coupes de feuilles (fin juin et fin septembre, en Normandie), est le végétal que je propose comme succédané de la nicotiane, pour en faire du tabac, plante d'ailleurs très épuisante des terres arables, et, en outre, très dispendieuse à cultiver.

TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DES TROIS VARIÉTÉS. DE BETTERAVES

CULTIVÉES DANS NOS JARDINS OU EN PLEIN CHAMP.

Ici, Messieurs, j'appellerai encore votre attention sur cette autre partie de mon travail : je la crois, au moins, aussi utile que la première. . . Vous allez en juger.

L'analyse des feuilles de betterave, faite par les chimistes Raimann, Payen, Berzélius, etc., leur a prouvé qu'elles étaient, comme celles de nicotiane, *albumineuses* et *azotées*.

Enfin, chacun peut se convaincre, en les brûlant, qu'elles répandent une odeur *animalisée* très analogue à celle des feuilles de nicotiane et de *phytolacca*, soumises à la même

¹ Les différentes sortes de tabacs, soit en feuilles, soit en poudre, qu'on trouve dans le commerce, ne proviendraient-elles pas de nicotianes récoltées aussi dans un état d'accroissement plus ou moins avancé ? Cela nous paraît très probable.

épreuve. Ainsi, d'après leur rapport de composition avec ces deux dernières plantes, j'ai cru aussi pouvoir en faire du tabac à priser. Les essais suivants, par leurs résultats, ont justifié mes espérances à leur égard.

PREMIER ESSAI.

Sur la betterave ordinaire (beta vulgaris).

Vers la fin de septembre 1832, c'est-à-dire à l'époque où l'on peut récolter les feuilles des betteraves, quelle qu'en soit l'espèce, sans trop nuire à l'accroissement dernier de leurs racines, j'opérai sur un fort échantillon de ces feuilles, en les traitant comme celles de la phytolaque, *essai premier*. Elles devinrent d'un rouge clair par la dessiccation. J'en obtins, en deux mois, un tabac dont l'odeur et le montant étaient analogues à ceux qu'on remarque au tabac préparé avec la *nicotiane* et le *phytolacca*.

DEUXIÈME ESSAI.

Celui-ci a été fait en 1833, avec des feuilles de betteraves à racines blanches, veinées de stries rouges, cultivées en plein champ et dans un terrain de médiocre qualité. Cette espèce sert spécialement à faire du sucre : elle est naturellement très feuillée. Traitée comme à l'essai précédent, j'en obtins un tabac au moins égal en qualité à celui préparé avec la betterave vulgaire.

J'ai aussi converti en tabac les feuilles de poirée (*beta cycla*) ; mais cet ingrédient est inférieur en qualité à celui que donnent les deux autres variétés de betteraves. J'ignore à quoi attribuer cette différence, car les feuilles de la bête sont aussi de nature azotée et albumineuse ; mais toujours est-il certain qu'on peut ranger cette plante au nombre des végétaux propres à remplacer la *nicotiane* ¹.

¹ Les débitants mêlent au tabac ordinaire divers ingrédients pour lui donner du montant. C'est spécialement le sel ammoniac

Ainsi, il résulte encore de ces autres essais que les feuilles de betteraves peuvent, au besoin, servir de succédanées à la nicotiane, pour la fabrication du tabac. J'ajoute que les betteraves peuvent aussi, comme la phytolaque, donner deux coupes de belles feuilles chaque année, avantage que ne présente pas la *nicotiane cultivée en France*.

**TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DE POMMES
DE TERRE.**

Il y a plus de vingt ans que j'avais remarqué que les feuilles pédonculées de la plante *providentielle*, exposées en tas au grand air, s'échauffaient assez vite, et finissaient, en fermentant, par exhaler une odeur très prononcée de tabac. J'ai fait aussi plusieurs fois la même remarque sur les feuilles du pavot noir et blanc, mais je n'ai pas essayé à les convertir en tabac. Il en a été autrement à l'égard des solanées tuberculeuses; ces plantes, naturellement vireuses, ont certaine analogie de composition, dit Berzélius, avec celle du *nicotiana tabacum*. Ces divers motifs m'ont déterminé à les soumettre aux mêmes essais que la phytolaque et les feuilles de betteraves.

En juillet 1831, je traitai, à l'instar des deux plantes que je viens de citer, un fort lot de belles feuilles pédonculées, provenant de diverses sortes de pommes de terre cultivées en plein champ; elles furent également arrosées alternativement, deux fois, avec la mouillade. J'ai répété, en 1832, cet essai, au mois de septembre, quand la plante était encore bien verte¹; en six semaines, j'en obtins un tabac d'une

en petite quantité, et, parfois, quelques grains de chaux en poudre qu'ils emploient à cet usage; mais je n'ai employé aucun de ces moyens dans la confection du tabac préparé avec le *phytolacca* et les feuilles de betteraves.

¹ Du 15 au 20 septembre, je crois qu'on peut récolter les feuilles des solanées sans nuire à l'accroissement du tubercule, qu'on

odeur à la vérité moins piquante que celle du tabac préparé avec la phytolaque et la betterave , mais tout porte à croire qu'en manipulant sur les solanées en grand , comme cela se pratique à l'égard de la nicotiane , elles produiront un errhin très analogue au tabac ordinaire.

J'ai aussi, mais sans succès réel, essayé de convertir en tabac d'autres plantes vivaces, indigènes, à odeur vireuse, telles que la morelle (*solanum nigrum*), la douce amère, qui croît partout, la jusquiame, la grande scrophulaire et la belladonna; mais ces essais n'ont pas été assez suivis, pour pouvoir affirmer, en définitive, qu'on peut en faire un sternutatoire analogue au tabac de nicotiane, sans en avoir les inconvénients.

*Courtes Observations sur l'ensemble de ce travail ,
et Résumé.*

Le tabac de nicotiane eut autrefois ses détracteurs et ses panégyristes, et cela devait être; mais, en définitive, il est devenu presque comme le sucre, ingrédient de première nécessité en Europe; quoique inutiles, l'un et l'autre, à l'existence de l'homme; au contraire, surtout le tabac! car, en compensation d'une jouissance passagère qu'il procure aux priseurs, combien n'énervet-il pas certaines facultés avant le déclin de la vie, surtout le sens de l'odorat? Combien d'exemples on pourrait citer à l'appui de ces assertions!

Mais on dit: le tabac est un sternutatoire céphalique agréable; enfin, c'est un remède dans bien des cas.... On répond: ... nos pères, qui vivaient aussi vieux que nous, et avec moins d'infirmités, suppléaient à votre tabac par

laisse encore un mois en terre avant d'en faire la cueillette, car il y grossit, quoique privé de ses tiges. C'est une des étonnantes facultés des racines dites coulis.

des errhins pris dans leurs végétaux indigènes, qui ne leur occasionnaient ni aberrations ni vertiges, car on ne connaissait pas la nicotiane chez les Gaulois.

Trouver, dans l'état actuel des choses et sur notre sol, des végétaux moins narcotiques et moins irritants que la nicotiane pour remplacer le tabac ordinaire, était le but que je m'étais proposé dans ce travail; je crois l'avoir atteint au moyen des belles et larges feuilles de la phytolaque et de la betterave.

Messieurs, je m'attends bien ici à trouver des contradicteurs, car tout ce qui est nouveau en a toujours eu, même les découvertes les plus utiles.... On dira, dans l'intérêt du fisc et des planteurs privilégiés, que mon tabac n'est pas analogue à celui préparé avec la nicotiane; mais, en supposant la chose vraie, ce qui n'est pas certain, qu'importe au consommateur, s'il peut satisfaire ses habitudes avec une poudre céphalique moins irritante et moins dangereuse au sens de l'odorat que le tabac ordinaire.

D'ailleurs, le nouveau tabac indigène que je propose, comme succédané de celui préparé avec la nicotiane, acquerra, n'en doutons pas, étant fabriqué en grand, un degré de perfection que je n'ai pu lui donner dans des essais toujours assez limités, et par des mains peu exercées à ce genre d'industrie¹, car tout se perfectionne par le temps, et plus encore par l'expérience. C'est ainsi qu'en 1747, quand Margraf le prussien eut découvert l'existence du sucre dans la betterave, on était loin de s'attendre, alors, à voir, quatre-vingts ans plus tard, l'Europe chargée de raffineries d'un sucre extrait de cette même racine, et, pourtant, nous sommes témoins de la réussite

¹ En effet, ces essais, quoique concluants pour le fond, donneront encore des résultats plus satisfaisants quand ils auront lieu en grand dans les usines où se fabrique le tabac, en Alsace, en Flandre, etc., par des procédés que je n'ai pu mettre en pratique à Rouen, où cette industrie est peu connue.

de ce nouveau genre d'industrie. Je suis convaincu que, tôt ou tard, le même résultat aura lieu en France, à l'égard de la fabrication du tabac avec plusieurs de nos végétaux indigènes, mais spécialement avec les deux plantes qui font l'objet principal de ce mémoire, le *phytolacca decandra* et les feuilles des trois variétés de betteraves dont j'ai parlé.

En résumé, nous croyons qu'il résultera de cette nouvelle industrie divers avantages pour l'économie rurale et sociale, dont voici les principaux :

L'emploi, en France, des feuilles de la phytolaque et de betteraves, comme succédanées des nicotianes, pour en faire du tabac, limitera la culture de cette dernière plante, et les terres à blé en seront moins effritées; car, dit Jefferson, ancien président des Etats-Unis, « le tabac est l'une
« des plantes qui épuise le plus, en peu de temps, les sols
« les plus fertiles, et nuit singulièrement à la culture des
« végétaux alimentaires, etc. »

La culture de la betterave, moins épuisante des terres que le tabac, s'accroîtra dans nos campagnes sans trop nuire à la récolte des céréales, avantage qui n'est pas à dédaigner dans un pays d'une immense population.

Enfin, le *phytolacca decandra*, plante vivace qui croît presque sans frais de culture sur les sols les plus variés, servira encore, dans l'espèce, à ménager les bonnes terres à blé, souvent envahies par la nicotiane.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage que j'avais promis à l'Académie les années précédentes. Trop heureux si, faible imitateur de Dambournay, en m'occupant de végétaux indigènes, j'ai encore pu, sur le déclin de l'âge, lui offrir un travail qui, je crois, n'est pas dénué d'intérêt dans son ensemble.

RECHERCHES CHIMICO-JUDICIAIRES

SUR DES TACHES

OBSERVÉES SUR LA CHEMISE D'UN SOLDAT

TUÉ RUE DU FIGUIER, A ROUEN ;

PAR MM. GIRARDIN ET MORIN.

MESSIEURS ,

Ces recherches ont été entreprises sur la réquisition de M. de Stabenrath, juge d'instruction, dans le but de déterminer la nature de ces taches, afin d'établir si l'homme trouvé mort, rue du Figuier, avait procédé à l'acte de la copulation dans la maison où le crime avait été commis. L'ordonnance qui nous confiait ce travail nous prescrivait encore d'examiner différentes taches rougeâtres qui existaient sur d'autres objets. Mais, comme leur examen ne présenterait rien d'intéressant pour l'Académie, nous ne nous en occuperons point ici.

Avant d'indiquer les expériences auxquelles nous nous sommes livrés pour répondre aux questions de M. le juge d'instruction, nous croyons devoir reproduire ici l'exposé des faits qui ont donné lieu à notre travail, exposé présenté à l'Académie par M. de Stabenrath lui-même. Nous laisserons parler cet honorable magistrat.

« Le 26 janvier de cette année, vers huit heures du soir, une foule immense assiégeait la porte d'une maison garnie de la rue du Figuier : le bruit circulait, dans la foule, qu'un homme avait été jeté du second étage de cette maison, dans la cour, et qu'il s'était horriblement mutilé en tombant. Bientôt, effectivement, un jeune homme, la tête penchée sur son épaule, poussant quelques rares gémissements, fut

transporté de la maison de la rue du Figuier chez sa tante. Là il expira.

« Plusieurs commissaires de police se rendirent sur les lieux, entendirent les propriétaires de la maison où l'événement était arrivé; un médecin fut appelé; et l'on pensa que le jeune homme était mort par suite d'une chute accidentelle faite dans l'escalier, dont les marches, mauvaises et très dégradées, offraient encore la trace d'un pied qui aurait glissé.

« Le lendemain, je me transportai moi-même sur les lieux, et je fis faire l'autopsie du cadavre en ma présence, par trois médecins. Ils constatèrent que les os du coude du bras gauche de la victime, étaient comme broyés, que la mâchoire était fracassée, qu'il existait une blessure sur l'arcade de l'œil gauche; enfin, que le foie, lacéré en deux, offrait une énorme ouverture. Ils en conclurent que la cause de la mort provenait d'une chute faite d'un lieu élevé, et qu'elle n'était pas le résultat de la chute dans l'escalier.

« Il fallait, en présence de cette opinion, motivée sur l'examen du cadavre, et de celle que les commissaires de police avaient conçue, rechercher de quel côté pouvait se trouver la vérité; remonter aux sources, voir comment l'infortuné qui était mort avait pu être conduit dans une maison qui était signalée comme le refuge de ce que la société renferme de plus vil et de plus abject.

« Voici ce que l'on apprit.

« Le jeune homme avait rencontré, vers six heures du soir, une fille dans un état complet d'ivresse, lui avait demandé où elle couchait, et l'avait, par humanité, reconduite à son logement; c'est la cause de sa présence dans la maison dont je viens de parler. Un moment après qu'il y fut entré, on entendit des gémissements dans la cour, on sortit, et on l'aperçut par terre, rendant en quelque sorte les derniers soupirs et baigné dans son sang. Pour la fille qu'il avait reconduite, elle dormait profondément.

« Comme vous le voyez, les renseignements qu'on a obtenus n'étaient pas satisfaisants; néanmoins, on examina avec attention les diverses parties de la maison, les chambres, les escaliers, et, après d'assez longues recherches, l'opinion des médecins se trouva corroborée par la découverte que l'on fit au second étage. En effet, le carré de cet étage est disposé de manière que l'on peut, dans une lutte, au sein de l'obscurité, jeter un homme par une fenêtre qui donne sur la cour, cette fenêtre offrant une baie toujours ouverte et sans vitrage; puis, sur une porte voisine, on voyait une grande quantité de taches rondes et rougeâtres, affectant la forme de gouttes, paraissant récentes et ayant l'aspect du sang. Sur un auvent donnant immédiatement au-dessous de la fenêtre, on remarquait aussi des taches à peu près semblables à celles-ci; enfin, l'on se souvint que la main droite du jeune homme mort portait la trace de huit coups d'ongles; que sa chemise offrait des taches d'un aspect équivoque, et je pensai qu'après être entré dans une maison de prostitution, n'ayant rien pu obtenir d'une fille ivre-morte, il avait rencontré quelques-unes de ses compagnes, qui, le voyant sans argent, n'auront pas voulu condescendre à sa demande, qu'une lutte se sera engagée entre-elles et lui, et qu'un tiers, survenant, l'aura précipité par la fenêtre.

« Pour vérifier ces faits, qui se présentaient naturellement à l'esprit, il fallait déterminer la nature des taches dont j'ai parlé. Voilà les causes de l'expertise de MM. Girardin et Morin, et des questions que je leur ai adressées. Vous allez juger du mérite de leur travail. Qu'il me suffise de vous dire maintenant que, par suite de révélations faites par des témoins, un homme et deux femmes sont renvoyés devant la Cour d'assises, comme inculpés de meurtre. »

La chemise que nous avions à examiner présentait plusieurs taches grisâtres. L'une d'elles, enlevée avec le morceau de toile qui la supportait, était rude au toucher; elle offrait la résistance du linge *empesé*, tandis que les

parties de la chemise qui n'étaient point tachées conservaient leur mollesse. La surface opposée à la tache était cotonneuse et n'avait rien de rude.

On la partagea en deux parties ; l'une fut chauffée, et elle n'exhala point l'odeur de la graisse. Nous remarquâmes aussi que la tache n'avait pas traversé la partie du linge qui la supportait, ce qui aurait eu lieu si elle eût été produite par un corps gras.

Une autre portion de la tache, chauffée avec précaution, devint jaunâtre, comme cela arrive avec la tache de sperme, et répandit l'odeur caractéristique de ce liquide animal.

La partie de la tache qui n'avait point servi aux expériences ci-dessus fut mise en macération pendant quelques heures dans l'eau distillée froide, et on l'agita avec un tube de verre ; bientôt elle exhala une odeur spermatique, et le linge se désempesa ; alors le liquide devint un peu visqueux. Nous observâmes sur le linge une petite quantité d'une matière glutineuse qui, enlevée avec précaution et soumise à l'action immédiate du calorique, dégagea une odeur de matière animale brûlée.

La dissolution de la matière de la tache ayant été filtrée, pour séparer les fibrilles qui s'étaient détachées du linge, fut divisée en deux parties. L'une fut évaporée à une très douce chaleur et prit une consistance visqueuse sans se coaguler, caractère propre au sperme ; dans cet état, il ramenait au bleu le papier de tournesol rougi par un acide : en conduisant l'évaporation jusqu'à sa fin, on obtint un résidu demi-transparent semblable au mucilage desséché, nuisant, de couleur à peine fauve, décomposable, comme toutes les matières animales, à une température plus élevée, et qui, par l'agitation dans l'eau distillée froide, se partagea en deux parties ; l'une glutineuse d'un gris jaunâtre, adhérente aux doigts à la manière de la glu, était insoluble dans l'eau ; l'autre, au contraire, s'y dissolvait.

L'autre partie de la dissolution donnait, avec le chlore,

l'alcool, l'acétate et le sous-acétate de plomb, un précipité blanc floconneux; le deuto-chlorure de mercure y produisit un trouble blanchâtre: l'acide nitrique ne la troubla pas, tandis que le contraire a constamment lieu avec l'écoulement blennorrhagique. La teinture de noix de galle y forma un précipité blanc sale, qui disparut par l'action de la chaleur, pour reparaître ensuite par le refroidissement. Nous considérons la matière de la tache comme du sperme desséché.

Afin de prévenir une objection qui aurait pu naître de l'état de saleté de la chemise, nous avons pris une certaine quantité de ce linge non taché, pour le soumettre aux expériences ci-dessus décrites, et les résultats que nous avons obtenus furent entièrement négatifs.

L'aspect jaunâtre que prenait la tache en la chauffant d'une manière convenable, l'odeur spermatique qu'elle exhalait dans ces circonstances, et la manière dont elle se comportait avec l'eau, ne permettent pas de douter que la chemise soumise à notre examen ne fût tachée par du sperme. Un seul liquide, celui de la gonorrhée, pourrait avoir quelque ressemblance avec lui; mais il s'en distingue, en ce qu'il ne devient point jaunâtre lorsqu'on l'approche du feu, et n'exhale pas l'odeur spermatique. Mis dans l'eau, il s'y dissout, et la liqueur qui en résulte, exposée à une douce chaleur, donne lieu à un coagulum albumineux.

RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES

SUR

QUELQUES REPTILES;

PAR M. LE DOCTEUR CHAPONNIER,

Membre correspondant.

La vie!... qui renferme toutes les conditions des êtres organisés, est une chaîne de faits qui lie la nature entière. Connaître ces faits en particulier, c'est apprendre ce qu'est la vie de chaque individu, et l'observation seule peut conduire à ce résultat.

Etudiant l'histoire naturelle par goût, et possédant un assez grand nombre de reptiles vivants, j'ai été à même d'observer leurs mœurs et leur mode de vitalité; j'ai pris note des faits que j'ai remarqués, et, comme la nature est toujours curieuse à connaître, j'ai pensé qu'en communiquant à l'Académie celles de mes recherches physiologiques qui, je crois, n'ont pas encore été publiées par d'autres, ce sujet ne serait pas dépourvu de quelque intérêt.

Le *crapaud* est un reptile dont la physiologie est peu connue; soit que, n'étant ni utile ni nuisible, le peu d'intérêt qu'il inspire ait engagé à l'oublier, soit que les observateurs y aient porté peu d'attention, le fait est que les descriptions qu'en donnent les naturalistes ne portent guère que sur sa forme et son accouplement, qui, du reste, ont

été très bien décrits. Je ne répéterai donc point ici ce qu'on trouve dans tous les ouvrages d'histoire naturelle, et je ne rapporterai que mes observations.

Le crapaud respire très vite : dans une minute, terme moyen, il a cent vingt-cinq respirations complètes, c'est-à-dire, composées chacune d'une inspiration et d'une expiration.

Sa respiration n'est point régulière, elle est intermittente : quatre à cinq de suite sont précipitées, puis deux ou trois plus ralenties. Si quelque chose le surprend ou l'effraie, il suspend sa respiration, et la reprend ensuite avec plus de rapidité.

Si on le met sous le récipient de la machine pneumatique, à mesure qu'on donne un coup de piston, on voit sa respiration se ralentir ; si l'on continue à faire le vide, la respiration se suspend tout-à-fait, et l'animal finit par mourir, si on le laisse trop long-temps dans cet état.

Le crapaud ne boit pas par la gueule, mais il paraît boire par absorption, et l'eau est nécessaire à son existence, car, en mettant un crapaud dans du sable fin et très sec, au bout de quelque temps on le voit bâiller, se gonfler par moment, annoncer du malaise par les mouvements qu'il se donne, se tenir élevé sur ses pattes, finir par dépérir, et mourir au bout d'un temps plus ou moins long. Le même effet a lieu si on l'expose au soleil ; il s'y joint, de plus, une sueur visqueuse que l'on voit sortir des pores de sa peau, principalement du sommet de chaque verrue dont elle est couverte.

Si, alors, vous l'arrosez d'eau, il redevient de suite à l'état de santé, et, en le laissant dans du sable humide, quoique sans manger, il peut y vivre fort long-temps. C'est sans doute par cette faculté absorbante que des crapauds, trouvés vivants au milieu de blocs de pierre, ont pu y vivre sans prendre d'autre nourriture que l'humidité qu'ils absorbaient.

Le crapaud, comme la grenouille, est susceptible de changer de couleur ; sa peau est plus claire quand il est dans un lieu sec ou exposé au soleil ; elle redevient foncée à mesure qu'on lui donne de l'humidité. Ce changement de couleur de la peau des animaux du genre *grenouille*, me paraît un phénomène que les auteurs n'ont point expliqué, et qui est produit, je crois, par la dilatation des vaisseaux capillaires de la peau. On remarque, en effet, que plus le temps est sec et chaud, et plus leur couleur est claire et transparente ; dans la température opposée, leur peau devient opaque et foncée en couleur. Ainsi, une grenouille, dans l'espace de quelques heures, sera d'un beau vert jaune, puis vert pré, et finira, suivant le temps, principalement au moment d'un orage, par être d'un vert bouteille tirant quelquefois sur le noir-brun, couleur qu'elles conservent, en général, presque tout l'hiver.

Le crapaud fuit la lumière, ne s'expose jamais aux rayons du soleil, qui le feraient mourir, et ne se montre guère que vers le commencement et la fin du jour, sans s'éloigner du trou qui lui sert de refuge.

Lorsque le crapaud veut fuir l'approche de quelque chose qui l'effraie, il ne se retourne pas pour se sauver, il s'éloigne à reculons.

Ce reptile mange beaucoup, pour un animal à sang froid ; j'évalue que, dans un jour, il avale, en insectes, au moins le quart de son poids, tandis que le lézard, dans le même espace de temps, ne mange qu'environ le vingtième de son poids ; et le serpent et la couleuvre, qui ne prennent de nourriture qu'une fois tous les sept à huit jours, sont rassasiés en avalant, tout au plus, le huitième de leur poids. L'appétit du crapaud décroît à mesure que la saison froide approche.

Lorsque le crapaud veut prendre sa nourriture, il court sur l'insecte qu'il rencontre, et l'avale en l'attirant rapidement dans sa gueule, au moyen de sa langue gluante,

qu'il lui alonge et qu'il retire vivement, par une inspiration très forte; alors, les parois de sa poitrine se contractent, et la respiration est suspendue jusqu'à ce que l'insecte soit entièrement avalé.

Ce reptile se nourrit indistinctement de toutes sortes d'insectes, mais il n'avale que ceux qu'il voit remuer; il suffit souvent d'agiter devant lui un insecte mort depuis long-temps, pour que, trompé par le mouvement, il se jette dessus et l'avale.

Les mêmes observations, faites sur un crapaud venant d'Afrique, m'ont donné les mêmes résultats.

Le crapaud est susceptible de s'apprivoiser et de reconnaître la personne qui prend soin de lui; le fait suivant, que je tiens d'un témoin oculaire et digne de foi, en est une preuve.

Dans le couvent des Ursulines de Beaugency, une pensionnaire, âgée de huit à neuf ans, d'une humeur taciturne, et que, pour cela, ses compagnes appelaient surnoise, avait pris en amitié un crapaud qu'elle avait découvert dans le jardin; à toutes les heures de récréation, elle allait au trou de cet animal, l'appelait, et aussitôt il venait à elle, se laissait prendre, et se jouait sur ses bras, son cou, comme aurait pu le faire un oiseau apprivoisé. Ce fut une sœur gardienne qui fit découvrir ce singulier attachement des deux individus: ayant remarqué que, depuis quelque temps, cette jeune personne ne se mêlait plus aux jeux des autres pensionnaires et se retirait toujours dans un lieu isolé, elle la suivit, la guetta, et fut témoin de cette amitié réciproque. Le crapaud fut tué, malgré ses qualités morales, et la demoiselle grondée sur le choix de ses amis. Interrogée sur les moyens qu'elle avait employés pour apprivoiser ce reptile, elle avoua qu'elle avait commencé par le caresser au bord de son trou, puis qu'il avait fini par en sortir tout-à-fait à son approche; qu'enfin, elle l'avait pris sur elle, et que, depuis, il y venait tout seul, aussitôt qu'elle l'appelait.

Il est fâcheux que cet animal ne soit pas tombé dans des mains plus aptes à cultiver les heureuses dispositions de son naturel.

Dans une prochaine note, je communiquerai à l'Académie mes recherches sur le système nerveux des lézards, et le résultat des expériences nouvelles que j'ai faites sur le venin de la vipère.

~~~~~

# NOTE

**SUR LE PROCÉDÉ DE FEU FRANÇOIS GONORD ,**

**POUR OBTENIR**

**DES ÉPREUVES PLUS OU MOINS GRANDES**

**QUE LA PLANCHE QUI SERT DE TYPE ;**

**PAR M. A.-G. BALLIN , ARCHIVISTE.**

*Séance du 4 Juillet 1834 <sup>1</sup>.*

MESSIEURS ,

Vous vous rappelez qu'un de nos confrères , dont nous regrettons l'éloignement , nous a communiqué , l'année dernière , le résultat des recherches qu'il avait faites , afin de nous donner une idée des procédés encore inconnus qu'a inventés , il y a plus de quinze ans , le graveur *François Gonord* , pour obtenir des épreuves plus ou moins grandes que les planches qui servent de type.

Ces procédés viennent d'être publiés dans le vingt-quatrième volume des brevets d'invention , imprimé par ordre de M. le ministre du commerce , et vous apprendrez sans doute avec plaisir que M. Brevière les a presque entièrement devinés ; sa notice est même , non-seulement beaucoup plus intéressante , mais encore beaucoup plus développée

<sup>1</sup> Voyez la note de M. Brevière sur le même sujet , insérée dans le *Précis de l'Académie* , année 1833.

que la description de Gonord , dont voici le sommaire :

On commence par faire une empreinte en relief de la gravure , au moyen de métaux ou autres matières : un alliage d'une partie d'étain , une de bismuth et quatre de plomb , paraît le plus convenable.

On huile légèrement cette empreinte , et on l'enduit ensuite d'une légère couche d'un vernis gélatineux , dont la composition est indiquée. On obtient ainsi une feuille mince gravée en creux , semblable à la planche originale , et qui s'enlève aisément lorsqu'elle est sèche. C'est cette feuille qui sert , en la garnissant d'encre , à tirer des épreuves sur des tissus ou des corps solides. Si on la trempe dans l'eau-de-vie , elle se resserre , et si on la plonge immédiatement dans l'alcool , elle devient extrêmement petite. Elle se dilate , au contraire , en l'exposant au soleil en été , ou à une chaleur de 40 à 60 degrés du thermomètre de Réaumur.

Enfin , Messieurs , ce même vernis , appliqué sur des corps quelconques , tels que feuilles , fleurs , tissus , etc. , peut servir à en reproduire des épreuves d'une exactitude parfaite.

Cette ingénieuse invention , tombée aujourd'hui dans le domaine public , va sans doute prendre de l'extension et pourra prêter un utile secours à la lithographie , dont les procédés se perfectionnent de jour en jour. Peut-être n'est-il pas hors de propos d'ajouter ici , que l'un des principaux lithographes de cette ville , M. Berdalle de la Pommeraye , est parvenu à transporter sur la pierre des épreuves d'impression en caractères ; ce qui lui donne la facilité d'accélérer , presque indéfiniment , le tirage des imprimés dont on aurait besoin d'obtenir un grand nombre d'épreuves en peu de temps.



# RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE LA CLASSE DES SCIENCES,

POUR 1834 ;

PAR M. LEVY,

---

L'Académie avait proposé pour sujet du prix la question suivante :

« Exposer succinctement la théorie des paratonnerres : discuter les causes qui ont pu amener les accidents occasionnés par la foudre aux édifices qui en étaient munis, et démontrer par-là si quelques-uns de ces faits sont ou ne sont pas de nature à infirmer la théorie généralement adoptée.

« De cette discussion , bien approfondie , déduire une théorie satisfaisante des distances auxquelles il convient de placer les tiges sur les grands édifices ; déterminer la hauteur et le diamètre desdites tiges, et les dimensions proportionnelles à donner aux conducteurs, en signalant en même temps les précautions dont ceux-ci doivent demeurer constamment environnés.

« Faire, d'une manière séparée et toute spéciale, l'application des principes précédents à un monument *tout en fer*, de forme pyramidale, élevé de plusieurs centaines de pieds

dans les airs. sur une base en pierre de taille , qui dépasse elle-même de beaucoup les combles de l'édifice, en un mot, à la nouvelle flèche de la Cathédrale de Rouen. Indiquer d'une manière exacte les dimensions qu'il est indispensable de donner au conducteur unique ou aux conducteurs multiples, qui descendront de la plate-forme dans les excavations destinées à les recevoir. »

( Voyez le *Précis de 1833*, page 50. )

Le 15 septembre 1822, à cinq heures et demie du matin, la foudre frappa la pyramide de la Cathédrale de Rouen , et quelques heures après , la ville avait perdu son plus bel ornement. La désolation fut générale ; il semblait que chacun eût été frappé dans ses affections ; avec quel empressement aussi ne vit-on pas tous les rouennais souscrire pour la réédification de ce magnifique monument ! Encore quelques années , et nous n'aurons plus rien à regretter ; le chef-d'œuvre de Robert Becquet sera dignement remplacé par une pyramide en harmonie avec le style de l'église. Honneur à l'habile architecte qui en a conçu le plan et qui en dirige l'exécution !

Mais ce n'était pas assez de réédifier ce monument frappé deux fois déjà par la foudre ; il fallait songer à le préserver pour l'avenir d'un aussi redoutable accident. Ces mesures de précaution ne pouvaient manquer d'être prévues et prises par M. Alavoine ; aussi, dans le rapport qu'il adressa à M. le Préfet, en 1823 , à l'occasion de la réédification de la pyramide, la pose des paratonnerres fut un des moyens qu'il proposa pour la conservation de ce bel édifice , moyen devenu d'autant plus important, que cette pyramide, tout en fer, est un puissant excitateur, qui doit soutirer jusque dans la nue le fluide électrique dont elle est chargée.

On dut applaudir à ces sages précautions, car pas un physicien ne met en doute l'identité du fluide électrique

et de la matière qui produit le tonnerre , non plus que le pouvoir des pointes métalliques pour le soutirer.

Cependant, quelques événements survenus par la chute de la foudre sur des établissements munis de paratonnerres firent naître des craintes dans l'esprit de quelques personnes prévenues; on demanda même si cette pose de paratonnerres ne serait pas plus dangereuse qu'utile.

Cette dernière question valait un aveu , car c'était reconnaître le pouvoir des pointes, pour soutirer le fluide électrique; il ne restait plus qu'à savoir si l'on peut parvenir à le diriger ensuite de manière à le faire retourner au réservoir commun, sans danger pour l'édifice qui en est surmonté.

L'Institut a fait entendre sa voix dans cette circonstance; les savants qui le composent, les Gay-Lussac, les Fourier, les Arago, etc., n'ont pas voulu se contenter de dire: « La théorie des paratonnerres est inattaquable; si des événements sont arrivés, c'est que toutes les précautions recommandées n'ont pas été prises. » Ils n'auraient été compris que des hommes qui ont pris la peine d'étudier la physique; ils ont voulu parler à tous, afin qu'un funeste préjugé ne pût, en se répandant, nuire à l'établissement de ce puissant et précieux préservatif; ils ont fait une enquête sur la cause des accidents dont nous venons de parler, et cette enquête a justifié leurs prévisions; ils en ont fait connaître les résultats et en ont tiré des conclusions propres à réduire au néant les raisons de leurs faibles adversaires.

L'Académie de Rouen a entendu aussi manifester de semblables craintes, et elle a proposé un prix pour le Mémoire qui, non seulement réfuterait des objections, qui l'ont été si victorieusement par M. Gay-Lussac et ses collègues, mais encore, qui ferait connaître jusqu'à quel point serait puissant le paratonnerre élevé sur la flèche de notre Cathédrale, et quelles seraient les précautions à prendre pour son établissement.



Un seul Mémoire a été envoyé au concours ; il a pour épigraphe :

*« Dieu a donné à l'homme des bras assez longs pour  
« atteindre à tout ; il ne s'agit que de prendre la peine de  
« les étendre. »* CHATTERTON.

*« L'électricité est le plus puissant et peut-être l'unique  
« levier de la nature. »*

La théorie des paratonnerres, exposée brièvement en tête de ce Mémoire, est exacte. L'auteur du Mémoire examine ensuite si les paratonnerres sont des préservatifs absolus ; mais, au lieu d'apprécier et de discuter (ainsi que le veut le programme) les causes qui ont pu amener les accidents occasionnés par la foudre, aux établissements qui en étaient munis, il se contente de considérations générales, et parle de quelques phénomènes bizarres que produit parfois la foudre. Dans les faits qu'il cite à cette occasion, on regrette de le voir considérer comme bizarres et inexplicables des circonstances qui ne nous paraissent pas contraires aux lois de la saine physique.

*« M. N... se trouvait sous la ligne, à bord d'une frégate  
« qu'il commandait et qui était armée d'un paratonnerre :  
« l'étincelle éclate sur la pointe du paratonnerre qui était  
« émoussée, renverse deux matelots qui se trouvaient dans  
« la grande hune, et frappe également un officier qui était  
« debout sur l'affût d'une caronnade, à peu de distance du  
« conducteur. M. N., qui était assis sur la caronnade et qui  
« se trouvait entre le conducteur et l'officier qui fut frappé,  
« n'éprouva pas la plus légère sensation. Explique qui pourra  
« de telles bizarreries. Trois hommes placés sur des corps  
« mauvais conducteurs sont renversés, et un quatrième  
« placé sur un corps bon conducteur du fluide électrique et  
« plus rapproché que les autres de la conduite du paraton-  
« nerre, est respecté par la foudre.*

Ces faits sont suivis d'une anecdote qui n'a malheureusement rien de commun avec le sujet que l'auteur du Mémoire avait à traiter, mais qui mérite que vous en entendiez la lecture, parce qu'elle vous rappellera le souvenir d'un de nos anciens et bien chers collègues, qui fut regretté et le sera long-temps encore de tous ceux qui l'ont connu.

« Le tonnerre était tombé sur un arbre, qu'il avait fendu  
» depuis la cime jusque dans les principales racines. Tous  
» les savants du village devisaient à l'entour de cet arbre. Le  
» tonnerre tombe en pierre, disait l'un; mais l'écorce n'est  
» pas meurtrie, n'est pas déchirée, lui répondit-on.—Le ton-  
» nerre tombe en feu, disait l'autre; mais on ne voit aucune  
» trace de combustion. — Un troisième, croyant surmonter  
» toutes les difficultés, annonçait gravement que la foudre  
» tombait aussi en pluie: par malheur l'arbre était sec.  
» M. Marquis (car c'était lui), qui voyait que le phénomène  
» était inexplicable, l'expliqua pourtant à la grande satisfac-  
» tion des assistants. « *Eh parbleu! Messieurs, cette fois, le*  
» *tonnerre est tombé en coin.* » Et chacun de répéter  
» comme quoi tonnerre était tombé en coin, comme quoi  
» il avait fendu un arbre ».

L'auteur examine cependant deux des causes qui peuvent rendre les paratonnerres dangereux; la première réside dans le défaut d'isolement complet des matières combustibles; la deuxième, en ce que les conducteurs ne seraient pas habituellement plongés dans l'eau, ou, au moins, à défaut d'eau, au milieu de matières propres à remplacer ce fluide.

Il rappelle aussi une prétendue objection, que les physiiciens n'ont jamais pris, avec raison, la peine de réfuter sérieusement.

« L'objection la plus forte que l'on fasse contre les para-

« tonnerres est celle-ci, et, en vérité, je ne conçois pas qu'on  
« ait pu la faire : vouloir préserver un bâtiment de la foudre  
« avec une simple verge de fer, c'est vouloir détourner, au  
« moyen d'un simple tube, un grand fleuve prêt à se débor-  
« der. J'en demande pardon aux savants qui ont fait cette  
« objection et à ceux qui la soutiennent de nos jours, mais  
« jamais on ne put faire de plus mince objection, ni de rai-  
« sonnement plus faux. »

Cet alinéa est tout au plus inutile, mais la commission ne peut faire aussi bon marché du suivant.

« Quel rapport, en effet, peut-il y avoir entre le fluide  
« électrique, ce fluide impondérable, insaisissable, immaté-  
« riel comme la pensée même, et cet autre fluide que nous  
« appelons *eau*, fluide pondérable, saisissable, matériel  
« comme tous les corps qui ont de la pesanteur et de l'éten-  
« due? Disons-le; il n'y a pas le moindre rapport entre l'eau  
« et le fluide électrique. Cette différence qui sépare ces  
« deux matières est aussi grande que celle qui existe entre  
« le corps et l'ame, entre le cerveau et la pensée..... La  
« pensée! Il n'y a que la pensée qui puisse être assimilée  
« au fluide électrique. »

Elle ne peut permettre cette comparaison à l'auteur : *le fluide électrique ne peut être comparé qu'à la pensée*. Un seul mot de réponse :

Le fluide électrique, ou existe, comme le calorique, comme la lumière, ainsi que le pensent les physiciens, et alors, quoique fluide impondérable, insaisissable, il est matériel; ou bien ce n'est qu'une disposition particulière de certains corps (ce qui me paraît un système fort singulier), et, dans cette hypothèse, les effets n'en sont pas moins matériels et terribles; mais la pensée, susceptible de grandeur, de hardiesse, de sublimité, ne l'est point d'effet matériel, et très heureusement pour la pauvre humanité.



Le programme s'exprimait ainsi : « *De la discussion bien approfondie de la théorie des paratonnerres, d'élaborer, une théorie satisfaisante des distances auxquelles il convient de placer les tiges sur les grands édifices ; d'terminer la hauteur et le diamètre desdites tiges, et les dimensions proportionnelles à donner aux conducteurs, en signalant en même temps les précautions dont ceux-ci doivent demeurer constamment environnés.* »

L'auteur du Mémoire ne l'a pas fait ; il rappelle seulement ce que M. Gay-Lussac a dit à ce sujet. Cette autorité est, sans doute, respectable et puissante, mais il n'en est pas moins vrai que l'auteur n'a point traité cette partie de la question, ainsi que l'exigeait l'Académie.

Arrivons enfin à l'application de ce principe, à la construction d'un paratonnerre sur la flèche de la Cathédrale de Rouen.

L'auteur paraît s'être attaché surtout à cette partie de la question, et l'a traitée d'une manière plus complète que ce qui précède.

Dès le début, cependant, l'auteur s'occupe à réfuter une objection qui n'en est pas une, et sa réfutation prouve malheureusement qu'il ne s'est pas assez occupé, comme physicien, de la théorie de l'électricité.

En effet, il s'exprime ainsi :

« Mais on objectera que la flèche étant composée d'un  
» grand nombre de pièces, il y aura de nombreuses solu-  
» tions de continuité, et, conséquemment, de nombreuses  
» interruptions dans la conduite. Il me sera facile de renver-  
» ser cette objection, car elle ne repose que sur des  
» erreurs. »

« Et d'abord, je demanderai si le paratonnerre le mieux  
» construit, le plus parfait, ne présente pas un certain  
» nombre de solutions de continuité ? N'est-il pas vrai que le

« paratonnerre de Gay-Lussac est composé: 1° d'une aiguille  
« en platine; 2° d'un cône en cuivre; 3° de la flèche propre-  
« ment dite, et 4° d'un conducteur, qui est, au moins, de  
« deux pièces? Voilà donc, non-seulement des solutions de  
« continuité, mais encore de l'hétérogénéité dans le meilleur  
« paratonnerre, et qui sont parfaitement analogues à celles  
« de la flèche de la Cathédrale de Rouen. Donc, il n'y a  
« point solution de continuité pour le fluide électrique  
« lorsque les corps se touchent par quelques points.

Ceux qui ont fait cette objection n'ont point compris le sens que les physiciens attachent à ces mots : *solution de continuité*. Pour qu'il y ait une solution de continuité qui détermine l'étincelle, il faut que les parties du conducteur soient séparées l'une de l'autre d'une distance plus ou moins grande, selon la force et la quantité de fluide qui parcourt le conducteur; ainsi, pour une petite machine électrique, cette distance pourra être à peine d'un pouce; elle pourra être de six pouces et plus, pour une forte machine. Si le conducteur d'un paratonnerre était composé de plusieurs pièces séparées les unes des autres, assez rapprochées, cependant, pour que le fluide électrique pût, malgré cette distance et la résistance de l'air, s'élancer d'une tige à l'autre, le fluide pourrait, de cette manière encore, être conduit au réservoir commun; seulement, les explosions qui auraient lieu là où existeraient les solutions de continuité, pourraient ébranler l'édifice, et, en outre, quelque corps conducteur faisant partie de l'édifice pourrait être plus rapproché de la première tige que ne le serait la seconde, et alors, le fluide électrique, abandonnant le conducteur, se porterait sur l'édifice, à son grand préjudice. Il ne doit donc pas y avoir de solution de continuité; le rapprochement par soudure ou par contact intime de deux corps métalliques de nature différente, non plus que

les interstices poreux qui se trouvent dans tous les corps de la nature, ne forment pas ce que les physiciens regardent, dans ce cas, comme solution de continuité ; ainsi, l'auteur pourrait, sans inquiétude et sans redouter la solution de continuité, composer son excitateur de tiges de fer, de cuivre et de platine, sans redouter la solution de continuité. Nous ne voulons pas dire que cette objection n'a pas été faite ; mais réellement, l'Académie ne pouvait exiger que les concurrents se livrassent à l'examen d'objections qui n'ont aucune valeur et ne peuvent, par conséquent, avoir de portée. Cependant, nous ne ferions pas de reproche à l'auteur d'avoir réfuté une objection, quelque faible qu'elle fût ; nous lui reprochons seulement d'avoir admis dans sa réfutation les faux principes de ceux qu'il combat.

La construction et la pose du paratonnerre nous paraissent bien entendues ; cependant, quelques membres de la commission ont fait une observation qui mérite attention.

La flèche, tout en fonte, surmontée d'une pointe, sera un puissant excitateur ; ne suffira-t-il pas de faire partir les chaînes conductrices de sa base, pour que le paratonnerre soit complet ? Ils n'ont pas vu la nécessité d'une tige qui, appuyée sur la plate-forme, traverserait toute la flèche, et ont aperçu plusieurs inconvénients dans cette disposition. D'abord, s'il est constant que cette tige est inutile on peut en éviter la dépense, qui sera assez forte ; mais, en outre, cette tige, qui traverserait dans toute sa longueur cette flèche tout à jour, ne couperait-elle pas désagréablement l'effet pittoresque de ce joli monument ; enfin, les barres d'assemblage que l'auteur propose, ne gêneront-elles pas l'escalier si ingénieusement conçu par M. Alavoine.

En résumé, Messieurs, ce Mémoire n'a pas paru à la commission digne du prix que vous avez proposé, non qu'il soit dénué d'intérêt, mais il n'est ni complet, ni traité par un homme suffisamment pénétré des vrais principes de la physique.





---

# CLASSE

## DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

---

### Rapport

#### FAIT PAR M. E. GAILLARD,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.



MESSIEURS,

Je commencerai par vous entretenir des divers rapports que vous avez entendus durant l'année académique ; leur analyse, toute rapide qu'elle sera, va prouver que l'Académie, en contact avec les Sociétés savantes et les gens de lettres, se fait rendre un compte exact de toutes les questions qui s'agitent en France, prend part à toutes les entreprises littéraires vraiment utiles, et, au moyen des Revues de province qu'elle fait examiner, suit tous les mouvemens d'une Société où, sans cesse, de nouvelles opinions se produisent.

Ainsi, M. de Caze nous a fait connaître les *Poésies* de M. Boucher de Perthes; il en a loué l'esprit et les vers, et n'a pas omis de parler des notes, qui sont fort piquantes.

S'occupant ensuite de la *Revue anglo-française*, il nous a bien fait sentir le mérite de ce recueil, destiné à nous instruire des détails relatifs à la longue et cruelle rivalité de la France et de l'Angleterre.

Son premier rapport sur cette Revue montre l'empire qu'eut long-temps, dans ce dernier pays, la langue française. Son second s'étend sur lord Byron et sur sa philosophie, qu'on peut appeler celle du désespoir.

M. Le Flaguais ayant inséré une de ses poésies dans la *Revue anglo-française*, que rédige en ce moment, avec talent, M. de la Fontenelle de Vaudoré, de Poitiers, M. de Caze a saisi l'occasion pour juger toutes les œuvres du poète, notre correspondant.

C'est avec la même équité qu'il a rendu justice à M. Floquet et à son *Histoire du privilège de Saint-Romain*. Voyant le droit de grâce possédé, dès 1210, par le chapitre, et présenté dès-lors comme ancien, il en retrace les vicissitudes. Il montre comment Philippe, ce vainqueur de Bouvines, en demeurerait surpris; comment Henri V, d'Angleterre, en voulait voir les preuves; comment Louis XII le constituait loi de l'état; comment Henri IV le restreignit, puis comment il se trouva supprimé en 1790.

C'est une pleine justice que le rapporteur rend à ce grand ouvrage, dont on n'a pas toujours saisi la vraie couleur; car M. Floquet, tout ennemi qu'il est et qu'il doit être des abus de la puissance ecclésiastique et féodale, ne prétendit jamais que le chapitre a *constamment* voulu étendre son privilège dans l'intérêt de son ambition et de sa cupidité. Eminemment consciencieux, notre très savant confrère n'attaque point, comme on le dit, les papes, les rois, leurs maîtresses et leurs courtisans, pas plus qu'il ne touche à la religion, en niant de faux miracles et en rectifiant l'his-



toire d'un saint archevêque. M. Floquet peint le moyen-âge à Rouen. Son livre est un calque curieux et fidèle, jusqu'au scrupule. De ce que la galerie de portraits est piquante, il ne faut pas en conclure qu'elle soit satirique.

Ce rapport de M. de Caze a été développé et remarquable. Il a été suivi, peu après, de réflexions sur le *Fratricide* et les *Lettres sur l'Angleterre*, deux ouvrages offerts à l'Académie par M. le vicomte Walsh. Le *Fratricide* est une composition romanesque qui repose sur la tragique histoire de Gilles de Bretagne, étouffé entre deux matelas, en 1442, par ordre du duc de Bretagne, son frère. « Là, dit M. de Caze, se réveillent tous les souvenirs de la féodalité; là, sont exprimés tous les sentiments qui viennent de noblesse et de vertu. »

Sur le *Voyage en Angleterre*, le rapporteur a conclu qu'on était heureux d'avoir lu ce livre si instructif, si amusant, si plein de poésie et de sentiment.

Madame Céleste Vien ayant envoyé à l'Académie sa traduction des *Baisers de Jean second*, recueil de dix-neuf pièces érotiques, pleines de feu, de grâce et de vérité, M. Hellis a dit de cette dame qu'elle était du petit nombre des femmes éprises des vieux auteurs, et que son nom, jusqu'ici cher aux arts, désormais le serait aux lettres. Ce compte rendu, aussi vif que varié, montre que M. Hellis possède de beaux secrets de style, et qu'il est familiarisé avec les bons auteurs.

Dans son rapport sur la *Séance publique de la Société d'agriculture de la Marne*, M. Deville a paru frappé des travaux de MM. Garinet et Hélie, l'un sur les assemblées nationales, et l'autre sur le jury, en matière de presse.

M. Hélie ne veut pas du jury actuel, il veut, pour les écrivains accusés, un jury spécial, où la capacité d'argent ne soit pas presque tout, et celle de l'intelligence presque

rien. Ici, notre confrère redit une opinion sans l'adopter. Ce serait entrer dans le domaine de la politique, et, à l'Académie, on évite avec soin d'y faire même des excursions.

Cette sage réserve, M. Duputel l'a louée lorsque, parlant de différents recueils de l'Académie des Jeux floraux, il a dit :

« Le rôle des compagnies de gens de lettres est de conserver religieusement les vrais principes du goût et des saines doctrines littéraires. »

Le rapporteur trouvait l'occasion de parler ainsi à propos d'un bon discours de M. Masoyer contre d'orgueilleux novateurs, qui se croient originaux parce qu'ils se sont faits bizarres. Bon citoyen, M. Duputel termine en jetant des fleurs sur la tombe d'un de nos compatriotes, M. le baron Desmousseaux, ancien préfet de Toulouse.

M. Bouzenau avait offert à l'Académie une *Méthode pour apprendre le latin* au moyen de versions interlinéaires sues par cœur. M. Lévy, dans son rapport peu favorable à cette méthode, s'est demandé si l'instruction de la jeunesse n'avait pas reçu de considérables améliorations depuis cinquante ans.

« Cette multitude de jeunes gens qui sortent de leurs classes, que leur reprochez-vous, a-t-il dit ? Sans doute, les défauts de leur âge ; mais les trouvez-vous ignorants ? Non certes, car ce ne sont que plaintes de ce que les talents surabondent. Et de qui sont ces plaintes ? souvent de ceux qui accusent nos méthodes d'être incapables de former des hommes instruits. »

Deux rapports, faits par M. Emmanuel Gaillard, ont eu pour objet dix numéros de la *Revue de Rouen* ; critiques, éloges, analyses de compositions variées ; courtes réflexions

sur les événements du jour ; voilà le fond d'un compte rendu qu'on s'est efforcé de rendre piquant, mais qui échappe à l'analyse.

Chargé ensuite de vous rendre compte de la *Samarobrive-Saint-Quentin*, ouvrage d'un de nos correspondants, M. Quentin, le même rapporteur fait, d'une question qui divise Amiens et Saint-Quentin, une question de géographie concernant la Seine-Inférieure ; César, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, sont les armes employées dans un combat où M. Gaillard s'efforce de rendre Amiens victorieux.

Dans un autre rapport, toujours archéologique, M. Emmanuel Gaillard vous a parlé de médailles gauloises, dont certaines têtes avaient un type gaulois, tandis que les revers étaient évidemment romains : M. Edouard Lambert, numismate de Bayeux, est d'avis que ces douze médailles offrent trois types ; le premier, une divinité symbolique *ATEVLA* ; le second, *EPAD*, Minerve gauloise, et le troisième, *SENODON*, dieu gaulois, dont les prêtresses, espèces de vestales, portaient le nom de *Senas*.

En rendant compte du sixième volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, M. Gaillard a, non-seulement, fait ressortir les divers mérites des plus célèbres antiquaires de la Basse-Normandie : MM. Daniel, de Caumont, de Beaurepaire, Deshaies, Léchaudé d'Anisy et de Gerville, appelant ce dernier son maître et son ami ; mais, après avoir rendu un égal hommage à MM. Deville et Auguste Leprevost, il a indiqué, dans la Seine-Inférieure, des camps, des tombelles, des redoutes circulaires qui ont pu être l'œuvre des Normands. Toutefois, il fait observer que les tombelles sont aussi basses dans la presqu'île du Cotentin, qu'elles sont élevées dans le pays de Caux.

La rapidité de notre revue de travaux académiques nous impose l'obligation de ne faire qu'indiquer ce que le même



rapporteur a dit du *Recueil de l'Académie de Nancy* et des *Statuts de la Société de l'histoire de France*. Sur sa proposition, l'Académie a uni ses efforts à ceux de cette dernière compagnie savante, et a formé dans son sein une commission destinée à recueillir des documents historiques ; elle est composée de MM. Auguste Leprevost, Langlois, Deville, Floquet et Emmanuel Gaillard.

Ainsi, en nous résumant, seize rapports, dont un grand nombre présentent d'amples développements, ont occupé, dans vos séances, votre attention aussi éclairée que bienveillante. Dans le même temps, une foule de travaux particuliers vous étaient soumis par le zèle et la science.

C'est ainsi que M. de Stabenrath, dans une anecdote de 1215, nous a relaté tout ce que renfermait de curieux un manuscrit de la Cathédrale d'Évreux. Le pouvoir séculier, résistant au pouvoir spirituel et finissant par être vaincu : tel est le fonds de l'histoire du fils de Hugues Callou, et la peinture vive d'un des traits caractéristiques des premières années du treizième siècle.

Archéologue distingué, le même écrivain a recherché l'étendue d'Évreux en différents âges ; une autre fois, il nous a parlé de découvertes aux Baux Sainte-Croix, forêt d'Évreux. Là se trouvent à la fois une habitation romaine et quatre fosses destinées à des chaudières, dont les procédés grossiers n'en sont pas moins curieux et gallo-romains.

Dans l'anecdote normande que M. Floquet a intitulée *le Procès*, se retrouve cette bonhomie pleine de malice, voile sous lequel s'aperçoit la critique la plus profonde et souvent la plus vive. Je n'en dis pas plus : l'œuvre sera lue, entendue, et le public saura la goûter.

Ceux qui jouirent, il y a deux ans, du plaisir d'écouter

M. Blanche raconter, en séance publique ; son *Ascension au Righi*, auraient pu encore, cette année, goûter une satisfaction égale ; mais un autre fragment du charmant voyage en Suisse, après avoir été lu à l'Académie, a été mis incontinent sous les yeux du public.

Il en a été de même de l'éloge de M. Licquet : cette notice biographique due à M. Deville, et qui a tant ému l'Académie, en lui rappelant un de ses membres les plus chers, doit orner la nouvelle *Histoire de Normandie* prête à paraître. Le même M. Deville a lu un fragment de son *Histoire de Tancarville*. Cette lecture a fait le plus grand plaisir : on a retrouvé le style sage et élégant et l'érudition exacte et profonde de l'auteur.

Heureusement, c'est pour nous seuls que M. Ballin a fait ses recherches sur la société des Palinods. Fondée par Daré, en 1486, cette société a excité dans la province le goût pour les vers, soit français, soit latins. Le public jouira, dans le *Précis de nos travaux*, de ce morceau très curieux, qui achève de faire connaître une compagnie que l'Académie regarde comme sa mère.

M. de la Quêrière, dans une notice sur un ancien manuscrit, où le cours des fontaines de Rouen est retracé, a soutenu, par d'excellentes raisons, que la ville pouvait avoir jadis une police, et moins sûre, et soignant moins bien la santé publique, que ne le fait celle de nos jours ; mais Rouen s'ornait alors d'édifices bien plus beaux que ceux que nous voyons ériger depuis le seizième siècle, temps où ce manuscrit fut écrit sur une peau de vélin, enrichie de plans, de miniatures et d'arabesques. Cette notice sera imprimée dans le *Précis* de cette année.

La compagnie a jeté également un œil bienveillant sur

un morceau de critique littéraire, dû à M. Emmanuel Gaillard. Il sera lu en séance publique. Ce sont des *Considérations sur l'état de la tragédie en France*, depuis 1760.

*Herlequin et son Armée* est un passage d'Orderic Vital, commenté par le même écrivain. L'opinion de M. Gaillard est que cette revue des mânes des morts, par un prêtre normand, en 1091, pourrait bien avoir frappé l'esprit du Dante, dans le treizième siècle.

On ne pouvait guère se flatter de retrouver une maison de Rollon; cependant, le même antiquaire signale sur la côte qui domine Darnétal et Saint-Léger-de-Bourg-Deny, un château arrasé, ayant de longues galeries souterraines.

Sa forme carrée, sans tours ni tourelles, le bel aspect dont on y jouit, et le nom de *Maison de Rou* que la tradition lui donne, conduisent à rechercher si ce n'est pas là que Rollon vit venir ce paysan de Long-Paon, qui se plaignait de la perte des fers de sa charrue.

Enfin, M. Gaillard a entrepris, dans *le Siège de Rouen*, en 1418, de prouver combien l'Académie avait choisi, pour le concours de poésie, un sujet éminemment glorieux et poétique. L'Académie a décidé que ce fragment de l'histoire de Normandie serait imprimé, ainsi que de nouveaux détails sur Pierre Corneille, recueillis pour elle par son secrétaire de la classe des belles-lettres. Le moment où la statue de notre Corneille va paraître, dominant la cité, a semblé convenable pour rassembler tout ce que la tradition et des sources peu connues nous ont conservé de relatif à l'homme immortel.

Il est fâcheux que le bel ouvrage de M. Magnier n'ait pas été entièrement lu à l'Académie, puis communiqué à son secrétaire. Dans quatre séances consécutives, le brillant prosateur a fait connaître à la Compagnie sa nouvelle



méthode d'apprendre les langues. Craignant de mal exprimer les opinions émises, nous nous bornerons à dire que les morceaux, jusqu'ici écoutés avec une religieuse attention, nous ont montré deux jeunes enfants apprenant à parler latin comme leur langue maternelle. Le seul inconvénient, peut-être, de cette méthode, et l'auteur le reconnaît lui même, serait d'exiger, de la part des maîtres, beaucoup de travail et une habileté difficile à rencontrer.

Un de nos correspondants, M. le comte Blanchard de la Musse, nous a fait part de vers qu'il compose avec facilité, et qui plaisent, par cela seul que c'est une veine anacréontique qui les produit. Une des pièces envoyées traduit une vieille ballade armoricaine.

M. Le Filleul des Guerrots nous met à même de lire au public des fables qui seront pour tous une jouissance, et qui termineront la séance publique.

Outre ces seize compositions, dont plusieurs seront insérées dans notre *Précis*, l'Académie a entendu six discours de récipiendaires, suivis de réponses faites par M. le président, qui, les uns et les autres, contiennent des vues élevées sur différents sujets d'art, de littérature et de philosophie.

Ainsi, M. Grégoire, architecte, nous a entretenus de la dégradation des édifices du moyen-âge et de la difficulté de les réparer.

Ces constructions, a-t-il dit, que l'enthousiasme religieux seul pouvait concevoir, sont toujours exécutés en pierre et bien souvent en pierre tendre. Il n'en était pas de même chez les anciens, qui bâtissaient en granit, et revêtaient leurs édifices ou de marbre ou de bronze. Le climat sec de l'Égypte, de la Grèce ou de l'Italie venait seconder ces précautions, tandis que notre ciel, par son humidité, attaque les parties

extérieures et ornées qui couronnent les édifices gothiques. Que si on examine, jusque dans les moindres détails, ces belles constructions, c'est alors qu'on est effrayé de leur vétusté. L'habile architecte a sondé, pour ainsi dire, la solidité du Palais-de-Justice et de l'église de Caudebec. Il juge que les autres édifices gothiques ont dû éprouver de même des dégradations affligeantes.

— M. le baron Adam, répondant à M. Grégoire, lui a dit avec grâce et à propos : « Monsieur, lorsque vous nous entretenez des ravages que le temps exerce sur nos monuments, il est bien consolant que nous possédions dans notre sein des hommes capables de les restaurer avec perfection. »

M. Bergasse, en rentrant au sein de l'Académie, n'a parlé de son propre mérite qu'avec une parfaite modestie, et il s'est borné à se féliciter de retrouver ici les souvenirs de ses plus belles années ; à quoi M. le président, qu'il avait remercié de l'avoir guidé dans ses premiers pas parmi nous, lui a répondu que l'Académie était une famille où les sentiments de confraternité étaient réciproques, faisant allusion à ce que l'orateur avait dit de ses regrets en s'éloignant de nous.

M. Verdière a entretenu la Compagnie d'une grave et importante question judiciaire. Par son expérience de magistrat, il a senti les vices de la preuve testimoniale en matière criminelle, et les détails dans lesquels il est entré l'ont conduit à indiquer comment il remédierait à un mal que M. le président n'a pas signalé avec moins de force, le jugeant de nature à rendre le sort des accusés bien périlleux.

« La France, a dit M. de Villers, quel que soit le préjugé contraire, doit revendiquer une belle part dans les progrès de la musique, et je me hâte de saisir l'occasion qui m'est offerte de relever nos artistes nationaux, jugés plus

sévèrement par leurs compatriotes que par les étrangers.

« Les relations des plus célèbres d'entre eux avec nos littérateurs ont ouvert en France une voie nouvelle à la musique. C'est parmi nous que le drame lyrique a été le plus fortement conçu, que nos habiles compositeurs se sont attachés avec le plus de soin à peindre les passions, à chercher dans la nature les accents de leurs mélodies, à empreindre leurs œuvres des couleurs locales propres au sujet, et sans lesquelles il n'y a ni vérité, ni originalité dans les arts, à ne pas en faire, enfin, une sorte de mosaïque incohérente où brilleraient çà et là quelques pierres précieuses mal enchâssées.

« Monsigny et Grétry ont ouvert cette carrière aux étrangers. Un allemand, il est vrai, en a reculé les bornes, mais c'est en France, sous l'influence des idées nationales, qu'il s'y est engagé.

» A côté de ces grands artistes, je nommerai les Méhul, les Berton, dont les leçons et l'amitié se confondront toujours dans mes souvenirs, et notre Boïeldieu, l'un des soutiens de cette école, et que son génie à si bien secondé, que, au milieu du grand mouvement imprimé par Rossini à la musique scénique, il a obtenu un de ces rares succès qui élèvent un artiste au rang des premières célébrités de l'époque. »

— Ce discours avait fait naître, pour le récipiendaire, un sentiment flatteur au sein de la Compagnie. Aussi, M. Adam lui a dit : « Vous nous avez parlé, Monsieur, de la musique, comme les savants parlent de ce qu'ils ont bien conçu, en peu de mots ; mais ce peu de mots, combien de choses ils nous ont apprises ou rappelées. » Et cette réponse, suivie de considérations du plus vif intérêt, a paru pleine de bonheur et de convenance.

M. Chéruel, professeur d'histoire, a commencé par forcer M. le président à lui dire que son discours avait dissipé les inquiétudes que son âge aurait pu inspirer ; cet âge, pour



lequel il semblait demander grâce. Puis, entrant dans l'étude du grand Corneille, il a marqué habilement l'influence réciproque du siècle sur l'écrivain et de l'homme de génie sur ses contemporains. Corneille, en s'inspirant de la littérature espagnole accepta l'esprit de son siècle. Ensuite, le génie de Corneille, passionné, brillant et sévère, a châtié la scène espagnole, scrutant le cœur humain, mais sans s'épuiser en minutieux détails; terrible, mais sans exagérer l'horreur, il a donné à l'Europe un drame nouveau, éternel sujet d'admiration, même pour ceux qui tenteraient de nouvelles routes. Si donc notre grand poète fut redevable à son siècle, il lui a donné plus qu'il n'en a reçu. Il lui a emprunté une ébauche, et lui a laissé une œuvre étincelante de beautés. »

De son côté, M. Bach, en entrant à l'Académie, et y venant parler de la philosophie, science qu'il professe, s'est adressé une question :

« Toutes ces vigoureuses intelligences qui, depuis Pythagore jusqu'à nos jours, ont remué en tous sens le vaste champ de la philosophie, auraient-elles donc travaillé sans profit pour nous? La question ainsi bien posée, le philosophe répond que l'histoire de la philosophie doit être l'auxiliaire indispensable de la méthode d'observation. Puis il développe son idée, qu'il a reproduite dans une de nos revues. L'Académie, où tous les cœurs battent au seul nom de la Normandie, a été charmée d'entendre le moderne louer les anciens, et quels philosophes! les Lanfranc, les Saint-Anselme, les abbé de Saint-Pierre, les Fontenelle et même Turgot, en qui l'orateur voit un normand, l'étant par son origine. »

— « Ce n'est pas seulement pour honorer la philosophie, lui a répondu M. le baron Adam, que l'Académie vous a donné ses suffrages; elle a aussi consulté ses intérêts, en s'adjoignant un jeune professeur qui, naguère encore suivait, comme élève, les cours de la capitale, obtenait

les plus brillants succès, et a été jugé digne d'occuper un des emplois les plus importants dans l'instruction publique.»

Si l'Académie s'est ainsi enrichie, d'un autre côté, elle a fait des pertes sensibles : M. Bignon, après vingt ans d'exercice, durant lesquels il a fait admirer le brillant de son esprit, a résigné sa fonction de secrétaire des lettres, que deux fois il accepta à la grande satisfaction de la Compagnie.

MM. Lejeune et Brevière sont allés demeurer à Paris, et ne sont plus que nos correspondants.

M. Brevière, connaissant les regrets qu'il nous inspire, promet, il est vrai, de nous faire jouir de ses admirables gravures. Mais M. Lejeune, en s'éloignant, peut faiblement nous dédommager de son absence.

La mort avait frappé les années dernières, M. des TROIS-PIERRES, ancien législateur, et M. DESORIA, peintre distingué, nos correspondants. Cette année, elle nous a enlevé M. HELLOT, ancien maire de Rouen. Il cultivait les lettres malgré son âge, et peut-être aussi malgré sa belle fortune. La philosophie et l'économie politique captivèrent son attention jusqu'au dernier moment. Il prétendait remettre en honneur la philosophie telle que la concevaient les anciens. Sa doctrine s'arrêtait à la loi naturelle. Les réflexions qu'il avait faites à ce sujet, quoique imprimées, n'ont pas dépassé le cercle de son intimité. Cependant, l'élégance de son style lui donnait le droit de parler au public. Plus qu'octogénaire, il est mort, aimable, doux, comme un jeune homme qui veut séduire par son exquise politesse.

Nous terminerons ce compte rendu en déplorant la nécessité où s'est trouvée l'Académie de n'accorder le prix de poésie à aucun des six concurrents qui se sont présentés. Celui dont la pièce avait pour devise :

*Quid quid delirant reges plectuntur achiui*

a obtenu une mention honorable. Quelques vers bien faits et un plan sage, mais trop timide, lui ont valu cette distinction.

Les poètes qui ont paru dans la lice n'ont pas su être éloquents. En parlant du siège de Rouen, en 1418, ils manquent d'images, lorsqu'ils ont à peindre une ville, immortelle comme Sagonte, voulant rester française, au moment où cinquante mille personnes expirent dans ses murailles, non par le fer, mais par la faim et la contagion; une ville où l'on vit les plus grandes alternatives, durant tout ce siège : un jour, Rouen étant dans la joie de devoir être secourue, et le lendemain dans le désespoir de ne l'être pas.

L'Académie a retiré du concours ce sujet offert aux muses héroïques; elle a pensé que, pour produire de beaux chants, les poètes feraient bien de s'adresser d'abord aux historiens, puis de les longuement méditer avant de se croire suffisamment inspirés.

Voici quelques vers extraits de la pièce n° 4, honorablement mentionnée.

Déjà d'Harfleur dompté, l'enceinte prisonnière,  
Avec frémissement, sur ses débris épars,  
Entendait dans les vents rugir les léopards,  
Et des lieux où Rouen se dresse sur sa rive  
La Seine aux mers roulait tout entière captive.  
.....  
En chaînons façonnés les rangs d'un triple acier  
Captivaient dans son cours le fleuve nourricier,  
Et de Rouen la faim déchirant les entrailles,  
Comme un spectre livide errait dans ses murailles.  
.....  
La souffrance partout, partout le dévouement  
Ne pouvaient écarter un fatal dénouement.  
Des tristes aliments qui prolongeaient leur vie  
Aux Normands la ressource allait être ravie.  
Des plus vils animaux la chair, les intestins,  
Eussent semblé du luxe en leurs hideux festins.



D'une grossière peau, par l'usage avilie,  
La fibre sans saveur, lentement ramollie,  
De ces corps épuisés était le seul soutien.  
Au-delà de ce terme il ne leur restait rien,  
Rien que le désespoir ! Ou, contre l'esclavage,  
La tombe où tout finit, et faiblesse et courage.

L'Académie, affligée du résultat de ce concours, avait besoin, pour diminuer sa peine, de voir l'état des arts du dessin, dans ce département, tel que l'a montré à ses commissaires le salon d'exposition de 1834. Le rapport fait, au nom de cette commission, par M. le Secrétaire perpétuel des Belles-Lettres et des Arts, est trop long et trop détaillé pour être ici analysé. Voici comme il se termine :

« Cette exposition, dit M. Emmanuel Gaillard, est, en résumé, fort satisfaisante, parce qu'elle est l'aurore d'un beau jour. Les jeunes artistes, Messieurs, avides de vos louanges, ont appris déjà, de la voix publique, que des qualités fort estimables ne sont pas tout, et que la renommée ne s'acquiert qu'en unissant, aux dons heureux de la nature, le savoir, la correction, sans lesquels il n'y a pas d'œuvre entièrement à l'abri de la critique. »

« Fions-nous à l'avenir : il n'a pas toujours des menaces, il a aussi ses espérances. »

---

# PRIX PROPOSÉ

POUR 1836.

---

## Programme.

---

L'Académie propose, pour le Concours de 1836, une *Notice historique et critique*, très détaillée, sur *Jean Jouvenet* et ses ouvrages. Les concurrents devront s'efforcer d'indiquer dans quelle maison de Rouen naquit ce peintre célèbre.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1<sup>er</sup> JUIN 1836, TERME DE RIGUEUR, à M. E<sup>l</sup> GAILLARD, *Secrétaire perpétuel de l'Académie*, pour la *classe des Belles-Lettres et Arts*, rue d'Elbeuf, n<sup>o</sup> 44.

### OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son triomphe, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir recevoir le prix à la Séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

---

# Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN  
ENTIER DANS SES ACTES.

---

## DE LA TRAGÉDIE EN FRANCE

DEPUIS 1760 ;

PAR M. E. GAILLARD.

(Lu à l'Académie le 30 Mai 1834.)

Quùm reperto quod est optimum,  
Qui quærit aliud, pejus velit.

QUINTILIEN, l. 2, ch. 15.

---

MESSIEURS,

Celui qui aurait dit, en 1760, sortant de la première représentation de *Tancrède* :

« Ecoutez-moi, spectateurs ravis : après ce chef-d'œuvre, il n'y en aura plus ; et, non-seulement ce sera le dernier, mais, avant que soixante-quinze ans soient écoulés, l'art, créé par Corneille, perfectionné par Racine, agrandi par Voltaire, n'existera plus. Il sera proscrit. Plus de tragédies nouvelles, plus même de spectateurs aux représentations des vieux chefs-d'œuvre. »

— Prophète de malheur, lui aurait-on dit, tu es perverti dans ton sens, car la France ne renoncera jamais à la tragédie, l'une de ses plus belles gloires.

Et pourtant, si, plein de son triste pressentiment, il avait insisté, et si sa conviction avait fini par entraîner les esprits,



qu'en aurait-on pu conclure ? Sans doute, qu'il y aurait eu, de nos jours, une grande invasion de barbares.

Cependant , nos provinces ne sont pas subjuguées ; les arts règnent au sein de nos villes ; l'éloquence se fait admirer chez nos orateurs ; nous possédons de grands historiens ; les lettres sont en honneur ; vous existez, Messieurs, et, lorsque vous ouvrez au public l'enceinte qui vous réunit, il accourt vous entendre. A quoi donc attribuer la révolution qu'on peut regarder, comme illettrée et par laquelle nous sommes aujourd'hui privés de la tragédie ?

Remarquez ici, je vous en conjure, les deux données du problème que nous avons à résoudre. Il nous faut, dans ce discours , expliquer d'abord , pourquoi on ne fait plus de tragédies qui soient dignes d'une éternelle mémoire ; ensuite, pourquoi celles qu'admirèrent nos pères ne sont plus du goût de notre public : double phénomène d'auteurs impuissants et de spectateurs privés du sentiment de l'art.

Le reproche ainsi partagé , entrons en matière, et disons que, après *Tancrède*, le génie de Voltaire, affaibli sous le poids des ans, chercha , néanmoins , à occuper toujours la scène. Ses dix dernières tragédies renferment, à elles seules, comme un abrégé de ce qu'ont pu créer les auteurs tragiques depuis 1760. Leur examen rapide pourra nous donner une idée des limites rarement dépassées par les successeurs de ce grand poète.

En effet, nous voyons dans *Olympie* la pompe qui fut le seul mérite de *la Veuve du Malabar* et de tant d'autres pièces à spectacles frappants. De même , nous pouvons comparer aux plus estimables tragédies de nos jours les savantes combinaisons d'*Agathocle* ; l'opposition de mœurs, seul mérite des *Scythes* ; les intentions philosophiques manifestées dans les *Guèbres*, et cette *Sophonisbe*, dans laquelle un dernier acte tout entier est rempli de scènes du plus grand effet.

Que si vous ajoutez à ces tentatives d'un talent qui n'était

plus soutenu par le génie, l'art d'offrir au théâtre des allusions à tous les grands intérêts du jour, comme dans *les Lois de Minos*; celui de caractériser toute une époque historique, comme dans *le Triumvirat* et dans *Irène*, dernière pièce où le poète, prêt à mourir, veut retracer le tableau de Byzance dégénérée, et où il ne parvient qu'à produire quelques situations tragiques et certains moments d'un intérêt pressant, et vous aurez une histoire à peu près complète de ce qu'ont su faire, pendant soixante-quinze ans, des tragiques d'un jour oubliés le lendemain.

Remarquez, Messieurs, que je ne dis rien ni de *Don Pèdre*, où il n'y a qu'une scène, celle de l'entrevue avec Duguesclin, ni des *Pélopides*, ces deux productions, rappelant tous les efforts tentés, mais punis par une chute; et jugez si Voltaire vieilli ne représente pas bien, à lui seul, cette époque où le nerf tragique semble avoir manqué.

Et, dans le vrai, des caractères neufs et bien tracés, une action grande et forte, une intrigue habilement conduite et soutenue, un intérêt vif et toujours s'accroissant, voilà l'art perdu par Voltaire et que nul de ses successeurs n'a retrouvé.

Que si, parfois, l'un d'eux a su remplir une seule de ces conditions; si M. de La Harpe, par exemple, a créé un caractère neuf dans *Warwick*; si M. Lemercier nous a montré une action terrible dans *Agamemnon*, et M. Raynouard un intérêt puissant dans *les Templiers*, osons le dire, ces créations, très estimables et justement admirées, n'ont pas cependant réuni cet ensemble d'éléments qui constituent le chef-d'œuvre.

Tirons de là cette conclusion, que l'imperfection des tragédies de deux générations d'hommes résulte d'une faiblesse qu'on doit naturellement comparer à ce défaut de chaleur que la vieillesse amène. Échauffez, en effet, cette foule de talents que nous voyons de nos jours; échauffez ceux qu'ont vus nos pères, et grâce au nerf tragique, produit d'une

chaleur vive, vous verrez disparaître le défaut dans les plans, l'inégalité dans les styles; vous reverrez la tragédie, belle comme elle le fut sous Corneille le divin, sous Racine le parfait, sous Voltaire l'admirable.

Maintenant que nous avons attribué l'abaissement du génie tragique à un défaut de chaleur et de nerf, recherchons les causes de cet engourdissement.

Ne serait-il pas dû à de nouvelles mœurs publiques? car, toujours la société crée la littérature. En effet, n'avons-nous pas vu naître, de notre temps, l'éloquence de la tribune? Et pourquoi? C'est que la société avait besoin qu'on délibérât sous ses yeux. Aussi, à cet appel fait aux orateurs, les hommes éloquents ont aussitôt répondu : Cazalès, Mirabeau, Maury, Barnave, Vergniaud, de Serre, Lainé, Foy, Martignac et Berryer, ces orateurs de tous les partis, ont confirmé cette vérité, que la littérature est toujours l'expression de la société, et que, dès-lors, s'il n'y avait pas eu de tragédies depuis 1760, cela tenait plus à la société qu'aux gens de lettres.

Suivez-moi dans le développement de cette idée. Que furent les gens de lettres en France depuis les jours où parut l'*Encyclopédie*? Écoutons Malesherbes reçu à l'Académie Française. Il les compare aux orateurs d'Athènes, ceux-ci gouvernant le peuple rassemblé, ceux-là le peuple dispersé. Eh bien! cette puissance inouïe, elle les corrompit. Voltaire, le patriarche de Ferney, ne pouvait plus être le grand littérateur de Cirey. La passion du sectaire, l'orgueil d'un chef d'irréligion devaient nuire profondément aux conceptions libres et pures d'un génie tout classique.

Chers, d'ailleurs, à un monde dont ils étaient les guides ou les interprètes, nos gens de lettres sortirent de la solitude un peu farouche où se tenaient leurs devanciers, et on les vit consumer leurs jours chez les grands et les riches. Là, à l'indifférence toute poétique pour les biens et les honneurs,



trait frappant du caractère de nos vieux *métromanes*, ils substituèrent le goût du luxe, joint à une ambition qui leur fit chercher, dans les succès littéraires, moins la gloire, que l'argent et les honneurs. C'est ainsi que, toujours au sein des fêtes, ou rongés de mille soucis, ou énuervés par les jouissances attachées à un commerce qu'ils devaient fuir, on ne leur vit plus de ces veilles laborieuses, si nécessaires à l'enfantement des ouvrages dramatiques.

Et, cependant, grâce à la critique littéraire, si perfectionnée par M. de La Harpe et par ses rivaux, les secrets de l'art semblaient tous révélés. Mais, tant de saines et de savantes doctrines sont-elles donc inspiratrices? Il me semble que non; qu'on ne fait pas du génie avec des règles; que les inspirations ne se dictent ni ne s'apprennent; que, sans doute, c'est le don de la réflexion, mais d'une réflexion commencée par un élan, échauffée par un transport, et que tant de difficultés, comme étalées et compendieusement expliquées, ne peuvent que refroidir l'enthousiasme.

La critique des journaux a fait plus de mal encore que celle des traités didactiques; — dénigrer au lieu d'instruire : voilà Fréron, Clément, Geoffroy et leurs imitateurs. Ces critiques impitoyables, en s'acharnant comme des vautours sur leurs tristes proies, ont fait renoncer à bien des vocations théâtrales. Il faut qu'un siècle choisisse, ou de s'amuser avec de nobles esprits, lors même qu'ils s'égarent, ou de se plaire à voir les poètes inhumainement repoussés avec les flèches de la raillerie.

Mais ce qui a nui le plus à la tragédie a été la connaissance et l'exemple des théâtres étrangers.

Ici, Messieurs, je demande à donner quelques développements à ma pensée : l'importance du sujet me paraissant le réclamer.

Vous le savez, en Europe, chaque littérature, tant qu'elle fut livrée au seul génie de sa nation, adopta une manière particulière d'envisager le plaisir attaché à la tragédie.

Les Anglais conçurent la leur comme destinée à montrer les plus déplorables infortunes et les plus vives douleurs de l'ame. Shakspeare, sur ce plan, que j'oserai nommer national, conçut et son *Hamlet* et son *Roi Léal*.

Les Italiens tinrent surtout à ce que leur scène fût occupée par un grand ou un touchant spectacle. L'action, chez eux, devait être encore plus frappante que raisonnable, et Alfieri brilla dans ce genre, où toutes les scènes sont disposées pour l'effet.

De leur côté, les Espagnols s'assujétissant, encore moins que les Italiens, aux convenances prescrites par une raison sévère, mirent leur gloire scénique à se procurer un spectacle rapide comme leurs sensations, dans lequel on ne distingua ni le comique ni le tragique, tant les deux genres furent confondus; cependant l'intrigue se trouva partout, et si mêlée et si redoublée, que la multiplicité des événements et leur complication ne laissèrent pas respirer le spectateur, charmé d'ailleurs d'un dialogue où s'emploient tous les tons comme tous les rythmes. Lopez de Véga, qui rougissait du goût de sa nation tout en s'y asservissant, put, grâce à ce libre genre, composer deux mille deux cents pièces de théâtre, dont les plus goûtées sont celles qui flattent la fierté espagnole par des sujets nationaux.

Les Allemands, disciples des Anglais, et surtout peuple d'une érudition consciencieuse, voulurent que toutes les conditions comme tous les caractères, se montrassent sur leur scène. Aussi Schiller peignit-il des héros, mais de même il fit parler des brigands; voilà pour les conditions: et, quant aux caractères, pour développer celui de *Walstein*, Schiller le traça à l'aide de trois pièces, dont la dernière seule a de l'intérêt, les deux autres n'étant qu'expositives, sorte de *trilogie* qui n'a rien de celle des Grecs, mais qui atteste la manière de concevoir la tragédie au-delà du Rhin.

Nos tragédies à nous, Français, n'avaient rien de

commun avec celles de tous ces peuples lettrés. Les maîtres de notre art n'avaient songé qu'à peindre les seules passions, et le *Philoctète* de M. de La Harpe, admirable traduction du grec, ornée avec le *Télémaque*, ne fut jamais de notre théâtre vraiment national, puisqu'on ne nous y montre qu'un abandon cruel, des souffrances physiques, mais point de passions.

Nos ressorts tragiques consistant uniquement dans des passions qui se heurtent en se développant, on vit, de cette source, jaillir à la fois le pathétique et le sublime ; un intérêt profond, vrai, s'attacher aux peintures du cœur humain, et cela d'autant plus, que les passions ne s'écartaient jamais des lois de la vraisemblance. Dans ce plan national, nos tragédies montrèrent un bon sens dans les motifs, une vérité dans les effets, une force dans les coups de théâtre qui obligea le vrai poète à ne tenter l'œuvre créatrice que lorsqu'il se sentait la plus grande puissance de tête qu'on puisse posséder.

Que de telles entraves aient gêné la paresse et la médiocrité, cela se conçoit. Les auspices de Shakspeare, d'Alfieri, de Lopez de Véga et de Schiller devaient être préférés, par ces génies affaiblis, aux règles inflexibles et fatigantes de Corneille, de Racine et de Voltaire.

Etonnez-vous, dès-lors, que l'on ait généralement perdu de vue le caractère de la tragédie française ; que cette scène toute passionnée ; que ces plans habiles et fortement combinés aient été délaissés, malgré la palme obtenue dans la carrière du théâtre européen par nos trois grands tragiques.

Non, encore une fois, rien là qui doive nous surprendre, et qui n'explique les déplorables défaillances de nos tragiques modernes, leur infériorité. d'autant plus sensible pour tous, que les règles de critique étaient devenues populaires.

Méconnaissant donc les buts distincts et opposés que se



proposait chaque peuple dans son plan national de tragédie, nos contemporains ont mêlé à notre théâtre les théâtres si divers de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie et de la Germanie. Et c'est par cette sorte de conception adultère que Ducis et tant d'autres hommes de talent se sont égarés. On le sentit bien quand, à des sujets anglais, on vit succéder *Abufar*, pièce du genre français, puisqu'elle offre un développement de passions, mais malheureusement incestueuses.

Ainsi, en croyant enrichir notre scène des dépouilles de l'étranger, on l'a dénaturée; pour le plaisir de peindre des caractères hardis ou nouveaux, d'arranger une action à effet, de montrer de hautes infortunes qu'on croyait pathétiques, et enfin, pour rendre l'intrigue plus attachante, on a négligé de satisfaire le goût populaire. Alors, le peuple s'est retiré, pour ainsi dire, de la tragédie. Elle avait cessé de lui offrir le jeu exclusif des passions, genre de plaisir qui est au fond de tous les cœurs français comme un besoin national.

Sur cette fausse route se sont montrés bientôt une foule de novateurs, corrompant nos doctrines dramatiques et joignant l'exemple à la leçon : ainsi Diderot a plaidé en faveur du drame et nous a fait voir son *Père de Famille*. Sedaine et Saurin ont brillé dans cette carrière malheureuse; d'Arnaud et Mercier y ont porté leur médiocrité. Mais le parterre, une fois enivré des vapeurs de la tragédie bourgeoise, a senti son goût s'altérer. Bientôt il a pu s'amuser vivement de pièces intriguées que Beaumarchais empruntait au théâtre espagnol, et c'est alors que s'est répandu ce fatal système, qu'il faut être plus neuf qu'habile, plus piquant que raisonnable.

A cette confusion de tous les tons et de tous les genres, à ce goût universel pour l'innovation, se sont joints les critiques allemands, auteurs du système appelé *romantique* : Schlegel, Madame de Staël, M. Benjamin Constant, ont

préconisé ce que M. Sismonde Sismondi a fini par réduire en corps de doctrine, et c'est ainsi que, peu à peu, s'est trouvée amenée une décadence que Quintilien semble avoir prédite, lorsqu'il a dit :

« Si, trouvant le *très bon* vous cherchez encore, vous finirez par le *très mauvais*. »

En effet, avant 1760 nous avions le *très bon*, je veux dire un Corneille, divin par ses créations, où tantôt il donnait la vie dramatique à un seul personnage, comme dans ses tragédies de *Médée* et de *Nicomède*, et où tantôt il portait l'art à ce point, d'animer, d'échauffer, d'agrandir la scène, en réunissant, dans une même pièce, trois têtes tragiques se remuant à la fois : Auguste, Cinna, Emilie, quelle fécondité ! Dom Diègue, Chimène, le Cid, ô les belles créations ! Polyeucte, Sévère, Pauline, où vit-on jamais rien de si merveilleux ? A ce *très bon* on voulut ajouter, et ce que n'avaient osé ni Racine ni Voltaire, continuateurs pleins de génie du créateur de la scène, on l'a tenté de nos jours. On a donc *cherché*, comme le dit Quintilien, et le *très mauvais* nous le possédons. Allez le voir, Messieurs, il domine au Théâtre.

Comment, en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé ?

J'ose le dire, la réponse à cette question ne sera complète que lorsque nous serons parvenus à ajouter au tableau de l'affaiblissement du génie de nos tragiques et de l'aberration de leurs doctrines, la perversion du goût de nos spectateurs, dernière partie de notre travail, que nous rendrons fort brève, de peur de fatiguer votre attention.

Voici par quels degrés se sont changés les goûts scéniques depuis 1760. -

On sait que, avant cette époque, telle était la passion pour la tragédie que, jusqu'aux artisans, eux-mêmes, représentaient sur des théâtres de société, les chefs-d'œuvre



des maîtres de l'art; mais l'opéra-comique parut, et, aussitôt, un engouement pour ce genre fit préférer, aux plus belles scènes tragiques, des comédies mêlées d'ariettes. Peu après, aux succès des opéra-comiques de Favart, de Sedaine et de Marmontel vinrent se joindre les merveilles du grand opéra, dues à un administrateur distingué, M. de Vismes, qui, appelant à son secours Piccini, Gluck et Sacchini, embellit leur magie musicale des prestiges du décorateur et du chorégraphe.

Jusque-là, le grand opéra, resté affadissant, malgré les vers de Quinault, n'avait pu lutter contre la tragédie; alors il la fit pâlir, tant son ensemble avait de charmes divers. Cette comparaison des effets de la mélodie et du spectacle le plus ravissant, avec la simple déclamation de nos acteurs tragiques rendit toute une génération imbue de l'idée que les yeux, pour elle, devaient l'emporter sur l'esprit, et que nos tragédies, faites pour un monde lettré, ne valaient rien pour la foule; opinion que les succès d'un théâtre vulgaire durent encore fortifier.

Grimm, parlant de l'incroyable vogue qu'eurent, en 1783, *Les Battus paient l'amende*, s'écrie douloureusement : *il n'y a plus de tragédie possible*. Comment pourrait-il y en avoir de nos jours, où les bouffonneries ont fait fureur, et où c'est maintenant le mélodrame qui affecte l'empire? Le mélodrame est né du roman, lecture dangereuse, devenue universelle aujourd'hui, grâce aux bibliothèques circulantes inconnues à nos pères.

Pour comprendre l'influence des romans sur le théâtre, il faut lire Werther et les compositions de madame Cottin. Là, combien d'amours frénétiques! Transportés dans le mélodrame, ils ont dû rendre insipides les passions nobles de nos plus belles tragédies. Qu'est-ce que l'amour de Zaïre en comparaison de celui de Claire d'Albe? Et c'est ainsi que notre jeunesse ne s'est bientôt plus émue qu'à la vue de transports délirants et de crimes bien noirs.



Cette réaction du roman sur le théâtre a été d'autant plus funeste que, grâce au vil prix des places, le parterre ne s'est souvent rempli que d'une foule illettrée, dont le goût mal épuré confond l'exagération avec la grandeur, et prend pour passionné ce qui n'est que forcené.

Reste à expliquer comment le mélodrame, naguère l'objet habituel des railleries de tout ami des lettres, a fini par plaire à la jeunesse studieuse, événement qui achève d'éteindre les dernières étincelles du feu tragique.

Ici, Messieurs, ma voix serait bien faible pour accuser notre littérature actuelle. Je laisserai parler M. Salvandy, dont la courageuse voix explique, par ce qu'elle a d'accusatrice, la ruine de la tragédie.

« Au théâtre, dit-il, on ne goûte plus que de honteux plaisirs. La hardiesse littéraire y consiste en d'immorales hardiesses, et, pour jouissances nouvelles, on a la corruption. »

Oui, Messieurs, il n'est que trop vrai, comme jouissance dramatique il restait quelque chose de neuf à offrir à la jeunesse, toujours séduite par les innovations, et ce neuf, c'était la corruption mise en scène.

Prenons garde, les Romains voulurent aussi goûter à ce breuvage empoisonné; ils applaudirent aux jeux mégaliens. Caton, qui y assistait, sortit à l'endroit critique, et les Romains de battre des mains, car ils se crurent loin de l'homme vertueux, libres de demander la débauche sans voiles. *Sans voiles!* criaient les amateurs du théâtre de Rome : *Sans voiles!* crient les nôtres.

Hélas! quand tout un peuple se récrie contre les voiles, qu'arrive-t-il, Messieurs? la liberté meurt, et Caton se déchire les entrailles.

---



nant, pour chaque jour de la semaine, un cantique de sa façon, et quatre psaumes arrangés par lui, que l'honnête plaideur devait réciter exactement pour gagner sa cause ! Il ne manquait pas, dans ses prônes, d'en recommander la lecture à ses paroissiens, et il prêchait d'exemple, car il plaidait sans cesse, le bon curé, et, sans cesse, il récitait son *Psautier du juste plaideur* ; ce qui (soit dit sans blasphème) ne l'empêchait point de perdre, çà et là, quelques procès, sur la quantité.

C'était alors que Pipaut, ce paysan de Dozulé, se voyant taxé à un denier au-delà de son attente, prit à partie les collecteurs de la taille, se plaignant fort de leurs procédés *tortionnaires et vexatoires*.

Et ce marchand, qui allait à la foire de Guibrai ? Dans une auberge, il prétendit avoir été surfait de deux sous, environ, par écot ; c'était la veille de la foire : en payant vite et continuant sa route, il y avait pour lui quatre-vingts pistoles, au moins, à gagner ; mais vraiment ce n'était pas l'humeur du bonhomme. Il resta là, arrêté quinze grands jours à plaider contre son hôte, sans plus songer qu'il y eût un Guibrai au monde ; et, après la foire, ses compagnons, qui avaient bien fait leurs affaires, le retrouvèrent plus échauffé qu'ils ne l'avaient quitté. Le digne Normand avait perdu son procès, et maintenant il plaidait contre son procureur, qui lui avait demandé quelque peu plus qu'il n'était porté par l'ordonnance.

N'est-ce pas faire comme les femmes, qui brûlent la moitié d'une bougie pour chercher une épingle valant un denier ? Mais, quel remède, quand c'est dans le sang ?

En ce temps-là, un bon et vrai Normand ne mourait point sans avoir eu, tout au moins, son petit procès au parlement. Plus tôt, plus tard, il fallait de nécessité en passer par-là ; c'était, voyez-vous, comme le voyage de la Mecque, où tout musulman fidèle doit aller une fois en sa vie. Qui aurait pu planer sur la Normandie et l'em-



brasser d'un coup-d'œil tout entière, eût été émerveillé en voyant, sur toutes les routes, en sens divers, qui conduisaient à Rouen, se hâter, se presser, à pied, à cheval, en coche, en palache, des gentilshommes, des marchands, des métayers, voire même des abbés, des prieurs, des chanoines et des curés, qui se rendaient en toute hâte, de l'extrémité de la province, à Rouen, droit au Palais où ils avaient affaire ; aussi nombreux, aussi empressés que naguère les Hébreux lorsque, de tous les coins de la Judée, ils venaient sacrifier à Jérusalem. Les sacs de procédure n'étaient pas oubliés, comme on le pense bien ; que dis-je ? tel plaideur venait par eau, ne craignant pas d'exposer sa personne, mais il faisait apporter ses paperasses par terre, de peur d'un naufrage, ou autre accident. Oh ! le bon temps pour notre capitale normande, où tout ce monde-là venait s'héberger, séjourner, dépenser ! aussi ne voyait-on partout, dans Rouen, que des hôtelleries dont les mille et mille enseignes pendantes bruissaient la nuit, agitées par le vent ; et toutes étaient pleines de plaideurs fervents, venus de bien loin en pèlerinage pour apporter leur offrande à dame *Chicane*, grande sainte, spécialement honorée et révérée dans ces contrées. Et il fallait voir, dès le petit matin, tous ces gens-là accourir vite au Palais, se coudoyer, se heurter dans la grand'salle des Procureurs, devenue un désert aujourd'hui, au prix de ce qu'elle était autrefois ; regardant de travers leurs parties adverses, se disputant avec les clercs de la basoche, au sujet des éperons ; consultant, en grande perplexité, les avocats et les procureurs, Dieu sait pour quel sujet, la plupart du temps ! car, dans cette belle et vaste grand'chambre dorée du parlement, dans ce sanctuaire auguste où s'agitaient de si grands intérêts, d'où émanaient des décisions qui réglaient le sort de la province, parmi de grands procès où il s'agissait d'immenses domaines en litige entre de nobles et puissantes familles, se faufilaient, par fois, de tout petits procès pas

plus gros que rien ; sur le manche d'un balai , sur un pied de mouche , sur la pointe d'une aiguille , procès , qui , parbleu , n'étaient pas les moins opiniâtrement soutenus. Dans les grandes affaires , on voyait encore , de temps à autre , une transaction , mais il ne fallait pas espérer d'arranger celles-là ; Bassompierre se fût plutôt résigné à épouser M<sup>lle</sup> d'Entragues. Et c'était presque toujours entre voisins que s'agitaient ces vétilles. Le pommier de Claude étendait-il ses branches sur le fonds de Gautier ? on se disputait les fruits. Une poule avait-elle franchi une haie , et causé , sur les terres adjacentes , un notable dégât ? Vite , une action en dommages-intérêts. Et cent autres semblables gros points de droit. « *N'êtes-vous pas honteux* , disait , un jour , le curé de Condé-sur-Noireau à un de ses paroissiens , *de plaider ainsi tous les jours pour des choses de néant , contre vos plus proches voisins ?* — Eh ! avec qui donc voulez-vous que je plaide , M. le curé ? ( lui répondit l'autre , péremptoirement ; ) sera-ce avec Jean Leveau , de Falaise , qui ne me gêne point et ne me demande rien ? »

Les choses en vinrent au point qu'enfin , un beau jour , la haute-cour fut saisie d'un grave différend entre deux voisins , au sujet d'un nid de pie qu'ils se disputaient avec acharnement ; affaire de conséquence , comme on voit , et des plus sommaires , vu l'imminent péril de voir les locataires déménager sans payer leur terme. Beaucoup ne voudront pas croire qu'on ait jamais pu plaider pour un nid de pie ; mais les registres du parlement en auraient donc menti , eux qui racontent le différend tout au long ? Eh ! mon Dieu , en Bourgogne , on plaïda bien et longtemps , au sujet de l'étourneau du seigneur de Sully , qui , s'étant enfui , alla s'héberger chez un sieur de la Vipardière. L'oiseau est à moi , disait l'un. — Il est devenu mien , répondait l'autre. Et , là-dessus , un bon procès qui dura longues années. L'avocat Chasseneuz , l'oracle de la Bourgogne , écrivit deux grandes pages *in-folio* , d'une écriture serrée ,

pour prouver, par le *Digeste*, que les oiseaux étaient à qui pouvait les prendre, et que le principal était de les bien garder. C'est un des endroits les plus approfondis de son commentaire sur la coutume de Bourgogne. Le procès fut plaidé, avec la solennité requise, devant l'official d'Autun, puis devant l'archidiacre de Lyon, et, enfin, en Cour de Rome, où il est encore pendant à l'heure où je vous parle. Mais ce n'est pas notre affaire; revenons maintenant à notre pie. Elle était allée établir son nid sur un grand arbre existant aux limites de deux héritages contigus, et c'était précisément dans les branches qui s'étendaient sur le fonds du voisin qu'elle avait pondu sa couvée. Or, il existait, de vieille date, entre les deux voisins, non pas une de ces haines violentes et profondes qui veulent du sang, non; mais une de ces sourdes antipathies, aigres et tracassières, une de ces rancunes normandes qui font qu'on se la garde bonne, qu'on se souhaite volontiers, *in petto*, toutes les petites adversités imaginables, et qu'enfin, lorsque la grêle vient à tomber, comme par un fait exprès, sur les blés de Jean, sans endommager le moins du monde ceux de Pierre, ce dernier en éprouve je ne sais quel bien-être, et se promène fièrement dans son clos, sifflant sa chanson favorite d'un air plus satisfait que de coutume.

Nos deux voisins n'avaient donc eu garde de laisser échapper un si beau sujet de querelle; et, par un beau jour de l'année 1629, il y avait presse à la grand'chambre, pour entendre leurs avocats plaider cette question toute neuve, dont les réformateurs de la coutume ne s'étaient point avisés; et il les faisait beau voir, rouges comme des coqs, aussi échauffés qu'Eschine et Démosthènes, lorsqu'ils se disputèrent à propos de la couronne. L'escarmouche fut longue et vive, et ce fut, comme on dit, à beau jeu beau retour. Jamais, surtout, on n'avait fait si grande dépense de lois romaines. « Qui a l'arbre a les fruits, disait l'un; or, les



nids des oiseaux doivent être considérés comme fruits ; c'est Barthole qui le dit, sur la loi : *cùm in plures* (Digestis) *locati*. — Eh quoi ! si c'était des poires ou des pommes tombées sur le fonds du voisin, j'aurais trois jours pour les aller recueillir ; la loi *Julianus*, § glandes, au Digeste, *ad exhibendum*, le dit en termes exprès, et je n'aurai pas le même droit lorsqu'il s'agit d'un nid, que je prise davantage ! »

— « Halte-là, répondait l'autre, vos branches nous gênent et nous offusquent. Aux termes de la loi première, § 7, *de arboribus cœdendis*, vous deviez les couper jusqu'à quinze pieds de hauteur ; faute de l'avoir fait, elles nous appartiennent avec leurs circonstances et dépendances. L'arbre n'est pas à nous, soit, mais les fruits pendants aux branches qui nous ombragent sont nôtres. Dix arrêts l'ont ainsi jugé, et même, selon les Institutes, un arbre qui s'étend sur deux héritages contigus et qui emprunte à tous deux sa nourriture, est commun entre les deux voisins. Lisez plutôt le § *ex diverso*, *de rerum divisione*. »

Qui voudrait raconter toutes les règles de droit qui furent alléguées de part et d'autre, en cette mémorable rencontre, n'aurait pas fini de sitôt ; et croyez qu'au milieu d'une telle abondance de textes tout contraires, un juge bien intentionné n'était pas aux noces. Ce fut dans une rencontre semblable que le bailli de Vittefleur imagina un expédient pour sortir de peine. Tout ébaubi, un jour, d'une grêle de menus brocards de droit contradictoires, et, qu'au demeurant, il n'entendait guère, ne voyant pas plus de raisons pour une partie que pour l'autre, et ne voulant faire tort à personne (car le bonhomme était l'équité même), après avoir songé une pause, en grande perplexité, il secoua un cornet où il y avait deux dés tout neufs, qu'il jeta, tout à trac, à la bonne foi, sur le beau milieu du bureau de justice. Et, ma foi, au petit bonheur ! *Gaudeant benè nati*, comme disait cet ancien. On glosa

beaucoup, dans le temps, sur l'action de ce digne juge, mais ce fut faute d'avoir assez connu ses bonnes intentions.

Encore n'était-ce rien que tous ces textes de loi, auprès des passages d'auteurs qui furent allégués. Cujas tient l'affirmative, et Barthole la négative. Accurse a dit ceci, et Alciat a renchéri sur lui. Vinnius a soutenu telle thèse; et Borcholten est de son avis. Jules Pacius à Berigâ a avancé cette proposition; à la vérité, il est contredit par Duaren; mais Perez a relevé le gant, et ma foi, Duaren en a eu une ratelée. Puis, les anciens et les pères de l'église, très spéciaux, on le croira sans peine, sur la question: Saint-Ambroise dans ses *Offices*; Aristote, dans sa *Politique*; Cicéron, *pro domo sua*; la Genèse, aux versets 26 et 28 du chapitre premier; le psaume 8, vers. 8 et 9. Dans une affaire semblable, un juge d'Athènes aurait dit aux parties: « Citoyens, revenez tous deux en personne, dans cent ans, à pareil jour: j'y serai sans faute, et justice vous sera faite; mais, par Jupiter, il me faut bien ce temps pour réfléchir sur votre différend. » Que n'était-il permis à la grand'chambre de prononcer ainsi? Il y avait une heure que M. le premier président Faucon s'agitait sur son siège et s'impatientait de perdre le temps à entendre débattre de telles questions de neige. A la fin, n'y pouvant plus tenir, et interrompant brusquement les deux orateurs haletants et essoufflés: « Pour Dieu, maîtres tel et tel, leur dit-il, c'en est beaucoup plus qu'assez! brisons là, s'il vous plaît, et qu'il n'en soit plus parlé. Le nid et son contenu sera, par moitié, à vos clients, dépens compensés, et ce sont deux sots: la Cour le dit, jugeant en dernier ressort. Premier huissier, appelez la cause qui vient après sur le rôle. »

M. de Faucon ne croyait pas si bien dire. De retour dans leur village, nos deux voisins vont vite sur le lieu, en grand appareil, et avec nombreuse assistance, pour pro-

céder au partage. Force leur était de se hâter, car les petits allaient être drus tout-à-l'heure, au dire des écoliers de l'endroit, notables docteurs et fort à consulter sur cette question et autres semblables problèmes de philosophie contemplative. Mais la pie est un oiseau bien malin et qui aime à jouer pièce à l'homme, son éternel ennemi. Les vieux auteurs en racontent des merveilles. Ecoutez Pline : il vous dira bien sérieusement que, lorsque la pie s'est aperçue que ses œufs sont guettés, elle les attache deux à deux avec des brins de paille, les charge sur son cou, en équilibre comme un bissac, et les emporte à tire-d'ailes. A la vérité, si Pline venait me dire cela, je le prierais en grâce de se tenir aux écoutes jusqu'à ce qu'il vît les préparatifs d'un déménagement de ce genre, et il faudrait qu'il me donnât sa parole d'honneur de venir me prendre pour l'aller voir avec lui. Toujours est-il vrai que les pies n'aiment point que l'on regarde leurs nids de trop près : or, la nôtre avait vu rôder autour de l'arbre où reposaient ses petits, maintes gens qui se le montraient du doigt, ce qui ne lui plaisait guère ; elle se promit d'y remédier et tint parole, comme vous allez voir ; car, lorsque nos deux voisins, accompagnés de tous les manants et habitants de l'endroit, arrivèrent au pied de l'arbre, les uns portant des cages, les autres des échelles, tout-à-coup on vit s'élever au plus haut des airs la pie, son mâle, et avec eux les huit petits piards, volants, sifflants comme père et mère, faisant avec eux assaut de prestesse, et, à vrai dire, semblant, dans leur petit ramage et gazouillement, se railler quelque peu de l'assistance. Tous les paroissiens étaient là, le nez au vent, les yeux en l'air, riant à s'en tenir les côtes, hormis toutefois deux d'entre eux qui gardèrent leur sérieux, selon ce que témoigne le procès-verbal, pièce authentique, laquelle fera foi jusqu'à inscription de faux ; et ces deux hommes si graves, il n'est guère besoin qu'on les nomme.

Dire que l'on a négligé ses affaires, fait des voyages, sup-



porté des fatigues, porté à Rouen chapons, lièvres et bécasses pour les avocats et les procureurs, sans préjudice des mémoires de frais, où il y avait, dit-on, un peu plus que le compte; payé les épices des rapporteurs et les droits du greffe, qui, ma foi, comme de juste, en avait aussi tiré pied ou aile, et, après tout cela, ne point trouver la pie au nid, l'huître avalée et chacun une écaille, c'est aussi par trop jouer de malheur! A cette occasion, les anciens du lieu, tout vu et considéré, prononcèrent solennellement qu'il ne faut point aller chercher la pie au son du tambourin. Cela devint un proverbe en Normandie; et ce proverbe, nos deux plaideurs l'entendirent si souvent siffler à leurs oreilles, qu'ils n'eurent garde de l'oublier.

Mais ils n'étaient pas au bout. C'était le temps de la *Muse normande*, malin recueil de chansons moqueuses, médisante chronique où tout passait impitoyablement en revue, les exactions des traitants, les émeutes, les disettes, les faits notables, les procès ridicules, les désappointements des sots. Le malheur ne voulut-il pas que le damné poète demeurât à quelques portées de fusil seulement de mes deux infortunés plaideurs? A peine sut-il leur déconvenue, que, vite, il se mit à l'ouvrage, et composa, en leur honneur et gloire, cinq mortels couplets, les plus piquants que le traître eût jamais faits. Hélas! elle fit fureur, la chanson maudite; les enfants y apprenaient à lire: il n'y eut fils ou fille de bonne mère qui ne la sût comme ses prières. Au bourg voisin, point de boutique où elle ne fût affichée honorablement au milieu des complaints les plus nouvelles. Le pire fut que, les jours de marché, les cordonniers, tailleurs, et autres gens de métier du bourg, étaient assis devant leurs portes, tout le long de la grand'rue, s'escrimant de leur mieux autour des pourpoints, hauts de chausse, bottes et houseaux de leurs pratiques. Or, du plus loin qu'ils voyaient venir un de nos deux plaideurs malencontreux, *prestò*, ils entonnaient à trois chœurs, en faux

bourdon, la chanson du *grand procès meu pour un nid de pie*, et chantaient, à gorge déployée, les cinq couplets, depuis *miserere* jusqu'à *vitulos* ; en quoi faisant, les traîtres se démenaient si bien, les uns alongeant le ligneul, les autres jouant des ciseaux ou de l'aiguille, et tous l'air soucieux, refrogné et si empêché autour de leur besogne, que vous eussiez juré que, de leur vie, ils n'avaient songé à autre chose ; c'était à nos deux paysans de prendre patience, non toutefois sans maugréer entre leurs dents, et se bien promettre de ne plaider plus, à l'avenir, qu'à bonnes enseignes.

La leçon devait profiter à bien d'autres ; et ce mémorable procès fut l'occasion d'une grande révolution dans les mœurs processives des Normands. On ne renonça pas, pour cela, bien entendu, à la sainte et vénérable coutume de plaider ; on plaida, au contraire, beaucoup et souvent ; on plaida pour des raies de terre, pour des branches, pour des poires, pour des pommes, pour des poules ayant fait du dégât, et pour mille autres questions, notables et gros points de jurisprudence ; mais la vérité historique nous force de le dire, et les registres du Parlement en font foi, oncques depuis on ne plaida pour des nids de pie.

---

# Siège de Rouen

EN 1418,

PAR M. E. GAILLARD.

---

Le 20 mai 1418, Henri V était à Caen, gagnant les cœurs par son affabilité (1), abolissant les impôts sur le sel et captant une anachorète, qui vivait dans une cellule adossée à l'église de Saint-Pierre de Caen, où sa piété et sa vertu lui donnaient un grand pouvoir sur l'esprit des peuples (2).

Ce prince de trente ans, vainqueur aux champs d'Azincourt (3), avait révélé ses passions ambitieuses et guerrières au lit de mort de son père, quand Henri IV, lui montrant sa couronne usurpée, avait dit avec remords : « Voilà une couronne sur laquelle nous n'avons droit, ni vous, ni moi. » A quoi Henri de Monmouth, nom qu'on donnait à Henri V, répondit fièrement : « Mon épée me conservera ce que la « vôtre vous a acquis. »

Favorisé, dans son invasion de la Basse-Normandie, par la retraite de presque toutes les garnisons, appelées autour de Paris quand d'Armagnac était menacé de Jean-sans-Peur, Henri, ne voyant plus de résistance sérieuse qu'à Domfront et à Cherbourg, organisa son gouvernement, en nommant, pour la Normandie, un chancelier et un trésorier, et, dès le 9 juin, il se mit en marche pour entreprendre le siège de Rouen.

S'appuyant sur seize mille quatre cents gendarmes et sur

\* Voir les *Notes* à la fin de ce *Mémoire*.



autant d'archers, débarqués avec lui à Touques, le 1<sup>er</sup> août 1417, en un port où, du sein de quinze cents navires, il fit sortir une artillerie immense pour le temps, il venait tout récemment de se fortifier d'un renfort de quinze mille hommes. Son seul embarras était les finances : comment fournir à ce qu'un tel siège allait coûter avec un revenu restreint (4) et les faibles secours que lui octroyaient des sujets qui toujours se disaient épuisés (5) ? Un emprunt usuraire sur ses joyaux et sur sa couronne (6), n'était-il pas sa constante ressource ? Mais combien cela était insuffisant !

Cependant, avant de se mettre en marche, il avait appris les événements du 28 mai ; il savait que Paris s'était tout-à-coup déclaré ville *bourguignonne*, et que, par-là, les Armagnacs se trouvaient abattus, au grand dam de la noblesse de France et à la vive joie du commun-peuple, que ne secondait pas la haute bourgeoisie. Quelle confusion l'action de Perrinet Leclerc, introduisant l'île Adam dans la capitale, allait jeter dans les affaires ! et que ne pas entreprendre, au milieu de ces convulsions de partis tour à tour triomphants ?

Cette pensée décida Henri V, et, de Caen, il se dirigea sur Louviers, qui se rendit sans coup férir. Puis, il fit marcher devant lui ses troupes hibernoises, et c'est ici que commence, non le siège de Rouen, mais son investissement, deux événements que les historiens n'ont que trop confondus (7).

Lente avait été la marche de cette armée, restée considérable, malgré de nombreuses garnisons mises partout, et cinq mille hommes envoyés sous Glocestre devant Cherbourg. L'état des routes rendait difficiles à traîner le matériel d'un grand siège ; et, d'ailleurs, le Pont-de-l'Arche et quelques forteresses voisines résistèrent trois semaines. Le Pont-de-l'Arche, mal secouru de Jacques de Harcourt, fut défendu par Mallet de Graville, cet amant d'Isabelle de Bavière (8), dont la vaillance (9) permit à Rouen de recevoir

de grands renforts, et de compléter la réparation de ses remparts.

Ce ne fut que le 21 juillet que l'armée anglaise entra dans le Pont-de-l'Arche, et, tout aussitôt, Henri V, voulant empêcher la prochaine récolte de ravitailler Rouen, se hâta de faire passer le fleuve à une nuée de maraudeurs qui décrivirent un vaste cercle autour de la cité, non encore attaquée.

L'abbaye de Mortemer en Lyons fut un des postes occupés par ces Irlandais, dont Monstrelet nous a fait une curieuse peinture : « Gens n'ayant qu'un pied chaussé et  
« l'autre nu, pauvrement habillés; ils paroissoient être sans  
« braies, et leurs gros couteaux avoient une étrange façon.  
« La foible partie chevauchoit et le faisoit habilement, assis  
« comme des meuniers sur de bons petits chevaux de montagne, d'ailleurs de chétive défense, mais courant le  
« pays, mais ramenant au camp anglais de larges proies,  
« causes de maux infinis pour le peuple rançonné, privé de  
« son bétail et même de ses petits enfants, que les pauvres  
« mères rachetoient ensuite de ces méchants. »

Mais, du dehors, passons à la ville : là, les Rouennais, dont le cœur fut toujours du parti de Bourgogne (10), s'étaient, en 1417, soulevés trois fois contre le joug des Armagnacs.

D'abord, Alain Blanchard les animant contre un impôt qu'ils disaient intolérable et contre une garnison génoise qu'on soutenait cruelle, avait ameuté les drapiers (11) et tout ce qu'on nommait, dans cette ville manufacturière, le *menu-commun*.

Par embûches, à l'aide d'hommes masqués, le parti de Bourgogne avait fait tuer, de nuit, Raoul de Gaucourt, auquel Henri V devait le recouvrement de sa couronne et de presque tous ses joyaux, perdus dans les bagages d'Azincourt. Léger, lieutenant de ce bailli royal, avait été noyé dans la Seine; et dix autres gens de bien avaient péri. Blanchard, fuyant la colère du dauphin, accouru

pour le punir, avait laissé le très jeune archevêque, Louis de Harcourt, apaiser le prince irrité. Et, toutefois, une nouvelle sédition, bientôt réprimée, avait préludé à un soulèvement tel, que, à la fin de l'année, Rouen s'était livré, avec son château, au duc de Bourgogne. Celui-ci en avait fait capitaine messire Guy Le Bouteiller, dont les terres étaient voisines (12), fort habile homme de guerre et très populaire dans le parti de Bourgogne.

Le Bouteiller, ne perdant pas de temps, s'était mis à exercer au maniement des armes quinze mille (13), ou citoyens, ou riches, ou gens de cœur, redoutant le joug anglais, lequel n'était doux que pour le petit peuple (14). Beaucoup étaient venus se réfugier dans Rouen, comme sur un rempart contre lequel se briserait l'orgueil britannique. C'était la commune opinion, que le roi d'Angleterre faisait une entreprise téméraire. En effet, une milice si considérable, tout à l'heure aguerrie, ne manqua, durant le siège, ni d'armes, ni d'équipements, ni de provisions de guerre, tant la prévoyance et le zèle avaient été grands chez le capitaine Le Bouteiller.

Malheureusement, il n'y eut jamais que pour trois mois de vivres. En vain les bouches inutiles avaient été renvoyées, et les chemins de la Normandie, venant de Rouen, s'étaient couverts de femmes, d'enfants, de gens d'église (15), de malades, de faibles et de pauvres; en vain une proclamation des magistrats avait ordonné qu'on se procurât pour dix mois de vivres: juin et juillet advenus s'opposaient à ce que cet ordre prévoyant reçût sa stricte exécution.

Et cependant, au sein de la ville où, par un faux calcul, on croyait deux cent mille habitants, personne encore ne prédisait la famine. Ce siège ne devait pas être long, à voir combien, de toutes parts, arrivaient les secours. C'était Paris, devenu, depuis le 12 juin, un théâtre d'égorgements horribles, qui envoyait trois cents archers et trois cents hommes de sa jeunesse; c'était le duc de Bourgogne qui se



détachait, pour la défense de si nobles remparts, de l'élite de ses hommes d'armes et de ses plus habiles capitaines, tels que Montagu, illustré par la défense d'Arras et par son beau pas d'armes avec le comte d'Eu (16) ; Toulangeon, qu'il ne faut pas confondre avec le maréchal de Bourgogne, devenu l'un des premiers officiers de la couronne (17) ; le bâtard de Thien, qui, trois mois avant, en vertu de l'affreux droit de la guerre, avait, selon les mœurs du temps, et comme capitaine de Senlis, noyé deux femmes et tué cinquante prisonniers. Ces capitaines et bien d'autres (18), en venant renforcer Guy Le Bouteiller et son lieutenant, Largheu bâtard d'Arly, portaient le nombre des hommes d'armes à quatre mille, selon Saint-Remy, et douze ou quinze cents, selon Fenin, pannetier du roi Charles VI.

Quel jour de joie pour la foule, que celui où, à la suite de ces guerriers couverts de fer, elle vit paraître Blanchard et les autres bannis de 1417 ! Blanchard conserva, durant le siège, sa popularité, « et y eut, dit Monstrelet, grande autorité et gouvernement. » On rapporte que, à cette entrée, les riches bourgeois froncèrent le sourcil, en revoyant cet homme qui allait bientôt devenir illustre (19).

Cependant, Guy Le Bouteiller, voulant affamer l'armée anglaise qui approchait, mit le feu à tous les faubourgs, et, dans cet incendie, disparurent huit paroisses. Étendant ce précautionneux ravage au loin, il changea les environs de Rouen en un vaste désert, négligeant si peu de choses, qu'on nivela le terrain tout autour de la place ; puis, les citoyens attendirent de pied ferme le roi d'Angleterre, sachant que, s'ils tombaient, le retentissement de leur chute se ferait sentir jusqu'aux extrémités de la France.

Henri, le 30 juillet, à minuit, vint, avec son armée, se placer en silence en face des murailles. Les Rouennais, à l'aurore, le virent du haut des remparts. Il logeait aux Chartreux, alors à Notre-Dame-de-la-Rose, pavé de Saint-Hilaire.

Dans les premiers moments du siège, la garnison fit maintes sorties, et, quoique les Anglais eussent l'avantage du nombre, comme les assiégés avaient leurs murs d'où ils foudroyaient l'ennemi, on vit que le siège serait long et l'un des plus mémorables de l'histoire.

Jusqu'au 26 août, le fort Sainte-Catherine, placé à l'entrée d'un bois qui est aujourd'hui une riche plaine, résista sur la hauteur; mais la famine le fit se rendre, et alors on descendit combattre dans la vallée.

Ici se place le défi fait aux chevaliers français par Leblanc, lieutenant anglais de la forteresse d'Harfleur. D'Arly défendait la porte Cauchoise. Sorti des murs avec trente compagnons, tous gens de pied, il fut, devant la barrière, droit à qui le défiait, et, du premier coup, le chevalier anglais fut transpercé sur son cheval, abattu et traîné de vive force dans la ville, où d'Arly reçut, pour la rançon du corps, quatre cents nobles, qui auraient aujourd'hui une valeur de douze mille francs (20). « A cause de sa vaillance, dit Monstrelet, il fut moult honoré de tous ceux qui étoient dans Rouen. »

Mais à cette joie se mêla une tribulation; car, bien qu'il soit inexact de dire que les châteaux et les forteresses de la Haute-Normandie, au lieu de défendre une ville qui leur servait de donjon (21), convinrent avec Henri de faire dépendre leur reddition du sort réservé à Rouen; néanmoins, il est vrai que, sauf le Château-Gaillard et Caudebec, qui, six mois après la cité conquise, soutinrent encore l'effort des armes britanniques, puis Gisors, Gournay et la ville d'Eu, d'où Saveuse, Bournonville, Gouy et Philippe-le-Lys inquiétèrent fortement les Anglais, il y eut une honteuse suspension d'hostilités partout ailleurs.

Ainsi, plus tranquille pour ses quartiers, Henri songea à préserver ses troupes du feu terrible des remparts, qu'entretenait l'habileté de Jean Jourdain, un citoyen de Rouen dont on ne trouve pas le nom dans la capitulation, mais



que Monstrelet dit avoir été mis à rançon par le roi d'Angleterre.

Ce prince fit creuser autour des murailles une enceinte de larges fossés, dont la terre fut rejetée vers la ville, et, grâce à l'abri de ce chemin couvert, la circulation de poste à poste fut sûre et facile. Monstrelet, parlant de ce grand ouvrage, fait observer que les canons et les traits lancés par des machines purent seuls désormais atteindre les assiégeants.

Au 29 septembre, il y eut un nouveau malheur à déplorer dans la ville. Cherbourg, assiégé, se rendit à Glocestre. Depuis trois mois, d'Angennes, celui qui avait capitulé dans Touques, mettait une vigueur à se défendre qui ne le préserva pas du nom trop prodigué de traître (22). La capitulation interdit aux assiégés le droit, pendant un an, de porter les armes. Avec un sauf-conduit d'Henri, d'Angennes s'introduisit dans Rouen. Nous verrons le sort que, malgré quelques velléités de protection, lui réserva le roi anglais.

De son côté, Glocestre rejoignit, en octobre, Henri son frère, qui le plaça devant la porte Saint-Hilaire. Exeter et Dorset étaient à Beauvoisine; Cornouailles et Nottingham à Bouvreuil; Clarence, à Cauchoise; Hungtinghton, Salisbury et le fils du comte de Northumberland, à Saint-Sever, en face de *la barbacane*, ou tête de pont, et Warwick à Martainville.

Sentant la nécessité de lier le corps placé sur la rive gauche avec les cinq qui attaquaient les portes de la ville, Henri imagina de faire construire des radeaux, soulevés ou abaissés sans danger par la marée, et, sur ces pièces fortement liées, il établit un pont appelé *Saint-Georges*, jeté en amont du fleuve. Le difficile était de le défendre; on ne peut dire avec quelles peines on y parvint. Manquant de navires, on en tira de la basse Seine pour les porter dans la haute, à travers la péninsule qui s'étend de Moulineaux à Oissel; puis, après les avoir attachés au pont *Saint-Georges*, on les remplit d'armes et de soldats.



Et, d'un autre côté, pour fermer l'entrée aux navires qui venaient de Caudebec, on barra la rivière, vers Croiset, par trois chaînes de fer. Une entraît de dix-huit pouces dans les flots, l'autre était à fleur d'eau, et la dernière surpassait l'onde de trois pieds; obstacle puissant alors, et qui serait une faible barrière aujourd'hui.

Désespérant, à la fin d'octobre, de réduire de vive force une ville si enthousiaste de gloire, de prouesse et d'indépendance, Henri V se préserva des escarmouches sanglantes et des alarmes au milieu desquelles il vivait depuis trois mois, en formant, en arrière du fossé d'investissement, une ligne de terrasses garnies d'épais buissons d'épine; arrêtant ensuite les convois, et surveillant ceux qui tenteraient des surprises, il fit placer sur les hauteurs environnantes des tours en bois, garnies de canons et de machines à lancer des flèches (23).

Qu'on se figure tout cet appareil de guerre, et la solitude farouche de tant de lieux incendiés, et qu'on compare la ville et ses environs, dans cet âge héroïque, avec les splendeurs de nos jours.

L'approvisionnement des Anglais s'opérait à l'aide de deux cents petits navires qui, chaque jour, naviguaient sur le fleuve, dont l'entrée se trouvait gardée par une flotte portugaise soldée par l'Angleterre.

Cette enceinte, si bien fermée, n'inquiétait pas la grande cité. Les Anglais avaient beau faire des sommations réitérées, on leur répondait toujours de la ville par ces belles paroles : « Nous préférerons l'honneur au salut, tant que nous pourrons porter l'épée. » Est-il vrai qu'Henri V, l'idole des Anglais, ait puni cette loyauté comme un crime? que, pour intimider de si nobles citoyens, il ait fait entourer les remparts de potences où des braves allaient chaque jour expier le malheur d'avoir succombé dans les combats?

Vraiment, qui l'affirme et qui peut y ajouter foi, quand on a lu Juvénal des Ursins, dont voici les paroles :

« Ce prince , dit-il , de haut et grand courage , vaillant en  
« armes, prudent, sage et grand justicier, sans acception de  
« personnes , faisoit bonne justice au grand comme au  
« petit. »

On n'était pas à la Toussaint , et déjà la famine s'annonçait. Lorsqu'il paraissait dans les rucs quelques viandes devenues bien rares , le peuple accourait pour les ravir. Les chevaliers donnèrent alors leurs destriers , et on commença à distribuer la chair du cheval par faibles rations. Les vivres , devenus d'un prix excessif , annonçaient que les pauvres allaient mourir.

Mais , voici qu'on se soutient par l'espoir des négociations. On a vu, du haut des murs, arriver au logis du roi d'Angleterre le cardinal des Ursins : envoyé du père commun des fidèles , il ne cesse de prêcher la paix aux rois Charles et Henri , aux bourguignons et aux dauphinois.

Le cœur de Henri fut ému quand le cardinal lui offrit l'image de la belle Catherine de France ; mais , chez lui , bientôt l'ambition satisfaite s'écria :

« Oui, c'est la bénédiction de Dieu qui m'a inspiré de  
« venir dans ce royaume : je châtierai les sujets, je régnerai  
« sur eux en vrai roi ; car ce royaume doit être transféré  
« d'une personne à une autre ; toutes les causes pour le  
« changer de main s'y rencontrent à la fois. Oh ! la volonté  
« de Dieu est que je prenne possession de la France : il m'en  
« donne le droit. »

Puis , étouffant ce mouvement d'arrogance échappé à un cœur naturellement artificieux , Henri finit par promettre d'envoyer ses ambassadeurs au Pont-de-l'Arche. Ceux-ci disputèrent long-temps , prétendant n'entendre plus ce français qu'avait parlé leur vieille cour. A la suite de ce futile débat, ils demandèrent l'Aquitaine , la Normandie , le Ponthieu , et maintes seigneuries. On allait tout accorder, quand ils vinrent dire : « Voici votre roi tout-à-l'heure redevenu insensé ; ainsi , qui peut traiter avec nous ? Le

dauphin? il est trop jeune et n'est pas roi. Le duc de Bourgogne? ce n'est pas à lui l'héritage. »

A Rouen, on déplora la rupture de négociations dont une durée de quinze jours avait paru d'heureux augure. Mais il était d'autres pourparlers qui allaient s'ouvrir à Alençon, entre le dauphin et le roi Henri.

Pourquoi, se dit-on dans la ville, ne ferions-nous pas comme notre ennemi? n'irions-nous pas à celui qui est le fils unique du roi? On avait d'autant plus de raisons de désespérer du secours du Bourguignon, que chevaliers, écuyers, et tenants fiefs, répondaient bien faiblement aux semonces d'Isabelle de Bavière, régente du parti de Bourgogne. Le duc Jean-sans-Peur le disait lui-même à qui lui reprochait Rouen lâchement abandonné : « La plus grande partie du royaume, s'écriait-il, a délaissé à faire aide et secours au roi; on a publié l'arrière-ban, et le peuple a petitement obéi. »

Les magistrats rouennais, qui voyaient commencer les longues funérailles où trente mille personnes périrent par la faim, et vingt mille par la contagion (d'autres forment un total de quatre-vingt mille morts), députèrent au dauphin, dont ils savaient l'armée dans le Maine; mais Charles, appelé depuis *le Victorieux*, outre qu'il ne put s'accommoder avec Henri, lequel voulait, de plus qu'au Pont-de-l'Arche, la Flandre conquise à frais communs, reçut mal les citoyens d'une ville trois fois séditeuse et dont le dernier soulèvement avait failli ruiner à jamais le parti Armagnac.

L'unique ressource des Rouennais fut donc d'envoyer à Paris un vieux prêtre fort respecté. Ce vieux prêtre, embarrassé de parler au roi et au duc de Bourgogne, se ressouvint d'Eustache de Pavilly, l'orateur des séditeux, celui dont la voix était rude aux princes; il avait, par ses remontrances, au nom de l'Université, causé, en 1413, des troubles mémorables.



Le carme normand ne refusa pas son vieux compatriote , et , l'accompagnant , il harangua le conseil des princes sur un texte plein d'amertume : « *Domine, quid faciemus?* » Longuement Eustache de Pavilly raconta les misères de la ville assiégée. Le vieux prêtre n'ajouta que ce peu de mots :

« Très excellent prince et seigneur, dit-il au roi, il m'est enjoint , par les habitants de la ville de Rouen , de venir contre vous, et aussi contre vous, sire de Bourgogne , crier le grand *haro* , à cause de leur oppression par les Anglais. Si, faute de votre secours, ils deviennent sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez pas dans le monde de plus grands ennemis qu'eux; et, s'ils le peuvent, ils détruiront vous et votre race. »

A Rouen , on revit l'homme respecté; il dit toutes les belles paroles de secours qui lui avaient été données; comment il avait vu le parlement, l'université, les bourgeois de Paris requérir le secours royal pour la ville de Rouen , et comment Jean-sans-Peur, pour solder une armée qu'il faisait venir de Bourgogne, seul pays de France où la noblesse lui obéît volontiers, avait rétabli les aydes abolies , et prélevé, sous forme d'emprunt forcé, cent mille livres sur les parisiens.

Alors, qui n'eût cru à une prochaine délivrance? Des chariots d'argent envoyés à la duchesse de Bourgogne, pour solder et hâter les gens d'armes; le roi parti pour Saint-Denis, afin d'aller y chercher l'oriflamme (24); la cour déjà en route pour Pontoise; enfin, les communes de France et quelques gentilshommes s'amassant à Beauvais.

Et cependant, Rouen n'était pas secouru. Comme un flambeau d'abord brillant, cette ville s'éteignait faute de nourriture. On y mangeait la paille des lits.

Mais un beau désespoir pouvait sauver la ville, ennemie du jong étranger. Jusque-là , de manier les armes lui avait réussi; elle résolut encore d'y recourir. Dix mille se pré-

sentèrent pour combattre , sans compter ceux qui devaient rester à la garde des remparts. Chacun devait avoir des vivres pour deux jours , et , quand tout fut prêt , deux mille sortirent par la porte Cauchoise , et furent , dans les ombres de la nuit , porter , chez les Anglais endormis , la mort et le ravage. Déjà deux cents avaient franchi la porte Bouvreuil ; alors , le pont-levis se rompt sur ceux qui suivent , et voilà un affreux cri de trahison qui circule dans l'armée. Elle sait le fossé rempli de morts ou de blessés. On dit que les supports du pont ont été trouvés sciés. Le temps se perd dans l'hésitation , et les Anglais viennent de sonner le cor qui réveille. Alors , les chefs dirigent les huit mille vers la porte Saint-Hilaire ; c'est les conduire où est Henri. Ce prince était si peu averti de l'attaque nocturne , que , sans casque et à demi armé , il marchait au combat , ne craignant qu'une chose : c'était le bruit de sa mort. Pour détromper et ses amis et ses ennemis , il fit allumer deux torches ; brûlant à ses côtés elles le montrèrent à son armée ravie des grâces de sa personne (25).

Du côté des Rouennais , on distinguait d'Arly , auquel , selon Monstrelet , les gens de la ville se fiaient plus qu'en nul autre capitaine.

Cependant , un dommage immense était causé à l'ennemi. Chaque corps des assiégés s'était réuni ; mais cinquante braves Rouennais restaient ou morts ou prisonniers. Les citoyens crurent donc sage de rentrer dans leurs murs. Là , murmurant contre messire Guy Le Bouteiller , si vanté par les historiens anglais , ils lui attribuèrent ce pont-levis rompu ; accusation injuste , à laquelle beaucoup de bourgeois furent loin d'ajouter foi.

Au reste , durant les dix semaines cruelles , de la fin d'octobre à la mi-janvier , les vivres finirent par être quarante fois plus chers que de coutume , et , bientôt , aux chevaux on substitua de plus hideux aliments. D'abord , le chien et le chat domestiques ; puis , les animaux rongeurs ; puis ,



ceux qui sont immondes ; puis , rien pour le pauvre et à peine quelque chose pour l'opulence. On vit des affamés, qui croyaient trouver des sucres nutritifs dans le cuir des tables et des coffres. Que faire , quand tous expiraient , jusqu'à d'Arly, si cher aux Rouennais ?

Dure fut la résolution qu'on prit. Après avoir rassemblé les plus indigents , on les mit hors des murs : ils étaient douze mille. La saison était fort rigoureuse. L'Anglais en laissa passer quelques-uns , et il en repoussa la foule. Il fallut les solennités du jour de Noël pour que Henri consentît à alimenter faiblement ces infortunés , réfugiés entre les remparts et les glacis, que le froid et la faim décimaient chaque jour au milieu des plus cruelles douleurs. Leur ressource fut l'herbe fanée des fossés ; ils allaient arracher jusqu'aux plantes saxatiles du rempart. Dans cette horrible situation , des enfants furent mis au jour ; quelques-uns seulement reçurent les eaux du baptême. On les hissa au haut des murs ; mais la corbeille revint , et le nouveau-né fut mourir sur le sein tari de sa mère.

En considérant de telles extrémités , on accuse presque la fermeté de Le Bouteiller, et, cependant, le courage d'un peuple, si impitoyable pour lui-même et pour les siens, est tellement patriotique qu'il a rendu immortel le nom de Blanchard, dont l'empire s'exerça sur la commune de manière à lui inspirer une constance qui paraît renouvelée de Sagonte ; elle est belle comme l'antique, et nos murs s'en couvrent de gloire. Simple membre de la confrérie de Saint-Romain, et chef du *menu-commun* , la mort de Blanchard fut aussi pure que le commencement de sa vie avait paru séditionnaire.

La tradition place à côté de lui un prêtre qui, durant le siège, se gouverna et se conduisit *moult prudemment*. C'est ainsi qu'en parle le chroniqueur. Il se nommait Robert de Livet, était vicaire-général, et déjà chanoine en 1408. Prisonnier en Angleterre après le siège, il re-



comme un bon citoyen dans le sein de sa ville. Cependant, ces douze mille, qui mouraient sur le glacis, n'étaient que barbarie, et ne donnaient pas le secours, ce secours qu'il fallait prompt et efficace. Pour le hâter, on se décida, vers la mi-décembre, à députer à Beauvais quatre gentilshommes et quatre bourgeois. Ceux-ci, après avoir peint la détresse de la ville immortelle, finirent ainsi leur discours :

« Vous, notre sire le roi, et vous, noble duc de Bourgogne, les bonnes gens de Rouen vous ont déjà, par plusieurs fois, signifié la détresse qu'ils souffrent pour vous; mais si, dans bien peu de jours, ils ne sont secourus, ils se rendront au roi anglais. Quant à présent, voici leur foi, leur serment, leur loyauté, leur service et leur obéissance. Reprenez-les, ou secourez ces bonnes gens. — Au plaisir de Dieu, leur répondit-on, vous serez secourus. — Mais dans quel terme? — Ce sera, reprit le duc de Bourgogne, le quatrième jour après Noël.

Et eux de partir. Que dans la ville ils tardaient à paraître! (27) Comme on y comptait les heures! Enfin, ils ont échappé aux périls du camp anglais, qu'il leur a fallu traverser : les voici revenus mourir avec leurs concitoyens. On les mène à la maison de ville. C'est le bruit de la cité; chacun accourt. On veut les voir, et surtout les entendre. Ils ont dit : *quatre jours après Noël*, quelle allégresse! les cloches sonnent; on fait partout, selon Lingard, des réjouissances, et chaque combattant est averti de se tenir sur ses gardes et de seconder les efforts de ses amis.

Mais, peu de jours après, voici une autre rumeur : *le secours, le secours*; il vient du côté de la forêt Verte.

« Durant ces tempêtes, dit Monstrelet, messire Jacques d'Harcourt, et le seigneur de Moreuil, rassemblèrent environ deux mille combattants, puis se tinrent en embuscade à deux lieues de Rouen. Ils envoyèrent cent vingt gendarmes tomber sur un village voisin du quartier de Bouvreuil, d'où Cornouailles, averti par les fuyards, fut droit aux

Français, avec six cents combattants, pressés de venger leurs morts et leurs blessés. Les Anglais font reculer les Français jusqu'à l'embuscade, et les y suivent hardiment; leur contenance fière en impose; elle effraie même. Aussi, une partie des Français se met en déroute. Cependant, Moreuil veut combattre; il est pris (28). Jacques d'Harcourt, contraint de fuir, franchit, avec son petit cheval, un fossé large de dix pieds, et Cornouailles revient triomphant devant Rouen. »

Le dirai-je? les Rouennais virent passer le quatrième jour après Noël, et nul Français ne parut. Enfin, au commencement de janvier, un envoyé de Jean-sans-Peur vint dire mystérieusement aux magistrats : « Les bonnes villes, les gens d'armes, tout est congédié ou est mis en garnison autour de Paris, car le dauphin menace cette cité; que Rouen traite avec Henri, et qu'il obtienne, s'il peut, de bonnes conditions. »

« A peine, dit Monstrelet, ces nouvelles furent répandues, qu'il y eut grand deuil. Jamais les habitants n'eurent au cœur une tristesse plus forte que celle-là, et, quant à la plupart des gens d'armes, ils ne savaient comment sortir de ce danger. Néanmoins, plusieurs des capitaines, et les plus notables de la ville, les reconfortèrent de leur mieux. Ensuite, on s'assembla en la maison de ville, et il y fut arrêté, vu le peu de vivres qui restait, d'envoyer un héraut au roi d'Angleterre. »

De ce prince, on eut un sauf-conduit pour six députés. Deux gens d'église, deux gentilshommes, et deux bourgeois sortirent de la cité en silence, dit-on, et habillés de deuil. Le chroniqueur se borne à raconter qu'ils étaient sages et éloquents; qu'ils furent droit à la tente de Henri, et que ceux du logis royal les menèrent chez l'archevêque de Cantorbéry, où se trouvait Warwick, et deux autres négociateurs anglais.

Quand les six députés revinrent de chez l'archevêque

anglais, ils dirent, dans une assemblée très nombreuse de notables et de gens du commun, que le roi Henri voulait avoir la ville à merci.

« Et tous ceux qui étaient là répondirent, selon Montrelet, qu'ils préféreraient vivre et mourir tous ensemble les armes à la main, plutôt que d'accepter telle condition. »

Mais, le lendemain, il fallut délibérer comment on mourrait tous ensemble, et la multitude fut grande en la maison de ville. Les pourparlers furent longs; mais la résolution fut unanime.

Saper cinq cents toises de mur, les jeter dans le fossé, et, quand on aurait passé, les hommes tous armés, ayant au milieu d'eux les femmes et les enfants, laissant la ville en feu, aller, sous la garde de Dieu, où il lui plairait de conduire son peuple : voilà quel fut le dessein.

La nuit du lendemain, ce prodige de courage devait avoir lieu.

A peine averti, le roi d'Angleterre, sous je ne sais quel prétexte, redemanda les six députés. Cette fois, ils parurent devant lui.

« Sire roi, dit un des docteurs, c'est bien peu de gloire à vous. Quoi ! affamer un peuple simple, pauvre et innocent ? Ne serait-ce pas une chose plus digne de vous de laisser passer ces misérables qui périssent entre nos murailles et nos fossés, puis de nous livrer un vigoureux assaut ? »

Henri, irrité de ce qu'il appelait arrogance, répondit :

« La déesse de la guerre tient à ses ordres trois servantes : l'épée, la flamme et la famine. J'ai cru devoir choisir la plus douce. Quant aux malheureux qui meurent dans les fossés, la faute en est à vous qui avez eu la cruauté de les chasser ; pour l'assaut, je le donnerai quand et comme je voudrai ; c'est à moi, et non à vous d'y aviser. »

Courroucé, il finit cependant par leur faire bon accueil, et même il leur fit servir un repas.

Cédant à la nécessité, ils le terminèrent par lui deman-



der une trêve. Craignant leur désespoir, Henri consentit à ce que, sous une tente, Guy Le Bouteiller et vingt-trois commissaires vinssent traiter, durant huit jours, avec des commissaires anglais. Parmi les Rouennais, on distinguait d'Houdemare, Martel, Mustel, Deschamps, Dubosc, Croixmare et Le Lyeur, noms aujourd'hui portés encore honorablement.

Le traité fut dur ; mais non pas cette soumission sans condition préalable, qu'un vainqueur orgueilleux voulait d'abord imposer.

La ville garda ses vieilles lois. Les pauvres des glaciis rentrèrent et furent nourris quelques jours sur les provisions épuisées des habitants. Les chaînes des rues furent enlevées, mais vendues au profit des bourgeois. On paya trois cent mille écus d'or au roi d'Angleterre. Celui-ci se réserva une place pour y bâtir un palais, dont les fortifications devaient brider la population, et, outre les quatre-vingts otages du traité, il stipula qu'il y aurait des prisonniers, notamment tous les déserteurs de son service. C'était un moyen habituel de finance que n'oubliait guère le besogneux Henri. Ainsi, d'Houdeiot, bailli royal, ruina lui et les siens, en se rachetant par quatre mille écus. Ainsi, le maire Jean Seigneur, et Robert de Livet, vicaire-général, se rachetèrent aussi, preuve que Henri frappait sur tous ceux qui avaient eu l'autorité durant le siège. Parmi les personnes qui furent exceptées de la clémence royale, on cite un inconnu qui l'avait injurié; un italien, nommé Luc, qui pouvait être quelque riche financier, car il est nommé le premier; un bailli de Valmont, et jusqu'à deux marchands de poissons. L'histoire se tait sur l'étendue des vengeances de Henri V; elle se borne à dire comment d'Angennes fut décapité malgré son sauf-conduit. Et la tradition rapporte que, avant d'avoir la tête tranchée, Blanchard dit un beau mot : « Je n'ai pas de biens, mais si j'avais de quoi payer ma rançon, je ne voudrais pas

racheter le roi anglais de son déshonneur. » Ce mot-là est si beau, qu'il doit être vrai. (29)

Quant à Le Bouteiller, il vit les gens d'armes qu'il avait eu l'honneur de commander, conduits au faubourg Saint-Sever, puis ramenés sur la rive droite par le pont Saint-Georges, où les attendaient d'indignes misérables, chargés de les dépouiller de leur or et même des habits où se trouverait quelque orfèvrerie. A cette vue, les chevaliers français jetèrent leurs *trousselets* dans le fleuve, et l'on vit de grands seigneurs se couvrir de haillons.

« Pour messire Guy Le Bouteiller, c'est Monstrelet qui parle, il se rendit anglais et fit serment au roi d'Angleterre, en délaissant son souverain et naturel seigneur le roi de France », dont ensuite il mena les restes aux caveaux de Saint-Denis. Singulière destinée du malheureux Charles VI, de livrer son royaume à l'étranger et d'avoir pour gardien de son corps, menacé par de bons Français, un de ses meilleurs capitaines qui s'était fait anglais.

Une telle défection ne parut qu'une feinte à quelques notables bourgeois de Rouen, qui, continuant à avoir confiance en lui, lui vinrent dire, après qu'Henri V eut pris leur ville, que, s'il voulait leur aider, ils remettraient Rouen en la main du roi Charles. Mais, selon Fenin, pannetier de Charles VI, *il fit semblant de vouloir entendre*, et il le redit au roi Henri; pourquoi il y eut plusieurs têtes coupées; Guy Le Bouteiller étant fort blâmé pour cette trahison.

Qu'il l'ait commencée durant le siège, cela est fort incertain (30), la ville se défendit si bien; toutefois, ils le crurent, ces *sages* dont parle Monstrelet, qui, voyant pour banderolle de lance une queue de renard qu'un page portait derrière. Henri V, à son entrée dans Rouen, se dirent : « Voici qui fait allusion à quelque chose; c'est signe que la ville n'a été prise que par ruse, elle aura été vendue par son capitaine. » Conclusion singulière qu'adopta sans doute la dame de la Roche-Guyon, veuve d'un chevalier mort aux



champs d'Azincourt, fille de l'illustre Bureau de la Rivière. Elle préféra s'exiler, elle et ses jeunes enfants, au malheur d'avoir un tel époux. Henri le lui offrait, et le vengea en le gratifiant des domaines de cette femme vraiment française.

Cependant, vinrent, audevant du roi vainqueur, le peuple et les prêtres. On était au jeudi 19 janvier 1419. Ce fut un grand triomphe. Accompagné des seigneurs de son sang et d'autres nobles en très grand nombre, Henri, sur les deux heures de l'après-midi, fut avec pompe à la Cathédrale pour remercier le dieu des armées. Toutes les cloches sonnaient. En s'inclinant devant l'autel il ne dut rien adresser au ciel miséricordieux.

Moins de quatre ans après, Rouen fut témoin d'une autre entrée (septembre 1422). De la route de Paris, on vit s'avancer un char funèbre ; sur ce char, en un lit cramoi, brodé d'or et surmonté d'une riche tenture de soie, reposait l'effigie d'Henri V, vêtue de ses habits et la couronne en tête, le sceptre dans la dextre, et un globe, surmonté d'une croix, dans la senestre.

Autour du corps, on ne voyait que prêtres sur deux files, qu'armoiries, bannières et pennons ; trois cents torches s'y mêlaient, puis, en avant et en arrière, cinq cents chevaliers, en armures noires avec des lances renversées. Le jeune roi d'Écosse menait le deuil de celui dont il était le prisonnier, mais l'ami. Ensuite venaient les princes du sang d'Angleterre et la noblesse, qui chevauchait.

Enfin, à une demi-lieue de distance, apparaissait Catherine, fille de France et reine d'Angleterre ; belle, jeune et chérie de celui auquel elle avait apporté un trône usurpé pour dot, et qui l'avait rendu père d'un fils, Henri VI, orphelin de huit mois. A la suite de la reine accourait un peuple immense (31).

Entrée dans Rouen, l'effigie d'Henri V fut placée sur un lit de parade. Une statue d'argent l'attendait sur son tombeau de Westminster.



---

## NOTES ET ADDITIONS.

---

(1) Il se fit aimer des plus basses classes de France et d'Angleterre , par la protection qu'il leur accordait contre l'oppression de leurs supérieurs. — D'ailleurs , fils respectueux , bon mari , frère tendre , ami sûr et généreux , maître indulgent , il avait , dit Lingard , la tête froide et l'ame ardente.

(2) La pension de cette anachorète , nommée Colette , fut de quarante écus d'or , valant quarante-quatre livres dix-huit sous , en un temps où le boisseau de blé se vendait *deux sous*. Avec un écu d'or on achetait donc onze boisseaux et un quart de froment. Les quarante écus d'or , à ce compte , faisaient cent louis , ou quatre cent quarante-neuf boisseaux de blé , à cinq francs cinquante centimes le boisseau.

(3) A la bataille d'Azincourt , Henri crut , à la fin du combat , que la victoire allait lui être ravie , et il n'hésita pas à donner l'ordre d'égorger tous les prisonniers. On enleva , disent les historiens , les casques de ces braves et vieux chevaliers que le sort avait trahis , et on les frappa à coups de hache sur la tête. Selon le droit de la guerre , alors fort inhumain , la vie du prisonnier était la propriété de celui qui l'avait dans ses fers.

(4) Le revenu de la couronne d'Angleterre ne se montait , sous Henri V , qu'à cinquante-cinq mille sept cent quatorze livres sterling dix schellings dix pences , dont quarante-deux mille cinq cent sept livres sterling seize schellings dix pences étaient indispensables aux dépenses.

ordinaires du gouvernement ; Calais seul coûtant plus de dix-neuf mille livres sterling. Pour sa liste civile et ses ambassades, il ne restait donc à Henri que treize mille deux cents livres sterling quatorze schellings. Or, voici un aperçu de la seule dépense de la solde d'une armée anglaise : chaque archer recevait journellement six deniers, l'écuyer avait un sou, le baron ou banneret quatre sous, le comte six sous huit deniers et le duc treize sous quatre deniers. L'archer devait avoir un cheval, l'écuyer quatre, le chevalier six, le baron ou banneret seize, le comte vingt-quatre et le duc cinquante.

(5) Tous les secours extraordinaires accordés à Henri V, par des parlements où il avait fait jouer un grand et nouveau rôle aux communes, s'élevèrent à deux cent trois mille livres sterling pendant dix ans de règne.

(6) L'extrême disproportion de ses revenus avec les dépenses qu'entraînaient ses grandes entreprises entravant constamment la mise à fin de ses projets, on le vit sans cesse mettre en gage ses joyaux et sa couronne, et emprunter de toutes parts, sans pouvoir presque jamais payer ses dettes. Le service que lui rendit Gaucourt, prisonnier d'Azincourt, revenu en France pour y retrouver la couronne et les joyaux d'Henri V, pillés par des paysans picards, expliquerait peut-être l'animosité du roi d'Angleterre contre Alain Blanchard, instigateur présumé du meurtre de ce bailli royal ; du moins c'est là l'idée que nous en donne Monstrelet.

(7) Au mois de juin, dit Du Souillet, la ville fut tellement environnée des Anglais, que le chemin des vivres fut entièrement fermé. Il serait fastidieux de prouver, par une foule de passages, que les annalistes, soit anglais, soit français, ont tantôt fait commencer le siège en juin, vers

le 12, puis vers la fin, et tantôt à la fin de juillet, puisqu'ils l'ont reculé jusqu'à la fin d'août. Etranges incertitudes !

(8) Isabelle de Bavière s'était formé une garde et avait mis à sa tête trois hommes de guerre, dont les trop vives familiarités finirent par irriter contre elle le roi son mari. Celui-ci fit noyer Louis de *Bosredon*. Charles, dauphin, poussa l'outrage non moins loin, et s'attira dès-lors la haine furieuse d'une mère à laquelle il ôtait l'honneur.

(9) Malet de Graville, capitaine de cette garde de la reine, ne s'en déclara pas moins *dauphinois* ; il vit ses biens confisqués par les Anglais, et défendit contre eux Montargis. Il était, avec la Pucelle d'Orléans, au sacre de Reims, et il mourut après avoir été grand-maître des arbalétriers de France. Son second fils, l'amiral de Graville, gouverna la France sous la régence d'Anne de Beaujeu, et s'y enrichit tellement, que le cardinal de Richelieu, voulant justifier ses propres richesses, fit imprimer le testament de Louis de Graville. Les reproches de Cornouailles contre la prétendue timidité du capitaine du Pont-de-l'Arche n'ont fait nulle tort à la réputation de courage et de bonne conduite de Jean Malet de Graville, illustré depuis sous les murs d'Orléans.

(10) Être du parti de Bourgogne, c'était alors ne vouloir point d'impôts, et, depuis long-temps, tel était le vœu de Rouen, où l'on comptait plus de mille fabricants de draps rayés ou unis. On peut lire, dans l'Histoire de France du P. Daniel, année 1381, l'étrange sédition qui fit proclamer roi un manufacturier de si grosse corpulence qu'il n'était connu que sous le nom de *Le Gras*. Deux cents ouvriers drapiers firent la sédition. *Le Gras*, monarque proclamé pour un jour, signa de force la pancarte qui abolissait les



taxes. Sous ce règne, de pareilles séditions furent fréquentes à Rouen.

Raoul de Gaucourt était un trouvère. On a de lui des ballades et des rondeaux. M. l'abbé de La Rue se trompe en le faisant vivre en 1422. Ce dut être sa succession qui fut dépouillée, le 10 mars 1422, au profit de l'anglais Jean Haneford.

(11) Ces drapiers, victimes du siège, ont disparu de la ville, dont ils avaient fait, pendant plus d'un demi-siècle, l'incroyable prospérité : leur turbulence égalait celle des bouchers de Paris.

(12) Les historiens disent que Henri V, à peine maître de Rouen, rendit à Guy Le Bouteiller ses terres, qui, dès-lors, devaient être en Normandie. On affirme, d'ailleurs, qu'il était *homme du pays*. Ce qui est plus incertain, c'est qu'il fut des illustres *Bouteillers* de Senlis.

(13) Ce nombre de quinze mille hommes de milice est affirmé par Saint-Remy (c. xci), et répété par Monstrelet. Il paraîtra bien considérable, si on ne s'arrête pas à la partie du récit qui montre tous les gens redoutant la domination anglaise empressés d'accourir à Rouen. Henri V était très dur et très hautain pour les nobles et les riches ; or, les gentilshommes étaient si peu endurants dans ce siècle d'anarchie, que la plupart refusaient l'obéissance sous le moindre prétexte. La solde s'étant arriérée en octobre 1417, les gens d'armes qui gardaient le Pont-de-l'Arche, bien que les Anglais s'approchassent, voulurent se retirer chez eux. Malet de Graville fut obligé de distraire, pour les payer, une partie du fonds destiné aux fortifications.

(14) Le docteur Lingard lui-même, si favorable à Henri V, convient que ce prince ne ménagea pas assez la noblesse

de France, accoutumée, sous son roi Charles VI, à ne rien craindre et à tout oser. Il prononce même le mot d'*arrogance*, et ce mot qualifie bien la conduite tenue par son héros envers les gentilshommes français. Qui ne se souvient de la manière dont il traita un personnage tel que le maréchal de l'île Adam ? Jacques de Harcourt s'en fit dauphinois, de zélé bourguignon qu'il était.

(15) L'exemple de la fuite fut donné aux gens d'église par Louis de Harcourt, qui se retira dans Châtellerault, en Poitou. Cet archevêque de Rouen n'avait que vingt-quatre ans, en 1406, quand il fut élu, et quarante ans quand il mourut loin de son diocèse, en 1422 (octobre). Il aurait dû ne pas abandonner son chapitre, qui avait besoin d'être réprimé dans son humeur guerrière. On sait que, venant du Pont-de-l'Arche, en 1417, où il était allé implorer le dauphin, prince que Jean de Graille supplia aussi en faveur des Rouennais en insurrection, il trouva, aux portes de sa ville archiépiscopale, plusieurs de ses chanoines en armes : ils faisaient la montre avec les bourgeois.

Parmi ceux qui sortirent de Rouen, fut un trouvère normand, Guillaume Granson, né anglais ; il avait épousé Jeanne, dame de Rouvray, entre l'Andelle et Gournay. Voyant ses compatriotes triomphants, il quitta Gisors, où il s'était retiré, et alla combattre avec Henri V, lequel, en 1418, lui donna les domaines confisqués sur Jean de Sillans. On ne voit pas qu'il ait chanté le roi dont il suivait les drapeaux. On n'a de lui que des plaintes amoureuses ou des *adieux à sa jeunesse*, qui pourraient être touchants. Avec lui partirent de Rouen un Talmond, et plusieurs autres chevaliers.

(16) Ce Montagu est le même qui, se sauvant du guet-apens de Montereau, en 1419, écrivit à toutes les bonnes villes pour les soulever contre Charles VII, alors dauphin.

Il reçut de grands bienfaits des Anglais. Le duc de Bedford lui rendit un des offices de la couronne, et lui fit don de très grands domaines, et personne ne l'accusa d'avoir trahi Rouen. Il avait fait cependant presque toutes les actions reprochées à Le Bouteiller, sauf celle de dénoncer des bourgeois patriotes qui voulaient secouer le joug anglais.

(17) Toulangeon est nommé *Antoine* par Monstrelet ; conséquemment, il ne doit pas être confondu avec *Jean* et *Andrieu*. Cette famille chevaleresque s'est éteinte, et est remplacée par celle de Gaspard.

(18) Monstrelet cite le seigneur de Bapaume. Il le met en tête ; puis viennent messire Andrieu de Roches, Henri de Chauffour, le grand Jacques, natif de Lombardie, Guérard, bâtard de Brimeu, et plusieurs autres prud'hommes et renommés en armes.

(19) Alain Blanchard, dit l'historiographe d'Henri IV, Jean de Serres, capitaine du commun, digne d'être immortel en l'histoire, étant mort pour le service du roi et de sa patrie, en un temps signalé d'une tant désespérée confusion.

(20) Deux nobles faisaient un écu d'or ; chaque écu d'or valant onze boisseaux et un quart de blé, il en résulte que la même quantité de blé, achetée alors avec un écu ou deux nobles, ne pourrait être obtenue, aujourd'hui que le prix du blé est de cinq francs cinquante centimes le boisseau, à moins de soixante francs ; or, quatre cents nobles à trente francs, ou deux cents écus à soixante francs, font bien douze mille francs. Le calcul par marc d'argent serait fort différent, mais il serait trompeur, et j'ai préféré fixer le prix de l'écu sur le taux du froment, cette denrée pouvant servir de régulateur précis des valeurs diverses.



(21) Jean de Serres emploie cette expression en parlant de Rouen ; il dit que cette ville était le *donjon* de la Normandie.

(22) Scipion Dupleix fait un étrange raisonnement pour prouver la trahison de Guy Le Bouteiller. Sa trahison fut, dit-il, prouvée par sa perfidie. Quand, deux siècles et demi après les événements, on emploie ce genre d'induction, il est à croire que, dans toute la chaleur des passions, et lorsque les événements étaient ce qu'on appelle aujourd'hui *palpitants*, on avait bien des manières de conclure contre ceux qui rendaient les places dont on leur avait confié la garde. Aussi voyons-nous Graville, Le Bouteiller et d'Angennes accusés tour à tour. De Serres a dit de d'Angennes : *plus avare que magnanime*. La critique historique n'a pas ratifié ce jugement d'un historien que nos ayeux lisaient beaucoup et que nous ne connaissons plus guère aujourd'hui.

(23) Le nom de *Mont-Fortin*, appliqué à l'une des hauteurs qui environne Rouen, vient peut-être de l'un de ces forts. Entre la Grande et la Petite Etoile il existe, sur la côte, le *Grand et le Petit Châtelet* ; à l'entrée de la forêt Verte, on trouve un lieu nommé *la Bretesche* ; enfin, dans les bois, en face de Saint-Léger-de-Bourg-Deny et au Montmain, sur la hauteur qui surveille le vieux chemin de Lyons, on aperçoit des *mottes*. Celle du Montmain ne ressemble en rien aux mottes, soit gauloises, soit romaines ou normandes, qui existent ailleurs : la terre est rejetée sur les bords et prise du sein d'un fond de cuve. Ces bords, exhaussés, paraissent merveilleusement propres à recevoir un de ces châteaux de bois qu'on appelait *castiaux*.

(24) La haute noblesse était si peu bourguignonne, que, à défaut d'illustres seigneurs, on fut obligé de donner l'oriflamme à porter au seigneur de Montmort.

(25) Un contemporain qui s'est caché en Angleterre sous le nom très orgueilleux de *Tite-Live*, a fait d'Henri V le portrait que voici :

« Il réunissait, dans une taille un peu au-dessus de la moyenne, les grâces d'une agréable conformation. Il avait le cou et la tête bien détachés des épaules, les membres sveltes et admirablement proportionnés; d'ailleurs si vigoureux et si léger à la course, que, accompagné de deux de ses courtisans, il força et prit un daim, sans chiens et sans armes. Il aimait passionnément la musique et excellait dans tous les exercices militaires.

(36) Je dois ce dernier détail à l'érudition de M. Achille Deville.

(27) Dans un récit poétique, peut-être serait-ce ici que le poète devrait commencer son poème, et ne faire de ce qui précède que des épisodes?

(28) Thibault de Soissons, seigneur de Moreuil, demeura prisonnier des Anglais jusqu'en 1422. Alors, il leur promit de ne plus porter les armes. Avant ses revers, il était capitaine de Boulogne.

(29) Le roi Henri n'aurait plus eu de rançons, s'il avait épargné les prisonniers qui se refusaient à une bonne composition; et, d'ailleurs, des prisonniers mis à mort: tel était l'affreux droit de la guerre du temps. Charles de Lens, amiral de France, pris, dans les barricades de Monterau, au moment où son maître, le duc Jean-sans-Peur, succombait dans un guet-apens, eut la tête coupée par ordre du parti dauphinois.

(30) Il est faux qu'il ait eu la charge de capitaine de Rouen immédiatement après le siège; car, sous le com-

mandement supérieur du duc de Glocestre, cette charge fut donnée à Gaultier de Beauchamp, et ce ne fut que plus d'un an après que Guy reprit, sous l'autorité anglaise, les fonctions que lui avait confiées le duc de Bourgogne.

(31) Il est difficile de croire que la reine Catherine ignorât son malheur, et suivit cette pompe funèbre, sans pressentir, et même sans savoir que son glorieux époux n'était plus. On l'a pourtant affirmé.

---



.....

# NOUVEAUX DÉTAILS

SUR

**PIERRE CORNEILLE,**

REGUEILLIS

DANS L'ANNÉE OÙ ROUEN ÉRIGE UNE STATUE A CE GRAND POÈTE ;

PAR M. ENM. GAILLARD.

---

Corneille naquit un samedi et mourut un dimanche. Il vécut cinquante-six ans à Rouen, y élevant six enfants, y soignant sa vieille mère, et passant ses étés à Hénouville jusqu'à l'époque de son mariage.

M. l'abbé Antoine Legendre, curé d'Hénouville, était son ami intime. C'était dans un presbytère que Corneille venait jouir des beaux jours. Ils allaient ensemble voir cette vue ravissante de la Seine, que nous admirons tant des hauteurs d'Hénouville; l'abbé Legendre lui parlait de la *manière de bien cultiver les arbres fruitiers*, car ce physicien, né au Vaudreuil, a contribué à l'édition de ce livre très estimé, s'il n'en a été l'auteur; et Corneille faisait pour lui la description en vers du presbytère d'Hénouville, ouvrage que le père de la tragédie fit imprimer à Rouen, en 1642, sous le format in-12. Alors, Corneille avait trente-six ans et était marié depuis deux ans; il ne pouvait plus songer à passer ses vacances chez un prêtre, où une jeune femme et de petits enfants auraient mal figuré.

Je soupçonne que ce fut alors que Pierre Corneille loua, soit au Petit-Quevilly, soit à Bapaume, les deux maisons qu'on y montre comme ayant été les maisons de campagne

de l'homme illustre. Celle dont les fenêtres sont grillées et qui a si pauvre apparence, sur la route de Rouen à Bapaume, est aujourd'hui la propriété de M. Reiset, receveur-général. Là, se trouve, sur une large pierre, trouvée sur les lieux, le buste du grand homme. M. et madame Reiset ont un culte pieux pour Corneille, honneur leur en soit rendu.

Il paraît que le fils aîné de Corneille se rappela, en 1670, les heureuses années de son enfance passées au pied de la côte de Canteleu, et qu'il chercha une habitation peu éloignée de celle où n'habitait plus son illustre père, alors à Paris ; en effet, il acheta, chez Jean Borel, notaire, à Rouen, une maison à Croisset, qui fut clamée, en 1671, par Guillaume Houppeville. Nous tenons ce fait de M. Houel. Ce correspondant de l'Académie a lu les actes dont je parle, et il y a vu que Pierre Corneille, fils de l'illustre auteur de *Cinna*, prenait, en contractant, la qualité de *secrétaire ordinaire*, et non de gentilhomme ordinaire de la *Chambre du roi*, dernière qualification qui pourrait bien être une erreur de M. Jules Taschereau.

Ce dernier biographe de l'illustre tragique s'est également trompé sur *Mélite*, dont il fait un être imaginaire. S'il avait lu le *Moréri des Normands*, manuscrit de la Bibliothèque de Caen, il aurait vu que *Mélite* est l'anagramme de Milet ; or, l'abbé Guiot, ancien secrétaire du Puy de la Conception de Rouen, affirme que M<sup>lle</sup> Milet était une très jolie personne de notre ville. J'ajouterai qu'elle demeurait à Rouen, rue aux Juifs, n° 15. Le fait m'a été attesté par M. Dommey, ancien greffier en chef de la Chambre des comptes, homme qui aurait cent-vingt ans aujourd'hui, et qui disait tenir cette particularité de très vieilles demoiselles habitant cette maison, rue aux Juifs, quand, lui, il était fort jeune et ne l'habitait pas encore. L'existence de M<sup>lle</sup> Milet est, d'ailleurs, de tradition à Rouen. Je l'ai ouï raconter, dans ma jeunesse, à des octogénaires du plus

haut rang, et dont un avait été l'ami de M. de Cideville. (Le chevalier de Maisons, homme très brillant par son esprit.)

Comme on aime à suivre Pierre Corneille dans sa ville natale, je conseille à ses admirateurs de faire, en son honneur, de petits pèlerinages, d'abord de la rue de la Pie au faubourg Cauchoise, où était le couvent de sa fille, la religieuse dominicaine ; ce père bien tendre devait y aller souvent : puis, au collège des Jésuites, rue du Grand-Maulevrier, où ses quatre fils avaient été élevés, et où lui-même avait été nourri, et où vivait d'ailleurs le père Larue, qu'il aimait comme un de ses fils, ayant trente-sept ans de plus que lui. Corneille mit en vers français les vers latins du jeune jésuite de vingt-quatre ans, et fut, en 1667, les porter à Louis XIV, louant devant le monarque les vers et le jeune auteur.

En général, les jésuites de Rouen, ses maîtres et ceux de ses fils, ne cessèrent d'être ses meilleurs amis. Il les aimait, parce qu'il était très pieux dès l'âge de quarante-cinq ans, plus pieux même, disent ses contemporains, qu'on ne l'est ordinairement dans le monde, si bien que, par obéissance pour la reine Anne d'Autriche, il commença, en 1651, à traduire *l'Imitation de Jésus-Christ*. Ses vers trop enflés et trop tendus ne donnent pas une idée de l'onction répandue dans ce livre si parfait. A cinquante-neuf ans, il fit paraître *les Louanges de la sainte Vierge* (in-12, 1665) ; c'était une traduction de L. Bonaventure ; et, à soixante-quatre ans, il publia, à Paris, *la Liturgie de la sainte Vierge* (in-12, 1670). Ces œuvres pieuses ne l'empêchaient pas de vivre familièrement avec Molière et de fréquenter la société du dernier duc de Guise, dont la conduite n'était pas très régulière.

Mais, revenons à Rouen ; l'une de ses parentes était poète, fille de son cousin-germain, M. de Boisguilbert, et religieuse visitandine, près les Capucins. Cette dame, de



beaucoup d'esprit, qui l'appelait son oncle, a traduit tous les psaumes en vers français.

On sait que la sœur de Corneille fut mère de Fontenelle, et habitait la rue des Bons-Enfants ; c'est là qu'on retrouve Pierre Corneille, son fils aîné, en 1670, lorsqu'il achète, par treize cents livres, sa maison de campagne de Croisset, puis, lorsqu'il la rétrocède, en 1671, pour obéir à une clameur lignagère.

Marié à trente-quatre ans, auteur d'une foule de chefs-d'œuvre, Corneille n'avait pas encore songé à transmettre ses traits à la postérité. Ce fut un très célèbre graveur normand, Lasne, de Caen, qui eut l'honneur de faire le premier le portrait de l'auteur du *Cid*, alors âgé de trente-sept ans. Chose singulière, Charles Perrault, dans sa galerie, se trompa et attribua à Pierre Corneille les traits de Thomas, fort aisés cependant à distinguer à cause de la grosse verrue qu'avait au visage l'auteur d'*Ariane* et du *Comte d'Essex*. On voit, au Musée des antiques de Rouen, une médaille de Pierre Corneille que Charles Perrault aurait bien fait de connaître, et qui cause un tressaillement de cœur à tout homme né dans nos murs, tant elle a un caractère de vérité : c'est bien là Corneille dans son cabinet.

Notre poète, aimant les réunions savantes, quitta sa ville pour l'Académie Française ; mais il attendit, pour cela, d'avoir mis sa mère au tombeau, cette mère par lui si pieusement honorée et servie. Il fut à Paris, et y vécut rue d'Argenteuil, dans une si profonde misère que voici une lettre écrite en 1679, Corneille ayant soixante-treize ans.

« J'ay veu hyer, dit le Rouennais auteur de la lettre,  
« M. Corneille, nostre parent et amy, il se porte assez bien  
« pour son aage. Il m'a pryé de vous faire ses amitez. Nous  
« sommes sortys ensemble après le disner, et, en passant  
« par la rue de la Parcheminerie, il est entré dans une  
« boutique, pour faire raccomoder sa chaussure qui estoit  
« dé cousue. Il s'est assis sur une planche et moy auprès de

« luy ; et, lorsque l'ouvrier eust refaict, il luy a donné trois  
« pièces qu'il avait dans sa poche. Lorsque nous fusmes  
« rentrez, je luy ai offert ma bourse, mais il n'a point  
« voulu la recevoir ni la partager. J'ay pleuré qu'un si  
« grand génie fust réduit à cet excès de misère. »

Les anciens, qui mettaient de longs discours sur leurs monuments, n'auraient pas manqué d'inscrire cette lettre sur l'un des côtés du piédestal de la statue de *Pierre Corneille* ; leçon pour les rois qui négligent les hommes de génie.

On dit que Louis XIV envoya deux cents louis à Corneille agonisant ; c'était bien tard : on dit que ce prince fit, du fils aîné de notre poète, un officier de sa maison ; d'un autre, un abbé d'Aiguevives ; d'un troisième, un officier de ses armées, mort de blessures glorieuses au siège de Graves. Etait-ce assez ? Je ne le pense pas, puisqu'il laissa Corneille se plaindre toute sa vie d'une détresse qu'on peut ici juger bien réelle et bien indigne de la France et de son grand roi.

Il vaut mieux, quand on admire Louis XIV ; (or qui peut lui refuser son hommage ?) citer un trait de sa vie propre à prouver combien son ame comprenait le génie de Corneille.

Une conspiration est découverte, le chevalier de Rohan est condamné à avoir la tête tranchée ; Louis XIV croit devoir se montrer inexorable contre le grand seigneur qui a voulu livrer Quillebeuf aux Hollandais ; cependant, on joue *Cinna*, et Louis XIV écoute la clémence d'Auguste ; c'était la veille du supplice du fils de la belle Montbazon, cette femme si célèbre sous la fronde : le roi dit, après la décapitation : « Si on avait profité de mon émotion, si, après *Cinna*, on m'avait parlé en faveur de Rohan, j'aurais accordé tout ce qu'on aurait voulu. » Ainsi, la raison d'état aurait fléchi devant le génie d'un poète ! quelle gloire pour Corneille !

Ce grand écrivain fut bien malheureux père ; il perdit, à quatorze ans, un fils digne de lui, qu'il regretta toute sa vie. Son fils aîné fit un mariage disproportionné auquel Corneille ne voulut jamais consentir. La guerre lui en

enleva un autre. Quant à l'abbé, fût-il celui de ses fils qu'on appela *Corneille-Tacite*, pour exprimer sa taciturnité, plaisanterie qui faisait allusion à *Cornelius-Tacitus*, le plus grand historien de l'antiquité ? Charlotte Corday descendait de madame de Marsilly, fille de Pierre Corneille ; elle fut républicaine comme l'Emilie de son illustre aïeul.

Terminons cette trop courte notice , en vengeance notre Corneille d'une attaque que dirige contre lui M. Jules Taschereau.

De ce qu'un contrat, du mois de novembre 1683, donne à Pierre Corneille le titre d'écuyer, qu'il tenait de son père anobli l'année même que parut le *Cid*, et de ce que , là , au grand nom de Corneille, se trouve joint, selon l'usage, un nom de fief (Damville), le biographe en conclut que, à la fin de sa vie, l'homme qui fit *Polyeucte* et le *Menteur*, montra une misérable vanité.

Mais, chez un notaire, ne prenait-on pas tous ses titres, en 1683 ? Un père de famille n'avait-il pas des raisons louables de n'en négliger aucun ? et Corneille, le meilleur des pères, pouvait-il et devait-il priver ses fils d'avantages alors prisés, aujourd'hui encore trop jalouxés ?

Croire, à cause de cette très petite circonstance, que Corneille en vint à rougir de son nom, et désira le masquer sous un nom de fief, c'est oublier le mot de sa vie entière ; ce mot bien fier mais bien juste, qu'il adressait à ses amis désolés de voir sa taciturnité, et qui la lui reprochaient tendrement en l'engageant à ne plus répéter ce vers sorti de dessous sa plume :

Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui,  
Messieurs, leur disait-il : « Je n'en suis pas moins *Pierre Corneille*. »

Ah ! oui, croyons-le, quand on s'est dit une fois en sa vie : « *Je suis Pierre Corneille* », on se le répète jusqu'au tombeau, et, ce nom immortel, on n'en rougit pas chez son notaire.





# Notice

## SUR UN ANCIEN MANUSCRIT,

RELATIF

AU COURS DES FONTAINES DE LA VILLE DE ROUEN;

PAR M. DE LA QUÉRIÈRE.

---

Il existe, aux archives de la mairie, une collection précieuse de documents assez peu connus. Ils sont renfermés dans un manuscrit du commencement du seizième siècle, relatif au cours des sources qui alimentent les fontaines de la ville de Rouen.

Ce manuscrit, extrêmement curieux, connu autrefois sous le nom de *Livre enchaîné*, de la chaîne et du cadenas qui le retenaient à la place où il était déposé, attendu l'intérêt que l'on y attachait, exécuté sur peau de vélin, et terminé en 1525, format grand in-4°, de trente-quatre centimètres (un pied) sur vingt-quatre centimètres (neuf pouces), est orné, dans ses marges, de charmantes arabesques peintes en miniature sur un fond d'azur. Il est accompagné des plans d'élévation d'une grande partie de la ville et de ses monuments, dessinés et coloriés sur de très longues bandes de parchemin, au nombre de trois principales, et qui ont trois mètres trente centimètres (dix pieds), quatre mètres soixante-dix centimètres (quatorze pieds), et plus de huit mètres (vingt-cinq pieds) de longueur.

On y voit représentés en perspective cavalière, ou à vol d'oiseau, les maisons, hôtels, églises, monastères et autres

édifices qui bordent les rues et places que parcourent les divers canaux. La masse en pierre des fontaines y est également figurée d'une manière fort reconnaissable, ainsi que les détails de sculpture qui les décorent.

Tout ce qui se rattache aux plans d'élévation paraît être l'œuvre d'un géomètre-arpenteur, pour parler le langage d'aujourd'hui ; tandis que tout ce qui est armoirie, vignette, arabesque, lettre fleuronnée, est sorti du pinceau d'un miniaturiste des plus habiles.

Les plans relatifs au cours des sources sont précédés d'une grande vue perspective du port et de la ville, ainsi que du faubourg Saint-Sever.

Cette vue, exécutée comme les plans, a, de dimension, un mètre trente-sept centimètres ( quatre pieds et demi) de long, sur soixante-cinq centimètres ( deux pieds) de haut. Elle n'a aucune légende ; tandis que, sur les plans, sont tracés les noms des divers monuments, même ceux d'un certain nombre de propriétaires d'hôtels, de maisons et même de jardins.

La ville de Rouen est redevable de cet important travail à un échevin nommé Jacques Lelieur, seigneur de Bresmetot, et Dubosc Bernard, notaire et secrétaire du roi, et l'un des conseillers anciens de la ville de Rouen, qui en a fait les frais, et dont la devise : « *Du bien le bien* », ainsi que les armes, se trouvent plusieurs fois répétées dans l'ouvrage et sur les plans.

Les armes de la famille Lelieur sont d'or à la croix d'argent dentelée de gueules, et accompagnées de quatre têtes de léopard d'azur.

Une singularité qui appartient à l'époque, est une jolie vignette peinte précisément au milieu de cette vue générale dont nous venons de parler, à côté de la tour du beffroi de la ville, à la place même où l'on devrait voir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville ( l'Hostel commun ). Le donateur y figure debout, offrant son livre aux magistrats assemblés

et assis dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. Ces personnages, au nombre de cinq, y compris le greffier, représentent, sans aucun doute, suivant les idées du temps, ceux aux mains de qui Lelieur remit lui-même son don, et qui sont dénommés dans l'acte de donation qui suit le texte explicatif du cours des fontaines. Robert Lemoyne, commis aux ouvrages de la ville, aussi dénommé comme présent, a probablement été omis à dessein sur la vignette, comme ne faisant pas partie du corps municipal.

Parmi les nombreux manuscrits que la bibliothèque de la ville possède, il en est un très joli, sur peau de vélin, de format in-12, contenant des poésies en l'honneur de la sainte Vierge. On trouve, mêlés aux délicates arabesques de la renaissance qui ornent les marges de cette charmante œuvre de calligraphie, le nom de notre *Jacques Lelieur*, sa devise *du bien le bien*, ainsi que son blason. Lui-même figure, de sa personne, dans deux jolies vignettes, à genoux devant la Vierge et devant un calvaire.

Jacques Lelieur, ayant été nommé *Prince des Palinods* en 1544, il est probable que c'est alors qu'il fit exécuter ce manuscrit pour son usage particulier. Il est également très vraisemblable que c'est à la circonstance de l'introduction dans la ville, par les soins et aux dépens, pour moitié, du cardinal Georges d'Amboise<sup>1</sup>, de la source de Darnétal, en l'an 1500, et de celle d'Yonville, en l'an 1510, que nous devons le livre qui nous occupe, et pour la confection duquel Jacques Lelieur déploya une libéralité bien rare de nos jours, pour ne pas dire inconnue.

C'est avec un sentiment bien vif de plaisir et de curiosité artistique que, déroulant, dans ce précieux volume, le panorama de notre vieille et monumentale cité, nous nous sommes vu au milieu de toutes ces maisons à pignon sur

<sup>1</sup> Sur la porte du réservoir à Darnétal, on voit encore les armes de Georges d'Amboise accolées à celles de la ville de Rouen.



rue<sup>1</sup> ; de ces *avant-soliers* sous lesquels les marchands et les habitants trouvaient un abri ; de ces magnifiques palais et hôtels gothiques , tels que l'archevêché , dont la porte semblait une forteresse ; le logis abbatial de Saint-Ouen ; l'hôtel du Bourgtheroulde , etc. , avec leurs tourelles pointues et leurs toits aigus , couronnés de jolies dentelles de plomb où l'or brille parfois , ainsi que sur les murs aussi artistement ouvragés ; de cette multitude d'églises somptueuses dominées par leurs hauts clochers , d'une architecture si légère , si délicate , si merveilleuse , et dont la plupart ont disparu à diverses époques , et surtout depuis la révolution.

Mais une chose nous a attristé : c'est la justice partout menaçante , au dehors comme au dedans des murs. Ici , des fourches patibulaires , c'est la justice de saint Gervais ; là , encore , c'est celle de Bihorel ; plus loin , celle de la fontaine Jacob. Sur une montagne dominant la ville , s'aperçoit , de toutes parts , l'affreux gibet et ses hideux accessoires. Dans la place du Vieux-Marché est établi un échafaud à demeure , avec sa potence , sa sellette..... On dirait que nos ancêtres étaient si enclins à la perversité , que la terreur des supplices et la vue permanente de leur appareil , pouvaient seules les retenir dans le sentier de l'honneur et de la vertu.

Oh ! comme leurs âmes étaient , en même temps , et vivement et durement remuées ! D'une part , le feu d'une vive foi exaltait leurs sentiments religieux , qui se résumaient en ces deux mots : « crainte et espérance » ; puissant véhicule pour mépriser tous les dangers , braver tous les obstacles , entreprendre les choses les plus sublimes et les plus merveilleuses.

D'une autre part , l'effroi , l'épouvante , la terreur , les

<sup>1</sup> Cette ancienne expression proverbiale : *avoir pignon sur rue* , signifiait posséder sa maison , être propriétaire.

avertissant chaque jour de ne manquer pas à leurs devoirs de chrétiens , de sujets ou d'hommes vivant en société.

La guerre et ses horreurs , les cérémonies de l'église et ses pompes majestueuses , la justice des hommes et la justice divine : tout se confondait dans ce moyen-âge , où se mêlaient ensemble le cliquetis des armes et la joyeuse sonnerie , les chants d'adoration et les cris du combat , les tendres refrains du gai troubadour et les longs gémissements des malheureux livrés à d'atroces supplices.

Si l'état ancien de la ville l'emporte sur son état présent, relativement au nombre , à l'importance et à la beauté des monuments publics , d'un autre côté , et sous le point de vue des améliorations qui ont été apportées à la salubrité , à la circulation , à la commodité , enfin au bien-être général des habitants , la comparaison tournera à l'avantage de l'époque actuelle.

Le pittoresque domine dans la ville du quinzième siècle. C'est une ville toute remplie de la présence des arts. Tout y révèle l'artiste, depuis le *maître des œuvres de maçonnerie* jusqu'au moindre artisan , travaillant tous avec ardeur, soutenus , inspirés qu'ils sont par leurs croyances et par la pensée que leurs travaux de géants leur survivront par-delà les siècles.

La quantité d'édifices religieux élevés à Rouen , dans une période de quatre-vingts à cent ans , c'est-à-dire à partir de 1440 <sup>1</sup> environ , jusque vers 1540 , est presque incroyable. Toutes nos églises paroissiales , au nombre de trente-six , avant la révolution , ont été reconstruites dans cet intervalle. L'église abbatiale de Saint-Ouen a été

<sup>1</sup> Surtout après que le pays eut été affranchi de la domination anglaise , domination qui dura trente-cinq années , et nous légua deux établissements importants , la forteresse du *Vieux-Palais*, élevée par Henri V , roi d'Angleterre , et le couvent des *Célestins* , fondé par le duc de Bethford , et supprimé une vingtaine d'années avant la révolution.

amenée à l'état où nous la voyons restée ; la Cathédrale a été ornée de son grand portail, reconstruit à neuf dans sa partie centrale, de sa tour de Georges d'Amboise, de sa grande pyramide de Becquet, incendiée par le feu du ciel il y a douze ans, etc. Nous ne comptons pas plusieurs églises de couvents et chapelles, les monuments civils et militaires de tout genre, qui ont été également construits ou réédifiés dans le même temps ; l'archevêché ; le logis abbatial de Saint-Ouen ; l'hôtel du Bourgtheroulde, et nombre de maisons particulières plus ou moins considérables ; toutes nos curieuses fontaines, autrefois bien plus nombreuses ; l'arcade de la Grosse-Horloge ; l'aître ou cimetière Saint-Maclou, sur les colonnes duquel notre confrère M. E.-H. Langlois a retrouvé les fragments, malheureusement bien informes, d'une danse macabre, etc., etc., etc.

Il est vrai qu'alors le goût de bâtir était général, et que l'on apportait une somptuosité extraordinaire dans toutes les constructions, soit publiques, soit particulières, ainsi que le rapporte l'historien de Louis XII, Cl. Seyssel, évêque de Marseille. Ajoutons encore que Rouen, siège du gouvernement d'une grande et fertile province, était, dès-lors, une ville importante, industrielle et commerçante, qui, favorisée par son heureuse situation sur les bords d'un grand fleuve, entretenait des relations maritimes très étendues, et jusque dans le Nouveau-Monde récemment découvert (en 1492), d'où ses navires rapportaient de riches produits, ce qui augmentait d'autant l'aisance de ses habitants.

La ville du dix-neuvième siècle est une ville où chacun travaille à son bien-être, et songe plus à ses jouissances privées qu'à jeter de l'éclat au dehors par un luxe étranger à ses goûts et à ses intérêts les plus pressants. C'est l'égoïsme sous un brillant vernis de civilisation, ne songeant qu'au présent, ne portant pas sa vue au-delà de sa sphère toute mondaine et toute terrestre.

Un examen attentif de cette espèce de panorama, fournit



à l'observateur de nombreuses remarques sur les changements qu'ont subis les divers aspects de la ville, et son ensemble, depuis trois cent dix années, en comparant ce tableau, tout du moyen-âge, avec les vues de Bacheley, gravées il y a soixante-dix ans, et surtout avec les plans de la ville, dans son état actuel.

Dans ce portrait de la vieille et gothique cité, car il s'agit toujours du manuscrit de Lelieur, on voit le pont de pierre, dit de Mathilde, mais non dans son intégrité, car trois arches étant tombées en 1502, le service se fait au moyen d'un plancher appuyé sur les piles restées debout, depuis la porte Grand-Pont jusque vers le milieu de la rivière.

Le petit château dit la Barbacane (démoli en 1780), se voit à l'extrémité du pont, sur l'autre rive, entouré d'eau, et communiquant avec le faubourg Saint-Sever par un pont de bois. De ce côté, on voit l'église paroissiale de Saint-Sever, et celles des couvents de Grammont, des Emmurées et de Bonne-Nouvelle.

Les quais ont si peu de largeur, que des lisses garantissent les passants des chutes qu'ils seraient exposés à faire dans le fleuve.

Les navires, qui occupent les bords du chenal, sont également susceptibles d'attirer l'attention, par leur forme particulière appartenant à l'époque.

Passant aux plans du cours des sources, nous trouvons :

*Le Croissant*, hôtellerie occupant l'angle de la rue des Charrettes et de la rue Grand-Pont, où est à présent le théâtre des Arts.

Une autre hôtellerie, *Pan* (le Paon sans doute), est en face, à l'autre encoignure, vers le nord-ouest.

Une ancienne porte de ville, restée debout depuis les divers accroissements de Rouen, et qui se voit au haut de la rue des Carmes, entre l'église du monastère de ce nom et la rue de l'Aumône : c'est la porte Sainte-Appoline.

Une autre porte , indiquée ainsi : *La faulse porte St-Vivien* , se voit en travers de la rue des Faux , tout près de la rue du Pont-de-l'Arquet.

Ces portes ont été démolies en 1539 <sup>1</sup>.

Les rues de la Poterne et de Socrate n'existaient pas dans ce temps-là ; mais, devant le portail de l'église paroissiale de Saint-Lô , démolie il y a trente-six ans , on voit une petite place.

Les églises de Carville à Darnétal , et de l'abbaye de Saint-Ouen , sont encore inachevées. La cathédrale est privée de sa grande et magnifique pyramide, brûlée en 1514, par l'imprudence de plombiers. Une autre église , celle de Saint-Hilaire , qui , depuis , a été ruinée par le canon de Charles IX contre les protestants , est représentée avec son ancienne architecture gothique, et beaucoup plus ornée qu'elle ne l'est aujourd'hui , ayant été reconstruite au commencement du dix-septième siècle , avec la plus extrême simplicité , de même que l'église Saint-Gervais.

C'est en fixant son attention sur ces plans que l'on peut juger des pertes immenses que nous avons faites en monuments de tout genre , et cela , pour ainsi dire , sans compensation.

Une fontaine pyramidale, de style gothique , semblable à celle de la Croix-de-Pierre <sup>2</sup> , existait à l'entrée de la rue des Faux , près de l'église supprimée et démolie de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; on l'a remplacée, au commencement du dernier siècle, par un massif de pierre insignifiant.

Une autre fontaine , du même genre , était la fontaine de *Machacre* , ou de la Grosse-Horloge.

Cette fontaine , reconstruite en 1732 , riche de dorures et de sculptures , est une des plus décorées de la ville. Elle

<sup>1</sup> Farin , histoire de la ville de Rouen.

<sup>2</sup> Lithographiée par MM. E.-H. Langlois , de Jolimont et autres artistes.



offre , dans une niche , un rocher sur lequel se voient couchées les figures, de ronde-bosse et de grandeur naturelle, d'Alphée et d'Aréthuse, ainsi que l'annonçait une inscription détruite dans la révolution <sup>1</sup> , et de laquelle nous extrayons ce qui suit :

*Fontem hunc ,  
Ornatum imagine Alphei et Aréthusæ.*

A la fontaine de Saint-Vincent, un groupe de figures parfaitement travaillées, représentait la naissance de Jésus-Christ. Les animaux de la crèche prêtaient leur secours à l'écoulement de l'eau, qui se faisait par leur bouche. Ils ont disparu, il y a une quarantaine d'années, par le vol fait nuitamment des têtes de l'âne et du bœuf, fabriquées en bronze. Aujourd'hui, il n'y a qu'un mur tout lisse.

La cour de l'archevêché était ornée d'une charmante fontaine composée de deux vasques placées l'une sur l'autre. L'eau jaillissait d'une tige en forme de balustre, qui traversait les vasques et s'élevait au-dessus d'elles, retombant ensuite de l'une dans l'autre, et, de là, dans un bassin, par les mufles dont elles étaient décorées. Ce modèle de fontaine, tout à la fois simple et gracieux, était souvent employé à l'époque dite de la renaissance des arts. On le voit dans les vitres peintes, tableaux, gravures, bas-reliefs de cette époque. Le château de Gaillon possédait une fontaine de ce genre, et il en existe encore une à Mantes.

La fontaine du parvis de Notre-Dame est représentée comme une espèce de stylobate polygone, peu élevé, avec des ornements gothiques. Plus anciennement, elle était tout près du portail ; mais, comme elle gênait la circulation des fidèles à leur sortie de l'église, et que, dans l'hiver, elle était une cause d'accidents, on l'avait reportée plus loin

<sup>1</sup> Toutes les inscriptions des fontaines ont été, ou enlevées, ou effacées en l'an II (1794).



au commencement du seizième siècle, et à la place qu'elle occupe sur le plan. Depuis, il y a une centaine d'années, on l'habilla au goût d'une époque qui n'en était pas une de bon goût dans les arts dépendants du dessin : c'est celle qui existe aujourd'hui. Elle est terminée par un dôme surmonté d'une boule dorée, qui, avant la révolution, portait une croix.

Mais on reconnoît avec plaisir la fontaine de la Crosse<sup>1</sup> ; et l'on voit aussi *la Crosse*, pendant pour enseigne, à la maison<sup>2</sup> à laquelle cette fontaine est adossée, côté de la rue des Carmes. Il y manque, depuis longues années, la statue de la Vierge qui la dominait, et, depuis 1792, la couronne qui en formait l'amortissement.

Et la fontaine de Lisieux<sup>3</sup>, avec ses neuf muses, son cheval Pégase, son Apollon, et sa Philosophie à triple figure, tous, à l'envi, lançant en jets multipliés l'élément liquide, des diverses parties de leur corps, pour divertir quelque grand personnage, ou pour amuser le peuple dans certains jours de fête. Aux jours ordinaires, c'étaient seulement deux belles salamandres de cuivre, par lesquelles l'eau s'écoulait. Ces ornements ont disparu il y a déjà longtemps.

Et cette fontaine<sup>4</sup>, d'une légèreté et d'une élégance admirables, monument expiatoire du plus horrible forfait commis envers une jeune héroïne à jamais l'honneur et la gloire de la France, comme elle sera l'éternelle honte de l'Angleterre ; fontaine que le mauvais goût détruisit en 1755, et échangea contre celle que nous voyons à présent sur la place de la Pucelle d'Orléans.

<sup>1</sup> Gravée dans les *Antiquités nationales* de Millin.

<sup>2</sup> Cette maison est vraisemblablement celle qui existe encore aujourd'hui, et qui, malgré ses replâtrages, porte tous les caractères de l'architecture des maisons de bois du quinzième siècle.

<sup>3</sup> Lithographiée par de Jolimont, dans ses *Monuments de la ville de Rouen*.

<sup>4</sup> Gravée dans plusieurs ouvrages bien connus.

Le manuscrit des fontaines est dans un très bon état de conservation ; mais les plans qui s'y rattachent ont souffert , et présentent quelques ruptures. La reliure elle-même , ainsi que l'étui en bois dans lequel le manuscrit est enfermé , et qui est aussi orné , des deux côtés , des armes et de la devise du donateur , très spirituellement sculptées au burin , et dorées , appellent une consolidation indispensable à leur existence. Nous ne doutons pas que nos administrateurs municipaux ne veillent toujours sur ce trésor , comme leurs devanciers l'ont fait.

Pour le temps présent , nous avons un garant de cette vigilance éclairée dans la personne de M. Beauvet , par les soins de qui les archives de la ville sont sorties du chaos , et ont été mises en ordre , après un travail long et pénible de plusieurs années. Qu'il veuille bien recevoir ici les remerciements que nous lui en adressons avec plaisir !

Pour les temps à venir , la conservation de ce précieux manuscrit sera due à M. Henri Barbet , maire actuel de Rouen , s'il réalise , comme nous nous plaisons à le croire , son intention d'en faire faire une copie exacte , dans le but de ménager l'original. Ce sera un titre de plus que le premier de nos concitoyens acquerra à notre reconnaissance , et qui lui méritera , en même temps , les éloges de tous les amis de la science archéologique.

J'accompagne cette notice de la copie textuelle de l'acte de donation , faite par Jacques Le Lieur , de son manuscrit , à la ville de Rouen ; plus , d'extraits pris sur chacune des trois longues bandes de parchemin figuratives du cours des fontaines de Gaalor , de Carville ou de Saint-Filleul et d'Yonville , accompagnés de notes ; ces notes et extraits ayant pour objet d'établir une comparaison entre l'état de nos divers monuments en 1524-1525 , époque de l'exécution du manuscrit , et leur état actuel.

*Texte de l'acte de la donation faite à la ville de Rouen ,  
par JACQUES LE LIEUR , d'un manuscrit exécuté à ses  
dépens , relatif au cours des Fontaines de cette ville  
depuis leurs sources.*

---

Le mardi penultime jour de janvier mil cinq cens vingt-cinq, noble homme Jacques Lelieur, seigneur de Bresmetot, et du Bosc-Bernard, notaire et secretaire du roy, notre sire, et l'un des conseillers anciens de la ville de Rouen , a présenté à sires Jehan Leroux , Sr de Lespermer ; Guillaume Auber , Sr Delahaye ; Jehan Duhamel , Sr Dubusc ; Jehan de Hotot , garde - des - seaulx et obligations de la viconté dudit Rouen ; Michel de Batancourt et Nicolas Osmont , conseillers modernes de ladite ville. Ce présent liure , en parchemyn couvert de veloux noir <sup>1</sup>, a garpitures fort enrichies de laton doré de fin or , lequel liure est enclos dedans ung estuy, en forme de liure, fermant à clef, et sont contenuz, en iceluy liure, et figurées les cours des fontaines, a present estant en ladite ville, depuis les sources d'icelles, avec plusieurs autres choses dignes de memore qui concernent le fait desdictes fontaines. Iceluy présent et don fait es presence de maistre le Gouppil , procureur-general de ladite ville ; sire Jacques Guerin, conseiller ancien ; maistres Jehan Gombault et Jehan Basselin, pensionnaires d'icelle ville ; Jehan Pappillon, clerc et greffier de ladite ville, et Robert Lemoyne, commis aux ouurages d'icelle : pour iceluy liure donné à la communauté d'icelle , demouré perpetuellement et a tousiours à ladite communauté.

*Signé PAPILLON , avec paraphe.*

<sup>1</sup> La couverture de velours noir ne s'y voit plus.



*Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle est tracé le cours de la fontaine Gaalor.*

---

Cette bande a, de hauteur, trente-quatre centimètres (un pied), et, de longueur, trois mètres trente centimètres (dix pieds), non compris une autre bande ajustée avec celle-ci en forme de T.

*Le Mont-aux-Malades.*

*Le Mont-Fortin.*

*Le Mont-de-la-Justice*, c'est - à - dire le gibet. C'était une tour polygone, sur laquelle il y avait des colonnes ou piliers portant en travers des barres de fer auxquelles on attachait les cadavres des suppliciés. Le *Dieu battu*, qui n'était pas éloigné de là, était un *ecce homo* assis, de grandeur plus qu'ordinaire, placé dans une niche circulaire portée sur une base en pierre de huit à neuf pieds de haut.

*La grosse Tour du Chateau.* C'est la tour du donjon qui existe encore aujourd'hui. M<sup>lle</sup> Espérance Langlois a reproduit ce château-fort dans une gravure jointe aux *Mémoires de la Société libre d'Émulation de Rouen*, année 1831.

*Le Chateau* avec ses tours et ses fossés, citadelle bâtie par Philippe-Auguste au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et démolie en 1590.

*La porte Bouvereul* (Bouvreuil), fidèlement reproduite, se retrouve dans les *Antiquités nationales* de Millin. Elle fut démolie en 1802.

*La rue du Patriarche.* Avant l'année 1459, elle s'appelait, comme aujourd'hui, la rue Beffroi, d'une tour surmontée d'un beffroi appartenant au *château*, et qui lui faisait face.

*La rue S.-Godart*, aujourd'hui rue du Coquet.

*La fontaine du Chateau*, où est celle dite du Bailliage.

*La rue qui va à S.-Laurent de dessus la Renelle. (C'est la rue Saint-Laurent.)*

*La rue de Ganlterye.*

*La rue de l'Escureul.*

*La rue de l'Escolle.*

*La porte de S.-Lo en la rue de l'Omosne.* Alors il n'existait pas de rue partant de la fontaine et de l'église Saint-Lo pour venir à la rue de l'Aumône (cette partie de la rue, depuis quinze années, appelée rue des Fossés-Louis-VIII), ni de cette dernière rue à la rue Ganterie. La rue de l'Aumône débouchait dans la rue Ganterie par la rue des Ciseaux.

*Le Pallais.* Entre les contreforts de la salle des Procureurs, sur la place du *Neuf-Marché*, on voit des boutiques en bois.

Cette salle, l'une des plus vastes du royaume, est couverte par une charpente en tiers point de bois de châtaignier, sans support ni traverse (poignon et entrait). Ce chef-d'œuvre de charpenterie fut revêtu de planches, en forme de voûte ogive, que l'on peignit ensuite lors d'une fête donnée par la ville, vers le milieu du dernier siècle, à M. de Pont-Carré, premier président au parlement de Normandie, à l'occasion du mariage de sa fille avec M. de la Luzerne. Nous devons ce renseignement à M. d'Ornay, notre vénérable confrère et aimé parent.

*Saint-Lo*, église paroissiale, avec sa tour carrée, très reconnaissable pour ceux qui l'ont vue avant sa démolition. Point de clocher à l'église conventuelle. La fontaine, au pied de la tour, a deux jets.

Ces deux églises, contiguës de l'est à l'ouest, n'étaient séparées que par un gros mur mitoyen. Depuis l'année 1793, elles servaient à la fabrication du salpêtre; mais les vapeurs salpêtrées et humides qui s'échappaient incessamment de deux vastes chaudières, jour et nuit en ébullition, ayant fini par attaquer la grande voûte de

l'église paroissiale , ainsi que ses deux collatérales qui étaient aussi en pierre et supportées par des piliers à montures gothiques , elles s'écroulèrent soudain en l'an VIII ( 1798 ) , avec un fracas épouvantable. Cet événement nécessita l'entière démolition de l'église et de sa tour. Quant à l'église du prieuré , qui n'avait qu'une seule voûte en bois sans piliers , on se contenta d'en enlever la toiture et d'abaisser les murs latéraux qui existent encore.

Le jardin du Prieuré est vaste. On y voit des religieux se promenant.

*La rue Perchere*, alors nouvellement ouverte. La rue de la Poterne n'existait pas encore. Elle n'a été percée qu'en 1608.

*La rue Beauuoisine.*

*La fontaine de la Crosse* , telle qu'elle existe encore aujourd'hui ; seulement, on n'y voit plus une couronne à son sommet et une Vierge avec l'enfant Jésus au-dessus. A la maison qui lui est adossée et qui paraît être encore la même, on voit , côté de la rue des Carmes , une crosse fixée sur la potence même de laquelle pend une enseigne ou tableau.

Porte de ville , sans désignation, en travers de la rue des Carmes , entre l'église des Carmes et la rue de l'Aumône. C'est la porte, Sainte-Appoline , ainsi nommée par nos anciens historiens , et démolie en 1539.

*Les Carmes.* On voit la façade de l'église et son clocher de bois sous la forme ordinaire d'une flèche.

*Rue du Grand-Pont*, aujourd'hui rue des Carmes.

*La rue S.-Nicollas.*

*S.-Erblanc*, dont le dessin est bien éloigné de donner une idée de cette jolie église paroissiale , qui fut entièrement reconstruite en 1483 et démolie en 1824 , après avoir été supprimée en 1791. Une grande partie de ses vitres peintes furent enlevées en 1802 , lors de la paix d'Amiens, par des Anglais, qui les acquirent à la charge seulement de



*clore les vides*, de même que celles des églises supprimées et vendues de Saint-Jean, de Saint-Nicolas, de Saint-Candélé-Vieux, etc.

Nous croyons utile de consigner ici une note qui nous a été fournie par un de leurs compatriotes, M. R. Teschemacher, dans un voyage qu'il fit à Rouen en 1826 :

Il y a vingt-cinq ans, deux particuliers, l'un anglais de Norwich, nommé Stevenson, dessinateur pour les fabriques d'indiennes, l'autre hollandais, nommé Hamp, conçurent la pensée de venir en France dans l'intention de recueillir les peintures sur verres des églises supprimées. Rouen est la ville où ils en ont le plus emporté et d'où provenait la plus grande partie de leur collection. Ils dépensèrent dans cette entreprise environ vingt mille livres sterling. Ils firent à Londres une exposition publique de ces vitres, dont le prix d'entrée pouvait être de un schelling, comme moyen d'en faciliter la vente qui, cependant, fut difficile : l'exposition durait encore il y a dix-huit ans environ. La plupart des acquéreurs étaient des amateurs. Peu de ces vitres furent placées dans les temples.

Nous tenons de M. l'abbé Gossier, notre confrère à l'Académie, qu'il a vu et reconnu pour avoir appartenu à l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Rouen, où elle était placée, côté de l'épître, *la Visitation*, magnifique peinture sur verre, maintenant placée dans la Cathédrale d'Yorck, aussi du côté de l'épître.

*S.-Anthoine*, avec un petit clocher en bois.

*S.-Jehan*. Il paraît qu'alors sa tour en pierre était surmontée d'une flèche en bois.

*La rue aux Juifs*. La partie de cette rue près le *Neuf-Marché* est indiquée sous le nom de *la rue du Pellerin*, où est une maison avec une enseigne sur la potence de laquelle on voit la figure d'un pèlerin.

*La rue du Becq*.

*La Ronde*, église paroissiale, et son clocher de pierre en forme de cône ou de pain de sucre, supprimée en 1791, démolie en 1798. Cette tour menaçait ruine, et les quatre piliers qui la supportaient étaient lézardés.

*La rue de Couruoiserie*, aujourd'hui la Grand'Rue ou rue de la Grosse-Horloge depuis la Grosse-Horloge jusqu'à la cathédrale.

*La boucherye de Machacre.*

*La fontaine de Machacre*, pyramidale et gothique comme celle de la Croix-de-Pierre.

La partie supérieure de la tour de *l'Orloge* (la Grosse-Horloge), dans le style de la renaissance, diffère du beffroi d'aujourd'hui. Attenant à la tour de la Grosse-Horloge, et traversant la rue, est une voûte décorée d'un cadran. C'est sans doute la voûte actuelle annoncée bâtie, c'est-à-dire terminée en 1527.

*La Grand'Rue qui va au Vieil-Marché.*

*La rue aux Ours.* A l'entrée de cette rue, près celle des Cordeliers, on voit une tête de cerf comme enseigne d'une maison.

*S.-Pierre du Chastel*, avec sa tour telle qu'elle existe encore, paroisse supprimée en 1791, servant de magasin.

*Le mur des Cordeliers.* C'est la rue connue sous ce nom.

*La fontaine des Cordeliers*, à la place à peu près où est la fontaine qui lui a succédé.

*Les Cordeliers.* L'église, avec un collatéral-sud, surmontée d'un clocher gothique en bois.

Le portail est au bas de la rue des Cordeliers, faisant face à la rue des Charrettes, dont les maisons sont reculées pour découvrir le portail porté sur un perron élevé.

*La rue qui va au bout du pont.* (La rue des Charrettes.)

*La porte des Cordeliers*, depuis porte de l'Estrade, démolie en 1791.

*La rue qui va à la Vieille-Harenguerye.* (La rue des Charrettes.)

*Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle le cours de la fontaine de Carville est tracé.*

---

Cette bande a, comme la précédente, trente-quatre centimètres de hauteur (un pied), et plus de huit mètres de long (vingt-quatre à vingt-cinq pieds), non compris une autre partie ajoutée en T.

*Robecq.*

*Aubette.*

*Sente qui vient de Dernestal* passant devant la tour de Carville. (Aujourd'hui la rue Saint-Pierre.)

Le chœur de *l'église de Caruille*, non entièrement bâti. Les murs sont élevés à la hauteur des fenêtres. La nef achevée et attenant à la tour, qui est la même que celle qui existe aujourd'hui. On voit la porte latérale-sud supprimée et horriblement mutilée au commencement du siècle dernier, ainsi que celle qui lui est correspondante au nord.

*Saint-Gilles*, petite église avec un porche, une tour en pierre sur le flanc-sud, surmontée d'une flèche, supprimée et détruite à la suite de la révolution.

*L'église des Chartreux*, supprimée lors de la translation des religieux à Saint-Julien, en 1657.

Tout à côté, *la chapelle des Chartreux* et *la porte des Chartreux*, démolies.

*La Grand Rue* qui vient de Dernestal à la ville.

*Robecq.*

*Saint-Hillaire*. Sur le côté de l'église, au midi, un portail gothique. Elle fut entièrement ruinée lors du siège de 1562.

A mi-côte, *l'oppistal Sainte-Katherine*, dont nos anciens historiens ne font aucune mention.

Sur la côte, l'église ou chapelle *Saint-Michel*, le couvent de *Sainte-Katherine*, démoli en 1592, par l'ordre de



Henri IV. Depuis très long-temps , l'église Saint-Michel était remplacée par une très petite chapelle insignifiante, qui est tombée en ruine pendant la révolution.

*Le jardin de la Ville.*

*La porte Saint-Hillaire*, abattue en 1776 ; elle avait été rebâtie en 1570.

*La grande rue Saint-Hillaire.*

Les Pénitents n'existaient pas encore ; ils ont été fondés seulement au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

*Les Célestins* , grande et remarquable église supprimée, ainsi que le couvent des Célestins, vingt ans avant la révolution.

La porte du couvent de *Sainte-Clare* (Claire) , bâti en 1485, telle qu'elle existe encore aujourd'hui sur la rue Saint-Hilaire.

*La rue de dessus Robecq.*

*Le pont Dame-Regnaulde.*

*Fontaine* de la Croix-de-Pierre , dont l'érection ne remonte pas au-delà de l'an 1500. Elle est entourée de lisses en bois.

*La Croix de Pierre.* C'est une croix à peu de distance de la fontaine.

*La grand rue S.-Vivien.*

L'église *S.-Vivien* , exactement telle qu'elle est aujourd'hui, avec son clocher en pierre. Point encore de fontaine adossée à l'église. Un porche couvre la porte sur la rue Saint-Vivien.

*La rue du Fer-à-Cheval.*

En travers de la rue Saint-Vivien, dans la partie appelée aujourd'hui la rue des Faux ; à l'endroit de la rue du Pont-de-l'Arquet , se voit une porte haute sur laquelle est écrit : *La faulse porte S.-Vivien.*

*La fontaine Sainte-Croix*, semblable à celle de la Croix-de-Pierre, et de même, entourée de lisses de bois. L'église

Sainte-Croix-Saint-Ouen se voit derrière, avec sa flèche. Supprimée en 1791, elle a été démolie vers l'année 1795; elle avait été rebâtie en 1601 et son portail refait en 1760. Il est gravé. Ses trois nefs étaient voûtées en pierre. Les vitres peintes, où le bleu, le rouge et le jaune dominaient, étaient fort belles et curieuses. On y voyait, dans une Annonciation, un Mercure, ailé aux talons, offrant une pomme à la plus belle, *pulchræ*, le Samaritain blessé, le Paralytique, la piscine de Siloé, etc. Derrière le chœur, autour duquel on pouvait circuler, il y avait une chapelle de la Vierge.

La nef de l'église de Saint-Ouen, en construction; la partie terminée de cette nef s'arrête à la petite porte latérale-sud. On voit une grue pour élever les pierres déjà sculptées et ouvragées; par ce moyen, devenues plus légères et offrant une création tout à la fois progressive et complète du monument. Le grand portail n'est pas encore amené à son état actuel. La rose n'est pas encore faite; la tour du sud est fort basse, et, sur celle du nord, se voit une campanille.

*La grand'rue Saint-Ouen*, depuis la rue actuellement appelée de l'Hôpital jusqu'à la fontaine Sainte-Croix-Saint-Ouen.

*La rue de l'Omosne.*

*Le couvent de S.-Amand.*

*S.-Amand*, paroisse supprimée en 1791, démolie quelques années après. Cette petite église, de peu d'apparence, se composait d'une nef et d'un seul bas-côté nord. Le portail, d'une grande simplicité, offrait une grande porte en plein cintre et une plus petite servant l'une et l'autre d'entrées à la nef principale et au bas-côté. Un clocher pyramidal en bois, autre que celui qu'on voit sur le plan manuscrit, d'une forme commune, surmontait l'édifice.

*La rue de la Chaîne.*

*La rue S.-Nicollas.*

*La rue aux Chauetters (Savetiers).*

*Le pont de Robecq.*

*La rue Damiette.*

*La fontaine Saint-Maclou*, est fort simple et n'offre encore aucune décoration.

*La rue Martainville.*

Le portail de l'église *Saint - Maclou*, commencée en 1432, finie en 1470, se voit dans son entier, ainsi que sa haute et belle flèche d'un dessin remarquable. Cette flèche, tronquée en 1735, fut démolie en 1796, le plomb qui la couvrait en ayant été enlevé en 1794. La cloche unique, renfermée dans le clocher, fut alors mise à couvert par un toit conique fort peu élégant; mais, il y a huit ans, M. le curé actuel, désirant avoir plusieurs cloches, il fallut changer la disposition du beffroi et de sa couverture, que l'on rendit encore plus maussade qu'auparavant. La porte de droite du grand portail n'était pas masquée, comme aujourd'hui, par une maison.

*La rue des Augustins*, passant devant l'église des Augustins, aujourd'hui rue Malpalu.

*Les Augustins*, église grande et belle avec une seule nef voûtée en bois, ornée de peintures sur verre; encore existante, quoique supprimée en 1790 avec le couvent auquel elle appartenait. Le clocher a été démoli en 1825.

*Le portail aux Libraires*, à la Cathédrale.

*L'église de Notre-Dame de Rouen*, en son entier, moins la flèche qui venait d'être incendiée (1514). La tour, base de cette flèche, est dans le même état où nous l'avons vue en 1822, surmontée d'une construction en bois pour mettre à l'abri des injures du temps l'extrados de la voûte de la lanterne.

*Le logis de l'archevêché*, avec sa porte gothique à tourelles bâtie en 1302. Jolie fontaine de la renaissance dans la cour de l'Archevêché. Nous ignorons l'époque de sa disparition.



La fontaine de la rue des Bonnetiers , indiquée : *la fontaine Notre-Dame* , aussi simple qu'à présent.

*La rue des Bonnetiers*. Cette partie de la rue , qui retourne en équerre, se nomme aujourd'hui rue des Barbiers.

*La Fontaine*. Il n'en existe plus dans la rue des Barbiers.

*La Kalandre* (place de).

*La Magdeleine* , rue du Change , fondée en 1508. Son chevet donne sur la place de la Calende. Cette église , fort ornée et surmontée d'un joli clocher gothique en bois, a été démolie depuis la translation de l'Hôtel-Dieu, en 1758, au Lieu-de-Santé.

*Les Petits Changes*. Boutiques le long de la rue du Change.

*Les Changes*. Autres boutiques en face le Bureau des Finances.

*Les Généraux*, hôtel très curieux , bâti en 1509 , place de la Cathédrale , devenu depuis le siège de la Cour des Aides, puis du Bureau des Finances, nom sous lequel on le connaît encore aujourd'hui. A l'une des grandes croisées du bel étage , on voit, portée en encorbellement , une élégante demi-tourelle affichée, en quelque sorte, à la façade, et percée de trois fenêtres divisées par de hauts meneaux ; construction particulière au quinzième siècle , et dont l'Angleterre présente de nombreux exemples dans ses anciens manoirs.

La fontaine de *l'aistre Notre-Dame* (parvis de Notre-Dame), remplacée il y a à peu près cent ans par celle qui existe.

*Les avant-solliers*, dont les piliers sont en pierre, le long des maisons, depuis la rue des Carmes jusqu'à la rue des Quatre-Vents. Il se tenait là un marché à la volaille. C'était, avant la démolition des murs qui entouraient le parvis de la Cathédrale , et qui eut lieu vers l'année 1793, la rue de la Chapellerie.

*La rue du Grand-Pont. (La rue des Carmes.)*

NOTA. La fontaine qui se voit à présent rue Saint Romain, construite sous le règne de Louis XV, entre le portail des Libraires et la rue des Quatre-Vents, était au-dessous, entre le portail des Libraires et une porte de l'Archevêché, qui se trouvait vers la rue des Chanoines.

---

*Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle le cours de la Fontaine d'Yonville est tracé.*

---

Longueur, quatre mètres soixante-dix centimètres (quatorze pieds); hauteur, trente-quatre centimètres (un pied).

*La porte Cauchoise, démolie en 1775.*

*La rue Cauchoise.*

*La rue S.-Pierre-le-Portier.*

*S.-Pierre-le-Portier*, église paroissiale de fort peu d'apparence reconstruite en 1531, supprimée en 1791, et abattue depuis.

*La maison de Fescamp.*

*La rue aux Cheuaulx.* Aujourd'hui rue de la Pie.

*Saint-Sauveur*, église paroissiale, supprimée en 1791, et démolie en 1794.

*La fontaine de Saint-Sauveur*, séparée de l'église, hexagone, basse et entourée de lisses. A l'époque de la suppression de l'église Saint-Sauveur cette fontaine y était adossée et faisait même partie du mur.

*Viel marché.*

*Leschaphault*, construction polygone, où l'on voit deux fenêtres. Dessus sont une potence et une sellette.

*Les Halles de la boucherie.*

Ici, une haute maison ornée d'une girouette à son pignon, et ayant une enseigne attachée à une potence. On lit sur une banderolle : *Le Beuf*.

*La Poissonnerie.*

Avant-soliers entre les rues de la Prison et Sainte-Croix-des-Pelletiers.

*La maison mons.<sup>r</sup> Dubosc-Roger*, en face S.-Michel, à l'entrée du marché aux Veaux.

*S.-Michel*, avec son clocher gothique en bois ; celui-là qu'un ouragan enleva et porta sur une maison voisine en 1683. Cette église paroissiale, supprimée en 1791, dont quelques parties étaient fort remarquables, vient de disparaître entièrement.

A l'angle de la rue de la Grosse-Horloge, en face du Vieux-Marché, il y avait, adaptée à la tour du clocher, une grande figure de Saint-Michel-Archange, terrassant le diable. L'extérieur de l'église présentait quatre nefs de médiocre étendue, de largeur et de hauteur différentes, formées par trois rangées de colonnes circulaires, dont les chapiteaux, diversement composés de rinceaux et de figures grotesques, étaient dorés. A l'extérieur, la corniche, vers le midi, se remarquait par la composition et la délicatesse de ses sculptures de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle. De ce côté, il existait une petite porte latérale qui, quoique de style gothique, comme le reste, portait le cachet de la renaissance des arts, et dont les rinceaux et les jolies statuettes de femmes drapées, et autres ornements d'un goût et d'un fini achevé, font vivement regretter la destruction qui eut lieu l'an dernier (1833).

*La rue de Machacre.* C'est la Grand'Rue jusqu'à la Grosse-Horloge.



*La fontaine* du Marché aux Veaux , plus rapprochée de Saint-Michel ou de l'entrée du Vieux-Marché , que celle qui lui a succédé en 1755.

*Le marché aux Veaux.*

*La rue Herbiere.*

*La rue de la Viconté.*

*La maison mons<sup>r</sup>. du Bourgtheroulde*, bâtie à la fin du quinzième siècle. Une tourelle en avant de celle des pastorales ; une seule tourelle à droite : elles n'existent plus. Le faîte du bâtiment principal était orné d'une dentelle de plomb qui, également, a disparu.

*Le Sépulcre*, ou Collégiale de Saint-Georges, chapelle rebâtie en 1354 et dans le quinzième siècle ; supprimée en 1791, mutilée et servant à divers usages.

*La fontaine S.-Vincent* offre, en sculpture, la naissance de Jésus-Christ, la Vierge, saint Joseph ; et, de chaque côté, des saints dans des niches, au milieu d'ornements gothiques.

*S.-Vincent.* Le porche actuel ne s'aperçoit pas. L'église, au surplus, paraît ce qu'elle est aujourd'hui encore : sa tour, bâtie en 1669, devait être terminée par une flèche en bois.

Maison à l'encoignure des rues Saint-Vincent et de la Viconté, indiquée : *l'Agnus Dei.*

*La rue S.-André.*

*S.-André*, dont la belle tour n'était pas encore bâtie.

Cette église paroissiale, commencée vers l'an 1487, supprimée en 1791, est à usage de magasin, et sa tour est occupée par une fonderie de plomb de chasse anglais.

*La rue aux belles Femmes.*

*La rue Hancrière.*

La tour de Saint-Pierre-du-Châtel ; ici sans aucune indication.

*La rue S.-Pierre, à venir de Machacre aux Cordelliers.*  
C'est la rue des Cordeliers.

*La rue du Fardeau.*

*La rue de la Teste Sarrasine, où est à présent la rue des Iroquois.*

*Les Cordelliers.* Eglise dédiée en 1261 ; existe encore en partie à usage de magasin.

*La fontaine* a deux tuyaux adossés à l'église.

*S.-Estienne*, église paroissiale, bâtie dans les quinzième et seizième siècles, supprimée en 1791, et depuis servant de magasin.

*La rue S.-Estienne.* C'est la rue S.-Etienne-des-Tonneliers.

Au-dessous de Saint-Etienne, avant d'arriver à la rue des Charrettes, est une maison couvrant la rue. Dans la rue des Cordeliers, entre l'église Saint-Pierre-du-Châtel et l'église des Cordeliers, on voit également une maison sur la rue.

*La rue des Cordelliers ; rue des Charrettes.*

*La Poissonnerie*, petite place ou cour, appelée depuis petite boucherie, supprimée il y a vingt ans, et sur l'emplacement de laquelle passe la rue de la Comédie.

Lisses sur le quai très étroit, en avant et à la suite du pont de pierre rompu alors, et qui, lui-même, est garni de garde-fous en bois.

*Le Pan*, maison ainsi appelée de son enseigne.

*Le Croissant*, de même.

*La rue S.-Martin*, aujourd'hui rue Grand-Pont.

*S.-Martin*, dont le clocher fort remarquable en bois, à colonnades et s'élevant pyramidalement, est porté sur une tour en pierre. Il avait été remplacé par un autre clocher quand cette église paroissiale fut supprimée en 1791, et démolie vers l'année 1800.

*Le pont.*

*La porte à la Halle*, depuis, la porte du Bac.

*La maison Caradas*. Caradas était le nom d'une des familles les plus distinguées de Rouen.

*La fontaine de Lisieux* : deux salamandres versent de l'eau.

*La maison de Lisieux*, à laquelle la fontaine est adossée.

Limitrophe de la maison de Lisieux, était l'église de Saint-Cande-le-Vieil, ou le Vieux, que l'on ne voit pas figurée sur le plan. Cette petite paroisse, supprimée en 1791, et abattue en 1796, avait une nef et deux bas-côtés voûtés en pierre. Sa tour carrée, aussi en pierre, surmontée d'un toit, avait de la ressemblance avec celle de Saint-Pierre-du-Châtel encore existante.

*Nota.* Le livre des fontaines parle aussi de la source de Notre-Dame, mais n'en donne pas le cours dans un plan séparé. Ce cours d'eau, peu considérable, est tracé sur la bande relative à la source Gaalor.

---



.....

# Rapport

SUR LES LIVRES ET AUTRES OBJETS

RELATIFS A

## L'ACADÉMIE DES PALINODS ,

ACHETÉS A LA VENTE

### DE M. LICQUET ,

ET NOTICE HISTORIQUE SUR CETTE ASSOCIATION ;

Présentées à l'Académie Royale de Rouen ,

DANS SA SÉANCE DE RENTRÉE , LE 22 NOVEMBRE 1833 ,

PAR

### A. G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS ,

La tombe s'était à peine fermée sur notre malheureux confrère, qu'elle se rouvrait déjà pour sa femme <sup>2</sup>, accablée de fatigues et de douleurs. La vente de leur mobilier fut annoncée pour le 23 septembre 1833 , et M. Nicéas Periaux , l'un des conseils de famille , ayant averti quelques membres de votre bureau qu'il se trouverait à cette vente des livres et autres objets qui pourraient intéresser l'Académie , nous avons pris sur nous , attendu l'urgence , de le charger d'en faire l'acquisition ; nous nous flattons que vous nous approu-

<sup>1</sup> Ce travail a été revu et augmenté en 1834.

<sup>2</sup> M. et Mad. Licquet sont morts , l'un le premier novembre 1832, l'autre le 28 juillet suivant.

verez, lorsque vous aurez entendu le rapport que je vais avoir l'honneur de vous faire sur ce sujet.

Pour y donner plus d'intérêt, je vous demanderai la permission, Messieurs, de prendre les choses d'un peu haut, et de vous retracer l'histoire d'une société dont la nôtre fut long-temps l'émule.

*Fête de la Conception, dite fête aux Normands.*

1070.

Vers 1070, GUILLAUME le Conquérant, duc de Normandie, après s'être emparé de l'Angleterre, avait envoyé en ambassade, chez les Danois, HELSIN (*Helchin* ou *Elpin*), abbé de Ramese (Ramsey), qui, à son retour, fut assailli par une furieuse tempête. Déjà son vaisseau s'entr'ouvrait de tous côtés, déjà les matelots découragés voyaient la mort affreuse, inévitable; cependant Helsin, qui avait une dévotion toute particulière à la Vierge, lui adresse une fervente prière: bientôt apparaît à ses yeux, en habits pontificaux, un habitant du ciel qui lui promet une heureuse arrivée, s'il veut s'engager à faire ajouter aux fêtes célébrées en l'honneur de la Vierge Marie, celle de sa *Conception*, le 8 décembre de chaque année, et avec le même office que celui de sa *Nativité*, qui se fait le 8 septembre<sup>1</sup>. On devine la réponse

<sup>1</sup> « Effectivement, dans tous les anciens bréviaires des divers diocèses de la Normandie, l'office est le même pour ces deux fêtes, sauf le changement de nom de chacune d'elles; il est encore le même aujourd'hui dans le diocèse de Bayeux, ce qui confirmerait assez la vérité de l'événement. » (*M. l'abbé de la Rue*). J'ajoute qu'il est aussi le même, à très peu près, dans le diocèse de Rouen.

La Légende dorée donne à cette fête une origine encore plus miraculeuse, puisqu'elle raconte que la vierge, ayant arraché des griffes du démon Rothomago l'ame d'un moine de Saint-Ouen, nommé Théophile, mort en péché mortel, l'avait réintégrée dans son corps, et avait ordonné au moine ressuscité de faire célébrer la fête de sa conception le sixième jour des ides de décembre.

de l'abbé : la tempête s'apaise, la mer devient calme, le ciel serein, le dévot ambassadeur ne tarde pas à débarquer dans le port d'où il était parti, et, sur son intercession, Guillaume s'empresse de charger les évêques de Normandie d'annoncer la nouvelle solennité, qui fut toujours célébrée, depuis, avec grande dévotion, et prit le surnom de ~~FÊTE~~ FÊTE AUX NORMANDS.

*Confrairie de la Conception Notre-Dame.*

1072 à 1486.

Peu de temps après, en 1072, sous le même duc, et de l'autorité de *Jean second*, archevêque de Rouen, fut érigée une *confrairie* de notables de la ville de Rouen, qui s'obligèrent à une vénération particulière envers la Vierge, en observant certaines règles, sous la direction de l'un d'entr'eux, qu'ils élisaient chaque année et qui reçut le titre de PRINCE.

« Wace, » dit M. l'abbé de la Rue, dans ses *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands* (Caen, 1834, p. 173, T. II), « est sûrement le premier qui ait écrit en vers français sur l'établissement de cette fête, et sur l'évènement auquel on en attribue l'origine; c'est le sujet de son quatrième poème, qui est postérieur à l'an 1174. »

Cette fête fut rendue célèbre par les écrits de plusieurs savants, principalement par ceux de saint Anselme, évêque de Cantorbéry, vers 1109; trente-six ans après, en 1145, elle fut solennisée dans l'église de Lyon et ne tarda pas à être admise universellement.

M. E.-H. Langlois en a fait le sujet d'un charmant récit, qu'on peut lire dans la *Revue de Rouen* (liv. de mars 1833), et qu'il a orné de jolies gravures représentant deux verrières historiées du quinzième siècle, qui étaient dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen.



En 1329, le jeudi d'après la nativité de saint Jean-Baptiste, l'official de Rouen approuva et confirma les ordonnances et statuts de la confrairie de la Conception, qui furent approuvés et confirmés de nouveau, par lettres de l'archevêque *Aimery GUENAUT* (ou *Aimeric GUENENT*, selon *Farin*) données au manoir de Déville, le 10 mars 1341. Le Prevost, l'échevin et les servants firent serment, sur les saints évangiles, en présence du notaire de l'archevêché, de garder fidèlement ces ordonnances et statuts. La confrairie tenait rang dans les processions des Rogations, où elle accompagnait la châsse de Notre-Dame, et son chapelain portait sur son bras une image de la Vierge en argent doré. Elle était précédée de joueurs d'instruments et de la représentation d'un serpent, placé sous les pieds de la sainte Vierge. Le P. Pommeraye dit que cette confrairie avait une chapelle dans la Cathédrale, et qu'elle y avait fait placer, à ses frais, un tableau de Champagne, qui lui avait coûté huit cents livres <sup>1</sup>.

Des grâces, privilèges et indulgences furent promis par le pape Sixte IV, en faveur des chrétiens qui assisteraient religieusement à l'office divin de cette fête, lequel fut depuis dressé et mis en ordre, en 1480, par Léonard de Nogarolles, clerc de Vérone, et par Bernardin de Bustis, fameux théologien et prédicateur fort renommé de l'ordre de Saint-François.

<sup>1</sup> Ce tableau est le même qu'on admire encore aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge, et qui représente l'*adoration des bergers*; il ne peut être antérieur à 1621, époque du premier voyage de Champagne à Paris et est probablement postérieur à 1628, époque de son second voyage. (V. *la Galerie des peintres célèbres*, par C. Lecarpentier. 1821.) La confrairie avait donc déjà pris, depuis près de cent cinquante ans, le titre de *Puy de la Conception*, et il est étonnant que le P. Pommeraye, qui écrivait en 1686, n'en fasse pas mention.

*Origine du Puy de la Conception, depuis Académie des Palinods ou de l'immaculée Conception de la très sainte Vierge.*

1486 à 1520.

Pendant près de quatre cents ans, l'association du Puy de la Conception fut purement religieuse, et n'eut d'autre but que les exercices d'une piété soutenue ; il paraît, toutefois, que, dans les derniers temps, elle tenta d'encourager les beaux esprits à célébrer les louanges de la Vierge, mais avec peu de succès, et son existence, comme société littéraire, ne peut dater que de 1486, époque à laquelle noble et discrete personne maître Pierre DARE, en son vivant seigneur de Chasteau-Raoul, et lieutenant-general du bally de Rouen<sup>1</sup>, ayant été élu prince, s'efforça d'y donner un nouveau lustre.

Il fit, avec la permission de l'archevêque Robert de Croixmare, dresser de nouveaux règlements, auxquels devaient se conformer, par la suite, tous ceux qui voudraient présenter des compositions en l'honneur de la Vierge. Ce fut alors que les ouvrages envoyés au concours commencèrent à être jugés et récompensés publiquement, sur un théâtre, où se trouvait une espèce de tribune, qu'on appela le Puy de la Conception, du mot grec *podion*, pris dans le sens d'appui, saillie, perron ou tribune, et, comme les trois premières compositions françaises, qui furent présentées sur ce Puy, étaient conçues de manière que le sens amenait la répétition du même vers à la fin de chaque strophe, on en fit depuis une des règles de ces sortes de poésies, d'où elles prirent le nom de *Palinods*, des mots grecs *παλιν* et *οδη*, qui signifient *chant réitéré*, dénomination qu'on appliqua bientôt à la confrairie elle-même.

<sup>1</sup> Expressions du livre de l'approbation des statuts, dont il sera parlé plus loin.

« Ainsi, dit encore M. l'abbé de la Rue, tandis que,  
 « dans plusieurs des provinces de la France, on célébrait  
 « ces jeux littéraires si connus sous le nom de *Puys*  
 « *d'amour* <sup>1</sup>, où l'on couronnait ceux qui chantaient le  
 « mieux la beauté de leurs dames, les Normands avaient  
 « le *Puy de la Conception de la Vierge*, où ils distribuaient  
 « des prix aux meilleures pièces de vers composées en  
 « l'honneur de la *Dame des Cieux*. Ces fêtes ne subsistaient  
 « plus, avant la révolution, qu'aux Carmes de Rouen et  
 « à l'Université de Caen. »

Le Puy se tint d'abord dans l'église Saint-Jean <sup>2</sup>, qui ne tarda pas à se trouver trop petite, pour la foule qu'attiraient les séances publiques annuelles; en conséquence, une assemblée générale des princes <sup>3</sup>, convoquée en 1513, décida que la confrairie s'établirait dans le couvent des Carmes, où elle fut en effet transférée en 1515, sous la principauté de dom *Jacques DES-HOMMETS*, abbé de Saint-Wandrille.

<sup>1</sup> Je ne dois pas omettre de noter que cette assemblée se termina par un banquet, qui devait être remarquable, puisque le poète Baptiste Le Chandelier en fit le sujet d'un poème latin en vers élégiaques <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> « L'origine des *Puys d'amour* ne nous est pas connue, mais elle doit être très ancienne; elle pourrait bien être celtique, dit M. l'abbé de la Rue (page 228, t. 1<sup>er</sup>) : du moins on trouve ces jeux poétiques en usage au sixième siècle.

« Des puys d'amour se tenaient à Cambray, Arras, Lille, Valenciennes, Douay, Béthune, etc. »

<sup>2</sup> Deux autres *Puys* furent ensuite établis à Rouen; j'en fais mention à la fin de ce rapport, après les listes qui l'accompagnent.

<sup>3</sup> On trouvera dans la *liste des princes*, les noms de ceux qui composaient cette assemblée.

<sup>4</sup> *Baptistæ Candelarii Cl. V. Parthæniorum liber unus. Rotom., Lallemant, 1593. In-16 de 60 pages.*



*Approbation de la Confrairie, et ses vicissitudes.*

1520 à 1562.

En 1520, la confrairie obtint, du pape LÉON X, une bulle donnée à Rome le 24 mars, contenant l'approbation de ses statuts<sup>1</sup> et de grands privilèges. En effet, il y est dit : *qu'il veult, entend et ordonne icelle confraternite comme la plus noble estre auancee, exaltee et preferee a toutes les autres confraternitez de lad. ville de Rouen, et mesmes de toute la prouince de Normandie*; il confère aux princes et confrères (*l'homme marie et sa femme comptez pour une personne*), la permission de se choisir un confesseur pour les absoudre, même de la plupart des cas réservés au Saint-Siège; de changer leurs vœux, de dresser un autel portatif dans leurs maisons, pour y faire célébrer la messe et y recevoir la communion. Il leur assure la participation aux indulgences qui se gagnent dans toutes les stations de Rome, en visitant seulement la cathédrale de Rouen, l'église Notre-Dame de la Ronde, et celle du couvent des Carmes, etc., etc. Enfin, il leur concède le pouvoir de réformer, ou même de changer leurs statuts, qu'il déclare approuver et confirmer à l'avance. Cette bulle fut ensuite fulminée le 10 mars, même année, par Antoine de la BARRE, abbé de Sainte-Catherine, Nicolas LER, prieur de Saint-Lô, et Jean LE TOURNEUR, grand chantre de la cathédrale, à qui elle avait été adressée à cette fin.

Ici se présente une difficulté chronologique : le premier

<sup>1</sup> Un des articles de ces statuts nous apprend que les frais de la bulle ont dû s'élever à cinq ou six cents écus, pour le paiement desquels tous les princes et associés se sont engagés personnellement. D'après Le Blanc, les écus valaient alors 40 sous tournois, et le marc d'or, environ 142 livres tournois; de sorte qu'en égard à son taux actuel de 840 francs, la bulle a coûté environ 7,000 fr. de notre monnaie; somme qui doit paraître bien considérable, surtout si l'on réfléchit que la valeur vénale des denrées a suivi une progression beaucoup plus rapide que celle de l'or.

des actes que je viens de citer est daté de la neuvième calende d'avril 1520, répondant au 24 mars 1520, et le deuxième, qui lui est postérieur, porte la date du 10 mars, aussi 1520. Voici l'explication de cette espèce d'énigme :

Il résulte de la bulle, par laquelle Grégoire XIII a réformé le calendrier, en 1582, que, d'après la décision des Pères du concile de Nicée, tenu en 325, l'équinoxe de printemps fut fixé au 21 mars, et que la fête de Pâques ne peut jamais avoir lieu avant le 22 du même mois.

D'un autre côté, on voit, dans le *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, par Dom de Vaines, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (Paris, 1774; p. 73 et suivantes), qu'au quinzième siècle et au seizième, les papes commençaient l'année, tantôt à Noël ou au 1<sup>er</sup> janvier, tantôt au 25 mars, mais le plus souvent au 1<sup>er</sup> janvier, tandis que les Français la commençaient au jour de Pâques, et persistèrent dans cet usage jusqu'en 1563, époque à laquelle Charles IX régla, par son ordonnance de Rousillon, château et bourg du Dauphiné, que l'année commencerait en France au 1<sup>er</sup> janvier, au lieu de commencer à Pâques. Cette manière de compter, toute particulière alors aux Français, était indiquée dans leurs actes, dit encore Dom de Vaines, par ces mots : *more gallicano*.

Or, il suit de ces documents que, pour Léon X, le 24 mars était au commencement de 1520, tandis que, pour l'abbé de la Barre, qui, comme il le dit lui-même, comptait *more gallicano*, l'année n'avait pu commencer avant le 22 mars, de sorte que le 10 mars ne pouvait venir qu'à la fin de la même année 1520; par conséquent, s'il eût compté comme le pape, il eût daté du 10 mars 1521, qui, pour nous, est la date réelle de son décret, postérieur de près d'un an à la bulle.

Il est assez singulier que, des divers auteurs qui ont parlé de ces actes, aucun n'ait expliqué l'erreur apparente de leurs dates.

On s'était beaucoup occupé de l'immaculée Conception à la fin du quinzième siècle , et l'on ne s'en occupa pas moins dans le seizième ; il n'est pas hors de propos de citer ici quelques faits qui s'y rapportent.

La Sorbonne s'était assemblée en 1496 , pour la défense de cette doctrine très controversée , notamment par deux Jacobins, qui avaient prêché , l'un contre la *Conception*, l'autre contre l'*Assomption* , et qui se rétractèrent en 1497.

Le roi de Pologne Casimir, qui est venu mourir à Fécamp, en 1489, avait composé une prose en l'honneur de l'immaculée Conception.

En 1506, le cardinal Ximénès institua , à Tolède , une confrairie de l'immaculée Conception , et, en 1515, un autre cardinal, Cajétan , écrivit contre la Conception.

Le mystère de la Conception fut joué à Paris en 1507.

En 1545, l'opposition commençait à se servir du chant royal, de la ballade et du rondeau, pour attaquer la religion dans Rouen. Ces ouvrages furent déferés au cardinal d'Amboise II.

Le 8 décembre 1549, sous Henri II, un fanatique , ayant voulu décoller une image de la Vierge , à Rouen, eut la langue coupée et fut brûlé trois jours après.

D'un autre côté , Michel Servet , fameux hérésiarque , qui, en 1553, avait fait des vers en l'honneur de Marie , pour le Palinod de Rouen , fut brûlé vif à Genève , le 27 octobre de la même année , à la sollicitation de Calvin.

Le concile de Trente , ayant agité la question de l'immaculée Conception , le père Lainez , général des Jésuites , y fit prévaloir son avis , qui fut transformé en décret , et imprimé à Milan dès 1548 , mais qui ne fut bien connu que seize ans plus tard.

Enfin , la Faculté de théologie de Paris déclara, en 1575,



qu'elle regardait comme article de foi le sentiment de l'immaculée Conception et renouvela cette déclaration en 1736.

Mais poursuivons l'histoire de notre confrairie.

Aussitôt la fulmination de la bulle, les princes et confrères, au nombre de soixante-sept, s'assemblèrent dans l'église des Carmes, où ils firent célébrer une messe solennelle, et jurèrent, durant l'offertoire, de se soumettre aux statuts dont il avait été donné lecture publique, ainsi que de leur approbation.

Après avoir brillé d'un vif éclat, jusqu'en 1524, la confrairie semblait menacée d'une ruine prochaine, au point que personne ne voulait plus s'y aggréger, à cause des grands frais qu'entraînait la principauté. Toutefois, il faut que quelque circonstance qui nous est inconnue lui ait donné un nouvel essor en 1548, puisque de nombreux associés se présentèrent, et elle dut redevenir florissante; mais ce ne fut pas pour long-temps : le 16 avril 1562, les calvinistes commencèrent l'attaque de la ville de Rouen, dont ils ne tardèrent pas à se rendre entièrement maîtres, et ils se livrèrent alors à un pillage effréné dans les églises et les couvents. Le roi Charles IX parvint à les en chasser, après deux rudes assauts, les 13 et 23 octobre de la même année, et, en 1591, Henri IV vint encore en faire le siège, qui dura du 11 novembre au 20 avril 1592. C'est le dernier et le plus long qu'elle ait soutenu.

#### *Réorganisation de la Confrairie.*

1562 à 1597.

La paisible confrairie ne fut pas à l'abri des troubles qui agitèrent la seconde moitié du seizième siècle, et, si elle n'interrompit pas entièrement ses exercices, elle dut rester long-temps languissante. Vers la fin de ce même siècle, lorsque le calme fut rétabli, une assemblée des princes, tenue le 14 décembre 1578, s'occupa des moyens de rani-

mer le zèle et n'y réussit que faiblement ; mais , en 1595, messire *Claude GROULART* releva le Puy abattu , en rendit le théâtre plus magnifique , régla la dépense qui s'y ferait , et fonda deux nouveaux prix , pour des pièces de vers, dites *Stances*, qui devaient se composer de six quatrains de vers alexandrins.

La confrairie avait perdu tous ses titres , on ne put retrouver qu'un seul exemplaire d'un petit livre , contenant les *statuts* , la *bulle du pape Léon X* et l'*acte de fulmination*, avec les *pardons et indulgences des stations de Rome* ; un arrêt du parlement de Rouen , en date du 18 janvier 1597, reconnut l'authenticité de ce livre et en autorisa la réimpression. Il existe dans nos archives une expédition de cet arrêt , dont voici le contenu :

« Extraict des registres de la Court de Parlement.

« Sur la requeste présentée par les Princes et confreres de la confrarie de la Conception Notre Dame , fondée au couvent des Carmes de ceste ville de Rouen , tendante à ce que pour raison de la perte de leurs liures et chartres de la fondation et auctorisation dicelle confrarie faicte par le feu pape Léon par sa bulle du moys d'auril mil cinq centz vingt et ayant retrouvé ung petit liure imprimé de l'approbation de lad. confrarie prouenu de la biblioteque de feu M<sup>e</sup> Pierre Monfault, vivant président en la Court, et l'un des princes de lad. confrarie, marqué au commencement de lescription et seing du dict feu sieur président et en la fin de feu M. Geoffroy Marie aduocat en lad. court et lecteur dicelle confrarie il leur soit permis de faire de rechef imprimer le dit liure et ordonne que suivant icelluy lesd. princes et confrères jouyront des priuileges concedez à lad. confrarie par lad. bulle. Veu par la Court la dicte requeste, led. liure imprimé response et consentement des grandz vicaires de l'archevesque de Rouen ausquelz par ordonnance de lad. court, lad. requeste a este communiquee



avec la conclusion du procureur général du Roy. Tout considere, LA DICTE COURT a permis et permet ausd. princes et confreres faire imprimer led. liure intitulé Approbation et confirmation apostolique de la confrarie association et statutz de la noble et deuote Conception Notre Dame pour leur valoir en lieu de l'original de la bulle de lad. approbation et fondation jouyr et user des privileges y contenuz comme ilz ont ci-deuant faict et eussent pu faire en vertu dud. original ; Faict a Rouen en lad. Court de Parlement le dix-huictieme jour de janvier lan mil cinq cents quatre vingt dix sept. »

*Signé : de BOISLEUESQUE.*

Ce livre des statuts, qu'on croyait réduit à un seul exemplaire, dès 1597, doit être bien rare aujourd'hui ; cependant, je vous en signalerai deux : l'un a été payé soixante francs, à la vente de M. Riaux<sup>1</sup>, par M. Mancel, libraire à Caen<sup>2</sup>, et l'autre se trouvait chez M. Licquet, où nous l'avons acheté, au prix de cinquante francs. Cet exemplaire n'est pas celui qui a été présenté au parlement, mais il a aussi appartenu à la confrairie, car il a été coté par M. Cotton Deshoussayes, son secrétaire, sous le n° 3 des livres qu'elle possédait en juillet 1771. Il se compose de vingt-six feuillets, petit in-8°, fort bien imprimé, en caractère gothique ; très serré ; il ne porte ni date, ni nom d'imprimeur, mais on peut supposer qu'il a été imprimé à Rouen, peu de temps après la fulmination de la bulle, c'est-à-dire en 1521. En voici le titre :

Approbacion et confirmation apostolique de la confrarie asso-

<sup>1</sup> Secrétaire-archiviste de la chambre de commerce de Rouen, connu par son goût pour les livres rares, dont il avait réuni une assez belle collection. Mort en décembre 1829.

<sup>2</sup> J'ai cherché à savoir si cet exemplaire ne serait pas celui qui porte la signature de *Monfault* ; mais M. Mancel n'a pas répondu à mes demandes réitérées.



ciacion et statutz de la noble et deuote confraternite de la Conception Nostre Dame instituce a present en leglise de Nostre Dame du carme a Rouen avec ottroy de grans pardons indulgences concessions et priuileges donnez et conccdez respectiuement a perpetuite et irreuocablement par nostre saint pere le pape moderne aux princes maistres confreres et associez, et autres bienfaiteurs, zelateurs, augmentateurs du bien et honneur de lad. confraternite. Ensemble la teneur desditz statutz et ordonnances dicelle confraternite.

Un second livre rare a été acheté par nous à la vente de M. Licquet<sup>1</sup>. Il est intitulé :

Palinodz, Chantz royaulx, Ballades, Rondeaux, et Epigrammes, a l'honneur de l'immaculee Conception de la toute belle mere de Dieu Marie (Patrone des Normands) presentez au Puy a Rouen Composez par scientifiques personnaiges desclairez par la table cy dedans contenue. Imprimez à Paris. (*Voir page 226.*)

Ce livre, in-8°, petit format, composé de cent feuillets, avec pagination et signatures, a été imprimé à Paris par *Petrus VIDOUËUS*. Il est sans date; mais on voit, dans l'histoire de l'imprimerie, par Jean de la Caille, que *Pierre Vidoue* paraît n'avoir commencé à imprimer qu'en 1525, et qu'il est mort vers 1543. D'un autre côté, il résulte

<sup>1</sup> Il a été payé 30 fr., avec quatre autres, savoir : 1° un volume des publications de 1769, dont nous possédions déjà deux exemplaires, et que l'Académie a offert à M. Nicéas Periaux, sur ma proposition, en reconnaissance de ses bons offices; 2° *Lettres patentes du Roi, contenant la création, les privilèges et exemptions octroyez par sa majesté et ses prédécesseurs rois, aux capitaines arbalestriers de Rouen*, etc.; imprimé à Rouen en 1696; 3° *Privilèges de la compagnie des cent quatre arquebusiers de la ville de Rouen*, etc.; imprimé à Rouen en 1774; 4° un exemplaire du *catalogue des livres de l'Académie Royale de Rouen*, par l'abbé Vrégeon, avec son frontispice, portant l'année 1784. Déjà M. Duputel en avait donné à l'Académie un exemplaire, auquel est joint le portrait de l'auteur, mais sans frontispice.

d'un manuscrit existant à la bibliothèque de Rouen , contenant des chants royaux sur l'immaculée Conception, de l'an 1519 à l'an 1528 , que quelques-uns des chants du livre sont de 1520 à 1524<sup>1</sup>. Je présume donc qu'il a dû être imprimé vers 1525. Il provient aussi de la confrairie.

Ces poésies allégoriques , en langage suranné , présentent aujourd'hui bien peu d'intérêt : cependant vous ne serez peut-être pas fâchés , Messieurs , de faire connaissance avec un chant royal de *Pierre Apuril* (ou *Avril* ), couronné en 1521. Parmi ceux que j'ai parcourus , c'est celui qui m'a paru le plus remarquable. Satan y est désigné sous l'emblème d'un rusé pêcheur, et la ligne palinodiale : *Le beau dauphin qui ne fut jamais prins* , fait allusion à la Vierge. Le voici :

Vng fin pescheur gectant iadis ses rethz  
 Dedans la mer pour les gros poissons prendre  
 A son plaisir et les tenir serrez  
 Sans eschapper , ne sceut iamais comprendre  
 Comme il pourroit le beau daulphin surprendre,  
 Car en nageant il est veu si agile  
 Et si fort prompt que autre poisson fragile  
 En le supuant demeure vain et las  
 Tant que du fin pescheur il est surprins ,  
 Mais on ne voit tomber dedans ses lacqz  
 Ce beau daulphin qui ne fut iamais prins.

Cestuy pescheur de ses gros dardz ferrez  
 Sur ce daulphin a voulu entreprendre :  
 Mais ses herpons dont il a enferrez  
 Les marsouyns nont peu de poincte prendre  
 Sur son escaille on ny a que reprendre ,

<sup>1</sup> Voici les années auxquelles se rapportent quelques - unes des poésies de ce livre : celles de Guillaume Cretin , 1520 ; Pierre Apuril , 1521 et 24 ; Jacques Le Lieur, 1522 ; et Nicolle Lescarre , 1524.

Parquoi voyant son art estre inutile  
A decepuoir ce daulphin tant utile  
Cest retire avec gens contumatz  
Faulx enuieux plains de mauuais espritz  
Qui vont blasmant malgre roys et primatz  
Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

Le beau daulphin sur ses costez dorez  
Et sur son chef porte le beau liz tendre  
A trois fleurons que nature a dorez  
De xel splendeur quon voit le poisson tendre  
A li suyuir : et se aucun veult pretendre  
A lengloutir : sa clarte qui rutille  
Ne peut souffrir que aucun accres mutile  
Sa grant beaulte qui recluyt hault et bas  
Dont tous poissons sont de plaisir esprins  
Ainsi voyans en prenant ses esbatz  
Le beau daulphin qui ne fut iamais prins.

La grand baillaine a ses gros yeulx virez  
Vers ce daulphin pour ses dens sus estandre  
Mais les rayons de luy ont desuirez  
Ses fiers regardz , et si ont fait descendre  
Ses grans fanons sans plus tel prope attendre  
Par ce quil est sans condition vile  
Poisson royal franc de debte seruite  
Courbe en bas : tout humble et sans debat  
Sur tous poissons ayant le loz et pris  
Dit a bon droit sans prendre aucuns combas  
Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

Du daulphin sont les doux chans desirez  
De tous humains : et veult leur voix entendre  
En rendant son , contre les cueurs irez  
Sans de rigueur voulant vers eulx contendre  
Quant Arion voulut sa harpe tendre



Il le porta par la mer en maint isle  
 Dont euada la grant rigueur hostile  
 Des mariniers desirans son trespas  
 Lesquelz du roy de Corinthe reprins  
 Congueurent bien passans le mortel pas  
 Le beau daulphin qui ne fut iamais prins,

Renuoy.

Le pescheur est Sathan qui perd ses pas  
 Ses rethz et dardz sont bien ditz par compas  
 Mauldit peche qui ne touche au pourpris  
 De lhumble Vierge appellee en ce pas  
 Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

NOUVEAUX RÉGLEMENTS. — *La Confrairie prend le titre  
 d'Académie.*

1537 à 1731.

Maintenant, Messieurs, je rappellerai votre attention sur la confrairie : nous l'avons quittée au moment où elle venait d'obtenir l'autorisation de réimprimer ses anciens réglemens ; mais elle n'en profita pas, parce qu'elle reconnut qu'ils laissaient beaucoup à désirer et que *le siècle plus poli avait insensiblement introduit de nouveaux usages* avec lesquels il convenait de les mettre en harmonie ; en effet, ils roulaient presque entièrement sur le cérémonial des offices auxquels les confrères devaient assister ; ils furent donc revisés le 17 août 1614, ainsi qu'il résulte de l'approbation donnée à Paris le 22 septembre, même année, par le duc de Joyeuse, cardinal archevêque de Rouen, et de l'arrêt du parlement du 25 du même mois ; ils furent ensuite arrêtés définitivement dans une assemblée générale, tenue le dimanche 14 décembre suivant, où les princes et confrères se réunirent, au nombre de vingt-cinq<sup>1</sup>. L'archevêque

<sup>1</sup> On en trouvera les noms dans la liste des princes.

y donna une nouvelle approbation le 18 du même mois, et un troisième arrêt de parlement, du 11 mars 1615, en permit de nouveau l'impression, qui eut lieu la même année, en cinquante-quatre articles, comme on le voit par un livre qui se trouve à la Bibliothèque de Rouen, et qui est intitulé : *Le Pvy de la Conception de Nostre-Dame fondé au conuent des Carmes à Rouen. Son origine, érection, statuts et confirmation.* Petit in-8° de 175 pages. — M. le marquis Lever a bien voulu me communiquer un exemplaire d'une édition qui paraît avoir été faite l'année suivante et qui est toute semblable, si ce n'est qu'il y a trois pages de plus. Il a appartenu à l'abbé Guiot, qui y a fait plusieurs notes. Le même livre contient la bulle, ainsi que les actes dont j'ai parlé précédemment, et quelques autres, notamment la confirmation des nouveaux statuts par l'archevêque de Rouen, en date de Paris, le 18 décembre 1614.

Ces divers actes existent dans nos archives, à l'exception de la seconde approbation de l'archevêque.

Les nouveaux règlements ne sont pas moins curieux que les anciens; ils donnent une idée de la pompe que la confrairie mettait dans ses cérémonies, et des frais considérables auxquels était tenu le prince en exercice. On y trouve les règles des compositions pour lesquelles des prix étaient proposés, au nombre de cinq, savoir : *le chant royal, la ballade, la stance, l'ode et le sonnet.* Ils sont suivis de pièces données comme modèles de la forme de ces mêmes poésies. Enfin, le livre se termine par une liste des princes et confrères de la Conception, depuis l'an 1486 jusqu'en 1614, mais sans indication de qualités ni de dates, de sorte qu'elle est tout-à-fait insignifiante.

D'après ces règlements, le 7 et le 8 décembre, jours consacrés à la fête de la Conception, le prince devait faire décorer l'autel principal de l'église des Carmes, et, de plus, le chœur, le dimanche d'après, où la messe était chantée

par les religieux, les musiciens et l'organiste. On procédait ensuite à l'élection du prince de l'année suivante.

Les signes des prix, savoir : une *palme*, un *lis*, un *rosier*, un *miroir*, une *tour*, un *soleil*, un *chapeau de laurier* (c'est-à-dire une *couronne*), une *étoile* et un *anneau*, étaient exposés d'abord sur l'autel, et ensuite sur le théâtre du Puy, qui était orné de tapisseries et d'un dais. On les rangeait sur une table, devant les princes et confrères. Les poètes et personnages considérables invités à la cérémonie étaient assis à des tables latérales.

Un docteur choisi par le prince faisait un discours d'un quart d'heure en l'honneur de la Vierge; puis les poètes qui avaient remporté les prix de l'année précédente, étaient appelés, à haute voix et au son des trompettes, pour venir en rendre des grâces publiques, dans un compliment en vers adressé au prince. Enfin on lisait les pièces envoyées au concours, et le jugement était prononcé immédiatement.

C'est ainsi, Messieurs, que la confrairie, s'occupant de plus en plus de littérature, devint une association mixte qui prit le titre d'ACADÉMIE.

En 1614, M. de BRETEVILLE fonda le *laurier* pour prix de l'*épigramme* ou *allégorie latine*. Il composa une nouvelle invitation aux poètes, et il peut être considéré comme l'un des législateurs du Palinod, car il contribua puissamment à la réforme des anciens règlements et fut éditeur de ceux qui furent imprimés en 1614 et 1615, avec un *Précis historique* de sa composition.

En 1624, François DE HARLAY, archevêque de Rouen, rehaussa encore l'institution, en fondant la *ruche d'argent*, pour l'*ode pindarique latine*, appelée aussi *ode pontificale*, à cause de son fondateur. Le concours de cette année fut nombreux et brillant; plusieurs poètes, qui ne



s'y présentaient pas<sup>1</sup>, adressèrent au prince des vers sur le nouveau symbole dont il venait d'enrichir le Puy.

Le *miroir d'argent*, pour l'ode française, fut fondé trois ans après par Hallé d'ORGEVILLE.

Vers l'an 1640, un poète nommé Léonard VILLARS, natif d'Athènes, voulut remplir, dans toute leur rigueur, les vues de François de Harlay, en composant, en l'honneur de l'immaculée Conception, une ode dans la langue et dans la forme des odes de Pindare. Elle fut imprimée d'abord en 1644, et insérée depuis, avec une traduction latine et une traduction française, celle-ci par l'abbé Auger, dans le Recueil de 1781.

Les concours de 1635 et 1636 méritent d'être cités pour le nombre et le talent des auteurs ; mais on lit, dans la *Muse Normande* de David Ferrand, qu'en 1636, l'avarice du maître des Palinods fit qu'il n'y eut point de trompettes. Aussi, le même Ferrand le tourna-t-il en ridicule, dans un chant royal, en style purin<sup>2</sup>, qu'il récita sur le Puy, le lendemain de la distribution des prix.

On doit faire aussi une mention particulière du concours de 1640, puisque, parmi les lauréats, se trouve Jacqueline PASCAL, sœur du célèbre Blaise Pascal, née à Clermont en 1625, et, par conséquent, à peine âgée de quinze ans<sup>3</sup>. L'année suivante, Antoine CORNEILLE (voir la liste des lauréats) fit, en son honneur, un chant royal, dont la ligne palinodiale est :

La seule fille en ce Puy triomphante.

Cette même année, Thomas CORNEILLE, alors âgé de seize ans, obtint le *miroir* pour une ode française.

<sup>1</sup> Les pièces envoyées en dehors du concours étaient dites *données*.

<sup>2</sup> Langage trivial du peuple de Rouen.

<sup>3</sup> En 1652, elle entra au monastère de Port-Royal, où elle fit profession l'année suivante. Morte en 1661.

La principauté de *Nicolas DE LA PLACE* fut ensuite une des plus remarquables de son siècle, par la réputation des poètes couronnés, et par cette singularité qu'il fut lui-même au nombre des lauréats, pour une allégorie latine, ainsi que son ami intime, *Bernard LE PIGNY*, qui avait été prince en 1633.

Cependant, une nouvelle apathie s'empara bientôt des membres de l'Académie des Palinods : de 1654 à 1698, on ne trouve la trace que de deux concours ; encore n'y avait-il pas de princes ; mais, en 1699, M. de BONNETOT réussit à rendre à l'association toute sa splendeur. Il fonda le *prix d'éloquence*, auquel on a dû, par la suite, des ouvrages fort distingués. Dans l'origine, ils se rapportèrent tous à la *Vierge* ; mais, ensuite, on indiqua des sujets de morale ou d'histoire et des éloges. Cette heureuse innovation a donné naissance aux excellents discours : *Sur le danger de la lecture des livres contre la religion*, par *Paris*, de Nevers, avocat au parlement, et professeur de rhétorique au collège royal de Bordeaux, couronné en 1769 ; — *Sur l'utilité et les avantages d'une société académique, consacrée en même temps à la religion et aux lettres*, par *Rossel*, avocat à Paris, couronné en 1771 ; — *Sur la religion qui élève l'ame et agrandit l'esprit*, par l'abbé de *Formé*, couronné en 1773 ; — sur cette question : *Quels sont, outre l'inspiration, les caractères qui assurent aux livres saints la supériorité sur les autres productions de l'esprit*, par *Louis-Frédéric Ancillon*, pasteur de l'église française, à Berlin, etc., etc. Tous ces ouvrages se trouvent dans les recueils annuels de l'Académie.

DESMARETS DE VAUBOURG, prince en 1701, ne montra pas moins de magnificence que plusieurs de ses prédécesseurs. Une chose très remarquable pour le temps, c'est qu'il fit donner avis aux auteurs de ne point exagérer les louanges de la patronne du Puy, et d'éviter, par exemple, le terme *adoration*, afin de ne pas blesser ceux d'une autre

communion. En 1706, on leur donna un autre avertissement sur l'inconvenance d'emprunter leurs sujets à la mythologie, et de mettre la Vierge en parallèle avec des personnages de la Fable; en conséquence, les juges déclarèrent qu'ils ne recevraient dorénavant que des sujets tirés de l'*Écriture-Sainte*, de l'*Histoire ecclésiastique* ou *civile*, ou de l'*Histoire naturelle*. Cette injonction ne fut cependant pas exactement observée, et les juges eux-mêmes se relâchèrent de leur rigueur; aussi, le même avertissement fut-il renouvelé en 1713, et l'on y ajouta cette singulière apostrophe, qui se reproduit pendant plusieurs années : *On ne répondra point aux injures verbales ou par écrit, de ceux qui auront manqué les prix. C'est bien assez qu'on ait eu la fatigue de lire leurs mauvaises pièces.*

L'avènement de M. de LOURAILLE à la principauté, en 1731, fut encore une époque mémorable pour les Palinods, qui manquaient de Mécènes depuis plusieurs années; il fonda le prix de l'*hymne française*, dont le sujet était un des *mystères de la Vierge*, qui furent traités successivement chaque année dans l'ordre suivant : 1° la *conception*; 2° la *nativité*; 3° la *présentation*; 4° l'*annonciation*; 5° la *visitation*; 6° la *purification*, et 7° l'*assomption*. — La huitième année, on recommençait, de sorte que les pièces couronnées formèrent, par la suite, une hymnologie parthénique qui dut paraître alors fort intéressante.

Les Carmes eux-mêmes, dépositaires des fonds de l'Académie, et chargés du cérémonial des solennités, y déployèrent cette année un zèle inaccoutumé. Ils avaient alors parmi eux un sujet distingué, le père Louis MARCHE, qui composa, d'après celui de M. de Breteville, un nouveau *Précis historique de l'origine de l'Académie* : ce précis, qui remplaça les anciens sermons et les discours d'ouverture, en usage depuis une trentaine d'années, fut réimprimé en tête des recueils annuels jusqu'en 1765, sans autre changement que



l'addition , à la fin de la liste des princes , du nom et d'un éloge succinct du dernier.

A compter de cette époque , l'Académie des Palinods ne connut plus , jusqu'à sa chute, que des jours prospères , tant par le mérite et la générosité de ses princes , que par le nombre et les talents des auteurs qui se disputèrent ses couronnes.

*Troisième renouvellement des statuts.*

1732 à 1768.

La principauté de M. de PONTCARRÉ , en 1732 , fut une des plus brillantes qu'on eût encore vues : les statuts furent renouvelés ; les genres de poésie surannés du *chant royal* et de la *ballade* furent supprimés ; les prix du chant royal furent proposés pour une *seconde ode française* de dix strophes de chacune dix vers de huit syllabes ; celui de la ballade , pour des *stances* ou quelque autre pièce française , au choix des poètes ( v. 1769 ) ; une nouvelle invitation aux poètes fut composée par l'abbé Saas ; enfin , aux anciennes médailles offertes en prix , dont , est-il dit , la façon surpassait de beaucoup la matière , ce qui les rendait très modiques , le prince substitua des jetons qu'il fit frapper , et dont il donna les coins. Les lauréats devaient recevoir un nombre de jetons proportionné à la valeur indiquée pour chaque prix. Ces diverses circonstances excitèrent l'émulation des auteurs , qui se présentèrent en foule.

Nous avons retrouvé , chez M. Licquet , l'un des coins des jetons , une planche qui en représente les deux côtés , et un jeton en argent ( v. p. 233 ). Ces objets , avec le cachet de l'Académie , et quelques planches en cuivre , sur lesquelles sont gravés des emblèmes ou des armoiries de princes , ont été achetés quinze francs. Les armoiries se plaçaient en tête du cahier de l'année , et dans l'affiche de l'annonce des prix.

On compte , parmi les plus célèbres , le concours de 1737 ;

trois des lauréats furent des génovésains, dans le couvent desquels demeurait à Rouen le duc de Fitz-James, prince de l'année. Un victorin de Paris, qui garda l'anonyme (v. la liste des lauréats), obtint le prix d'honneur. Les concours des deux années suivantes furent aussi très brillants. Une foule d'auteurs se présentèrent à celui de 1750, dont l'ouverture se fit par des élèves du collège de Rouen, qui récitèrent, à la louange du prince, une espèce de plaidoyer poétique, où trois muses : *Clio*, *Euterpe* et *Erato*, se disputaient l'honneur de faire le meilleur portrait d'un bon juge.

La dévotion au *sacré cœur de Jésus* s'était établie et répandue dans la ville et le diocèse de Rouen ; celle du *divin cœur de Marie* était introduite dans les communautés, et l'on s'occupait des offices propres à cette nouvelle solennité ; les hymnes en furent mises au concours en 1752, et deux furent couronnées : l'une est de l'abbé LEVASSEUR, de Rouen ; l'autre, de *Jacques-François COGE*, de la même ville, alors au séminaire de Joyeuse, et depuis chanoine de Poitiers. Au nombre des lauréats de cette année, se trouve *Jacques-Joseph RACINE*, auteur d'une excellente ode latine. Ce concours eut encore cela de particulier, que ce fut un enfant qui en fit l'ouverture, par un compliment en vers français adressé au prince.

L'émulation ne tarda cependant pas à se ralentir ; mais M. de Missy sut la ranimer en 1759, et l'heureuse influence de ses efforts se fit sentir jusqu'à l'élection de son successeur, qui n'eut lieu que quatre ans après.

En 1766, il n'y eut point de prince ; le zèle des juges y suppléa : ils s'efforcèrent de donner une forme plus académique au concours, qui s'ouvrit par un discours relatif aux opérations littéraires dont on allait s'occuper, et cet usage fut toujours continué depuis. Les ouvrages envoyés furent nombreux et fort distingués ; plusieurs étaient relatifs



à la mort du dauphin, fils de Louis XV, arrivée vers la fin de l'année précédente. L'Académie fut également privée de prince en 1768 ; mais le concours n'en fut pas moins remarquable, surtout par le couronnement de madame du Bocage.

*Quatrième et dernier renouvellement des statuts.*

1769 à 1790.

L'année suivante, une des plus heureuses révolutions s'opéra dans l'Académie, qu'on était loin de croire si près de sa chute. Elle revisa, pour la dernière fois, ses statuts et règlements, qui furent rédigés en sept titres différents, composés ensemble de soixante-deux articles, et elle adopta de nouvelles formes dans la poésie. La *rose*, ancien prix de la *ballade*, fut proposée pour l'*idylle*, et, après avoir été négligé pendant quelques années, le prix d'éloquence fut rétabli. (v. l'année 1699.)

Toutes ces nouveautés furent de puissants aiguillons pour l'émulation : on leur dut un concours nombreux et brillant. Le prix d'honneur fut remporté par un jeune parent du grand Corneille : LE PESANT DE BOISGUILBERT (*Jean-Pierre-Adrien-Augustin*), pour un poème d'une certaine étendue, dont le sujet était : *la sédition d'Antioche, du temps de Théodose*. Un prix extraordinaire fut décerné à une ode française sur le *Triomphe de l'Eglise*, par DURUFLÉ, d'Elbeuf, avocat, couronné plusieurs fois avant et après cette époque.

Au commencement du recueil de cette année, 1769, se trouve un discours d'ouverture de l'abbé Cotton des Houssayes, où l'on voit que notre vénérable doyen, M. d'Ornay<sup>1</sup>, fut nommé membre de l'Académie des

<sup>1</sup> M. d'Ornay est mort pendant l'impression de cet ouvrage, le 25 novembre, à midi, en son domicile à Saint-Georges-de-Bocher-ville, à l'âge de cent cinq ans trois mois et deux jours. Il était né le 23 août 1729.



Palinods en même temps que M. Haillet de Couronne, qui en devint juge-né, par suite de sa nomination aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen, en remplacement de M. Maillet du Boullay, décédé. Il est à remarquer qu'on a relié dans le même volume deux éloges de ce dernier, l'un par M. Cotton des Houssayes, pour les Palinods, l'autre par M. Haillet de Couronne, pour l'Académie royale.

En 1771, l'Académie renonça à l'usage de donner des jetons en prix et revint à celui des médailles, dont le nombre fut fixé à quatre. On voit, par un livre des comptes des dernières années de l'Académie de l'immaculée Conception, que nous possédons, l'indication de l'achat de quarante-cinq de ces médailles en quatorze ans; la plupart furent achetées à Paris, et coûtèrent de vingt-quatre à trente livres; en 1788, elles furent faites par le sieur Le Peton, de Rouen, près de la Crosse, au prix de trente-six livres; celles de 1789, qui sont les dernières, venaient de Paris et coûtèrent trente-trois francs.

Il y avait quatre de ces médailles chez M. Licquet; elles ont une valeur intrinsèque de près de vingt francs, et nous en avons eu deux pour cinquante francs. Les deux autres ont été achetées pour la Bibliothèque de la ville. Ces médailles sont un ouvrage d'orfèvrerie, elles sont coulées et ciselées; d'un côté est la Vierge dans un soleil, posée sur un croissant et ayant un serpent sous les pieds<sup>1</sup>; de l'autre, les signes de huit des anciens prix; dans l'une, le milieu est occupé par le roi David, jouant de la harpe,

<sup>1</sup> Cette image mystique de la Vierge-mère était d'autant plus vénérée, que plusieurs papes avaient accordé des indulgences aux fidèles qui prieraient dévotement devant cette sainte allégorie. Voici une oraison relative à cette image, avec son avis préliminaire; elle a probablement été répétée dans plusieurs livres liturgiques des quinzième et seizième siècle, et est extraite d'un petit ouvrage ascétique, sans nom de lieu, et sans date, mais qui a probablement été imprimé à Paris vers 1490. Il a pour titre : *Confessio generalis ac perutilis domini Andreæ hyspani sanctæ*

et un petit ange qui tient le livre de musique <sup>1</sup> ; dans l'autre, ce milieu est resté vide pour y graver une inscription. Il paraît que ces médailles, dont la gravure est ci-jointe, se faisaient d'après une espèce de modèle en plomb, allié d'un peu d'étain, qui était également chez M. Licquet, et qui a cela de remarquable, que le milieu est sur une petite plaque séparée.

Cette même année 1771, madame de l'ETOILE obtint le prix de l'idylle ; elle avait déjà eu précédemment un succès semblable, pour une ode française imitée du premier cantique de Moïse. Cette fois-ci, son sujet était *le Réveil d'Abel*. C'était la troisième pièce de ce genre couronnée par l'Académie des Palinods : la première, intitulée *les Bergers*, par Jean-Baptiste-Léonor du HECQUET, de Rouen, l'avait été en 1769 et la seconde en 1771 ; c'était *la Mort du juste*, par le comte de LAURENCIN.

Trois ans après, deux nouvelles muses se présentèrent : madame de COURCY fut couronnée, pour une pièce de vers libres sur *les passions* ; et le prix d'honneur (v. p. 234 en

*romanæ ecclesiæ penitentiarii*. — Claude Jaumar, in-12 ; goth. et sans pagination.

*Sequitur alia oratio de beata virgine quam Sixtus papa quartus* (François de la Rovère, de Savone, pape de 1471 à 1481) *confirmavit et dedit indulgentias undecim mille annorum coram ymagine beatæ virginis Mariæ stans in sole et habens lunam sub pedibus.*

*AVE sanctissima Maria mater Dei, Regina cæli, porta Paradisi, Domina mundi. Tu es singularis Virgo pura ; tu concepisti Jesum sine peccato : tu peperisti creatorem et salvatorem mundi in quo ego non dubito. Ora pro me Jesum dilectum filium tuum et libera me ab omnibus malis. Amen.* — (Note de M. E.-H. Langlois.)

<sup>1</sup> Sujet d'une composition très connue de Champagne, qui se trouve gravée par plusieurs artistes dans divers livres liturgiques. La légende : *Posuit immaculatam viam meam*, est tirée du psaume 17, verset 33. Voici la traduction de Le Maistre de Sacy : *Dieu a fait que ma voie a été sans tache*. Dans l'office du diocèse de Rouen on trouve : *Dieu m'a fait marcher dans l'innocence*.

quoi il consistait) fut décerné à madame de LAURENCIN, pour *une épître, en vers français, d'une femme à son amie, sur l'obligation et les avantages qui doivent déterminer les mères à allaiter leurs enfants, conformément au vœu de la nature*. Ce poème fut entendu avec tant de plaisir, que l'assemblée en demanda une seconde lecture. La même dame obtint un nouveau triomphe en 1777, pour une idylle intitulée *Alceste et Méloé, ou le chant de l'amour maternel*.

L'Académie avait proposé, en 1775, pour sujet de prix extraordinaire, un poème destiné à célébrer l'inauguration d'un monument érigé à Vienne, en 1647, par l'empereur Ferdinand III, en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge. Ce prix fut remporté, en 1777, par l'abbé TAVERNE, maître des jeux floraux à Toulouse, et on lui envoya un petit modèle du monument en ébène, surmonté d'une Vierge en argent.

La plupart des armoiries des *princes* décoraient le chœur et la nef de l'église des Carmes. Celles du dernier élu se plaçaient provisoirement près de la porte, jusqu'à ce que le successeur vînt y substituer les siennes. Cette décoration fut remarquée par l'empereur Joseph II, qui entendit la messe dans cette église, le dimanche 1<sup>er</sup> juin 1777, avant de partir de Rouen pour le Hâvre, et il laissa entrevoir qu'il serait disposé à accepter le titre de *prince des Palinods*, car le religieux qui lui avait fait l'explication de ces armoiries lui ayant dit : « Il se trouve bien quelques aigles dans ces écussons, mais elles ne sont pas éployées. » — « Patience, mon père », répondit l'illustre voyageur. Les événements politiques qui absorbèrent bientôt l'attention de l'Europe, ne permirent pas de lui rappeler cette espèce de promesse.

*Troisième année séculaire de l'institution du Palinod.*

Dès 1785, l'Académie s'était occupée des moyens de donner de l'éclat à la troisième année séculaire de son



institution. Depuis long-temps, on ne couronnait plus les auteurs le jour même de la Conception, à cause de la longueur de la liturgie, et l'on avait souvent varié sur l'époque de cette cérémonie, qu'on crut devoir fixer définitivement au jeudi d'après la mi-carême. L'annonce en fut publiée le 17 décembre par la voie du *Journal de Normandie*, dont voici un passage : « Transporter la scène  
« académique de l'hiver au printemps, c'est remplacer un  
« désagrément par un attrait. Le temps où renaissent les  
« fleurs semble fait pour produire des couronnes. Les  
« juges, les auteurs, le public, chacun y trouvera son avan-  
« tage. Nos savants concitoyens n'y seront peut-être pas  
« insensibles. Le sexe d'un goût délicat, mais d'une santé  
« faible, aime les lettres et redoute les frimats. Invitées par  
« la renaissance des beaux jours, touchées des agréments  
« d'un rendez-vous littéraire, les grâces, comme autrefois  
« dans la Grèce, se feront une fête de sourire aux muses,  
« de se rendre à notre lycée et de prêter à ses jeux un  
« nouvel éclat. »

Ce concours eut encore cela de remarquable, que l'abbé Guérin du Rocher y présenta une ode grecque en l'honneur de la Vierge. Parmi les différents peuples dévoués au culte de Marie, le poète distingue les habitants de la Neustrie, contrée féconde en grands hommes, et rappelle les fameuses expéditions de la nation normande :

« La belliqueuse Angleterre, dit-il, les agréables contrées  
« de la Grèce, Naples, la Sicile, les bords enchantés de  
« l'Oronte qui baigne les murs de la superbe Antioche,  
« conservent encore d'illustres monuments de ses victoires.  
« Ses braves et généreux guerriers, qui étendirent leur  
« domination sur tant de vastes états, comptèrent pour  
« rien tous ces bruyants exploits, jusqu'à ce qu'ils eussent  
« consacré uniquement au service de leur souveraine et à  
« la gloire de son divin fils, leurs armes triomphantes.

« Pleins d'une sainte ardeur , ils attaquèrent les Arabes  
« brutaux et impies qui osaient marcher insolemment sur  
« le sol sacré que vos pieds augustes avaient touché. Votre  
« patrie fut délivrée du joug de ces profanateurs impurs. Ils  
« disparurent, devant ces cohortes terribles , plus vite que  
« l'aiglon ne chasse devant lui un léger tourbillon de  
« poussière. »

Le nouveau siècle palinodique s'ouvrit sous les plus heureux auspices par l'avènement de M. de PONTCARRÉ à la principauté , en 1787 , et tout semblait annoncer une longue prospérité à l'antique institution du Puy , qui touchait , au contraire , à sa ruine. Le prince proposa , pour sujet de prix extraordinaire , la question de savoir *quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne*. Aucun des mémoires envoyés n'ayant paru digne d'être couronné , le même sujet fut continué en 1788 et 1789 , mais on ne put décerner le prix.

Pour donner plus de liberté aux poètes , l'Académie leur avait laissé le choix du sujet des poésies et des langues grecque, latine et française. Elle croyait n'avoir à redouter qu'une trop grande affluence de concurrents , mais son attente fut trompée : les pièces furent peu nombreuses et peu remarquables.

La prochaine réunion des États-généraux occupait tellement tous les esprits, en 1789 , que l'Académie décida de remettre à l'année suivante sa séance publique qui ne devait plus avoir lieu , car les événements de la révolution amenèrent bientôt la dissolution de cette société , dont les archives <sup>1</sup> étaient restées entre les mains de M. Boistard de Prémagny , l'un des juges du Palinod , qui les remit à M. Gosseume, notre archiviste, ainsi qu'il résulte de votre

<sup>1</sup> Il y a apparence que ce n'en était qu'une faible portion, le reste aura été disséminé ou même détruit à la révolution.



délibération du 28 juillet 1820 (p. 15 du registre). Mais il paraît que M. Licquet en garda une partie, que lui-même avait sans doute fini par oublier et que nous avons heureusement recouvrée.

Ici se termine le *précis* de l'histoire de l'Académie de l'Immaculée Conception ; mais je crois devoir y ajouter, sous divers titres, des renseignements dont la réunion m'a coûté d'assez longues recherches, et qui, je l'espère, Messieurs, ne vous sembleront pas dépourvus d'intérêt.

---

*Livres et manuscrits relatifs aux Palinods, et qui se trouvent dans les archives de l'Académie royale de Rouen.*

Livres cotés par l'abbé Cotton des Houssayes :

N<sup>o</sup> 3. *Approbacion et confirmacion apostolique de la confrarie, association et statutz de la noble et deuote confraternité de la Conception Nostre-Dame*, etc.

Ce petit livre est le plus ancien et le plus précieux de tous. (v. p. 208.)

N<sup>o</sup> 1. *Palinodz, chantz royaulx, ballades*, etc. (v. p. 209.)

Ce livre laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la correction : ainsi, dans le seul chant royal que j'ai cité, p. 210, il y avait deux vers faux, et le nom d'*Aaron* au lieu de celui d'*Arion*.

N<sup>o</sup> 5. 1612 à 1630. *OEuvres poétiques tant français que latins qui, depuis l'an 1612 à l'an 1630, ont remporté les prix au Puy de l'Immaculée et très sainte Conception de la Vierge Marie fondé à Rouen.*

Manuscrit petit in-folio, fort bien écrit, en caractères imitant l'impression.

N<sup>o</sup> 6. 1631 à 1646. Manuscrit semblable au précédent, mais encore plus soigné et entremêlé de lettres rouges. Il y manque l'année 1637, dont les feuillets sont restés en blanc.



N<sup>o</sup> 8<sup>1</sup>. 1647 à 1653, 1659, 64, 74, 75, 77, 78, 91, 92, 98, 99, 1703, 4, 6, 8, 9, 13, 14 et 16.

Ce troisième manuscrit commence à 1647 et contient un grand nombre de pièces, dont les plus récentes sont de 1716; mais, après l'année 1653, il en manque plusieurs, et l'ordre chronologique est interverti. Il est du même scribe que le précédent, jusqu'à la page 121; le reste est de plusieurs mains, en écriture cursive, et, en partie, assez mauvaise.

N<sup>o</sup> 9. 1701 à 1764. Le quatrième registre est aussi de plusieurs mains, et, en général, peu soigné; il n'indique, ni l'année précise de la plupart des compositions, ni le *Prince* en exercice.

Sans numéro. 1638 et 1641 à 1659. Petit livre imprimé in-8<sup>o</sup>, contenant les œuvres qui ont remporté les prix en 1638 et de 1641 à 1659<sup>2</sup>.

N<sup>o</sup> 11. 1698 et n<sup>o</sup> 12. 1720, 21 et 22. Deux petites bro-

<sup>1</sup> Il paraît qu'il y a erreur dans cette cote, qui devrait être 7, puisque les années des pièces contenues dans ce volume suivent immédiatement celles du précédent.

<sup>2</sup> On croit que le premier recueil a été imprimé, en 1612, par *Vaultier*, à Rouen; le second, en 1638, et les suivans, jusqu'en 1659, par *David du Petit Val*, aussi à Rouen. On peut supposer que, depuis ce temps, la plupart des poésies couronnées ont été imprimées; mais plusieurs de ces recueils ont dû être perdus. Voici l'indication de ceux dont j'ai pu avoir connaissance; tous les imprimeurs sont de Rouen, excepté un: 1669, *Laurent Thierry*; 1670, *Laurent Maurry*; 1671, *Antoine Maurry*; 1672 à 76, *Thomas Maurry*; 1682, *Laurent Machuel*; 1691 à 95, *Jean-Baptiste Machuel*; 1696 à 98, *Pierre Viret*; 1700, *P. Hérault*; 1701 et 2, *P. Viret*; 1704 et 5, *veuve Jean Oursel*; 1706 à 8, *Le Boullenger*; 1709, *Jean Oursel*; 1715, *Vaultier*; 1722 à 36, *Ph.-P. Cabut*; 1737, *Viret*; 1741, *veuve Oursel*; 1745, *François Oursel*; 1747, *veuve Oursel*; 1750, *Laurent Dumesnil*; 1752 à 67, *Étienne-Vincent Machuel*; 1772, *Jacques-Jos. Le Boullenger*; 1776, *Chardon*, à Paris; 1784 (dernier volume), *veuve Laurent Dumesnil*.

chures in-8°, contenant les pièces couronnées en 1698 et en 1720, 21 et 22.

Viennent ensuite cinq volumes in-8° reliés, où se trouvent les cahiers publiés de 1731 à 1781. Le dernier volume, qui contient les années 1776 à 81, a été imprimé en 1784.

*Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Rouen.*

Le premier est un grand in-4°, commençant au dimanche 14 décembre 1516, et contenant des *chants royaux*, *ballades*, etc., dont les dernières pièces sont de Jehan Lombard, maistre Jacques Le Lieur, Mauduit, et Jo. Landasse. Ecriture cursive du temps.

Le deuxième est une copie, in-fol., d'un manuscrit de la bibliothèque royale, contenant des chants royaux de 1519 à 1528. Ecriture moderne médiocre.

Le troisième est in-4°, et, quoique assez volumineux, ne paraît contenir que des poésies de 1544 et 1545, dont la dernière est une pièce dramatique avec des chœurs, intitulée :

*Moral qui fut joue en la feste de la Conception aud Rouen presence dud prince et notable assistance aud an 1544 ou sont introduitz dix personnaiges cest assauoir SAPIENCE IGNORANCE la VIERGE et les sept artz libéraux.*

Ces arts sont ensuite nommés dans le cours de la pièce ; la liste en est curieuse, ce sont : GRAMMAIRE, RHÉTORIQUE, LOGIQUE, ARITHMÉTIQUE, ASTROLOGIE, GÉOMÉTRIE et MUSIQUE. Belle écriture cursive du temps.

Le quatrième, également in-4°, composé d'environ cent feuillets, dont quarante-sept seulement sont écrits, servait à l'inscription des nouveaux associés. Il commence en 1548, et finit au 14 décembre 1657. L'objet en est expliqué en ces termes, au dixième feuillet :

*Ensuit les noms des princes et assocyes du Puy de la*

*tressaincte et immaculee Conception de la glorieusse Vierge Marye mere de Dieu, lesqueulz princes et associes ont promis et promettent faire et payer par chacun an la somme de soixante et dix solz tournoys en deux parties cest assavoir vingt cinq solz pour entretenir les messes seruisses et luminaires et quarante cinq solz pour les distributions manuelles affaire aux princes et associes lesqueulz se treuuent et assistent esdictes messes et seruices.*

Plus tard, à la rétribution annuelle, on ajouta cent solz dentree.

Les promesses des associés sont conçues ainsi :

*Je soubz signe prometz payer soixante dix solz tournoys par chacun an pour les causes deuant dictes deuant la purification de Nostre Dame prochaine venant mil cinq cens quarante huict et de continuer dan en an affaire led paiement.*

Cette formule a été modifiée en 1627, où l'on trouve : *Henry d'Orleans.... s'est rendu de la confrarie et a promis den garder les loix et statuts...*

Ecriture de plusieurs mains, en général assez mauvaise. Dans la suite, je désignerai ce registre par les lettres R. B. R. (*Registre de la Bibliothèque de Rouen.*)

Le cinquième est un in-folio contenant les pièces présentées à l'Académie, et divers renseignemens historiques de 1701 à la dissolution de cette société ; il se termine par une table alphabétique des auteurs couronnés pendant le même temps. Ecriture moderne, assez mauvaise, mais bien lisible.

La bibliothèque royale de Paris possède plusieurs manuscrits des poésies présentées au Palinod, et ornées de magnifiques miniatures.

#### *Livres à consulter.*

Le *Puy de la conception*, dont j'ai parlé page 213, et que j'aurai encore occasion de citer plusieurs fois ; je le désignerai par les lettres L. P.



*L'Histoire de la ville de Rouen*, par un solitaire (Farin).

*La Muse normande*, de David Ferrand.

*La France littéraire*. Le quatrième volume, publié en 1786, par l'abbé Guiot.

*Le Mercure de France*, février 1763, page 94.

*Les Antiquités nationales*, par A.-L. Millin. 1792. (N° 31.)

*Les Mémoires biographiques et littéraires* de Ph.-J.-E.-V<sup>t</sup>. Guilbert. Rouen, 1812.

### *Des prix et des fondations.*

Les signes des prix étaient représentés effectivement, en manière d'ornements, pour être déposés, d'abord sur l'autel de l'église, pendant la messe, et, ensuite, sur le théâtre du Puy. Ils étaient repeints chaque année, et marqués des armes du nouveau prince. Ces signes étaient remis aux lauréats, puis échangés, dans les premiers temps, contre de l'argent, plus tard, contre des médailles ou autres objets, ainsi qu'on va le voir.

Dès 1520, Guillaume Le Roux, seigneur du Bourgheroulde, qui avait été prince en 1512, fonda une rente foncière de 25 livres, pour la célébration du service divin, et pour la récompense des poètes.

Voici, d'après les anciens statuts, la désignation et la valeur des prix :

1<sup>er</sup> CHANT ROYAL, *la Palme*, rachetable par cent sous tournois.

2<sup>e</sup> CHANT ROYAL OU DÉBATTU, *le Lys*, rachetable par soixante sous tournois.

1<sup>er</sup> ÉPIGRAMME LATIN, *le Chapeau de laurier*, rachetable par quatre livres tournois <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les premières épigrammes latines furent présentées au concours de 1515.

2<sup>e</sup> ÉPIGRAMME, *l'Étoile d'or*, rachetable par quarante sous tournois.

BALLADE FRANÇAISE <sup>1</sup>, *la Rose*, rachetable par trente-cinq sous tournois.

RONDEAU <sup>1</sup>, *le Signet d'or*, ou *Affiquet* <sup>2</sup>, rachetable par vingt-cinq sous tournois.

Ces prix furent ensuite augmentés de valeur, et l'objet, ainsi que plusieurs autres, de fondations faites par divers princes, ainsi qu'il suit, selon l'ordre des nouveaux statuts de 1614 :

1613. La *Palme*, échangée contre une *targe* (médaille) d'argent, ayant en relief une palme marquée des armes de M. DE LA ROCQUE, abbé de la Noë, fondateur. Valeur : douze livres.

« Le *Lys*, pareille *targe*, portant l'empreinte d'une

<sup>1</sup> Le prix de la ballade fut fondé dès 1514, par Jaques Des-Hommets; celui du rondeau l'avait été précédemment, en 1510, par Jehan Le Lieur.

<sup>2</sup> J'ai consulté, sur ces deux mots, notre savant confrère, M. E.-H. Langlois; voici, à peu près, ce qu'il m'a répondu : le mot *signet* ou *sinet*, vient évidemment de *signum*, mot sacramentellement consacré pour exprimer l'action de se *signer*, ou, dans le cas dont il s'agit, une représentation de la *croix*. De fort riches bijoux portaient ce nom dans le 16<sup>e</sup> siècle, et au commencement du suivant. Gilles Corrozet, dans ses *blasons domestiques*, en parle ainsi, à l'article où il décrit un précieux cabinet de son époque : « Parmi tant divers joyaulx, sont les riches et gros SIGNEAULX, les patenostres crystallines », etc. Les grosses croix à pierres de nos Normandes, croix aujourd'hui passées de mode, étaient de véritables *sinets* ou *signets*. — L'*affiquet*, mot devenu vulgaire, pour exprimer tous les bijoux dont peut se parer une femme, doit certainement être dérivé d'*affixare*, *infigere*, ficher, attacher, enfoncer. Ce devait donc être à peu près la *fibule* ou l'*agraffe* des anciens, c'est-à-dire, un *fermail* d'orfèvrerie, ou *agraffe vestiaire*; et les riches épingles de chemises dont nous nous servons aujourd'hui, sont de véritables *affiquets*.

- tige de fleurs de lys. Même fondateur. Valeur : huit livres.
1612. Le *Rosier*, échangé contre une petite bague d'or, portant l'empreinte d'une rose. Fondateur, *Marin LE PIGNY*. Valeur : quarante sous.
1596. La *Tour*, premier prix des *stances*, échangée contre une bague d'or, portant l'empreinte d'une tour. Fondateur, messire *Claude GROULART*. Valeur : six livres. (*V.* p. 207.)
1611. Le *Soleil*, deuxième prix des *stances*, une bague d'or. Même fondateur. Valeur : soixante sous.
- « Le *Miroir d'argent*, premier prix de l'*ode française*<sup>1</sup>, une bague d'or gravée d'un miroir. Valeur : soixante-dix sous.
1612. L'*Anneau*, prix du *sonnet*, une bague d'or, portant les armes de M. *Marin LE PIGNY*, fondateur. Valeur : quatre livres. — Le *sonnet* a été substitué au *rondeau*.
1614. Le *Chapeau de laurier* (c'est-à-dire la *couronne*), premier prix de l'*épigramme latine* : deux branches de laurier d'argent, avec les armes de M. *Alphonse de BRETEVILLE*, fondateur. Valeur : neuf livres.
- « L'*Étoile*, deuxième prix de l'*épigramme latine*, une bague d'or, même fondateur. Valeur : quarante sous.
1624. La *Ruche*, prix de l'*ode latine* pindarique ou pontificale. Fondateur, *François de HARLEY*. (*V.* p. 214.)
1627. Le *Miroir d'argent*, prix de l'*ode française*, substitué à la bague d'or. Fondateur, *HALLÉ D'ORGEVILLE*.

<sup>1</sup> Cette composition de quatre, strophes de neuf vers de sept ou huit syllabes, a été appelée depuis *petite ode française*, et le nombre des strophes a été porté à six ou sept. (*Voyez*, plus bas, 1627.)



1699. *La Croix d'or*, prix d'éloquence. Fondateur, *François DE BONNETOT*. (V. p. 216.)
1731. *Un relief ovale en argent, de six pouces de haut, représentant la Vierge*, prix de l'hymne, fondé par *M. DE LOURAILLE*. (V. p. 217.)
1732. *Jetons substitués aux médailles. Seconde ode française*. (V. p. 218.)
1733. *Second Miroir d'argent*, pour le second prix de l'ode française. Fondateur, *Louis LE GENDRE*, de Rouen, sous-chantre de l'église de Paris, etc., bienfaiteur de l'Académie royale de Rouen.
1771. *Nouvelles médailles substituées aux jetons*. (V. p. 221.)

Plusieurs princes donnèrent, en outre, à leurs frais, des prix extraordinaires, dont je vais citer les plus remarquables.

1497. *Simon de BLARRU*, commandeur de Saint-Antoine, à Rouen, donna pour prix les marques distinctives du patron de son ordre et de son compagnon, c'est-à-dire le T des *Antonins* et la clochette du pourceau; l'un et l'autre en argent, pour deux chants royaux. Premier prix : *Nicolas Ravernier*; second : *Richard Bonne Année*.
1499. *Guillaume TASSERIE* donna deux tasses d'argent, aussi pour deux chants royaux. *Pierre Auril* et *Richard Bonne Année*, ses émules et ses amis, les reçurent de ses mains.
1641. *Louis-François de BASSOMPIERRE* donna un médaillon pour un second prix *ex æquo* d'ode latine, à *Jean Samblancoy*.
1644. *Nicolas DELAPLACE* donna une médaille d'or à l'effigie de Marie de Médicis, pour une épigramme latine, à *Antoine Halley*.

1732. M. de PONTCARRÉ donna à l'Académie des coins pour frapper les jetons qui furent substitués aux anciens prix. D'un côté était représentée la *Vierge*, et de l'autre un *Soleil* avec ces inscriptions : *Electa ut sol* et *Hic tenebræ nil juris habent.* (V. p. 218.)
1769. M. *Barthélemy Thomas* LE COUTEULX donna, pour prix principal, une *arche d'alliance* en argent, dont il avait lui-même dessiné le modèle. Ce prix fut remporté par *Durufié*. (V. p. 220.)
1774. Le prix donné par M. *Antoine* LE COUTEULX surpassa tous les autres, et fut remporté par *Madame de Laurencin*. (V. p. 222.) C'était un vase d'albâtre à l'antique, placé sur une base peinte en bleu, ornée de guirlandes dorées. Il était surmonté de deux branches, l'une de rosier, l'autre de lys, chargées de fleurs et de boutons et réunies, dans leur partie supérieure, par une couronne de laurier, le tout en argent.
1777. En cette année, l'Académie des Palinods offrit à l'auteur du meilleur poème français, la représentation du *monument de Vienne*, dont elle avait proposé l'inauguration pour sujet de prix. Ce prix fut remporté par l'abbé *Taverne*. (V. p. 223.)
1778. *Dominique de Mende*, de Marseille, reçut, pour son discours sur l'*extirpation de la mendicité*, une des grandes médailles d'argent qu'on fit dorer d'or moulu, des deux côtés.
1783. L'abbé TERRISSE donna une médaille d'or de 300 livres, pour le prix d'éloquence. Elle fut décernée à *Mutel*, de Bernay.
- Avant ce prince, M. d'HARCOURT avait laissé le choix d'une semblable médaille ou de sa valeur en argent.

1784. M. de PONTCARRÉ offrit la même alternative, et l'Académie devait en outre faire exécuter un petit modèle en argent de la fontaine du Marché-aux-Veaux, pour le donner au poète qui aurait présenté quelque composition sur le sujet proposé par le prince (V. p. 225.) Le même sujet fut remis deux fois au concours, mais les évènements du temps ne permirent pas de donner les prix.

1786. *Troisième année séculaire de l'Institut.* (V. p. 223.) Une ode grecque, en l'honneur de la patronne du Puy, fut présentée par l'abbé *François-Robert Guérin du Rocher*, qui reçut pour prix une médaille ovale, en cuivre argenté, représentant la Vierge. Ce relief, avec l'encadrement, avait dix pouces de haut.

*Frais des réceptions et des distributions de prix.*

Aux termes des anciens statuts, les nouveaux associés devaient se présenter à l'issue des messes qui se disaient aux dépens de l'association, les dimanches d'après les fêtes de Notre-Dame, et *chacun entrant était tenu payer au profit d'icelle pour son entrée la somme de cent solz tournois avec son cierge.*

Les membres de la confrairie devaient être au nombre de *soixante-douze*, outre les princes, *en mémoire et recordation des soixante-douze disciples de notre Seigneur Jesu Christ et des soixante-douze interprétateurs et translateurs des saintes et sacrées escriptures.* Il ne paraît pas que ce nombre ait jamais été atteint, et cependant le pape a permis qu'il fût porté à *six vingtz et dix associez.*

La confrairie compte parmi ses membres et ses bienfaiteurs les personnages les plus éminents de la province de Normandie, et plusieurs *princes* ont mis beaucoup de



magnificence dans les prix qu'ils donnaient. Il paraît , en effet , que , dès les premiers temps , quelques-uns avaient fait des dépenses excessives, puisqu'il est dit, dans les anciens statuts , que les nouveaux élus, qui étaient obligés d'accepter la principauté à leur tour d'inscription, pourraient toutefois laisser tous les frais à la charge de l'association, en payant *quarante livres*. Une délibération du 14 décembre 1578 (R. B. R.) a porté cette somme à *cinquante escuz dor sol<sup>1</sup> et ung poincon de vin*.

Le même manuscrit contient une délibération prise dix ans plus tard , et qui mérite d'être citée :

« Du mercredi troisieme jour dauril mil cinq cent quatre vingt saize.

« Les princes freres et associez de ladicte confrarie de la Conception de la Vierge Marie soubz signez congregez et assemblez en la maison de messire Claude Groulart Premier president en la court de parlement à Rouen et prince pour tenir le Puy dicelle confrarie en lannée presente pour aduiser des affaires dicelle confrarie manutention et augmentation dicelle.

« Oultre les statutz de la dicte confrarie et reglement cy deuant faictz enregistrez au present liure pour retrancher les excessives despences qui cy deuant ont este faictes par aucuns des princes aians tenu led. Puy lesquelles ont este cause de reffroidir la deuotion de plusieurs personnes a se rendre de lad confrarie.

« Ont statue et ordonne que a laduenir ceux qui seront esleuz et nommez princes pour tenir led. Puy ne pourront

<sup>1</sup> Les *écus d'or au soleil* furent fabriqués , pour la première fois, sous le règne de Louis XI, en 1475 ; on les appela , par abréviation , *écus sol*. Ils étaient cotés trente-six sous trois deniers ; mais leur valeur nominale augmenta successivement. Elle fut portée à quarante sous , en 1519 ; à quarante-cinq , en 1522 ; à quarante-six , en 1548 ; à cinquante , en 1561 ; à cinquante-quatre , en 1573 , et enfin à soixantè , en 1577. D'après ce que j'ai dit dans la note de la p. 203 , on peut évaluer la dépense à environ 700 francs.

pour faire tous les fraiz requis et necessaires pour la celebration dud. Puy et service emploier et paier en plus auant que la somme de cent escus sol avec ung poncon de vin de laquelle somme tous les ans à laduenir et a commencer des.lannee presente sera prins le tiers pour achapter rentes au proffict et augmentation dicelle confrarie et le reste sera par le prince emploie par laduis des antiens princes de lad. confrarie aux frais necessaires pour la celebration dud. Puy et service diuin sans qu'ilz puissent exceder la dicte somme de cent escus ny que led. prince puisse faire aucune despence extraordinaire et emplusoutre que de lad. somme de cent escus led. ponsson de vin la tapisserie et tente dicte.

« Et daultant que par le passe il y avait de grandz fraiz pour dresser leuer et abattre les establies sur lesquelles estoit tenu led. Puy.

« Est ordonne que en la place en laquelle lesd. establis ont de constume este dresses depuis trente deulx ans le theastre sera basty permanent de charpenterie et plastre et les bancs estans dedans le chappitre dudict conuent seront desmontez et mis hault sur led. theastre aux despens de lad. confrarie et que a ceste fin les relligieux et prier dud. conuent des Carmes seront priez le permettre mesme prester la salle proche dud. theastre pour dicelle monter sur icelluy et y faire par les princes à laduenir pendant le temps de la celebration dud. Puy ce quilz aduiseront bien estre au lieu de la salle antienne qui est audict conuent lequel theastre sera clost par bas pour y faire serrer et mettre par le procureur et recepueur de ladicte confrarie les ustencilles dicelle et a ceste fin honorable homme Lucas Boullays lun desd. princes presents a este requis et prie d'en prendre la charge quil a acceptee faict comme dessus. Signé : Claude Groulart, Cabart, Lefeure, Lepreuost, Puchot, Voisin, Guillot, Boullays, Sandree, Marc, Ducouldray et Canu. »

Les nouveaux statuts de 1614 détaillent les dépenses à la charge des princes ; ce sont ; outre le luminaire et les cadeaux de bougies , 18 livres aux religieux , 18 livres aux musiciens , 6 livres à l'organiste , 7 livres 10 sols aux trompettes , les frais de tenture et d'affiche , etc. Aucun associé ne pouvait refuser de faire ces frais , à moins que , trois ans avant l'époque de son élection, il n'eût renoncé à la principauté , en payant *quatre cents livres*. Enfin , une délibération du 15 décembre 1652 (R. B. R.) laisse aux princes l'option de faire les frais ou de les laisser à la charge de la confrairie , en payant *six cents livres*.

Lorsque le prince élu mourait avant la cérémonie , les héritiers étaient tenus de payer les frais : ceux de MM. d'Incarville et de Gobbey y ont été condamnés par arrêts du parlement , des 27 octobre 1599 et 4 décembre 1600.

#### *Lauréats.*

Les prix palinodiques ont toujours été remportés par les hommes les plus distingués de leur temps ou par des jeunes gens qui , pour la plupart , acquièrent depuis une grande réputation. Je vais citer tous ceux qui ont été couronnés avant 1500, et, ensuite, je me bornerai à quelques-uns des plus marquants.

1<sup>er</sup> 1486. Louis CHAPPERON , de Rouen , premier poète français couronné au Palinod , en 1486 et 1487 , pour deux chants royaux. Je citerai deux strophes du premier de ces chants. Farin le rapporte tout entier , avec un avertissement de l'auteur, qui me paraît assez curieux pour mériter d'être reproduit ici.

« Ce présent a été parfait obstant les négoces familières  
 « et empêchements domestiques urgents et interpellants  
 « nôtre poétique étude quotidienne qui , requerant un esprit  
 » libre et tranquille , a été de la turbine du vent de fâche-



« rie , tempête de ménage et ravine de mariage détourné ,  
« diverti et empêché. »

Noble Vierge sur toutes la princesse ,  
Origine de sceptre reginal  
Sur tous anges sublimée en haultesse ,  
Metropole sur letat virginal ,  
En ton concept neust tache original ,  
Ne aultre si , de te souiller capable ,  
Car ton cher filz sur tous irrefragable  
Cen veult garder par don particulier ,  
Pourtant est dict de toy ce mot louable ,  
Vierge et mere pour tiltre singulier.

. . . . .  
. . . . .

Si des Normands es tour et forteresse  
En leur besoin secours medicinal ,  
Pourtant doivent en triomphe et liesse  
Solemniser par tous en general  
Ton saint concept , car qui de cueur loyal  
Feste en fera luy seras secourable  
Et a toujours champion defensable ,  
Pour lennemi combattre et prelier ,  
Si dy de toi ce mot tout agreable ,  
Vierge et mere pour tiltre singulier.

2<sup>e</sup> 1488. Richard BONNE ANNÉE, cinq chants royaux en 1488,  
89, 94, 97 et 99.

3<sup>e</sup> 1490. Guillaume TASSERIE, six chants royaux en 1490, 91, 93,  
95, 96, 98; et, en 1520, un drame représenté à la  
distribution des prix, intitulé: *Triomphe des normans*,  
moralité à quatre personnages: *La dame à l'aigneau*  
et son champion, *noble cœur*; *la dame au serpent* et  
son champion, *cœur villain*. L'analyse de cette com-

position se trouve dans le *Journal de Monsieur*, tome 2, première partie. Théâtre. — Prince en 1499.

4<sup>e</sup> 1492. Pierre TAILLET, de Rouen, chant royal.

5<sup>e</sup> 1493 et 95. Jacquemin COURDE, deux chants royaux.

6<sup>e</sup> 1496. Pierre APURIL ou AVRIL, de la ville d'Eu, chants royaux, rondeaux et ballades, 1496, 99, 1513, 14, 16, 17, 20, 22 et 24. (V. p. 210).

7<sup>e</sup> 1497. Nicolas RAVERNIER, trois chants royaux, 1497, 1500 et 1505. 1511 et 13. André de la VIGNE. Il fit beaucoup de poésies pour les Puys de différentes villes. (Voir le nouv. Dict. hist. Paris, 1772).

1512. Nicole LESCARE, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, un rondeau, cinq chants royaux et deux ballades, 1512, 13, 14, 15, 17, 20, 21 et 24.

1515. Guillaume MAUDUIT, ou MAULDUICT, premier poète latin couronné pour une *allégorie latine*.

1516. Guillaume CRETIN, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, chroniqueur des rois Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>; *souverain* des poètes, suivant l'expression de Clément Marot. Couronné dans les années 1516 à 1520. — Son vrai nom était *Guillaume DUBOIS*.

1517, 18 et 28. Jean PARMENTIER, né à Dieppe, 1494, m. à l'île de Sumatra, 1529. Célèbre navigateur et poète français, plusieurs fois vainqueur au Palinod de Dieppe. Il reçut, à celui de Rouen, les prix de quatre chants royaux et d'un rondeau.

1518 à 1524. Guillaume THIBAUT, ballades, chants royaux, rondeaux et pièces latines.

1521 Jehan MAROT, né à Mathier, près Caen, 1463, m. 1523, fut un des poètes français qui marquèrent avant et sous François I<sup>er</sup>. Il était déjà sur le déclin de l'âge, lorsqu'il fut couronné au Palinod, pour le chant royal suivant :

Pour traicter paix entre Dieu et nature  
Jugee a mort pour son crime et forfait  
Dame iustice esmue par poincture  
De charite voulut vuyder ce faict  
Verite vint qui narra le meffaict  
Nature pleure et le serpent accuse  
Misericorde en depriant l'excuse  
Dieu prononcea quil viendroît en la race  
Adam ung corps tout plain de dignite  
Qui porteroit par le moyen de grace  
Chumanite ioincte a diuinite.

Lors quant nature entendit louverture  
Conclud de faire ung chef doeuure parfait  
Mais dieu luy dist , toute ta geniture  
Se sentira de ton peche infect  
Or en ce corps ne fault cas imparfait  
Dont est besoing que de ma grace infuse  
Soit preserue neantmoins ne refuse  
Se tien labeur , mais ientendz quil se face  
Soubz l'action de sainte purite  
Car autrement ny pourroit auoir place  
Chumanite ioincte a diuinite.

Nature adonc dune vierge tréspure  
Forma le corps de tous biens satisfaict  
Car le soleil qui chasse nuyct obscure  
Lorganisa de clarte tout reffaict  
Ciel, terre et lair, non pas air putrefaict  
Ont assiste, Venus en fut excluse  
Puis Iuppiter y a sa grace incluse  
Par ung aspect de begniolle face  
Dessoubz Virgo signe damenite  
Sachant que la seroit en briefue espace  
Chumanite ioincte a diuinite.



Le corps forme , vindrent en sa closture  
 Toutes vertus et logis y ont faict  
 Dont le facteur contemplant sa facture  
 D'amour espris , nous fist ung hault bienfaict  
 Cest que par paix tout discord a deffaict  
 Lors verite sans cautelle ne ruse  
 A baise paix qui rancune a forcluse  
 Et a l'instant une alpance brasse  
 Du filz de Dieu second en trinite  
 Avec Marie affin quen soy embrasse  
 Chumanité ioincte a diuinite.

Au iour prefix la diuine escripture  
 De verite leffect entier attraict  
 Car le filz Dieu prent humaine vesture  
 En lieu loingtain de vicieux attraict  
 Comme au myrouer entre l'humain pourtraict  
 Sans fraction , avec grace diffuse  
 Entra Jesus nature sen recuse  
 Croire ne peut que tel acte on parface  
 Sans auoir d'elle aucune affinite  
 Mais sans son sceu fut par hault efficace  
 Chumanite ioincte a diuinite.

#### Renuoy.

Prince du Puy , reste hystoire derhasse  
 La grand erreur qui faulx semblant pourchasse  
 Contre Marie ou neust impurite  
 Ne craignez donc des mesdisantz landace  
 Qui vont disant , quen ung vil corps senchasse  
 Chumanite ioincte a diuinite.

Ce morceau, et ceux que j'ai rapportés p. 210 et 239, donnent une idée de ce qu'était notre poésie, il y a trois siècles.

Clément MAROT entra en lice cette même année, avec son père, mais n'obtint pas de prix. Il avait aussi présenté un chant royal dont le refrain est : *La digne couche où le roi reposa*. On le trouve dans ses œuvres, ainsi que dans un des manuscrits de la Bibliothèque royale, où il est orné d'une jolie miniature.

1545. Robert BECQUET, charpentier du Roi, qui s'est rendu célèbre par la construction de la belle pyramide de la Cathédrale de Rouen <sup>1</sup>, s'est aussi exercé à la poésie et fut couronné au Palinod, pour une ballade. M. en 1554.
1573. Jehan ROUXEL, professeur de Caen, remporta le prix de l'épigramme latine, pour une pièce intitulée *Samos*, et imitée de Valerius Flaccus, livre II, poème des *Argonautiques*. On lui fit un honneur que n'obtint aucun autre poète, avant ni après lui : son œuvre parut si admirable, qu'on la fit graver en lettres d'or dans le cloître où se tenait le Palinod.
- 1603 à 15. Jehan GRISSEL, quatre stances, trois ballades, quatre odes françaises, six chants royaux et un sonnet.
- 1624 à 33. David DU PETITVAL, de Rouen, fils de *Raphaël*, célèbre imprimeur en cette ville au 16<sup>e</sup> siècle, et imprimeur lui-même, fut couronné neuf fois. Il offrit, en outre, un sonnet italien à François de HARLAY, qui était alors prince et qui en fut très flatté.
- 1636 à 39. Antoine CORNEILLE, chanoine régulier, au Mont-aux-Malades, frère du grand Corneille, né en 1611, débuta au Palinod, en 1636, par une ode française sur *saint Martinien*, et traita le même sujet dans des stances couronnées trois ans après. Il reçut, en même temps, le prix d'un sonnet sur le *Soleil*. Il en composa un second sur la *statue de Tibère*, et d'autres stances sur le *signe de la croix*. En 1638, il obtint le lys pour un chant royal

<sup>1</sup> Voyez, dans le *Précis* de 1831, page 174, les intéressantes recherches de M. Deville sur cette pyramide, incendiée par le feu du ciel le 15 septembre 1822.

sur *saint Augustin*, triomphant dans la lice. (V. p. 215.)

1639 à 50. AUGER, un des poètes les plus connus du Puy de Rouen, pour tous les genres de poésie qu'on y couronnait. Il remporta trois prix de chants royaux, trois de stances, deux de ballades et un d'odes.

1640. Jacqueline PASCAL. (V. p. 215.)

1641. Thomas CORNEILLE fut couronné pour une ode française signée *de l'Isle*.<sup>1</sup> Né en 1625, il avait à peine 16 ans.

1644 à 64. DESMARETS, l'un des plus infatigables athlètes du Palinod de Rouen, y remporta dix prix pour des chants royaux, des ballades et des stances. C'est probablement Jean DESMARETS DE SAINT-SORLIN, auteur d'un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, et l'un des premiers membres de l'Académie française. Né en 1595, à Paris, où il est mort le 28 octobre 1676.

1653. M<sup>lle</sup> d'ARGENCES remporta l'anneau d'or, pour un sonnet sur la destruction d'un monstre qui avait ravagé l'île de Chypre.

<sup>1</sup> Je sais un paysan, qu'on appelait Gros-Pierre,  
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,  
Y fit, tout à l'entour, faire un fossé bourbeux,  
Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Sur ces vers de la première scène du premier acte de l'*École des Femmes*, M. Aimé Martin fait la remarque suivante :

« L'abbé d'Aubignac a cru voir, dans ces vers, une allusion à  
« Thomas Corneille, qui *changea* son nom contre celui de  
« *De l'Isle*; mais les relations amicales qui existèrent toujours  
« entre Molière et les deux frères Corneille rendent cette anecdote  
« au moins douteuse. »

On ne conservera plus aucun doute, si l'on considère qu'on ne peut accuser *Thomas* d'avoir *pris* un surnom que ses parens lui avaient probablement *donné* dès son enfance, suivant un ancien usage qui n'est même pas rare aujourd'hui.

M. Jules Taschereau, dans l'histoire de P. Corneille, dit, p. 247, que celui-ci, qui avait si long-temps laissé à son frère seul le travers d'*alonger son nom*, le partagea, sur la fin de sa carrière. M. Emm. Gaillard a déjà relevé, p. 169, l'inconvenance de ce reproche à l'égard de *Pierre*, et l'on vient de voir que *Thomas* ne le mérite pas davantage.



1659. M<sup>lle</sup> CANU obtint le même prix pour un sonnet sur le *Rossolis*.

M<sup>lle</sup> COULON donna, la même année, au Palinod, une ode française sur la *Rose*.

1670 et 71. Bernard LE BOYER DE FONTENELLE, né à Rouen le 11 février 1657, mort à Paris le 9 janvier 1757. Voué, par ses parents, à la Vierge et à saint Bernard, il porta l'habit de Feuillant jusqu'à sept ans. Il fit ses premières études au collège des Jésuites à Rouen. Jamais peut-être talents ne se développèrent de si bonne heure que les siens, et jamais espérances ne furent moins trompeuses. Dès l'âge de treize ans, il fut en état de concourir aux prix de poésie latine des Palinods, et sa pièce, qui était une allégorie sur le *melon*, fut imprimée parmi celles qui avaient mérité des lauriers. L'année suivante, il présenta quatre compositions, dont deux furent couronnées: il obtint le miroir d'argent, pour une ode française sur *Alceste*, et l'anneau d'or, pour un sonnet sur l'*œil*. Les autres eurent les honneurs de la lecture et de l'impression: c'étaient des stances sur *Clélie* et une allégorie latine sur l'*œil*.

1672 à 77 Joseph PRADON le jeune, né à Rouen, curé de Bracquetuit, eut des succès au Palinod. On suppose que des stances, sur le péché originel, couronnées en 1664 sous le nom de *Pradon*, sans autre désignation, étaient de son frère aîné, *Nicolas*, auteur de *Régulus*. Celui-ci est aussi né à Rouen, vers 1632, et mort à Paris, en janvier 1698.

1709. Pierre-Robert LE CORNIER DE CIDEVILLE, conseiller au parlement de Normandie, né à Rouen le 2 septembre 1693, mort à Paris le 5 mars 1776. Il reçut le prix de l'allégorie latine pour une pièce intitulée: *Moïse sauvé des eaux*. L'un des compagnons d'étude de Voltaire, leur liaison dura près d'un demi-siècle. Ce fut un des fondateurs les plus zélés de l'Académie Royale de Rouen,

qui lui doit l'obtention de ses lettres-patentes, données à Lille, par Louis XV, le 17 juin 1744.

1716. Henri RICHER, illustre avocat, l'un des plus heureux imitateurs de Lafontaine, remporta l'anneau d'or, pour un *sonnet* en l'honneur de Susanne.
1720. Jacques DUPARC, jésuite célèbre, professeur d'éloquence au collège de Louis-le-Grand à Paris, auteur de plusieurs ouvrages de critique, couronné pour une *allégorie latine* sur *Caton*. Né à Pont-Audemer, le 15 novembre 1702.
1723. François de ROUGEVILLE, auditeur en la Chambre des comptes de Normandie, couronné pour une *allégorie latine* sur *Loth*. Il traduisit, en 1730, *l'Invitation latine aux poètes*, de son ami l'abbé Saas. On croit que c'est le même qui prenait le nom de *Fresne*, sous lequel il mit au concours quelques odes françaises, qui ont été imprimées et dont deux furent couronnées en 1735. Son éloge a été fait en 1761, par M. Du Boullay, pour l'Académie Royale de Rouen, dont il était membre. Né le 22 décembre 1702, à Rouen, où il est mort le 23 décembre 1760.
1737. Ainsi que je l'ai dit, page 219, le prix d'honneur fut décerné à un anonyme; on sut, depuis, que c'était le P. BAILLARD, de Paris, chanoine de l'abbaye de St-Victor, et qui avait pris une part active aux différents que le cérémonial et les droits honorifiques avaient excités dans cette maison, dont M. de Fitz-James était abbé.

On rapporte, à cette occasion, une anecdote assez curieuse: le prieur voulut inhumer un religieux décédé pendant son séjour à Paris, ce qui occasionna une grande contestation; cependant, on le laissa venir à la sacristie, mais, pendant qu'il s'habillait *in pontificalibus*, on l'y enferma tout le temps que dura l'office. Cette circonstance et quelques autres déterminèrent le P. Baillard à garder l'inognito pour ne pas manquer le prix et ne pas aigrir son supérieur, qui était alors *prince* du Palinod.

1751. Jean-Baptiste PARFAIT, d'Elbeuf, couronné pour une *Allégorie latine* sur la naissance du duc de Bourgogne. C'était une matière qu'on lui avait donnée au collège, ainsi qu'aux meilleurs sujets de sa classe : *Morin* et *Desroches*.
- 1752, 54 et 55 Jacques-Joseph RACINE, né à la ville d'Eu, le 22 mars 1726, vint de bonne heure à Rouen, où il se livra, pendant cinquante ans, à l'enseignement, avec beaucoup de succès. Il était très versé dans la langue grecque, et fut nommé juge du Palinod en 1769, après avoir remporté trois fois le prix de l'ode latine. Mort à Rouen le 18 septembre 1807.
- 1753 à 61. Jean-Jacques-François DESHAYES, de Caen, prêtre, professeur au collège Dubois, l'un des poètes les plus distingués du Palinod de Rouen, où il remporta des prix pour trois odes françaises. Il eut aussi des succès au Palinod de Caen.
- 1755 à 58. François MALFILATRE, dit CLINCHAMP, né à Caen, en 1723, mort à Paris le 6 mars 1767, fut couronné quatre années de suite, pour des odes françaises et latines dont les sujets étaient : *L'enlèvement du prophète Elie*; *la prise de Minorque*; *l'accident arrivé au Roi*, et *le système de Copernic*. Ces productions annonçaient une ame forte et sensible; aussi conçut-on les plus belles espérances de son projet de poème épique sur la *Découverte du nouveau monde*, que ses malheurs et sa mort prématurée l'empêchèrent de mettre à exécution.
- 1758 à 81. Joseph-André GUIOT, chanoine régulier en l'abbaye royale de Saint-Victor à Paris, couronné treize fois au Palinod, pour des poésies et des discours français, juge vétérân, secrétaire et historiographe du Palinod. Auteur d'une invitation aux poètes, en vers latins, pour les années 1764 et 1766; des discours préliminaires de 1766 et 67; de plusieurs éloges de princes et de juges; de quelques traductions en vers français ou latins de pièces couron-



nées; enfin, d'une histoire manuscrite de l'Académie, comprenant les trois siècles de son existence. (V. p. 249.) Il est, en outre, éditeur des Recueils de 1760 à 1767, et il a laissé beaucoup de matériaux pour l'histoire de Normandie, surtout dans la partie littéraire.

1768. Marie-Anne LE PAGE, femme de FIQUET DU BOCCAGE, receveur des tailles à Dieppe, devenue veuve encore jeune. Née à Rouen, le 22 octobre 1710, morte à Paris le 8 août 1802. Elle avait déjà obtenu des succès dans plusieurs sociétés savantes, en France et à l'étranger, lorsqu'elle remporta, en 1746, le premier des prix de poésie française, proposé par l'Académie royale de Rouen, qui comptait à peine deux ans d'existence, et qui l'inscrivit au nombre de ses associés. C'est vingt-deux ans plus tard qu'elle fut couronnée au Palinod, pour des stances sur *l'Immaculée Conception*.
1769. LE PESANT DE BOISGUILBERT. (V. p. 220.)
- 1769 et 72. DURUFLÉ, d'Elbeuf, avocat, l'un des rédacteurs du *Journal encyclopédique*, auteur du *Siège de Marseille par le connétable de Bourbon*, et de *Brutus à Servilie*, poèmes qui ont concouru à l'Académie française. Il a remporté plusieurs prix au Palinod, notamment pour deux odes françaises, l'une sur le *Triomphe de l'Eglise*, l'autre sur la *Naissance du Messie*.
- 1769 à 74. Jean-Baptiste COTTON DES HOUSSAYES, couronné six fois. (V. p. 220.)
1771. Madame de L'ETOILE. (V. p. 222.)
- 1771, 75 et 76. Jean-Baptiste-Espérance, comte de LAURENCIN, né le 17 janvier 1741, chevalier de Saint-Louis, membre des Académies de Lyon, Rouen, etc., couronné pour des poésies françaises.
- 1774 et 77. Julie d'ASSIER DE LA CHASSAGNE, comtesse de LAURENCIN, née le 15 mai 1741. (V. p. 223.)
1774. Madame de COURCY. (V. p. 222.)
1777. L'abbé TAVERNE. (V. p. 223.)

- 1778, 79 et 80. Antoine FORMAGE, maître-ès-arts et docteur agrégé de l'Université de Paris, professeur d'humanités au collège de Rouen; couronné pour des pièces d'éloquence et de poésie latine et française.
1786. François-Robert GUÉRIN DU ROCHER, né à Saint-Julien près Falaise le 23 octobre 1736, avait le talent de la poésie grecque, latine et française. Il présenta au Palinod une ode grecque *sur la Vierge*, dans laquelle il passe en revue les différents peuples dévoués au culte de Marie, et distingue particulièrement les habitants de la Neustrie, contrée féconde en grands hommes, et dont il rappelle les glorieuses expéditions. (V. p. 224.) Son frère aîné avait été juge du Palinod. Ces deux hommes distingués périrent à Paris, le 2 septembre 1792, précipités des fenêtres du séminaire des Bons-Enfants.

## LISTE DES PRINCES

*Du Puy de la Conception de Notre-Dame.*

Pour composer cette liste, j'ai consulté principalement les trois ouvrages que je vais indiquer :

1<sup>o</sup> Un manuscrit intitulé : *Les Trois Siècles palinodiques, ou Histoire générale des Palinods de Rouen*, par Jos.-André GUIOT, de Rouen; manuscrit de 537 pages in-folio, faisant partie du *Moréri des Normands*, existant à la bibliothèque de Caen<sup>1</sup>.

2<sup>o</sup> Un petit in-12, imprimé en 1615, et intitulé : *Le Puy de la Conception*, etc., que j'ai déjà cité pages 213 et 229.

3<sup>o</sup> Un manuscrit in-4<sup>o</sup> de la bibliothèque de Rouen, contenant les inscriptions des associés, de 1548 à 1657, dont j'ai aussi fait mention page 228.

<sup>1</sup> M. Méritte-Longchamp a eu la patience de copier ce long manuscrit, et l'a prêté à M. Emmanuel Gaillard, qui a bien voulu me le communiquer.

Le premier ouvrage m'ayant servi de base, je ne l'ai point annoté ; mais j'ai distingué les autres par les lettres L. P. ( Le Puy ), et R. B. R. ( Registre de la Bibl. de Rouen.)

J'ai d'ailleurs complété les détails qui concernent chaque prince par des renseignements puisés à diverses autres sources.

| <u>Nos<br/>d'ordre.</u> | <u>Date<br/>de la<br/>princip</u> |                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                       | 1486                              | M <sup>r</sup> Pierre Daré, seigneur de Chateau-Raoul, lieutenant général au bailliage de Rouen. Fondateur du Palinod. Mort avant 1515.                                                     |
| 2                       | 87                                | M <sup>e</sup> Fabry ou Pierre Lefebvre, de Rouen, curé de Meray, surnommé le <i>Quintilien</i> de la Normandie, auteur du <i>Grand et vray art de Rhétorique</i> , publié à Paris en 1521. |
| 3                       | 88                                | M <sup>e</sup> Jehan Chapperon, conseiller en <i>court laye</i> <sup>1</sup> à Rouen, sa patrie.                                                                                            |
| 4                       | 89                                | M <sup>e</sup> Pierre de la Mare, procureur en <i>court laye</i> , à Rouen.                                                                                                                 |
| 5                       | 90                                | Richard de Corneilles, écuyer. — De Corneilles.<br>( L. P.)                                                                                                                                 |
| 6                       | 91                                | Guillebert Thibault.                                                                                                                                                                        |
| 7                       | 92                                | * Jehan de la Pommeraye, bourgeois et m <sup>d</sup> à Rouen.                                                                                                                               |
| 8                       | 93                                | * Jehan Le Saounier ou Le Saulnier, seigneur du Bullin. (L. P.)                                                                                                                             |
| 9                       | 94                                | Jehan Le Roux, bourgeois et conseiller de Rouen.                                                                                                                                            |
| 10                      | 95                                | Honorable personne Pierre Le Saulnier.                                                                                                                                                      |

\* Les astérisques désignent les quinze princes qui firent partie de l'assemblée de 1513, où l'on décida la translation du Palinod de Saint-Jean aux Carmes. (V. p. 202.)

<sup>1</sup> Le mot *laye* est employé ici pour *laïque* ou *séculière*, et, à cette époque reculée, désignait le *Parlement*, par opposition aux *juridictions ecclésiastiques* ou *officialités*.



- |    |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11 | 1496 | Jehan Francoys Le Roux, bourgeois et marchand de Rouen.                                                                                                                                                                                                                            |
| 12 | 97   | * Domp Symon de Blarru, prêtre, commandeur de Saint-Anthoyne à Rouen. ( <i>V. Prix et fondations</i> , p. 233.)                                                                                                                                                                    |
| 13 | 98   | Laurens la Perdrix, bourgeois de Rouen.                                                                                                                                                                                                                                            |
| 14 | 99   | Guillaume Tasserie. (Six fois lauréat avant cette époque. <i>V. p. 239.</i> )                                                                                                                                                                                                      |
| 15 | 1500 | * M <sup>e</sup> Loys Daré, seigneur de Chateau-Raoul, lieutenant général au bailliage de Rouen, frère du fondateur. C'est lui qui complimenta le Roi Louis XII à son entrée à Rouen, le 28 septembre 1508. Mort en 1524.                                                          |
| 16 | 1501 | * <sup>1</sup> Robert Desquetot, seigneur de Bouville, conseiller du Roy en sa cour de Parlement.                                                                                                                                                                                  |
| 17 | 2    | * <sup>2</sup> Robert Le Goupil, curé de Villiers.                                                                                                                                                                                                                                 |
| 18 | 3    | Jacques Le Seneschal.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 19 | 4    | * <sup>3</sup> M <sup>e</sup> Jehan Doregistré, seigneur de Fontenelles et greffier criminel de la court de Parlement.                                                                                                                                                             |
| 20 | 5    | * M <sup>r</sup> M <sup>e</sup> Robert de Villy, procureur fiscal du Roy en sa court de Parlement de Rouen.                                                                                                                                                                        |
| 21 | 6    | * <sup>4</sup> Jehan Le Marinel, docteur en médecine.                                                                                                                                                                                                                              |
| 22 | 7    | * <sup>5</sup> Jehan Leroy, seigneur de la Haye.                                                                                                                                                                                                                                   |
| 23 | 8    | * M <sup>r</sup> M <sup>e</sup> Guillaume Maignard, seigneur de Bernières, conseiller au Parlement.                                                                                                                                                                                |
|    | 9    | »                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 24 | 10   | * M <sup>r</sup> M <sup>e</sup> Jehan Le Lieur, conseiller au Parlement, chanoine et haut doyen en l'Église cathédrale. Mort 1536. Ce nom était célèbre à Rouen, dans les dignités ecclésiastiques, les charges municipales et les opérations palinodiques. Il y eut deux lauréats |

<sup>1</sup>, <sup>2</sup>, <sup>3</sup>, <sup>4</sup>, <sup>5</sup>. Ces cinq princes n'ayant pas été indiqués par l'abbé Guiot, ne sont peut-être pas placés à leur véritable année; mais on ne peut élever de doute sur leur qualité, puisqu'ils sont mentionnés dans le livre de 1515. L'abbé Guiot indique la principauté du 3<sup>e</sup> en 1526, et je l'y ai laissé; peut-être a-t-il été élu deux fois.

- de ce nom et un second prince en 1544. Deux siècles auparavant, un membre de cette famille était maire et gouverneur du fort Ste-Catherine.
- 25 1511 \* Mr M<sup>e</sup> Guillaume Challenge, ou Calenge, chanoine et chantre de la Cathédrale, conseiller au Parlement.
- 26 12 \* Mr M<sup>e</sup> Guillaume Le Roux, seigneur du Bourgheroulde, chanoine de la Cathédrale, et conseiller au Parlement, premier prince qui fonda une rente en faveur de l'institut. (V. p. 230.)
- 13 »
- 27 14 \* Dom Jacques Des-Hommetz, dernier abbé régulier de Saint-Wandrille, entré en charge en 1508. Mort 1523. Fondateur de la *Rose* pour la *ballade*.
- 28 15 Dom Jehan de Tilques, abbé de Sainte-Catherine, mort avant la cérémonie.
- 29 16 Mr M<sup>e</sup> Roger Gouël, seigneur de Pouille et Villers, président en la Cour des généraux.
- 30 17 Mr M<sup>e</sup> Nicolle Pongnon, sieur de la Barre, conseiller au Parlement.
- 31 18 Dom Pierre Auher, chanoine régulier de Sainte-Géneviève, curé et ensuite prieur de Saint-Lô, dignité qu'il résigna, en 1520, à Nicolas Ler.
- 32 19 Nicolas de la Chesnaye, receveur du domaine, l'un des fondateurs de Saint-Maclou.
- 33 20 Scientifique personne M<sup>e</sup> Guillaume d'Antini, prieur du Mont-aux-Malades et chanoine de l'Eglise de Rouen. C'est sous sa principauté que fut obtenue la bulle de Léon X, et que fut représentée la moralité de Guillaume Tasserie, le *Triomphe des Normands*. (V. p. 239.)
- 34 21 Guillebert ou Guilbert Lefebvre ou Lefevre, bourgeois et marchand de Rouen.
- 35 22 M<sup>e</sup> Nicolas de la Vicille, seigneur de Montigny, grenetier du Roi à Rouen. (Officier chargé des sels.)
- 36 23 Mr M<sup>e</sup> Guillaume Le Roux, seigneur du Bourg-

theroulde, abbé commendataire d'Aumale, chanoine de Notre-Dame de Rouen. C'est lui qui termina l'hôtel du Bourgtheroulde, commencé par son père.

37 1524 Mgr Nicolas de Cauquainvilliers ou Coquinvilliers, évêque de Viane ou Veriense, prieur de Saint-Laurens-en-Lyons et suffragant de l'archevêque de Rouen. Mort 1532.

38 25 »

39 26 Me Jehan Doregistre. (L. P.—V. 1504.)

27 »

40 28 M<sup>r</sup> Me Jehan de Bonsous (Bonsom ou Bonshoms), seigneur de Courrez ou Cossez et de Couronne, conseiller au Parlement. Mort vers 1557.

» 1529 à 1543

Il n'existe point de documents sur ces années, c'est pourquoi je cesse ici d'indiquer le numéro d'ordre des princes.

» 1544 Honorable homme M<sup>r</sup> Me Jacques Le Lieur, seigneur de Bresmetot, du Bosc-Bernard, et d'Ouville-l'Abbaye, notaire et secrétaire du Roi. L'un des lettrés les plus renommés de son temps, couronné deux fois au Palinod, en 1518 et 1522. C'est lui qui, le 30 janvier 1525, avait donné à la ville de Rouen le beau manuscrit relatif au *Cours des fontaines de cette ville*. (V. la notice de M. De la Quérière.)

« 45 »

« 46 M<sup>r</sup> Me Baptiste Le Chandelier, conseiller au Parlement, homme de lettres très distingué. Mort 1549.

Je n'ai trouvé aucun renseignement positif sur les princes en exercice pendant la longue période de 1547 à 1575, mais le registre d'inscription des associés peut y suppléer jusqu'à un certain point, puisque tous devaient être princes successivement et dans l'ordre de leur inscription. Voici donc un



extrait de ce registre. Le grand nombre d'inscrits de l'année 1548 doit faire supposer qu'il s'est opéré alors une espèce de renouvellement de l'institut, et il est probable que plusieurs des inscrits de cette année sont morts avant que leur tour de principauté fût arrivé. ( V. page 206. )

*Nota.* Je conserve l'orthographe du manuscrit, si ce n'est que j'ai distingué les noms propres par des initiales majuscules, et que j'ai ajouté la ponctuation.

1548. <sup>1</sup> » Me François de Rontholoys ou Montholoys, refferendaire en la Chancelerye du Roy notre sire à Rouen.
- » » Noël Boyuin, sr du Vauruyt.
- » » Thomas Le Forestyer.
- » » Jehan Graffart, sr de Mailly.
- » » Mr Me Robert Le Goupil, archediacre et curé de Villers.
- » » Mr Me Jehan Quesnel, sr de Roubosc et conseiller du Roy notre sire en sa court de Parlement.
- » » Mr Me Jehan Bónsous. (Prince en 1528.)
- » » Mr Me Jacques de Croismare, sr de Saint-Just et général (conseiller) en la court des Aides en Normandie.
- » » Mr Me Pierre de Quievremont, conseiller en la court des Aides en Normandie.
- » » Mr Me Jehan Maillard, cure de Tieruille et de Saint-Candre le vieil de Rouen.
- » » Me Pierre Ducouldray, sr de Freuille, notaire et secrétaire du Roy.
- » » Me Jehan Delaplace, sr de Fumechon, notaire et secrétaire du Roy.
- » » Noble Homme Nicolas de la Vieille. (Prince en 1522.)
- » » Me Jehan Hamel, aduocat en court laye.
- » » Me Robert Le Gras, aduocat en Parlement.
- » » Me Guillaume Bertout, référendaire en la Chancelerie du Roy.

<sup>1</sup> La première colonne indique la date de l'inscription, la seconde celle de la principauté.

1548. » Nicolas de Croismare, controulleur en la ville de Rouen.  
 » » Nicolas Romé, sr de Fresquienne.  
 » » Jehan Thibault.  
 » » Guillaume Le Seigneur.  
 » » Me Jehan Vollant, secretaire et receveur general du Roy.  
 » » Me Robert Cauellier, sr de Villequier et secretaire  
 du Roy.  
 » » Vincent de Gruchet, sr de Soquensse.  
 » » Richart Le Gay, maître des ouvrages (fortifications)  
 de l'hostel commun de ceste ville de Rouen.  
 » » Jehan Puchot.  
 » » Jacques Bouchart.  
 » » Jehan Donnet.  
 » » Guillaume de Confollant, archer de la garde du corps  
 du Roy.  
 » » Thomas Cossart, sr de Franqueuille.  
 » » Robert Foucquet.  
 » » Jehan Baillard.  
 » » Martin des Essars.  
 » » Me Michel Le Tardisuel, chanoine et curé de Saint-  
 Laurens.  
 » » Me Robert Brunel, chanoine et curé de Roncherolle  
 et de Moquensy en Bray.  
 » » Jehan Caradas<sup>1</sup>.  
 » » Tristen Breard ou Breut.  
 » » Reuerend pere en Dieu, monseigneur maistre Jehan  
 de la Massonnaye, par la permission diuine euesque  
 de Ypponensse.

<sup>1</sup> La famille Caradas a joué, pendant long-temps, un rôle très important dans la ville de Rouen. Elle y avait une maison très remarquable par ses ornements gothiques, et qu'on voit encore aujourd'hui rue de la Savonnerie, n<sup>os</sup> 29 et 31, au coin de celle de la Tuile. Ce Jehan Caradas était, probablement, le fils de Nicolas Caradas, originaire du midi, et qui, avocat-général au Parlement de Rouen, en 1499, résigna son office, en 1527, à Laurent Bigot. Il y a lieu de croire que cette famille était éteinte avant 1668.

1548. » Mr Me Charles Gouel, sr de Pouille et président en la  
court des Aides en Normandie.
- » » Mr Me Baptiste Le Chandelier (Prince en 1546).
- » » Jehan Cornier.
- » » Jacques Daubellemare.
- » » Me François Le Lieur, sr d'Austeuille.
- » » Me Jehan de Croismare, sr Daufreuille.
- » » Me Pierre Le Sens.
- » » Alenor de la Tour, sr Despineuille.
- » » Jehan Desminières.
1549. » Jehan Despernon.
- » » Germain Duouldray, sr de Sidetot et controlleur  
du domaine du Roy.
- » » Raoul Bouchery.
- » » Pierre Duouldray, sr de Freuille et secretaire du  
Roy.
1552. » Me Mathieu Poullain.
- » » Clement Auffray.
- » » Dufour.
- » » Paixdecueur.
- » » Vincent Puchot. Mort 1566.
1554. » Pierre Deslandes, procureur en la court de Parlement.
- » » Robert Dumoucel.
- » » Guillaume Leclerc.
- » » Jehan de Martimbos auocat en Parlement.
1556. » Me Jacques Lermite, sr de la Prec.
- » » Me François Dufour, conseiller notaire et secrétaire  
du Roy.
- » » Pauyot, ancien conseiller et échevin de la ville de  
Rouen.
- » » Sertiny.
- » » Lucas.
- » » Michel Bouchart.
1558. » Richard Papillon. (Prince en 1576.)
- » » De Croismare.



558. » Me. Guillaume de la Vieille, seigneur de Montigny et du  
Boscheront, grenetier du Roy à Rouen.
- » » Boyssel.
- » » Me René Leporcher, sieur de Deffends.
- » » Le Seigneur.
- » » Hédiart.
1559. » Me Nicolas Maillard, docteur en médecine.
1561. » Me Louis Marc, huissier au Parlement.
1563. » Me Nicolas Potier.
1564. » Me Jehan Deslandes.
- » » Pierre de Houppenille.
1565. » Jehan Cossart, seigneur de Bobaistre.
- » » Jehan Cossart, son neveu.
1566. » Richard Druel.
- » » Michel Calletot.
- » » N. H. Me Jehan Puchot, sieur de la Pommeraye.
- » » Mr Censsoulz, sieur des Menis.
- » » Jacques Roque.
- » » Mr Me Adrien Ballue. (Prince en 1578.)
1567. » Pierre Baron.
- » » Me Pipperel, juge présidial au bailliage de Rouen.
1568. » Pierre Guillot, bourgeois de Rouen, sr de Touffreville.
1569. » Fransoys Loys, recepueur des Aydes pour le Roy, à Rouen.
- » » Me Pierre Lepreuost, lieutenant general des eaulx et  
fores au baleage de Rouen.
1570. 1571. Mr Robert Belier, esleu.
- » » Mr Jacques Braban, abe de Valemont. (V. le *Gallia  
christ*, t. XI, p. 280.)
- » » Me Pierre Le Preuost, sieur de la Fontaine, aduocat  
au Parlement (L. P.)
- » » Me Nicolas Le Sauvage, auocat au baleage de Rouen.
- » » Richart Belault, marchand tainturier.
- » » Me Vincent Le Seigneur, sieur de la Vieurue, pro-  
cureur au Parlement.
1572. » Frere Jacques Le Hongre, cure de Sainte Croix de

Saint Ouen et l'un des grands vicaires de M<sup>gr</sup> le prince cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen.

1575. » Mancel.

De 1576 à 1585, point de nouveaux associés.

1558. 1576. Richard Papillon, conseiller escheuin de Rouen.

» 1577. »

1566. 1578. M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Adrien Ballue, chanoyne en leglise cathedrale et cure de Sotteville.

De 1579 à 1593, point de renseignements sur les princes. On peut supposer que tous ou à peu près tous les inscrits après Ballue, ont été princes à leur tour.

1585. » Barthelemy Hallay.

1586. » M<sup>r</sup> Lefeure, sieur d'Esquetot.

1587. » Loys Sandres, bourgeois de Rouen.

1588. » M<sup>r</sup> Marais, bourgeois de Rouen.

» » M<sup>r</sup> De Mellemont.

1590. » M<sup>r</sup> De Sallemingne s<sup>r</sup> de.... (mot illisible) bourgeois de Rouen.

1591. » M<sup>r</sup> Lucas Boullaye, maître des ouvrages (fortifications) de la ville.

1592. » M<sup>r</sup> Pierre Ducouldray, s<sup>r</sup> du Marquemont.

1593. 1594.\* N. H. M<sup>e</sup> Jehan Voisin, sieur de Guenouville, notaire et secretaire du Roy, ancien conseiller et escheuin de Rouen.

1594. » M<sup>r</sup> Le Seigneur, s<sup>r</sup> du Boutdubosc.

» 1595. Point de Prince et le Puy n'a pas eu lieu.

1596. 1596. Messire Claude Grôulart<sup>1</sup>, cheualier, s<sup>r</sup> et baron de Monnille, la Court, Bosgouet et Saint

\* Les astérisques désignent les vingt-cinq princes et confrères qui ont assisté à l'assemblée du 14 décembre 1614, où l'on s'est occupé de la réforme des anciens statuts. (V. p. 212.)

<sup>1</sup> Ce nom est généralement écrit Groullard; mais la signature du R. B. R. est *Croulart* ou *Groulart*.

- Aubin, conseiller du Roy en son priue conseil et destat et premier president en la court de Parlement à Rouen. Fondateur de la *Tour* (il en portait trois dans ses armoiries) et du *Soleil*. (V. p. 207 et 232.)
1596. » N. H. Me Francoys Cabart, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoyne et archidiacre en leglise de Rouen.
- » » N. H. Me Pierre Cauu, secretaire de la seur unique du Roy.
- » 1599. N. H. Charles de Saldaigne, sieur d'Incaruille et Machonuille, conseiller du Roy en ses conseils destat et priue et intendant de sa finance. Mort avant la cérémonie. Un arrêt de Parlement condamna ses héritiers à payer 300 livres pour les frais.
1597. 1600. Messire Claude de Gobbey, sr de Suraine, chevalier de l'ordre du Roy, grand preuost en Normandie et maistre d'hostel ordinaire du Roy. Mort avant la cérémonie. Même condamnation que pour le précédent.
1596. 1601. \* N. H. Me Nicolas Langloys, sr de Mautheuille, conseiller du Roy en ses conseils et premier president en la chambre des comptes, en Normandie.
1597. 1602. \* N. H. Charles Le Cordier, sieur de la Pille et d'Yuille, conseiller du Roy, procureur general en la chambre des comptes, et l'un des douze capitaines de la ville de Rouen.
1599. » \* N. H. Thibault Desportes, sieur de Beuilliers; conseiller du Roy en ses conseils, thresorier de France en Normandie et grand audiencier de France.
1602. 1603. Jacques Cauellier, sieur d'Auberuille, conseiller du Roy et lieutenant general au bailliage de Rouen. Mort 1609.
1602. 1604. N. H. Me. Henry d'Ambray, seigneur de Saint Crespin, Montigny, etc. etc., conseiller du Roy et receueur general en Normandie. Mort 1609.



1603. 1605. Relligieuse personne domp Anthoine Le Jeune , omosnier du Roy et prieur de Saint Lo. Mort avant la cérémonie. Les prix furent donnés en son nom.
- » 1606. \* Honorable H. Richard Bauldry, sieur de Semilly, antien conseiller et escheuin de Rouen.
- » 1607. Messire Georges Delaporte, conseiller du Roy en son priue conseil et destat, et president en la court de Parlement.
- » 1608 \* N. H. Jouachim de Mathan, sieur de la Meaulphe, prieur du Boscachard, chanoyne en leglise de Rouen, conseiller du Roy en sa court de Parlement.
- » » N. et rel. pers. Daomp Jehan Assire, prieur et bailly de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.
1604. 1609. \* Messire Nicolas Le Roux, seigr du Bourgtheroulde, conseiller du Roy en ses conseils destat et priue, president au Parlement.
- » 1610. \* N. H. Mr Me Robert Le Roux, seigneur de Thilly, conseiller du Roy et president aux requestes du pallais a Rouen.
- » 1611. \* N. H. Mr Me Claude Groulart, sieur de Torchy, conseiller du Roy en la cour de Parlement et commissaire des requestes.
1605. 1612. \* N. et discrete pers. Me Marin Le Pigny, docteur en theologie et en medecine, conseiller aumosnier et predicateur ordinaire du Roy, chanoyne et archidiaque du Grand Caux en l'Eglise de Rouen et vicaire général du diocèse. Né à Rouen, en 1554, mort le 4 septembre 1633. Fondateur de l'*Anneau d'or*.
1607. 1613. \* N. et d. pers. Mr Me Charles de la Rocque, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoine et thresorier en leglise cathedrale Notre Dame de Rouen, abbe de Notre Dame de la Noë, protonotaire du Saint-Siége apostolique. Fondateur de la *Palme* et du *Lys*. En 1585, il avait distribué des

prix aux meilleurs musiciens au Puy de Sainte Cécile<sup>1</sup>. Mort 1616.

1608. 1614. \* N. et d. pers. M<sup>e</sup> Alphonse de Breteuille, conseiller et ausmonier du Roy, chanoyne et chancelier en l'Eglise cathedrale de Rouen, official de Rouen, protonotaire du Saint-Siége apostolique et syndic général du clergé de Normandie, député aux Etats généraux du royaume pour le bailliage de Rouen et secrétaire en la chambre ecclésiastique desdits Etats Fondateur du *Laurier*, premier prix de l'*épigramme* ou *allégorie latine*.

1608. 1615. \* N. et rel. pers. domp Jehan Du Val, grand prieur claustral de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

1609. 1616. \* N. et d. pers. M<sup>e</sup> Nicollas Trosnel, conseiller du Roy, chanoine en leglise cathédral de Rouen, prieur de Saint Martin.

» 1617. \* N. H. M<sup>e</sup> Guillaume Anffrye, prieur de Chaulieu, conseiller en la court et commissaire aux requestes du Palais.

» 1618. \* N. H. M<sup>e</sup> Raoul Bretel, seigneur de Gremonuille, conseiller en la court. Mort président à mortier à Rouen, sa patrie, en 1640, à 72 ans.

1610. 1619. \* N. H. M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Pierre Puchot, sieur de Cistot ou Cydetot et du Boscmellet, conseiller au Parlement, commissaire aux requestes du Palais. Mort 1620, à 75 ans.

» 1620. \* N. H. M<sup>e</sup> Daniel Delaplace sieur de Renfeugeres et de Fumechon, conseiller au Parlement et président en la chambre des comptes à Rouen.

» \* Rel. pers. domp Allexis Durant, prieur de Montore, religieux de Saint Ouen. Mort 1616.

<sup>1</sup> M. de Stabenrath a donné une idée de la *Confrairie de madame Sainte Cécile*, à Evreux, dans un opuscule fort intéressant, qu'il a lu à l'Académie royale de Rouen, et qui est inséré dans le recueil de la Société d'agriculture de l'Eure, pour 1833.

1611. » \* N. et d. pers. M<sup>e</sup> Estienne Sansson, archidiacre et chanoine en leglise cathedrale, promoteur general de monseigneur l'archevesque et cure de St Laurens.
1613. 1621. \* N. et d. pers. M<sup>e</sup> Toussainctz Le Febure, docteur en theologie, chanoine et penitencier en leglise cathédrale.
- » 1622. \* N. et d. pers. M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Louis Bretel, sieur d'Au-berbosc et de Gremonuille, abbe de Nostre Dame d'Aulnay et de Saint Victor en Caux, hault doyen en leglise St Pierre de Lizieux, chanoine de la cathedrale et conseiller au Parlement de Rouen, puis archevesque d'Aix.
- » 1623. \* N. et d. pers. M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Pierre Blondel, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoyne archidiacre en leglise Notre-Dame de Rouen.
1614. 1624 \* Reuerendissime pere en Dieu, Messire François de Harlay, conseiller du Roy en ses conseils, archevesque d'Augustopolys, coadjuteur de l'archevesche de Rouen, puis archevesque de Rouen, Primat de Normandie. Fondateur de la *Ruche d'argent*, prix de *l'ode latine*.

Les moments qu'il consacrait aux muses n'empêchèrent pas ce studieux prélat de composer plusieurs ouvrages sérieux, notamment une histoire ecclésiastique latine. Il avait établi, dans son abbaye de Saint-Victor à Paris, une académie où les jeunes ecclésiastiques se formaient à la prédication, dans des conférences publiques.

- » 1625. \* N. et venerable pers. M<sup>e</sup> Claude du Rosel, conseiller du Roy, prieur du Rocher, chanoine et archidiacre en l'Eglise de Rouen, abbe de Saint Sever, chanoine et hault doyen de Lizieux.
1615. 1626. Hault et puissant seigneur Messire Hercules de Roham, duc de Mombason, pair et grand veneur de France, lieutenant general pour le Roi en Normandie.



1616. 1627. N. et v. pers. M<sup>e</sup> Barthelémy Hallé, sieur d'Or-genille et de Berselou, conseiller secretaire du Roy, Maison et Couronne de France, chanoine et archidiacre d'Eu en l'Eglise cathedrale de Notre Dame de Rouen et promoteur general en l'archeuesche. Fondateur du *Miroir d'argent*.
1617. 1628. N. Seigneur Leon d'Albert, sieur de Brante, duc de Luxembourg, pair, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine d'une compagnie du regiment de Sa Majesté et tresorier de ses menus plaisirs.
1620. 1629. N. et v. pers. M<sup>e</sup> Nicollas Le Royer, chantre et chanoyne en leglise cathedrale de Rouen et Bayeux, official de Rouen, conseiller, aumosnier ordinaire du Roy.
1621. 1630. N. et rel. pers. domp Charles de Campion, grand prieur et grand vicaire de l'abbaye de Fecamp.
1623. 1631. Messire Claude Le Roux, seigneur de Saint-Aubin, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et priué et president en son Parlement de Normandie. Mort subitement en 1632.
- » 1632. N. et d. pers. M<sup>e</sup> Adrian Behotte, chanoine et grand archidiacre en l'Eglise de Rouen, syndic général du clergé de Normandie. Mort 1638, à 60 ans.
- » 1633. N. et d. pers. M<sup>e</sup> Bernard Le Pigny, chanoyne en l'église de Rouen (neveu de *Marin*, et son successeur dans la plupart de ses dignités ecclésiastiques. V. 1612, p. 260.)
- » » N. et d. pers. M<sup>e</sup> Jean de Titelouze, chanoyne en l'Eglise de Rouen. Mort 1633.
1624. 1634. N. et d. pers. Nicolas Dauanne, prestre, conseiller et aulmosnier du Roy, prieur des prieurez Notre Dame de Bonnes Nouvelles lez Rouen, St Nicaize au fort de Meulent, de Tambeuille et de Notre Dame lez Antresy et doyen des chanoines de Mailleboys au diocesse de Chartres. Mort à Meulan, où il était né en 1578.

1625. » Messire Alexandre de Faucon. (Prince en 1637.)
- » » N. H. Mr Me Jacques Le Roux, seigneur de Touffre-  
uille, conseiller du Roy en son Parlement de Nor-  
mandie.
1627. 1635. Monseigneur Henry II d'Orleans, duc de Longueville et  
d'Estouteville, pair de France, conte souverain du  
Neufchastel et Vallengin en Suisse, conte de Dunois,  
de Chaumont et de Tancarville et baron de Mons-  
treuilbellay, Parthenay, Vouuans et Meruens, et  
conestable hereditaire de Normandie, gouverneur  
et lieutenant general pour le Roy en Picardie, puis  
en Normandie. Né en 1595, mort à Rouen, 1663.  
(V. 1652.)
- » 1636. Messire Guillaume de Marescot, conseiller du Roy en  
son conseil d'Estat et priué et maistre des requestes  
de son hostel.
1625. 1637. Messire Alexandre de Faucon, cheualier, seigneur de  
Ry, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et priue  
et premier president en son Parlement de Normandie.  
Mort à Rouen, en 1638, à 64 ans
1627. » N. H. Mr Me Jean Baptiste Godart, sieur de Bra-  
quetuit, chanoyne et thresorier en leglise de Rouen,  
conseiller du Roy en son Parlement de Normandie.
- » 1638. N. H. Mr Me Henry de Mathan, neveu de *Joachim*  
(V. 1608), son successeur dans ses charges, et archi-  
diacre du Vexin normand.
- » » Longueterre. (Cette signature se trouve au bas d'une  
page; mais la formule n'a pas été remplie.)
- » » N. H. Me Jacques Hallé, sieur de Cantelou, conseiller  
secrettaire du Roy, Maison et Couronne de France.
- » 1639. N. H. Mr Me Jacques Des Hometz, sieur de  
Guichainville et de Lestrée, chevalier de l'ordre du  
Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, con-  
seiller et Me ordinaire en sa chambre des comptes  
de Normandie.
1629. » N. et d. pers. Me Pierre Acarie, conseiller aumosnier

et predicateur ordinaire de la Reyne mere du Roy ,  
chanoyne penitencier, grand vicaire et official de  
larcheuesche de Rouen.

1630. » Ven. et rel. pers. domp Laurens Giel, grand vicaire et  
prieur de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

1631. » Messire Henry de Boyuin, esuesque de Tarsé, et coad-  
juteur en levesche d'Auranches, conseiller du Roy.

» 1640. Hault et puissant seigneur Jacques Le Conte, marquis  
de Nonant, lieutenant pour le Roy en ses pays et  
duché d'Alençon.

» 1641. Messire Louis de Bassompierre, abbe de Saint Georges  
de Bocheruille et de Saint Pierre de Chesy, puis  
évêque de Saintes.

» 1642. N. H. Fernando de Palme Carrillo, escuyer, sieur de  
Benagille, etc.

» » N. H. Allonce de Chalon.

» » N. et v. pers. M<sup>e</sup> de Bigars, abbe de Corneuille, sei-  
gneur de Touruille la Campagne, aumosnier du Roi,  
chanoine et hault doyen de leglise cathédrale de  
Lisieux. Mort le 11 décembre 1638.

» » N. et rel. pers. domp Laurens Allorge, grand prieur de  
l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

» 1643. N. et rel. pers. domp Guillaume Cotterel, infirmier de  
l'abbaye de Saint Ouen et prieur de Saint Jacques  
du Valhullin, grand vicaire de l'abbaye de Saint  
Georges de Bocheruille et de la congrégation des  
anciens bénédictins.

Renommé pour ses œuvres pies et ses charités  
au bureau général des pauvres valides de Rouen

» 1644. Messire Nicollas Delaplace, sieur de Saint Estienne,  
abbe de Notre Dame d'Eu, conseiller et aumosnier  
de la Rayne mere du Roy et grand vicaire de Mon-  
seigneur larcheuesque de Rouen.

» 1645. N. H. M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Pierre Damyens, conseiller du Roy,  
en son parlement de Normandie.

Lors de la création du Bureau général des pauvres



valides, il quitta sa maison et sa charge, pour se loger dans l'établissement même et y consacrer tous ses soins. L'Hôtel-Dieu de Rouen le compte aussi au nombre de ses bienfaiteurs.

1631. 1646. N. H. Claude Vauquelin, escuyer, sieur de Meheudin et de Loucey, baron de Guibray, etc.

1632 » Messire Louis de Moy, seigneur de la Mailleraye, conseiller du Roy en ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant general pour Sa Majesté.

» 1647. N. H. Frère Maximilian de Dampont, chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Jerusalem, commandeur de Saint Mauluis, bailli de la Morée et de Cury.

1637. 1648. Messire Guillaume de Boyuin, sieur du Vaurouy, conseiller du Roy, abbe de Montmorel et de Fontenay, chanoine en l'église cathédrale de Rouen, conseiller au Parlement.

1643. 1649. Messire François de Harcourt, chevalier, marquis de Beuuron, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat, lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Normandie et gouverneur du chasteau du vieil palais dud. Rouen.

» 1650. Messire Odé de Harcourt, chevalier des ordres du Roy, marquis de Tury et de la Motte Harcourt, comte de Croisy, gouverneur de la ville et chasteau de Falaise.

» 1651. Sans prince.

» 1652. Monseignr Henry II d'Orleans, duc de Longueville, etc.  
Le même qu'en 1635.

1652. 1653. Messire Pierre de Becdelieure, chevalier, marquis de Queuilly, seignr du Gaillardbois, de Hocqueuille, Brumare, Rougehous, Bertheauville, le Boisdaubigny, Gribouville et le Hertre, conseiller du Roy en ses conseils d'etat et priue, premier président en sa cour des Aides de Normandie.

Il mérita le titre de *Protecteur* de l'Académie, qui se perpétua longtemps dans sa famille.

Le registre de la bibliothèque de Rouen s'arrête ici ; l'abbé Guiot ne mentionne point de princes de 1654 à 1698 ; il paraît qu'il n'y a même point eu de concours, si ce n'est en 1659 et 1664. (V. p. 216.)

Date  
de la  
princip.

1699. Messire François de Bonnetot, marquis de Bacqueville, premier président en la cour des Comptes. Fondateur du *prix d'éloquence*. Mort 1699.

1700. Messire Thomas Paulmier, seigneur de la Bucaille, premier président de la cour des Aides. Il tint les Palinods avec *magnificence* et *applaudissement*, est-il dit en tête du recueil des poésies qu'il a couronnées.

1701. Messire Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, intendant de la Haute Normandie, etc. (V. p. 216.)

1702. Messire Pierre Clément, curé de Saint-Maclou, chanoine de la cathédrale, grand vicaire et officiel. Il fut à la fois élu prince des Palinods et nommé évêque de Périgueux. Né à Besançon, mort en janvier 1719.

1703. à 1730. L'abbé Guiot ne mentionne point de princes.

1731. M<sup>r</sup> Jacques-Alexandre Dumoucel, seigneur de Louraille, Tonneville, etc., président à mortier au Parlement de Normandie. Né 1694, mort 1767. Fondateur du *prix de l'hymne*.

1732. Monseigneur Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, chevalier, baron de Maffières, Moussot et Béthencourt, seigr de Vilaine, etc., premier président du Parlement de Normandie. Né à Rouen, le 29 septembre 1698, mort à Paris, le 8 janvier 1767.

Reçu, *en survivance*, dès 1726, il entra en fonctions le 13 novembre 1730, par la démission volontaire de son père, *Nicolas-Pierre*. (V. p. 218.)

1733. Messire Alexandre Bigot de Monville, président à mortier au Parlement de Normandie. Magistrat aussi intègre que protecteur éclairé des beaux arts.
1734. Messire Anne-Robert-Claude Le Roux d'Esneval, président à mortier au Parlement et vidame de Normandie. Né à Rouen, le 21 mars 1686, mort le 20 novembre 1766. (Voir les Affiches de Normandie, novembre 1766.)
1735. Messire Louis-François de la Bourdonnaye, marquis, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la généralité de Rouen, etc. Né à Bordeaux, mort à Saint-Victor de Paris, le 12 juillet 1779, à 80 ans.
1736. Messire Thomas-Amable-Nicolas Les Dos, seigr et patron de Valiquerville, Allouville, etc., conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président en la chambre des comptes, aides et finances de Normandie. Magistrat distingué par le zèle le plus pur pour la justice et le bien public. Né le 19 juin 1696, à Rouen, où il est mort, le 18 décembre 1766. (V. les Affiches de Normandie, n<sup>o</sup> 2, décembre 1766.)
1737. H. et P. seigr monseigneur François de Fitz-James, duc et pair, abbé de St-Georges de Boscherville, vicaire général du diocèse de Rouen, puis abbé de St-Victor de Paris et évêque de Soissons. Auteur de plusieurs ouvrages qui firent sensation en leur temps. Né le 9 janvier 1709, mort le 19 juillet 1764. (V p. 246.)
1738. H. et P. seigr Messire Louis Roger, marquis d'Estampes, baron, haut-justicier de Mauny, etc. etc. Un nom si connu dans l'histoire de la Province et même du royaume, fut un puissant aiguillon pour les auteurs, et le concours fut aussi brillant que nombreux. (On peut voir la généalogie de la famille d'Estampes dans le *Mercur* de mai 1755.)
1739. Messire Pierre-Jacques-Louis-Hyacinthe-Marie de Becde-



lièvre , marquis de Cany , Quevilly , etc., etc., premier président en la cour des Aides. Né à Rouen 1717, mort à Paris, le 5 octobre 1771.

1740 à 1745. Point de princes, mais les concours n'en eurent pas moins lieu.

1746. Monseigneur Paul d'Albert de Luynes , évêque de Bayeux , cardinal, archevêque de Sens, membre de l'Académie française, associé de celles de Rouen et de Toulouse , restaurateur et protecteur de celle de Caen. Mort à Paris, le 22 janvier 1788 , à 85 ans.

1747. Messire Gilles-Louis Hallé de Rouville , chevalier, conseiller du Roi, président à mortier au Parlement de Rouen, membre de l'Académie royale de la même ville. Né , le 17 août 1708, à Rouen, où il est mort le 19 février 1777.

1748 et 49. Concours sans princes.

1750. Messire Charles-Pierre de Bailleul, chevalier, seigr et patron de Bailleul, Angerville et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Normandie. Né le 10 février 1706, mort le 23 décembre 1775.

1751. Monseigr Jacques Richier de Cerisy, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre et chanoine de la cathédrale, puis évêque de Lombes. Mort à Montpellier, le 15 juillet 1771 , à 62 ans.

1752. Messire Maximilien - Constantin Anzeray , marquis de Courvaudon , baron d'Envermeu , seigr et patron d'Aullage, etc., conseiller du Roi en ses conseils, et second président à mortier au Parlement de Normandie. Mort 1761.

1753 à 58. Concours sans princes.

1759. Monseigr Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches. Mort le 2 avril 1764, à 72 ans.

1760 à 63. Concours sans princes.

1764. Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Anne-

Pierre d'Harcourt , duc et pair , comte de Lillebonne, chevalier des ordres du Roi , garde de l'oriflamme , gouverneur de Normandie , maréchal de France , etc. Né le 2 avril 1701 , mort 1784.

Aussi bon citoyen que guerrier actif, il fut l'appui et le bienfaiteur de son pays , dont il s'était concilié l'amour.

1765. Très haut et très puissant seigneur, Monseigr Armand Thomas Hue de Miromesnil, écuyer, marquis, premier président au Parlement, puis garde des sceaux de France, membre de l'Académie royale de Rouen. Né le 23 septembre 1723 , mort, dans sa terre de Miromesnil, le 6 juillet 1796.

Ce fut lui qui rédigea la déclaration de Louis XVI, du 24 avril 1780, portant abolition de la question préparatoire.

C'est un des princes qui ont reçu le plus d'encens de la part des poètes. Les recueils des puy de Rouen et de Caen sont remplis de vers à sa louange.

1766. Concours sans prince.

1767. Haut et puissant seigneur, Monseigneur Pierre-Marc-Antoine de Languedor, marquis de Becthomas, comte d'Averton, président à mortier au Parlement de Normandie. Né le 10 octobre 1714, mort à Rouen, le 18 avril 1780. Disciple de l'abbé Saas, savant bibliographe , il avait envoyé au concours des Palinods , en 1729, pendant qu'il faisait sa philosophie à Paris, un poème latin qui fut couronné et dont le sujet était la naissance du dauphin, père de Louis XVI.

1768. Concours sans prince.

1769. Mr Barthélemy-Thomas Le Conteulx, premier président en la cour des Comptes (V. p. 220 et 234.)

1770. Concours sans prince.

1771. Mr Louis Thiroux de Crosne, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, intendant

de la généralité de Rouen, premier président au conseil supérieur de la même ville, et ensuite intendant de la généralité de Paris, où il fut décapité, le 9 floréal an II (28 avril 1794), à 57 ans.

1772 et 73. Concours sans princes.

1774. Mr Antoine Le Couteulx, maire de Rouen. (V. p. 222.)

1775 et 76. Concours sans princes.

1777 à 81. Mr François-Henri d'Harcourt, duc, lieutenant général, gouverneur de Normandie. Né le 11 janvier 1726.

1782, 83 et 84. Mr François-Christophe Terrisse, prêtre, docteur et doyen de la maison et société de Sorbonne, chanoine et haut doyen de l'église métropolitaine de Rouen, abbé de St-Victor en Caux, vicaire général de l'archevêque de Rouen et président de la chambre ecclésiastique du diocèse. Né à Nantes, le 19 novembre 1704, mort à Rouen, le 30 mars 1785.

Voici un extrait de la notice de l'abbé Guiot sur l'abbé Terrisse :

« Peu d'hommes, dit-il, ont mérité comme lui les regrets de leurs contemporains et les souvenirs de la postérité....

« Chanoine en 1732, il dut aux suffrages de 50 égaux d'être élu doyen de la Compagnie....

« Associé pendant plus de 50 ans au gouvernement du diocèse, en qualité de vicaire-général, il peut servir de modèle à ceux que la Providence destine aux mêmes fonctions. Il brilla au second rang, et ne se serait pas éclipsé au premier....

« Il parlait encore mieux qu'il n'écrivait. Il posséda au suprême degré l'art de s'exprimer sans préparation. On peut assurer qu'à cet égard, quoiqu'il ait vécu plus de 80 ans, jamais il n'a vieilli.

« Il réunissait aux qualités de l'esprit celles du cœur,



car il a eu de vrais amis ; ce n'est pas la moindre partie de son éloge..... »

(Voir le *Journal de Normandie*, 1785, p. 106 ; la *France littéraire*, t. 1<sup>er</sup> et 3 ; l'*Éloge de l'abbé Terrisse*, lu, par M. de Couronne, à l'Académie royale de Rouen, et celui qui a été prononcé à la séance publique du Palinod de Rouen, en 1786, par l'abbé Hamel.)

1785. Sans prince. La séance publique fut ajournée au carême de l'année suivante.

1786. Troisième année séculaire, aussi sans prince.

1787 à 89. Messire Louis-François-Elie Camus de Pontcarré, premier président au parlement de Normandie (Installé le 12 août 1782. Il était précédemment président au parlement de Paris.) L'un des députés à l'assemblée des notables en 1787.

La dernière année, la séance fut ajournée et non tenue, à cause des événements politiques qui amenèrent la dissolution de la société. (V. p. 225.)

#### *Juges des Palinods.*

Quoique les statuts n'en fassent pas mention, il paraît qu'on a toujours considéré comme *juges-nés* des Palinods, le curé de Saint-Jean ; le prieur, le curé et les professeurs de Saint-Lô ; le prieur des Carmes ; le préfet du collège des Jésuites ; le principal et les professeurs du collège de Rouen, et, plus tard, les secrétaires de l'Académie royale de Rouen.

Voici la liste des juges jusqu'en 1520 : je me borne ensuite à citer les plus marquants.

1486 à 1490. Robert Le Gras, prieur de St-Lô. M. 1502.

» Emery Rousselin, curé de St-Jean.

- » Pierre Fabry ou Lefebvre, curé de Méray.
- » Le principal du collège des Bons-Enfants.
- » Le principal du collège de Saint-Cande-le-Vieux.
- 1493 à 1501. Jean Le Parmentier, curé de St-Jean. M. 1521.
1502. Nicolas Delaplace, prieur de St-Lô, et Pierre Auber.
- 1519 et 1520. Nicolas Ler, prieur de St-Lô, auquel fut adressée la bulle de Léon X. M. 1536. (V. p. 203.)
1545. Firmin Doury ou Domi, curé de St-Cande-le-Jeune, philosophe et savant célèbre de son temps. M. 1578.
1625. Pierre Acarie, conseiller-aumônier et prédicateur de la Reine, chancelier et pénitencier de l'église métropolitaine de Rouen, etc. Fondateur de la bibliothèque de la cathédrale. M. 1637, à 51 ans.
1642. Louis Thirel, prêtre, de Lisieux, doyen d'Envermeu, lauréat distingué des Palinods, couronné pour des pièces latines et françaises, en 1635, 36, 39, 40 et 41.
- » Jean Commire, l'un des meilleurs poètes latins de l'ordre des jésuites, professeur dans leur collège de Rouen, auteur d'une invitation aux poètes pour 1645. Né à Amboise, le 25 mars 1625; mort à Paris, le 25 décembre 1702.
1651. David Ferrand, imprimeur, auteur de la *Muse normande*, qu'il a publiée sur ses vieux jours, en 1655.
1714. Bernard Lamy, né au Mans, en 1645, mort à Rouen, le 2 janvier 1715. Entré à l'âge de 18 ans dans la congrégation de l'Oratoire, il professa avec distinction dans différents collèges et devint célèbre par ses ouvrages, ses malheurs et ses vertus. Retiré à Rouen, sur la fin de sa carrière, il fut fort assidu aux séances du Puy, où il assistait encore un mois avant sa mort.
- » Dom Etienne Hideux, bénédictin de l'abbaye de Saint-Ouen, auteur de la *Lettre d'un avocat* sur la société des Palinods. (In-4°, 1714.) Mort aveugle, à 72 ans.

1716. Jean-François Coustou, curé de St-Lô jusqu'en 1727. S'il s'est distingué dans les fonctions de juge des Palinods, il s'est acquis depuis une bien plus grande réputation comme sculpteur; on cite surtout sa statue de la Vierge. Né à Paris, le 4 octobre 1675, mort à Auxerre, le 14 décembre 1750<sup>1</sup>.
1717. Henri Richer, avocat au parlement de Rouen, auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels les fables occupent le premier rang. Couronné au Palinod en 1716, pour un sonnet sur *Suzanne*. Né à Longueil, en 1685, mort à Paris, en 1748.
1727. Etienne-François Boistard de Prémagny, avocat en la chambre des comptes, ancien échevin, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen. Né le 14 août 1708, à Rouen, où il est mort le 3 février 1767.
1729. François-Emmanuel Sevestre, curé de Radepont, qui s'est fait depuis une grande réputation par ses poésies latines et françaises, ainsi que par ses vers de circonstance et de société. Né à Montore, diocèse d'Evreux, en 1716, mort le 22 juin 1788.
- » Jean Saas, l'un des juges du Palinod les plus judicieux et les plus zélés, après en avoir été l'un des lauréats les plus distingués, chanoine et bibliothécaire de la cathédrale de Rouen, membre de l'Académie royale de la même ville. Né à St-Pierre-de-Franqueville, le 3 février 1703, mort le 10 avril 1774. Il a rempli les fonctions de secrétaire du Palinod; mais ce titre ne fut adopté que pour son successeur, l'abbé Guiot.
1744. L'abbé Guérin, vice-promoteur, premier secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des sciences.

<sup>1</sup> Je donne ce renseignement d'après l'abbé Guiot, mais je dois faire observer que la Biographie universelle ne fait mention que de trois *Coustou*, tous trois habiles sculpteurs, savoir: 1° *Nicolas*, né à Lyon, le 9 janvier 1658, m. le 1<sup>er</sup> mai 1733; 2° *Guillaume*, son frère, né à Lyon en 1678, m. à Paris, le 22 février 1746; et 3° *Guillaume*, fils du précédent, né à Paris, 1716, m. 13 juillet 1777.



1744. De Bettencourt, avocat, premier secrétaire de la même académie, pour la classe des lettres. M. 1745.
1745. Alexandre-Guy Pingré, chan. rég. de la congrégation de France, prof. à St-Lô, bibliothécaire de Ste-Généviève, membre des académies de Paris, Rouen, Gottingue, etc., et astronome géographe de la marine.
- » Claude Anquetin, curé de St-Jean, prédicateur distingué. Né, le 31 mars 1708, à Rouen, où il est mort le 11 juillet 1755.
1748. François-Xavier Mamachi, fameux jésuite, préfet de leur collège, à Rouen. Il avait une grande facilité pour la poésie latine, et l'on présume que plusieurs de ses pièces ont été couronnées aux Palinods sous des noms supposés. Né à Scio, le 2 avril 1702, mort à Lille, en 1782 <sup>1</sup>.
1750. Jean-Théodore Bouïn, prieur de St-Lô, membre de l'Académie royale de Rouen.
1752. Claude-Nicolas Lecat, docteur en médecine et en chirurgie, né à Blérancourt (Aisne), 6 septembre 1700. Fondateur, en 1736, d'un amphithéâtre de dissection à Rouen, où il fit des cours d'anatomie qui eurent le plus grand succès; l'un des fondateurs et le deuxième secrétaire de l'Académie de Rouen, pour la classe des sciences, membre des plus célèbres académies de l'Europe, auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés. M. le 20 août 1768.
1756. Le chevalier François-Joseph Lange de la Maltière, membre de l'Académie royale de Rouen, inventeur du microscope solaire universel. (V. le Mercure de mai 1751, p. 158.)
1760. Le P. Louis Dolbec, ex-provincial et prieur des Carmes. Il a montré un grand zèle pour la gloire

<sup>1</sup> Il ne faut pas le confondre avec un autre Mamachi (Thomas-Marie), né aussi à Scio, le 3 décembre 1713, et qui fut l'un des plus savants hommes de l'ordre des dominicains.

du Palinod. Né à Caen, en 1703, mort subitement, le 7 juin 1769.

1763. Philippe-Daniel Gigot, licencié en Sorbonne, professeur de philosophie au collège des Quatre-Nations, recteur de l'université de Paris, etc., principal du collège de Rouen, après l'extinction des jésuites, le 1<sup>er</sup> juillet 1763. Né au Havre, mort à Montpellier, dans la révolution.

» Athanase Auger, né à Paris, le 24 décembre 1734, professeur d'éloquence au collège de Rouen, membre de l'Académie royale de cette ville, savant et littérateur distingué, auteur d'un grand nombre de bons ouvrages. Le lendemain de sa mort, le 6 ou le 8 février 1792, fut faite une pétition à l'Assemblée nationale pour assister à son convoi par députation; mais ce fut l'Académie des sciences dont il était membre, qui lui rendit les derniers honneurs. M. Paris, son ancien ami, fit pour son portrait le quatrain suivant:

Il nous enrichissait, par ses doctes ouvrages,  
De tout ce que la Grèce enfanta d'orateurs,  
Et nous retraçait, dans ses mœurs,  
Tout ce qu'elle avait eu de sages.

» Le P. Norbert Duclos, ancien commissaire et visiteur général de la maison des Carmes de la place Maubert à Paris, prieur de ceux de Rouen en 1762, 69 et 79. Il a rendu beaucoup de services au Palinod. Auteur du discours préliminaire de 1775. Mort 1781.

» Joseph-André Guiot. (V. p. 247.)

1764 Charles-Nicolas Maillet du Boullay, écuyer, conseiller du Roi, maître des comptes, aides et finances de Normandie, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des lettres. Il a eu beaucoup de part aux derniers règlements des Palinods,

revisés en 1768 et 69. Né à Rouen, le 6 février 1729, mort en son château du Boullay, le 13 septembre 1769.

1764. Denis Vrégeon, curé de Salmonville-la-Sauvage, né à Rouen, le 23 septembre 1723, membre, bibliothécaire et trésorier de l'Académie royale de Rouen, membre de l'Académie de Clermont, auteur d'un dictionnaire des règles de la composition (in-8°, Rouen) et du catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale de Rouen (1784).

• Pierre-Nicolas Midy Héron, curé de St-Lô, juge-prieur des consuls, membre de l'Académie royale de Rouen, et, depuis, conseiller à la cour des aides de Paris, couronné au Palinod, en 1742, pour une allégorie latine sur Jeanne de Valois, femme de Louis XII; en 1758, pour une ode française sur la levée du siège d'Olmütz, et, en 1759, pour une autre ode française sur la Conception. Né à Rouen, le 25 septembre 1725.

1765. Charles-Michel Ballière de Laisement, chimiste, membre de l'Académie royale de Rouen, auteur de plusieurs pièces dramatiques. Né à Cléry-sur-Andely, le 17 septembre 1682, mort à Rouen, à 84 ans. (V. la France littéraire, à l'article Miromesnil et le 3<sup>e</sup> vol. du précis de l'Académie royale de Rouen, p. 265.)

1767. Jean-Baptiste Cotton des Houssayes (V. p. 279.)

1769. Louis Robert de St-Victor, président en la cour des comptes de Normandie, conseiller au Parlement, secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des sciences; secrétaire de la société d'Émulation de la même ville et membre de plusieurs autres sociétés savantes. Auteur d'une traduction en vers français du poème de Claudius, sur l'enlèvement de Proserpine. Né à Rouen, en 1738, mort à St-Victor-la-Campagne, le 15 janvier 1822.



1769. Jean-Baptiste-Guillaume Haillet de Couronne , président et lieutenant général civil et criminel du bailliage et siège présidial de Rouen. Secrétaire de l'Académie royale de Rouen , pour la classe des lettres. Il a composé les éloges de plusieurs membres de l'Académie de la Conception , tels que l'abbé Saas , Du Boullay , de Rouville, Deshoussayes, etc , qui étaient aussi membres de l'Académie royale. Mort , le 29 juillet 1810 , à 83 ans , à Paris , où il était allé demeurer depuis 5 ans.
- 1775 Jean-André Mongez , chanoine régulier de St<sup>e</sup> Geneviève , professeur à St-Lô , auteur du Journal de physique. Né à Lyon , en 1751. Parti , en 1785 , avec La Pérouse , en qualité de physicien et d'aumônier de l'expédition. Frère d' *Antoine* , membre de l'Institut , encore vivant.
1776. Remi Peulvé , professeur et ensuite prieur des Carmes. Prédicateur distingué , qui prononça plusieurs fois le discours des séances publiques des Palinods.
- Idem. Jean-Baptiste Dubosc , professeur émérite de l'université de Paris , chanoine de Notre-Dame , couronné en 1747 , pour une ode latine sur Joas.
1777. Guillaume-François Boistard de Prémagny , conseiller au Parlement de Normandie. (Fils d'*Etienne-François*. V. 1727.)
1778. Etienne-Pierre Hamel. Né à Dieppe , professeur d'éloquence au collège royal de Rouen , secrétaire du Palinod en 1779. Il composa des discours d'ouverture et des éloges qui ont contribué à sa réputation.
- » Esmangart , intendant de la généralité de Caen , juge honoraire. C'est à lui que furent adressées des stances sur *le Réveil de l'homme bienfaisant* , dont lui-même était le sujet.
1780. L.-A. Dambourney , membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères , secrétaire de l'Académie

royale de Rouen , pour la classe des sciences , chimiste et agriculteur très distingué. C'est lui qui , le premier en France , enseigna , par l'exemple , quels avantages l'industrie manufacturière pouvait tirer de la chimie appliquée à la teinture Son ouvrage , intitulé : *Recueil de procédés et d'expériences sur les teintures solides que nos végétaux indigènes communiquent aux laines* , fut imprimé aux frais du Gouvernement , qui en avait reconnu toute l'importance. Dambourney cultivait aussi les muses , pour se délasser de travaux plus pénibles , et lut plusieurs pièces de vers fort agréables à la *Société des hilaristes*. Mort le 2 juin 1795 , à Rouen , où il était né , le 11 mai 1722. ( V. les mémoires de Guilbert. )

1783. Le P. Victor Payen , dernier prieur des Carmes.  
 » Joseph-François Martin de Boisville. Né à Rouen , chanoine de la cathédrale. Couronné en 1761 , pour une ode latine sur *le vrai sage*. Dernier secrétaire des Palinods , de 1785 à la dissolution. Il fit , en trois époques , le Précis de l'histoire de cette société , dans ses discours d'ouverture des années 1786 , 87 et 88. Auteur des éloges du P. Duclos , de l'abbé Terrisse et du cardinal de Luynes.

#### *Secrétaires.*

1731. Le P. Louis Marche , né à Reims , le 20 mai 1696 ; religieux carme , le 21 octobre 1714 , mort le 24 décembre 1775. Juge vers 1725 ; il a rempli pendant long-tems les fonctions de secrétaire , sans en avoir le titre <sup>1</sup>.  
 ( V. p. 217. )

<sup>1</sup> Suivant un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen ( in-f° de 1701 à 1789 ) , après le P. Marche , il y aurait eu un autre secrétaire , le P. Amable Percheyes , religieux carme , né à Caen , en 1710 , mort à Pont-Audemer , le 17 décembre 1785 , et qui n'a fait qu'un court séjour à Rouen.

1755 à 1763. Jean Saas. (V. p. 218 et 274.)

1764 à 68. Joseph-André Guiot, né à Rouen, le 31 janvier 1739. Auteur de trois épigrammes latines sur St-Caas (1758), sur les enfants de la fournaise (1759), et sur la levée du siège de Wesel (1760), d'une ode latine sur le péché originel (1760), et des éloges du P. Marche, de Louis Bretel et de Marin Le Pigny. (V. p. 247).

1769 à 76. Jean-Baptiste Cotton des Houssayes, prêtre, docteur en théologie, de la Maison et Société de Sorbonne, où il alla s'établir en 1776; chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, professeur de théologie au collège de la même ville, membre des Académies de Rouen, Caen et Lyon. Juge en 1767. L'un des plus ardents promoteurs de la gloire du Palinod, dont il fut secrétaire perpétuel, de 1769 à 1776. Il acheva ce qu'avait commencé l'abbé Guiot pour ranimer l'émulation des auteurs, exciter le zèle des académiciens et ménager la protection des princes. Auteur de plusieurs ouvrages estimés et des éloges historiques de Du Boullay (1769), de Louis Dolbec (1769), du marquis de Cany (1771) et de l'abbé Saas (1774), membres du Palinod. Son propre éloge fut lu à la séance publique de 1783, par l'abbé Hamel, son second successeur. Mort le 20 août 1783, et inhumé à la Sorbonne. Il était né à la Neuville-Champ-d'Oisel, le 17 novembre 1727. (V. le 5<sup>e</sup> vol. du précis de l'Académie royale de Rouen, p. 294.)

1776 à 78. Georges-Charles de Lurienne, chanoine de la cathédrale, juge du Palinod, 1774. Ses discours d'ouverture et les éloges des présidents de Bailleul (1776) et de Rouville (1777), lui ont fait beaucoup d'honneur. Il n'avait ni moins de zèle ni moins de talent que son prédécesseur. Mort à Paris, en 1794.

1779 à 84. Etienne-Pierre Hamel, professeur d'éloquence au collège



de Rouen. Né à Dieppe. Auteur des éloges historiques du marquis de la Bourdonnaye (1779), de l'abbé Le Roy (1779), du président de Becthomas (1780), de l'abbé Legros (1781), de l'abbé Cotton des Houssayes (1783), et du maréchal d'Harcourt (1784).

1784 à 89 Joseph-François Martin de Boisville. (V. p. 279.)

---

*Etat de l'Académie de la Conception, à l'époque de sa dissolution, en 1789.*

---

*Princes.*

|                                            |       |
|--------------------------------------------|-------|
| Le cardinal de Luynes, prince en. . . . .  | 1746. |
| Le marquis de Miromesnil . . . . .         | 1765. |
| Le Couteulx (Barthélemy-Thomas). . . . .   | 1769. |
| Thiroux de Crosne. . . . .                 | 1771. |
| Le Couteulx (Antoine) . . . . .            | 1774. |
| Le duc d'Harcourt. . . . .                 | 1777. |
| Le premier président de Pontcarré. . . . . | 1787. |

*Académiciens résidants et vétérans.*

|                                                                        |       |
|------------------------------------------------------------------------|-------|
| François-Emmanuel Sevestre, inscrit en . . . . .                       | 1741. |
| L'abbé Jacques Froissard Ducastel. . . . .                             | 1748. |
| Jean-Théodore Bouïn, membre de l'Académie royale<br>de Rouen . . . . . | 1750. |
| François-Joseph Lange de la Maltière, idem. . . . .                    | 1756. |
| Philippe-Daniel Gigot. . . . .                                         | 1763. |
| Athanase Auger. . . . . idem. . . . .                                  | idem. |
| Joseph-André Guiot . . . . .                                           | idem. |
| L'abbé Vrégeon, trésorier de l'Académie royale de Rouen.               | 1764. |
| Pierre-Nicolas Midy Héron, membre de l'Académie                        |       |

|                                                                                           |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| royale de Rouen . . . . .                                                                 | 1764. |
| Ballière de Laisement, membre de l'Académie royale<br>de Rouen. . . . .                   | 1765. |
| Pierre-Bonaventure Grenier. . . . .                                                       | idem. |
| Haillet de Couronne, secrétaire de l'Académie royale<br>de Rouen. (Lettres). . . . .      | 1769. |
| Jean-François-Gabriel d'Ornay, membre, idem. . . . .                                      | idem. |
| Louis Robert de St-Victor. . . . .                                                        | idem. |
| L'abbé Lallement. . . . .                                                                 | idem. |
| Jacques-Joseph Racine, instituteur . . . . .                                              | idem. |
| Alexandre-Armand Le Baillif Menager. . . . .                                              | 1771. |
| Georges-Charles de Lurienne. . . . .                                                      | 1776. |
| Le P. Michel Dusart . . . . .                                                             | idem. |
| Guillaume-François Boistard de Prémagny, membre<br>de l'Académie royale de Rouen. . . . . | 1777. |
| L'abbé Etienne-Pierre Hamel . . . . .                                                     | 1778. |
| François Mustel, vice-directeur de l'Académie royale<br>de Rouen. . . . .                 | idem. |
| Dambourney, secrétaire de l'Académie royale de Rouen<br>(Sciences) . . . . .              | idem. |
| Le P. Victor Payen, trésorier du Puy. . . . .                                             | 1783. |
| Joseph-Martin de Boisville, secrétaire du Puy . . . . .                                   | idem. |

---

#### PUYS DE LA PASSION ET DE SAINTE-CÉCILE.

Deux autres confrairies de Rouen instituèrent des Puys, à l'instar de celui de l'Immaculée Conception ; c'est pourquoi j'ai cru devoir en faire mention ici.

On trouve, dans le savant ouvrage où M. E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, traite de *la Peinture sur verre*, des détails fort curieux concernant le *Puy de la Passion de notre Sauveur et Redempteur Jesuchrist*, qui se tenait en l'église de Saint-Patrice. L'origine de la confrairie remonte,

suivant Farin , à l'an 1734, et le Puy a été établi en 1543. On donnait au meilleur *chant royal* , *la croix* ; au *débatu* ou 2<sup>d</sup> *chant royal* , *l'agneau* ; à *la ballade* , *le chapeau d'épines* ; au *rondeau* , *la lance* . au *dixain* , *le roseau* , et à *l'épigramme héroïque* , *le pilier*. Tous ces prix étaient *baillez en essence* , tandis que ceux du Palinod n'étaient , pour ainsi dire , que prêtés et remboursés en argent , comme on l'a vu page 230.

On ignore l'époque à laquelle se forma la *confrairie de Sainte-Cécile* et celle de l'institution de son Puy , où se distribuait des prix aux musiciens qui avaient présenté les meilleures compositions.

Le P. François Pommeraye , bénédictin , est le seul qui en parle , dans son histoire de la cathédrale de Rouen , imprimée en 1686. Voici un extrait de ce qu'il en dit :

Les statuts sont du 23 nov. 1601 et ont été confirmés par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, en son château de Gaillon , le 19 mai suivant.

En 1644, CARADAS , chantre de Saint-Ouen , était prince de ce Puy.

En 1660 , les confrères se réunirent pour obvier aux dépenses considérables des cérémonies qui détournaient de remplir les fonctions de *Prince* ; ils décidèrent que celui qui accepterait ce titre ne serait tenu qu'à payer 150 livres, et que le surplus serait pris sur les revenus de la confrairie. Dans cette assemblée se trouvait *Bernard le Pigny*, prince du Palinod, en 1633.





## TABLE ALPHABÉTIQUE.

L'ouvrage qui précède contenant une infinité de noms, dont plusieurs sont répétés en divers endroits, et de détails difficiles à retrouver au besoin, j'ai cru nécessaire d'y ajouter une *Table alphabétique*.

ABRÉVIATIONS : J., juge ; L., lauréat ; P., prince ; pp., présumé prince.

- |                                                                                 |                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Académie des Palinods ou de l'Immaculée Conception</i> , 201, 212, 214, 280. | <i>Apuril</i> ou <i>Avril</i> , L. 210, 233, 240.                                                       |
| <i>Acarie</i> , pp. 264, J. 273.                                                | <i>Archives</i> , 225.                                                                                  |
| <i>Affiquet</i> , 231.                                                          | <i>Argences</i> (Mlle d'), L. 244.                                                                      |
| <i>Albert</i> (Léon d'), P. 263.                                                | <i>Armoiries des princes</i> , 223.                                                                     |
| <i>Albert de Luynes</i> (Paul d'), P. 269, 279.                                 | <i>Arts libéraux en 1544</i> , 228.                                                                     |
| <i>Allégorie ou épigramme latine</i> , 230, 261.                                | <i>Assemblées des princes et confrères en 1513</i> , 202 ; <i>en 1578</i> , 206 ; <i>en 1614</i> , 212. |
| <i>Allorge</i> , pp. 265.                                                       | <i>Assire</i> , pp. 260.                                                                                |
| <i>Ambray</i> (d'), P. 259.                                                     | <i>Assomption</i> , 265.                                                                                |
| <i>Ancillon</i> , L. 216.                                                       | <i>Auber</i> (Pierre), P. 252, J. 273.                                                                  |
| <i>Anffrye</i> , P. 261.                                                        | <i>Auffray</i> , pp. 256.                                                                               |
| <i>Anneau d'or</i> , 214, 232, 268.                                             | <i>Auger</i> , L. 244, J. 276.                                                                          |
| <i>Année, commençant à diverses époques</i> , 204.                              | <i>Avril</i> . V. <i>Apuril</i> .                                                                       |
| — <i>seculaire</i> (3 <sup>e</sup> ), 235.                                      | <i>Baillard</i> , L. 246. — ou <i>Gaillard</i> ou <i>Paillard</i> , pp. 255.                            |
| <i>Anquetin</i> , J. 275.                                                       | <i>Bailleul</i> (de), P. 219, 269, 280.                                                                 |
| <i>Anselme</i> (St), 199.                                                       | <i>Ballade</i> , 213, 218, 220, 231.                                                                    |
| <i>Antini</i> (d'), P. 252.                                                     | <i>Ballière de Laisement</i> , J. 277.                                                                  |
| <i>Anzeray de Courvaudon</i> , P. 269.                                          | <i>Ballue</i> , P. 257, 258.                                                                            |
| <i>Approbation de la Confrairie</i> , 203, 208.                                 | <i>Baron</i> , pp. 257.                                                                                 |
|                                                                                 | <i>Barre</i> (Antoine de la), 203.                                                                      |
|                                                                                 | <i>Bassompierre</i> (de), P. 233, 265.                                                                  |

- Bauldry*, p. 260.  
*Becdelieure* (*Pierre, de*), p. 266.  
 — (*Pierre-Jacques-L.-H.-M. de*), p. 268.  
*Becquet* (*Robert*), L. 243.  
*Becthomas*. V. *Languedor*.  
*Behotte*, p. 263.  
*Belault*, pp. 257.  
*Belier*, p. 257.  
*Bertout*, pp. 254.  
*Bettencourt* (*de*), J. 275.  
*Bigars* (*de*), pp. 265.  
*Bigot de Monville*, p. 268.  
*Blarru* (*de*), p. 233, 251.  
*Blondel* (*Pierre*), p. 262.  
*Boccage* (*Mad. du*), L. 220, 248.  
*Boisguilbert*. V. *Le Pesant*.  
*Boistard de Prémagny* (*Étienne-François*), J. 274.  
 — (*Guillaume-François*), J. 225, 278.  
*Boisville*. V. *Martin*.  
*Bonne-Année*, L. 233, 239.  
*Bonnetot* (*de*), p. 216, 233, 267.  
*Bonsous* (*de*), *Bonsom* ou *Bonshoms*, p. 253.  
*Bouchart* (*Jacques*), pp. 255.  
 — (*Michel*), pp. 256.  
*Bouchery*, pp. 256.  
*Bouin*, J. 275.  
*Boullays*, pp. 237, 258.  
*Bourdonnaye* (*de la*), p. 268, 281.  
*Boyssel*, pp. 257.  
*Boyuin* (*Henry de*), pp. 265.  
 — (*Guillaume de*), p. 266.  
*Boyuin* (*Noël*), 254.  
*Braban*, pp. 257.  
*Breard* ou *Breut*, pp. 255.  
*Bretel* (*Louis*), p. 262, 280.  
 — (*Raoul*), p. 261.  
*Breteuille* (*aujourd'hui on écrit Bretteville*), p. 214, 232, 261.  
*Breut*. V. *Breurd*.  
*Brunel*, pp. 255.  
*Bulle de Léon X*, 203, 206.  
*Cabart*, pp. 237, 259.  
*Calendrier réformé*, 204.  
*Calenge* (*de*) ou *Chalenge*, p. 252.  
*Calletot*, pp. 257.  
*Calvinistes*, 206.  
*Campion* (*de*), p. 263.  
*Camus de Pontcarré* (*Geoffroy-Macé*), p. 218, 234, 267.  
 — (*Louis-F.-E.*), p. 225, 235, 272.  
*Canu* (*Mlle*), L. 245.  
 — (*Pierre*), pp. 237, 259.  
*Cany* (*le marquis de*), p. 268, 280.  
*Caradas*, pp. 255, 283.  
*Carmes* (*Église des*), 202, 206.  
*Carrillo* (*de Palme*), p. 265.  
*Casimir*, *roi de Pologne*, 205.  
*Cathédrale*. V. *Flèche*.  
*Cauellier* (*Robert*), pp. 255.  
 — (*Jacques*), p. 259.  
*Cauquainvilliers* (*de*), p. 252.  
*Censsoulz*, pp. 257.  
*Cerisy* (*de*). V. *Richier*.  
*Challenge* ou *de Calenge*, p. 252.

- Chalon (de)*, pp. 265.  
*Champagne. Son tableau de l'Adoration des Bergers*, 220.  
 — *Le roi David*, 222.  
*Chant royal*, 213, 218, 230.  
*Chapeau ou couronne de laurier*, 214, 230, 232.  
*Chapperon (Jehan)*, p. 250.  
 — (*Louis*), L. 238.  
*Charles IX*, 204, 206.  
*Chesnaye (de la)*, p. 252.  
*Cideville (Le Cornier de)*, 245.  
*Clément*, p. 267.  
*Coge (Jacques-François)*, L. 219.  
*Commire*, J. 273.  
*Conception*, 198, 199, 205, 213.  
*Confollant (de)*, pp. 255.  
*Confrairie de la Conception*, 199, 200. — *Réorganisation*, 206.  
 — *Nombre de membres*, 235.  
 — V. *Passion et Ste-Cécile*.  
*Coquinvilliers (de)*, p. 252.  
*Cormeilles (de)*, p. 250.  
*Corneille (Antoine)*, L. 215, 243.  
 — (*Pierre*), 244.  
 — (*Thomas*), L. 215, 244.  
*Cornier*, pp. 256.  
*Cossart (Jehan)*, oncle et neveu, pp. 257.  
 — (*Thomas*), pp. 255.  
*Cotterel*, p. 265.  
*Cotton des Houssayes*, J. secr. 208, 220, 226, 248, 277, 278, 280, 281.  
*Coulon (Mlle)*, L. 245.  
*Courcy (Mad. de)*, L. 222, 248.  
*Courde*, L. 240.  
*Couronne*. V. *Haillet*.  
*Courvaudon*. V. *Anzeray*.  
*Coustou*, J. 274.  
*Cretin*, L. 240.  
*Croismare (de)*, pp. 256.  
 — (*Jacques*), pp. 254.  
 — (*Jehan*), pp. 256.  
 — (*Nicolas*), pp. 254.  
*Croix d'or*, 233.  
*Croixmare*. V. *Robert*.  
*Crosne (de)*. V. *Thiroux*.  
*Dambourney*, J. 278.  
*Dam pont (de)*, p. 266.  
*Damyens*, p. 265.  
*Daré (Pierre)*, p. 201, 250.  
 — (*Loys*), p. 251.  
*Daubellemare*, pp. 256.  
*Dauanne*, p. 263.  
*De la Barre*, 203.  
*De la Place (Daniel)*, p. 261.  
 — (*Jehan*), pp. 254.  
 — (*Nicollas*), p. 216, 233, 265.  
 — — J. 273.  
*De la Mare*, p. 250.  
*De la Porte (Georges)*, p. 260.  
*De la Rocque*, p. 231, 260.  
*De la Rue (l'abbé)*, 198, 199, 202.  
*De la Tour (Le prénom est peu lisible dans le R. B. R.; on trouve Albaro dans L. P.)* pp. 356.



- De la Vieille* (Nicolas), p. 252, 254.  
*Deshayes*, L. 247.  
*Des-Hommets* (Jacques), p. 202, 231, 252. — Autre, p. 264.  
*Deslandes* (Jehan), pp. 257.  
 — (Pierre), pp. 256.  
*Desmarets*, L. 244.  
*Desmarets de Vaubourg*, p. 216, 267.  
*Desminières*, pp. 256.  
*D'Esneval*. V. *Le Roux*.  
*Despernon*, pp. 256.  
*Desportes*, p. 259.  
*Desquetot*, p. 251.  
*D'Estampes*. V. *Roger*.  
*Dolbec*, J. 275, 280.  
*Domi ou Doury*, J. 273.  
*Donnet*, pp. 255.  
*Doregistre*, p. 251, 253.  
*D'Ornay*, 220.  
*Doury ou Domi*, J. 273.  
*Druel*, pp. 257.  
*Dubosc*, J. 278.  
*Du Boullay*, V. *Maillet*.  
*Ducastel*. V. *Froissard*.  
*Duclos*, J. 276, 279.  
*Ducouldray* (Germain), pp. 256  
 — (Pierre), pp. 254, 256,  
 — — 237, 258.  
*Dufour* (François), pp. 256.  
*Dumoucel* (Jacq.-Alex.), p. 267.  
 — (Robert), pp. 256.  
*Duparc*, 246.  
*Du Petit-Val*, L. 227, 243.  
*Duputel*, 209.
- Durand de Missy*, p. 219, 269.  
*Durant*, p. 261.  
*Durufié*, L. 220, 234, 248.  
*Dusare*, 282.  
*Du Val*, p. 261.
- Écus*, leur valeur à diverses époques, 203. — *Écus sol*, 236.  
*Éloquence* (prix d'), 216, 220, 233, 267.  
*Épigramme latine*, 230, 232, 261.  
*Époques différentes du commencement de l'année*, 204.  
*Esmangart*, J. 278.  
*Essars* (des), pp. 255.  
*Estampes*. V. *Roger*.  
*États généraux*, 225.  
*Étoile* (Mad. de l'), L. 222, 248.  
*Étoile d'or*, 214, 231, 232.
- Fabry ou Pierre Lefebvre*, p. 250, J. 273  
*Farin*, 230, 238, 282.  
*Faucon* (Alexandre de), p. 264.  
*Ferdinand III*, 223.  
*Ferrand* (David), 215, J. 273.  
*Fête aux Normands, ou de la Conception*, 198, 199, 213.  
*Fitz-James* (de), p. 219, 246, 268.  
*Flèche de la cathédrale de Rouen*, 243.  
*Fondations*. V. *Prix*.  
*Fontenelle* (Le Bovyer de), L. 245.

- Formage*, L. 249.  
*Formé (l'abbé de)*, L. 216.  
*Foucquet*, pp. 255.  
*Frais des réceptions*, 235.  
*Fresne*. V. *Rougeville*.  
*Froissard Ducastel*, 281.  
 \*  
*Gaillard (Emmanuel)*, 244, 249.  
*Giel*, pp. 265.  
*Gigot*, J. 276.  
*Gobbey (de)*, p. 259.  
*Godart*, p. 264.  
*Gosseume*, 225.  
*Gouël (Charles)*, pp. 256.  
 — (*Roger*), p. 252.  
*Graffart*, pp. 254.  
*Grégoire XIII*, 204.  
*Grenier*, 282.  
*Grisel*, 243.  
*Groulart*, p. 207, 232, 237, 258.  
 — Autre, p. 260.  
*Gruchet (de)*, pp. 254.  
*Guenault ou Guenent*, 200.  
*Guérin (l'abbé)*, J. 274.  
*Guérin du Rocher*, L. 224, 235, 249.  
*Guillaume-le-Conquérant*, 198.  
*Guillot*, pp. 237, 257.  
*Guiot*, L. J. secr. 213, 247, 249, 276, 280.  
  
*Haillet de Couronne*, J. 221, 278.  
*Hallay*, pp. 258.  
*Hallé (Barthélemy)*, p. 263.  
 — (*Jacques*), pp. 264.  
 — *d'Orgeville*, p. 215, 232.  
  
*Hallé de Rouville*, p. 269, 278, 280.  
*Halley*, L. 233.  
*Hamel*, pp. 254, J. 278, secr. 280.  
*Harcourt (Anne-Pierre d')*, p. 234, 270, 281.  
 — (*François de*), p. 266.  
 — (*François-Henry de*), p. 271.  
 — (*Odé de*), p. 266.  
*Harlay (de)*, p. 214, 232, 262.  
*Hecquet (du)*, L. 222.  
*Hediart*, pp. 257.  
*Helsin (Helchin ou Elpin)*, 198.  
*Henri IV*, 206.  
*Héron*. V. *Midy*.  
*Hideux*, J. 273.  
*Houpeville (de)*, pp. 257.  
*Houssayes*. V. *Cotton*.  
*Hue de Miromesnil*, p. 270.  
*Hymne française*, 217, 233, 267.  
  
*Idylle*, 220, 222.  
*Imprimeurs des recueils du Palinode*, 227.  
*Invitations aux poètes*, 214, 218, 247, 273.  
  
*Jeanne d'Arc*, 225.  
*Jean second*, 199.  
*Jetons*, 218, 221, 234.  
*Joseph II*, 223.  
*Joyeuse (le duc de)*, 212.  
*Juges des Palinods*, 272.  
  
*Laisement (de)*. V. *Ballière*.  
*Lamy*, J. 273.

- Lange de la Maltière*, J. 275.  
*Langlois (E.-H.)*, 199, 222, 231, 282.  
*Langloys*, P. 259.  
*Languedor (de)*, P. 270, 281.  
*La Perdrix*, P. 251.  
*Lauréats*, 238.  
*Laurencin (le comte de)*, L. 222, 248, 293.  
 — (*la comtesse de*), L. 223, 234, 248.  
*Laurier (chapeau ou couronne de)*, 214, 230, 232, 261.  
*Laye*, signific. de ce mot, 250.  
*Le Blanc*, 203.  
*Le Boyer de Fontenelle*, L. 245.  
*Lecat*, J. 275.  
*Le Chandelier (Baptiste)*, P. 202, 253, 256.  
*Leclerc*, pp. 256.  
*Le Conte*, P. 256.  
*Le Cordier*, P. 259.  
*Le Cornier de Cideville*, L. 245.  
*Le Coutculx (Antoine)*, P. 234, 271.  
 — (*Barthélemy - Thomas*) P. 234, 270.  
*Lefebre (Pierre)*, ou *Fabry*, P. 250, J. 273.  
*Lefebure*, P. 262.  
*Lefeure*, pp. 237, 258.  
*Lefevre ou Lesebvre (Guilbert ou Guillebert)*, P. 252.  
*Leforestyer*, pp. 254.  
*Le Gay*, pp. 254.  
*Légende dorée*, note, 198.  
*Le Gendre*, 233.  
*Le Goupil*, P. 251, 254.  
*Le Gras*, pp. 254.  
 — Autre, J. 272.  
*Le Hongre*, pp. 257.  
*Le Jeune*, P. 260.  
*Le Lieur (François)*, pp. 256.  
 — (*Jacques*), P. 210, 253.  
 — (*Jehan*), P. 231, 251.  
*Le Marincl*, P. 251.  
*Léon X*, 203.  
*Le Page*. V. *Boccage*.  
*Le Parmentier*, J. 273.  
*Le Pesant de Boisguilbert*, L. 220, 248.  
*Le Pigny (Bernard)*, P. 216, 263, 283.  
 — (*Marin*), P. 232, 260, 280.  
*Le Porcher*, pp. 257.  
*Le Preuost*, pp. 237, 257.  
*Le Puy de la Conception*, etc., 213, 229.  
*Ler (Nicolas)*, 203, J. 273.  
*Lermite*, pp. 256.  
*Le Roux (Claude)*, P. 263.  
 — (*Guillaume*), P. 252, 230.  
 — (*Guillaume II*), P. 252.  
 — (*Jacques*), P. 264.  
 — (*Jehan*), P. 250.  
 — (*Jehan-François*), P. 251.  
 — (*Nicolas*), P. 260.  
 — (*Robert*), P. 260.



- Le Roux-d'Esneval*, p. 268.  
*Leroy*, p. 251.  
*Le Royer* (Nicolas), p. 263.  
*Le Saounier* ou *Le Saulnier* (Jehan), p. 250.  
*Le Saulnier* (Pierre), p. 250.  
*Le Sauvage*, pp. 257.  
*Lescare*, l. 240.  
*Les Dos* (La Rivière), p. 268.  
*Le Seigneur*, pp. 257, 258.  
 — (Guillaume), pp. 254.  
 — (Vincent), pp. 257.  
*Le Seneschal*, p. 251.  
*Le Sens*, pp. 256.  
*Le Tardisuel*, pp. 255.  
*Le Tourneur* (Jean), 203.  
*Levasseur* (l'abbé), l. 219.  
*Lever* (le marquis), 213.  
*Licquet*, 197, 208, 209.  
*Lis*, 214, 230, 231, 268.  
*Liste des princes et confrères*, 249.  
*Livre contenant les Statuts*, 207, 208.  
*Livres achetés chez M. Licquet*, 208, 209.  
 — à consulter, 229.  
 — et manuscrits relatifs aux *Palinods*, 226, 228.  
*Longueterre*, pp. 264.  
*Louraille* (de), p. 217, 233, 267.  
*Loys*, pp. 257.  
*Lucas*, pp. 256.  
*Lurienne* (l'abbé de), J. secr. 280.  
*Luynes*. V. Albert.
- Maignard*, p. 251.  
*Maillard* (Jehan), pp. 254.  
 — (Nicolas), pp. 257.  
*Maillet du Boullay*, J. 221, 276, 278, 280.  
*Malfilatre*, l. 247.  
*Maltière*. V. Lange.  
*Mamachi*. J. 275.  
*Mancel*, pp. 258; — libr., 208.  
*Manuscrits relatifs aux Palinods*, 226, 228.  
*Marais*, pp. 258.  
*Marc*, pp. 237, 257.  
*Marche* (Louis), J. secr. 217, 279, 280.  
*Mare* (de la), p. 250.  
*Marescot* (de), p. 264.  
*Marot* (Clément), 243.  
 — (Jehan), 240.  
*Martimbos* (de), pp. 256.  
*Martin de Boissville*, J. 279; secr. 280.  
*Massonnaye* (de la), pp. 255.  
*Mathan* (Jouachim de), p. 260.  
 — (Henry de), p. 264.  
*Mauduit ou Maulduict*, l. 240.  
*Médailles*, 218, 221, 234.  
*Mellemont* (de), pp. 258.  
*Mende*, l. 234.  
*Méritte-Longchamps*, 249.  
*Midy Héron*, J. 277.  
*Miroir d'argent*, 214, 215, 232, 263.  
*Miromesnil* (de). V. Hue.  
*Missy* (de). V. Durand.

*Monfault*, p. 207, 208.

*Mongez*, J. 278.

*Montholoys*. V. *Rontholoys*.

*Monument de Vienne*, 223, 234.

— *du Marché-aux-Veaux*, 235.

*Moy (de)*, p. 266.

*Muse normande*, 215, 273.

*Mustel*, 282.

*Mutel*, L. 234.

*Mystères de la Vierge*, 217.

*Nativité*, 198.

*Ode française*, 213, 232. —

*Seconde ode française*, 218.

— *latine pindarique ou pontifi-*

*cale*, 214, 232, 262; —

*grecque*, de *Léonard Villars*,

215; — *id.*, de *Guérin du*

*Rocher*, 224.

*Orgeville (Hallé d')*, p. 215, 232.

*Orléans (Henry d')*, p. 264, 266.

*Ornay (d')*, 220.

*Paix-de-Cœur*, pp. 256.

*Palinods*, *signification de ce*

*mot*, 201.

*Palinodz*, *chantz royaux*, etc.,

209.

*Palme*, 214, 231, 268

*Palme Carrillo (de)*, p. 265.

*Papillon*, p. 256, 258

*Parfait*, L. 247.

*Paris, de Nevers*, L. 216.

*Parmentier*, L. 240.

*Pascal (Jacqueline)*, L. 215, 244.

*Passion (Puy de la)*, 282.

*Paulmier*, p. 267.

*Pauyot*, pp. 256, 293.

*Payen*, J. 279.

*Perchehayes*, p. secr. 279.

*Perdrix (la)*, p. 251.

*Periaux (Nicétas)*, 197, 209.

*Petitval (Du)*, L. 227, 243.

*Peulvé*, J. 278.

*Pingré*, J. 275.

*Pipperel*, pp. 257.

*Place*. V. *De la Place*.

*Poésie du seizième siècle*, 210,

239, 241.

*Pommeraye (le P.)*, 200, 283.

— (*Jehan de la*), 250.

*Pongnon*, p. 252.

*Pontcarré*. V. *Camus*.

*Potier*, pp. 257.

*Poullain*, pp. 256.

*Pradon*, L. 245.

*Précis historique*, 214, 217, 279.

*Prémagny*. V. *Boistard*.

*Prince de la Confrairie*, 199.

*Princes (liste des)*, 249.

— *Leurs armoiries*, 223.

— *Morts avant la cérémonie*,

238, 259.

*Prix et fondations*, 213, 214,

216, 218, 221, 230, 235. —

V. *Rouxel*.

*Puchot (Jehan)*, pp. 237, 255, 257.

— (*Pierre*), p. 261.

— (*Vincent*), pp. 256.

- Purin (style)*, 215.  
*Puy de la Conception, son origine, et signif. du mot*, 201.  
 — (*le*), 213, 229.  
*Puys d'amour*, 202.  
 — *de la Passion et de Sainte Cécile*, 282.  
  
*Quesnel*, pp. 254.  
*Quievremont (de)*, pp. 254.  
  
*Racine (Jacques-Joseph)*, L. 219, 247.  
*Ravernier*, L. 233, 240.  
*Règlements anciens*, 199, 201, 203; — *nouveaux*, 212; — *renouvelés pour la troisième fois*, 218; — *renouvelés pour la quatrième et dernière fois*, 220. V. *Statuts*.  
*Réorganisation de la confrairie*, 206.  
*Riaux*, 208.  
*Richer*, L. 246; J. 274.  
*Richier de Cerisy*, 269.  
*Robert de Croixmare*, 210.  
 — *de Saint-Victor*, J. 277.  
*Rocque (de la)*, P. 231, 260.  
*Roger, marquis d'Estampes*, P. 268.  
*Roham (de)*, P. 262.  
*Romé*, pp. 254.  
*Rondeau*, 231, 232.  
*Rontholoys (de)*, pp. 254.  
*Roque*, pp. 257. V. *De la Rocque*.  
  
*Rose ou rosier*, 214, 220, 231, 232.  
*Rosel (du)*, P. 262.  
*Rossel*, L. 216.  
*Rouen (sièges de)*, 206.  
*Rougeville (de)*, L. 246.  
*Rousselin*, J. 272.  
*Rouville*. V. *Hallé*.  
*Rouxel*, L. 243.  
*Ruche d'argent*, 214, 232, 262.  
  
*Saas (l'abbé)*, L. 218, J. 274, secr. 278, 279, 280.  
*Saint-Anselme*, 199.  
*Saint-Jean (église)*, 202.  
*Saint-Victor, abbaye de Paris*, 246, 262. V. *Robert*.  
*Sainte Cécile (Puy de)*, 261, 282.  
*Saldaigne (de)*, P. 259.  
*Sallemingne (de)*, pp. 258.  
*Samblancoy*, L. 233.  
*Sandres*, pp. 237, 258.  
*Sansson*, pp. 262.  
*Sertiny*, pp. 256.  
*Servet (Michel)*, 205.  
*Sevestre*, J. 274.  
*Sièges de Rouen*, 206.  
*Signes des prix*, 214, 230.  
*Signet d'or*, 231.  
*Sixte IV*, 200, 222.  
*Soleil*, 214, 232, 259.  
*Sonnet*, 213, 232.  
*Stabenrath (de)*, 261.  
*Stances*, 207, 213, 218, 232.  
*Statuts*, 203, 206, 207, 208. V. *Règlements*.



- Taillet*, L. 240.  
*Taschereau (Jules)*, 244.  
*Tasserie*, L. P. 233, 239, 251.  
*Taverne (l'abbé)*, L. 223, 234, 248.  
*Terrisse (l'abbé)*, P. 234, 271, 279.  
*Thibault*, L. 240.  
 — (*Guillebert*), P. 250.  
 — (*Jehan*), pp. 254.  
*Thirel*, J. 273.  
*Thiroux de Crosne*, P. 270.  
*Tilques (de)*, P. 252.  
*Titelouze (de)*, P. 263.  
*Tour*, 214, 232, 259. V. *De la Tour*.  
*Trente (Concile de)*, 205.  
*Trosnel*, P. 261.  
*Vaines (Dom de)*, 204.  
*Vaubourg. V. Desmarets.*  
*Vauquelin*, P. 266.  
*Vidoueus ou Vidoüe*, 209.  
*Vieille (Guillaume de la)*, pp. 257.  
 — (*Nicolas de la*), P. 252, 254.  
*Vienne (monument de)*, 223, 234.  
*Vierge*, 198, 205, 221.  
 — (*Mystères de la*), 217.  
*Vigne (de la)*, L. 240.  
*Villars (Léonard)*, 215.  
*Villy (de)*, P. 251.  
*Voisin*, P. 237, 258.  
*Vollant*, pp. 254.  
*Vrégeon*, J. 209, 277.  
*Wace*, 199.  
*Ximénès*, 205.

---

## APPENDICE.

---

- Page 219, ligne 11; le *bon juge* est M. de Bailleul.  
 222, 15; lisez : et la seconde obtint le prix d'honneur, cette même année 1771;  
 226, 12; ajoutez : comme existants en juillet 1771.  
 256, au bas; *Pauyot*. Cette famille, très recommandable, vient de s'éteindre dans la personne de M. Pavyot de Saint-Aubin, président à la Cour royale de Paris.

## LE NID DANS UN LILAS,

**Fable.**

Dans un accès de vaine gloire,  
Une fauvette à tête noire  
D'un buisson, au printemps, dédaigna l'humble abri,  
Et, de ses enfants, dit l'histoire,  
Suspendit le berceau dans un lilas fleuri.  
Elle s'applaudissait de leur avoir choisi  
Une aussi brillante demeure  
Des plus beaux papillons décorée à toute heure,  
Lorsqu'un matin, d'un villageois,  
Elle voit, vers son nid, s'allonger les dix doigts.  
Hélas ! l'éclat des fleurs du rustre convoitées,  
Avait fait de l'oiseau découvrir le trésor  
Que, derrière un rempart d'épines redoutées,  
Le buisson cacherait encor.

## LE FILLEUL DES GUERROTS.

.....

## LE FRELON,

Fable.

---

— Que mon destin est beau ! qu'il est digne d'envie !  
Tandis que mes pareils végètent dans les champs,  
Sous un lambris doré j'habite avec les grands !  
Oh ! c'en est fait, près d'eux je veux passer ma vie. —

Ainsi parlait certain frelon,  
Transfuge des états de Flore  
Et, nouvel hôte d'un salon,  
Il en allait bien dire encore,  
Lorsqu'il voit (ô dieux, quel affront  
Pour cet enfant de l'air qu'un fol orgueil enivre !)  
D'un bout à l'autre du plafond,  
Le balai d'un valet dans son vol le poursuivre.

Cette courte admonition  
Accompagne l'assaut que Mons Lafleur lui livre :  
— « Hors d'ici ! près des grands quiconque aspire à vivre,  
Ne doit point avoir d'aiguillon. »

LE FILLEUL DES GUERROTS.



---

## SUPPLÉMENT.

---

### RÉCIT

*De la part que l'Académie a prise aux deux cérémonies de l'Inauguration de la statue de CORNEILLE et de la Translation du cœur de BOÏELDIEU.*

Ces deux cérémonies, d'un caractère également auguste et touchant, ont eu lieu pendant les vacances de l'Académie. Alors, le Bureau a pourvu à ce que les circonstances réclamaient, et avec l'espoir, qui n'a pas été trompé, que la Compagnie approuverait la conduite tenue, tant le 19 octobre que le 13 novembre. Quand les députés de l'Académie ont paru, soit devant la statue de Corneille, soit dans le cortège qui accompagnait le cœur de Boïeldieu, au nom de l'Académie, son secrétaire, pour la classe des Lettres et des Arts, a porté la parole, elle lui avait été cédée par M. le vice-président, alors à la tête de la députation, M. le président étant absent.

Voici ces discours :

---

### DISCOURS

*Prononcé, au nom de l'Académie royale de Rouen, par M. Emmanuel GAILLARD, secrétaire perpétuel de cette Académie, lors de l'inauguration de la statue de PIERRE CORNEILLE.*

« Messieurs,

« Depuis cent cinquante ans, Rouen fut toujours la ville de Corneille, et, lorsque la cité tout entière se lève aujourd'hui pour saluer de ses acclamations celui que tant de

fois elle honora de son culte fidèle, il appartient à son plus ancien corps littéraire de venir solennellement protester ici que cette statue n'est point, ainsi qu'on l'a dit, *un premier et trop tardif hommage*, mais bien le complément des honneurs rendus au créateur de la scène française, au promoteur de toutes les idées nobles, tendres et généreuses que le théâtre national a répandues en Europe et qui ont tant vivifié et agrandi l'intelligence humaine.

« Depuis long-temps la ville de Corneille possédait ses traits; Cortot, et surtout Caffiéri, les avaient reproduits avec bonheur : à Lemoine nous devons son apothéose, à Court son triomphe.

« Dans ces murs, que le grand poète n'abandonna qu'affaibli par l'âge; dans ces murs où il composa tous ses chefs-d'œuvre, on ne peut faire un pas sans retrouver ce qui l'honore et le rappelle : des rues et des places dotées de son nom, la porte de sa maison conservée comme relique précieuse, son berceau désigné aux hommages publics, sa maison des champs présentant son image vénérée, et celle-ci partout, dans nos palais, dans nos musées, au sein de toutes nos réunions, soit politiques, soit littéraires, et enfin au théâtre, où chaque année sa fête est devenue un jour solennel.

« Mais, ce qui vaut mieux que l'airain, ce qui dure plus que le marbre, l'éloge public a été demandé aux hommes éloquents, et messieurs de l'Académie Française peuvent dire si, deux d'entre eux, Gaillard et Bitaubé, ont répondu à l'appel de l'Académie de Rouen : là, le culte de Corneille est domestique et tutélaire, car Fontenelle nous a donné l'existence et des statuts.

« A la vérité, un bronze manquait encore après tant d'hommages; et combien de fois l'Académie n'a-t-elle pas déploré l'exiguité ou le tumulte de nos places publiques, constamment indignes de Corneille, ce génie nourri de poésie et de religion au sein des méditations paisibles.

« Maintenant qu'on croit avoir trouvé un lieu propice, l'Académie s'est empressée de contribuer à l'accomplissement d'un projet qu'elle avait conçu depuis long-temps et qui honore ceux qui l'ont exécuté.

« Elle regarde ce jour comme celui du triomphe des lettres. Désormais, l'étranger, en visitant nos monuments, se dira : « Dans Rouen, ce sont les muses qui prédominent. « Cette ville pouvait nous offrir l'image de Guillaume, qui « lui conquit l'Angleterre, et qui vint mourir dans ses « murs; de Charles V, ce sage roi qui lui donna son cœur ; « de d'Amboise, créateur de ses tribunaux et de ses plus « pompeux édifices. Mais, non, Corneille a tout son « amour ; il est pour elle l'Homère à qui la Grèce éleva « des temples. »

« En effet, Messieurs, le Cid égale Achille, et Chimène surpasse Briséis. »

---

## DISCOURS

*Prononcé lors de la translation du cœur de BOÏELDIEU, par M. Emmanuel GAILLARD, au nom de l'Académie Royale de Rouen.*

« MESSIEURS, »

« Notre célèbre compatriote, Adrien Boïeldieu, avait vingt-cinq ans lorsque *Béniowski* et le *Calife* vinrent le révéler à la foule. Chaque année, depuis lors, a été marquée par un graduel accroissement de célébrité. Jusque-là, on ne le connaissait que par cette musique tendre, rêveuse ou légère, qui annonce plus de grâce que de génie, et qui ne va pas plus loin qu'une romance lorsqu'elle est suave.



« C'est en vain que les flatteurs de sa tombe, et celle d'un homme illustre n'en manque jamais, ont cru le rehausser en parlant du succès de ses débuts. Ne confondons pas les encouragements donnés à sa jeunesse avec l'admiration. Celle-ci lui a manqué pendant les sept premières années de sa carrière musicale.

« Boïeldieu est plus grand, ce me semble, travaillant lentement, mais travaillant toujours à se montrer, à s'élever, à atteindre à toute la croissance de sa taille, que si la nature l'avait doté d'un de ces talents qui éblouissent sitôt qu'ils paraissent.

« Osons le dire, son maître n'avait pas reconnu en lui les signes du génie musical; mais Boïeldieu, homme supérieur, soutenu par le sentiment de son propre mérite, lutta toute sa vie contre cet injuste arrêt, et finit par obtenir de sa nature qu'elle se dégageât de tous les liens qui la retenaient à la terre; et c'est ainsi que, prenant peu à peu son essor, on le vit, à cinquante ans, aller, selon l'expression d'Horace, frapper les astres de son front.

« Ici, Messieurs, arrêtons-nous à considérer, ne fût-ce qu'un instant, cet être si bon, si doux, si aimable, poursuivi par son génie qui lui disait sans cesse, dans la retraite des jours comme dans la solitude des nuits : « Courage, je suis en toi; courage, je finirai par me revêtir, grâce à tes efforts, de mes plus brillantes couleurs : tu as fait *Télémaque* et les chœurs d'*Athalie*, bien, travaille encore; tu as composé *Jean de Paris*, le *Nouveau Seigneur*, la *Fête au Village voisin*, toujours bien, mais travaille encore, tu dois faire mieux sans doute. »

« Et ce mieux, le noble but du génie, il fut atteint dans la *Dame Blanche*, où, en effet, Boïeldieu est tout entier : là son génie dut être satisfait. Tel que le cygne, son plus beau chant fut le dernier, les *Deux Nuits* ayant été jouées plus tard, mais composées antérieurement.

« Dans la *Dame Blanche*, il y a tout l'esprit français et

tout le mouvement de notre époque. C'est cette empreinte du siècle, c'est ce cachet du pays qui a rendu *Boïeldieu* national. Ses œuvres sont si éminemment françaises, que chacun croit y retrouver la mélodie de ses propres rêves et le chant de ses premiers amours.

« Eclectique en musique, notre compositeur étudia, admira tour à tour Gluck, Grétry, Méhul, Rossini; mais il eut beau s'inspirer du souffle de tous ses devanciers et de ses contemporains, ses études profondes ne le rendirent ni copiste, ni imitateur; il resta toujours le Boïeldieu caractérisé par l'esprit, la grâce et la légèreté.

« Ah! Messieurs, quelle existence laborieuse que celle d'un grand maître, s'il est arrivé tard et s'il vient après tant d'autres! Malheur à lui s'il reste inculte, s'il reste avec sa seule impulsion! C'est au travail à triompher des difficultés qu'oppose un siècle assez exigeant pour vouloir la perfection dans les détails. Mais, quels efforts constants, et combien la sensibilité, quand elle est exquise, devient promptement malade à la suite de tant d'élans et de combinaisons!

« Aussi, arrivé au milieu de la vie, Boïeldieu, fatigué, ne tarda pas à languir; long-temps son âme résista: enfin, l'adverse fortune vint joindre ses maux à ceux d'un corps toujours beau, lors même qu'il succombait, et c'est par cette lutte cruelle entre l'intelligence et son enveloppe, que celle-ci se brisa.

« Disons-nous qu'il est mort tout entier, celui auquel nous devons des chants admirables de fraîcheur, de verve et d'originalité? Oh! non, il voit, immortel qu'il est, les honneurs qu'en ce jour on rend à sa mémoire; du haut du ciel il contemple la religion et la patrie empressées, l'une à le bénir et l'autre à le placer au rang de ses illustres.

« Sans doute, il sourit à ses émules, à ses interprètes, venus loin de Paris se presser autour de son cœur, de ce cœur à jamais gardé dans sa ville natale, au milieu des plus nobles cendres, sur un lieu élevé où nous ne cesserons

de l'apercevoir, nous, ses concitoyens dont il est l'orgueil.

« Mais sa rare modestie n'est-elle point étonnée de cette pompe toute royale ? Certes, son caractère fut simple, et l'Académie de Rouen conserve un beau témoignage de son peu d'orgueil ; cependant, la voix des arts doit étouffer le cri de la modestie et imposer de grands honneurs à l'artiste qui s'illustra. »

---

*N. B.* Lors de la première de ces cérémonies, une députation de l'Académie Française vint à Rouen. Des visites et des politesses lui furent faites par le bureau de l'Académie. Elles sont rappelées dans un procès-verbal consigné au registre des délibérations extraordinaires de la Compagnie, année 1834. Si la circonstance se renouvelle, on devra y avoir recours. On y verra combien Messieurs de l'Académie française ont montré de cordialité dans la manifestation de leurs sentiments d'estime pour l'Académie de Rouen. Ils ont voulu visiter le lieu où elle siège, et, lors de cette visite qui a donné lieu à une réception solennelle, ils ont admiré le grand Corneille félicité par le grand Condé, tableau de M. Court, placé dans l'enceinte de l'Académie.

---

*P. S.* Le 28 novembre, à peine une nouvelle année académique recommençait-elle, que M. le secrétaire des Lettres a dû faire l'éloge funèbre de notre célèbre vétéran, M. *d'Ornay*, mort à cent-cinq ans, trois mois et deux jours. L'Académie a ordonné l'impression du discours prononcé dans son sein, par M. *Em<sup>el</sup> Gaillard*, le voici :

---

MESSIEURS,

« Souffrez que, pour vous plaire, je commence, dès aujourd'hui, l'éloge funèbre de notre vénérable confrère, M. *d'Ornay*.



« Le Nestor de la littérature française n'est plus ! Une mort douce , une mort qui n'a été qu'un sommeil , l'a placé dans un sépulcre où chacun de nous aurait voulu verser des larmes et des fleurs.

« Il est mort après avoir vécu quatre générations d'homme. Jeune , il avait charmé nos aïeux par sa grâce ; homme mûr , il avait ravi nos pères par sa verve ; vieillard , il nous avait jeté , dès il y a trente ans , dans la surprise , grâce à sa prodigieuse mémoire ; et , enfin , il a dû confondre l'esprit de vos fils par ses récits merveilleux , tant ils étaient pleins de verdure.

« L'autre jour , deux dames lui firent l'honneur de l'aller voir. Elles n'avaient nul besoin d'être du grand monde , ainsi que fort aimables comme elles sont , pour en être reçues avec cette urbanité qui ne l'abandonna jamais. Il leur raconta *Rome* et *Naples* ; et leur fit , de *Terni* , une description dont elles se ressouviendront sans cesse.

« Et vraiment , à mesure qu'il s'avancait vers la tombe , la passion de sa jeunesse et le goût de son âge mûr pour les voyages se réveillaient avec une force très remarquable. Il disait sans cesse : *Je veux revoir le Vésuve* ; peut-être disait-il aussi en riant : je veux revoir M. de Voltaire ; je veux aller avec Roland en Hollande , et avec mon ami , M. Letendre , en Angleterre ; car il avait visité toutes ces contrées. Son séjour à Ferney l'avait rendu *Voltaire* , mais autant comme versificateur que comme philosophe. De Roland , il prit les opinions politiques.

« C'est ainsi , qu'adoptant les principes de 1789 , on le vit échanger la robe d'hermine de procureur du roi d'une cour souveraine contre celle plus simple de juge de paix. Alors , il se fit conciliateur dans nos champs , après s'être montré poète dans nos Académies. Au reste , ce sont les lettres qui ont été la gloire de sa vie ; car si ses vers n'ont pas tous une égale vigueur , tous ont , même pureté , même grâce et même atticisme. La langue poétique lui était

d'autant plus familière, qu'il savait par cœur les moindres vers faits durant soixante années.

« Le dirai-je? cet homme, qui avait si bien retenu, et les lieux qu'il avait visités, et les poésies qu'il avait lues; cet homme, auquel on doit quelques pièces délicieuses, toutes de la bonne école, cultivait la littérature à plus de quatre-vingt-dix ans, et cela avec bonheur, et il a vécu plus de cent cinq ans, phénomène qui le rendra célèbre et le placera, chez nos derniers neveux, loin, sans doute, d'Anacréon, mais près de Saint-Aulaire.

« L'Académie, qui l'avait pour vétéran, transmettra aux âges futurs les *adieux* que lui adressa son vénérable et fidèle ami, vers si beaux, aujourd'hui si touchants. Comme on les relit avec attendrissement! Ah! saluons l'ombre douce et légère de notre poète; que ce disciple de Chaulieu, plus encore que de Voltaire, dorme paisiblement dans sa tombe champêtre! Que Dieu lui donne le repos éternel, et que son image reste toujours, ainsi qu'elle est, dans cette enceinte. Quant à son souvenir, il est gravé dans nos cœurs. »

---





---

# PRIX EXTRAORDINAIRE DE POÉSIE

A DÉCERNER

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU MOIS D'AOUT 1835.

---

## Programme.

---

« BOÏELDIEU, et les honneurs qui ont été rendus à ce célèbre  
« compositeur, par ROUEN, sa ville natale. »

Dans l'année 1826, Rouen fit frapper une médaille consacrée à l'auteur de *Béniowski*, *Télémaque*, *Jean de Paris* et la *Dame Blanche*.

Après la mort de ce grand maître, le corps municipal de Rouen envoya des députés à Paris chercher le cœur de l'illustre musicien; offert à sa ville par une veuve, un fils et un frère.

Le 13 novembre dernier, la translation du cœur eut lieu avec une pompe inusitée. De l'Hôtel-de-Ville on se rendit à la Cathédrale, où un service solennel fut célébré; ensuite, le cœur fut porté au Cimetière monumental qui domine la cité; là, un sépulcre glorieux doit être élevé, aux frais de la ville.

Après avoir pris une vive part à la translation du cœur, l'Académie demande maintenant à la poésie d'illustrer par de beaux vers, et l'homme qui fit des chants si purs et les hommages glorieux pour celui qui les reçut, comme pour ses compatriotes qui les lui rendirent.

Elle propose, en conséquence, un prix extraordinaire à l'auteur de la meilleure pièce de poésie ayant cent cinquan-

te vers au moins et remplissant les conditions du programme ci-dessus.

Ce prix consistera en un écrin contenant trois épreuves de la médaille qui fut frappée en 1826, et telles que les reçut BOÏELDIEU lui-même, des mains du maire de la ville : une en or, une en argent, une dernière en bronze. Au revers, on substituera aux armes de la ville une double palme destinée à renfermer le nom du lauréat et le millésime 1835. Hormis cette légère différence, les médailles, ainsi que l'écrin, seront en tout semblables à ce que BOÏELDIEU reçut du corps de ville en 1826.

Le grand artiste dit alors au maire de Rouen :  
« Monsieur le maire, on m'a rendu bien heureux en  
« Russie par des bontés sans nombre ; mais, aujourd'hui,  
« cette médaille, que de mon vivant mes concitoyens font  
« frapper, est un honneur si grand et si rare, que je le  
« prise au-dessus de tout. » Et sa profonde émotion, en disant ces mots, prouvait assez que ce langage était celui de son cœur.

Les concurrents devront adresser leurs ouvrages, francs de port, à M. Emmanuel GAILLARD, secrétaire perpétuel de l'Académie royale, *rue d'Elbeuf*, n° 44, à Rouen, avant le premier juillet 1835. Ce terme est de rigueur.

Chacun des auteurs devra mettre en tête de son ouvrage une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, indiquant son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix, et, autant que possible, assez à temps pour que le lauréat, averti par le secrétaire, puisse venir à la séance publique de l'Académie recevoir le prix qui lui sera décerné.

NOTA. La Commission qui a présidé à la translation du cœur de BOÏELDIEU, publiera prochainement l'historique de cette cérémonie touchante. Les poètes feront bien d'étudier ce récit.

# TABLEAU

## DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

### BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1834—1835.

---

### OFFICIERS EN EXERCICE.

M. DUPUTEL, *Président.*  
M. PAUMIER, *Vice-Président.*  
M. DES ALLEURS, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*  
M. GAILLARD (Emmanuel), *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*  
M. BALLIN (A.-G.), *Bibliothécaire-Archiviste.*  
M. LEPREVOST, vétérinaire, *Trésorier.*

| ANNÉES<br>de<br>récep-<br>tion. | ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.                                                                                                                    | ANNÉES<br>d'admis-<br>sion à la<br>Vétéran-<br>ce. |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| 1803.                           | BEUGNOT (le comte) G. C. ✱, ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, à Paris, <i>rue de la Michodière</i> , n° 8.                 | 1806.                                              |
| 1815.                           | BRIÈRE ✱, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, <i>rue de Bondy</i> , n° 62.                                                            | 1822.                                              |
| 1808.                           | LEZURIER DE LA MARTEL (le baron) O. ✱, ancien Maire de Rouen, à Hautot-sur-Seine.                                                             | 1823.                                              |
| 1775.                           | DESCAMPS (Jean-Baptiste), Conservateur honoraire du Musée de Rouen, membre de l'Académie des Arcades de Rome, <i>rue Beauvoisine</i> , n° 31. | 1824.                                              |



1819. RIBARD (Prosper) ✱, ancien Maire de Rouen, 1828.  
*rue de la Vicomté, n° 34.*
1805. PERIAUX (Pierre), ancien Imprimeur du Roi, mem- 1830.  
 bre de l'Académie de Caen, et des Sociétés d'agri-  
 culture et de commerce de Rouen et de Caen, *boul.*  
*Beauvoisine, n° 74.*
- MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), ancien Professeur  
 de Mathématiques spéciales au Collège de Rouen,  
 Doct. ès-sciences, officier de l'Université, Inspecteur  
 honoraire de l'Académie d'Amiens, à Paris, *rue de*  
*la Madeleine, n° 39.*
1816. LEVIEUX, Commissaire du Roi près la Monnaie de 1831.  
 Rouen, à l'*Hôtel des Monnaies.*
1817. LE PREVOST, Docteur-Médecin, *rue Malpala, n° 112.* 1833.

## ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROÏ, Archevêque de  
 Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal.*
1830. TESTE (le baron) G. O. ✱, Lieutenant-Général, Commandant  
 la 14<sup>e</sup> division militaire.
- DUPONT-DELPORTE (le baron) O. ✱, Conseiller d'Etat,  
 Préfet de la Seine-Inférieure, *en l'hôtel de la Préfecture.*
- BARRET (Henri) ✱, Maire de Rouen, Membre de la  
 Chambre des Députés, *boulev. Cauchoise, n° 51.*
1833. EUDE O. ✱, premier Président de la Cour Royale, *rue des*  
*Champs-Maillets, n° 22.*

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de la So-  
 ciété de médecine de Paris, *rue de la Seille, n° 4.*
- LETELLIER, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire,  
*rue de Solleville, n° 7, faubourg St-Sever.*
1804. BIGNON (N.), Docteur ès-lettres, ancien professeur émérite de  
 rhétorique au Collège royal de Rouen et à la faculté des  
 lettres, offic. de l'Université de France, secrétaire perpétuel

honoraire pour la classe des Belles-Lettres et Arts, *rue du Vieux-Palais*, n° 30.

1808. DUBUC l'aîné, Chimiste, ancien Pharmacien à Rouen, membre de la Commission sanitaire de la ville de Rouen, de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., etc., *rue Percière*, n° 20.

1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Bourg-l'Abbé*, n° 30.

1813. LE PREVOST (Auguste) ✱, Membre de la Chambre des Députés; Membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres; Membre des Sociétés des antiquaires de France, d'Ecosse et de Normandie; de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, de la Société géologique de France, de la Société linnéenne de Normandie; Correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture; des Sociétés d'agriculture de Rouen, Evreux et Caen, et de la Société d'émulation d'Abbeville, *rue de Buffon*, n° 21.

LE PREVOST, Médecin vétérinaire départemental, *rue Saint-Laurent*, n° 3.

1817. ADAM (le baron) ✱, Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen*, n° 23.

DU ROUZEAU ✱, chevalier de l'ordre de l'Eperon d'or de Rome, Conseiller à la Cour royale, *place Saint-Eloi*, n° 6.

1818. BLANCHE ✱, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue, vis-à-vis l'Hospice général*.

1819. DESTIGNY, Horloger, Adjoint à M. le Maire de Rouen, *place de la Cathédrale*.

1820. HELLIS fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine*.

MARTAINVILLE (le marquis de) ✱, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.

1822. DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24.

LÉVY, Professeur de mathématiques et de mécanique; Membre des Académies de Dijon, Bordeaux et Metz; des So-

ciétés académiques de Strasbourg, Nantes et Lille; Chef d'institution, *rue Saint-Patrice*, n° 36.

1822. DES ALLEURS, D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, professeur de pathologie générale à l'Ecole de Médecine de Rouen, membre du Jury médical, secrétaire du Comité central de vaccine, etc., *rue de l'Écureuil*, n° 19.

1824. GOSSIER (l'abbé), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.

MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, *quai du Havre*, n° 72.

PRÉVOST, Pépiniériste, au Bois-Guillaume. (A Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 65.)

DUBREUIL, Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes*.

LANGLOIS (Eustache-Hyacinthe), du Pont-de-l'Arche, Peintre, Directeur de l'École municipale de dessin, membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue Poussin, enclave Sainte-Marie*.

1825. BALLIN (Amand-Gabriel), secrétaire des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure; Inspecteur honoraire de l'Association normande, pour la Seine-Inférieure; Chef de la 1<sup>re</sup> division à la Préfecture, *rue de Crosne*, n° 14.

DUMESNIL (Pierre), *rue du Duc-de-Chartres*, n° 12.

1827. MORIN, Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, de la Société de chimie médicale de Paris, de la Société linnéenne et des Sciences physiques et chimiques de la même ville; de la Société académique de Nantes, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Bouvreuil*, n° 27.

DEVILLE (Achille), membre des Sociétés des antiquaires d'Écosse et de Normandie, des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure, et de la Société d'émulation de Rouen; Directeur du Musée départemental d'Antiquités, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour la recherche des Monuments inédits relatifs à l'histoire de France, Receveur des contributions directes, *rue du Gay-Trouin*, n° 6



1828. VINGTRINIER, D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, n° 33.

PIMONT (Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, n° 28.

1829. FLOQUET (A.) fils, Greffier en chef à la Cour royale de Rouen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, *enclave de la Cour royale*.

GIRARDIN (J.), Professeur de chimie industrielle de l'École municipale de Rouen; membre résidant de la Société d'émulation, archiviste de la Société centrale d'agriculture du département; membre honoraire de la Société libre de l'industrie et du commerce de Rouen, du Conseil central de salubrité et de la Commission sanitaire de Rouen; membre titulaire de la Société géologique de France, de la Société des antiquités et de la Société linnéenne de Normandie; inspecteur divisionnaire de l'Association normande, pour la Seine-Inférieure; correspondant des Sociétés ou Académies de Bordeaux, d'histoire naturelle, de pharmacie, de physique et de chimie de Paris, industrielle de Mulhausen, polymatique du Morbihan, de Blois, de Nancy, de Lille, de Clermont-Ferrand, de Seine-et-Oise, de l'Eure, de Caen, etc., *rue du Duc-de-Chartres*, n° 12.

1830. POUCHET, D.-M., professeur d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, n° 200.

FÔVILLE, D.-M., Médecin en chef de l'Asile des aliénés, *rue de l'Écureuil*, n° 11.

1831. MAGNIER, Docteur ès-lettres, officier de l'Université, Professeur de rhétorique au Collège royal, *boulevard Bouvreuil*, n° 6.

PAUMIER (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, n° 16 bis.

1832. COURANT ✱, Ingénieur des ponts-et-chaussées, *rue de l'École*, n° 14 bis.

GAILLARD (Emmanuel), Secrétaire de correspondance de la Société centrale d'agriculture, membre de la Commission et inspecteur des antiquités de la Seine-Inférieure, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société

académique de Falaise et de l'Académie ébroïcienne, *rue d'Elbeuf*, n° 44, *faubourg Saint-Sever*.

1832. DE STABENRATH, Juge d'instruction, *rue de Lenôtre*, n° 18.

1833. DE CAZE (Auguste), ancien Négociant, *rue de Crosne*, n° 15.

1834. GRÉGOIRE (Henri-Charles-Martin), Architecte des bâtiments civils, *rue de Racine*, n° 6.

BERGASSE (Alphonse) ✱, Avocat, ancien Procureur général, *rue de l'École*, n° 44.

VERDIÈRE ✱, Conseiller à la Cour royale, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 8.

MARTIN DE VILLERS ✱, Antiquaire, *rue de la Seille*, n° 7.

BACH, Professeur de philosophie au Collège royal de Rouen, *rue Royale*.

CHÉRUEL (A.), Professeur d'histoire au Collège royal de Rouen, *rue du Faubourg-Martainville*, n° 25.

### ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1777. TOUSTAIN DE RICHEBOURG (le colonel vicomte), à St-Martin-du-Manoir, près Montivilliers.

1788. DESGENETTES (le baron) C. ✱, Médecin, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue de Lille*, n° 78.

1789. MONNET, ancien Inspecteur des mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

TESSIER (le chevalier Henri-Alexandre) ✱, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, de la Société centrale d'agriculture, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

1803. GUERSENT ✱, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.

LHOSTE, à Sartilly, près Avranches. (Manche.)

MOLLEVault (C.-L.), membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 99, *faubourg Saint-Germain*.

DE LA RUE (l'abbé) ✱, membre de l'Académie de Caen, correspondant de l'Institut, à Caen. (Calvados.)

1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur d'histoire naturelle, à Rennes. (Ille-et-Vilaine.)  
DEMADIÈRES ( le baron Pierre-Prosper ) ✱ , à Paris , *rue Notre-Dame-des-Victoires* , n° 40.
1805. BOUCHER, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville.
1806. DEGERANDO ( le baron ) C. ✱ , membre de l'Institut, à Paris , *impasse Férou* , n° 7.  
DELABOUISSE, Homme de lettres, à Paris.  
BOÏELDIEU ( Marie-Jacques-Amand ), ancien Avocat à la Cour royale de Paris , à *Croisy-la-Haye*.
1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville. ( Calvados. )  
LAIR ✱ ( Pierre-Aimé ), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture et de commerce, etc., à Caen , *Pont-Saint-Jacques*.  
DELANCY ✱ , à Paris , *rue Duphot* , n° 14.
1809. FRANCŒUR O. ✱ , Professeur à la Faculté des sciences , à Paris , *rue de Las-Cases* , n° 8.  
HERNANDEZ ✱ , Professeur à l'Ecole de médecine de la Marine , etc., à Toulon (Var.)
1810. ROSNAY DE VILLERS ( André-Marie-Memmie ), à Nevers. ( Nièvre. )  
DUBUISSON ( J.-B.-Remi-Jacquelin ), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris , *rue Hauteville* , n° 10, *faubourg Poissonnière*.  
DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris , *rue des Franch-Bourgeois Saint-Michel* , n° 3.  
DENIS ( Jean-Pierre-Auguste ), D.-M. , à Argentan, département de l'Orne.  
DELARUE, Pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, médecine et arts, à Eyreux.  
SESMAISONS ( le comte Donatien de ) C. ✱ , Pair de France, à Flamanville, près les Pieux. ( Manche. )  
SAISSY, Docteur-Médecin, à Lyon.



1810. BALME, Docteur-Médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, secrétaire de la Société de médecine, à Lyon.

1811. LEPRIOL (l'abbé), ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris.

LE SAUVAGE, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, professeur de médecine, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen. (Calvados.)

LAFISSE (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, n° 9.

BOULLAY (Pierre-François-Guillaume) O. ✱, Docteur de la Faculté des sciences, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, Pharmacien, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre*, n° 17.

BRIQUET (B.-A.), ancien Professeur de belles-lettres, à Niort. (Deux-Sèvres.)

1813. LAMANDÉ (Mandé-Corneille) ✱, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 1, *faubourg Saint-Germain*.

GOIS fils (E.), Statuaire, à Paris, *au Palais des Arts*.

1814. TARBÉ DES SABLONS (Sébastien-André) ✱, ancien Chef de division au Ministère du commerce, à Paris, *rue du Grand-Chantier*, n° 12.

PÊCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue Saint-Florentin*, n° 14.

MASSON DE SAINT-AMAND ✱, Maître des Requêtes honoraire, ancien Préfet du département de l'Eure, à Paris, *rue de Bellechasse*, n° 15.

PERCELAT ✱, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle.)

FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut et de diverses Académies, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var.)

1816. BOIN O. ✱, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.

LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✱, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.

1816. DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✱, D.-M., Membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Braque*, n° 4.
1817. PATIN, maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, Professeur à la faculté des lettres de Paris, *rue Cassette*, n° 15.
- MÉRAT (François-Victor) ✱, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 17 bis.
- HURTREL D'ARBOVAL (Louis-Henri-Joseph), correspondant de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, à Montreuil-sur-Mer. (Pas-de-Calais).
- MOREAU DE JONNÈS (A.) O. ✱, Officier supérieur d'État-Major, membre du Conseil supérieur de santé du royaume, chef, au Ministère du commerce, des travaux statistiques du commerce extérieur, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, à Paris, *place Vendôme*, n° 8.
1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à Caen (Calvados), *rue Gémare*, n° 18.
- PATTU, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.
- BOTTA (Charles), ancien Recteur de l'Académie de Rouen, Homme de lettres, à Paris, *place St-Sulpice*, n° 8.
- DE KERGARIOU (le comte) O. ✱, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.
- ALISSAN DE CHAZET (le chevalier) O. ✱, Homme de lettres, à Paris, *rue de Clichy*, n° 48.
- DE MONTAULT (le marquis) ✱, à Nointot, près Bolbec. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, n° 10.)
- EUDES DE MIRVILLE (le marquis), à Gommerville, près St-Romain.
1819. BOUCHARLAT, membre de la Société philotechnique, à Paris, *rue de Savoie*, n° 9, *près du quai de la Vallée*.
- MALOUET (le baron) C. ✱, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve-des-Mathurins*, n° 20.

1819. **DEPAULIS** (Alexis-Joseph) ✱, Graveur de médailles, à Paris, *rue Furstenberg*, n° 8 ter.

**GAILLON** ( Benjamin ), Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer. ( Pas-de-Calais ).

1821. **BERTHIER** ( P. ) ✱, Ingénieur en chef des mines, Professeur de chimie à l'Ecole royale des mines, membre de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.

**JAMET** ( l'abbé Pierre-François ), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

1822. **CHAUBRY** ✱, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n° 44.

**LABOUDERIE** ( l'abbé Jean ), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.

**LEMONNIER** ( Hippolyte ), Homme de lettres, membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, *rue des Poitevins*, n° 11, *faubourg Saint-Germain*.

**DE MOLÉON** ✱, Ingénieur, à Paris, *rue Godot*, n° 2.

**THIÉBAUT DE BERNEAUD**, Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 28, *faubourg St-Germain*.

**BEUGNOT** ( le vicomte Arthur ) ✱, Avocat, membre de l'Institut, à Paris, *rue du Faubourg St-Honoré*, n° 119.

1824. **SOLLICOFFRE** ( Louis-Henri-Joseph ) ✱, Sous-Directeur, membre de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 90.

**ESTANCELIN** ✱, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

**FONTANIER** ( Pierre ), Homme de lettres, officier de l'Université, adjoint du maire de Moissac, près Murat. (Cantal.)

**MALLET** ( Charles ) ✱, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue Taranne*, n° 27.

**JOURDAN** ( Antoine-Jacques-Louis ) ✱, D.-M., à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.



1824. MONFALCON, D.-M., à Lyon.

BOURGEOIS (Ch<sup>es</sup>) ✱, Peintre de portraits, à Paris, *quai Malaquais*, n<sup>o</sup> 3.

JANVIER (Antide) ✱, Horloger ordinaire du Roi, à Paris, *Palais de l'Institut* (Pavillon de l'Ouest).

DE LA QUESNERIE, correspondant des Sociétés d'émulation et d'agriculture de Rouen, de la Société centrale d'agriculture de Paris, etc., à St-André-sur-Cailly.

1825. DESCHAMPS, Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n<sup>o</sup> 39.

SALGUES, D.-M. en exercice au Grand-Hôpital, secrétaire du Conseil central sanitaire du dépt, à Dijon. (Côte-d'Or.)

BOULLENGER (le baron) O. ✱, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, n<sup>o</sup> 12.

1825. D'ANGLEMONT (Edouard), à Paris, *rue de Savoie*, n<sup>o</sup> 24.

DESMAREST (Anselme-Gaëtan), Professeur de zoologie à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, etc., à Paris, *rue St-Jacques*, n<sup>o</sup> 161.

JULIA DE FONTENELLE, D.-M., Professeur de chimie, à Paris, *rue Saint-André-des-Arts*, n<sup>o</sup> 58.

CIVIALE ✱, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, n<sup>o</sup> 23.

FERET aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

PAYEN ✱, Manufacturier, Professeur de chimie, à Paris, *rue des Jeûneurs*, n<sup>o</sup> 4.

BLANCHARD DE LA MUSSE (le comte), ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, Homme de lettres, à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Villaine).

1826. MOREAU (César) ✱, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, n<sup>o</sup> 24.

MONTÉMONT (Albert), Homme de lettres, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, n<sup>o</sup> 27.

1826. LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux. (Gironde.)  
 SAVIN (L.), D.-M., à Montmorillon. (Vienne.)  
 LENORMAND, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-St-André*, n° 11.
1827. GERMAIN (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.  
 HUGO (Victor) ✱, Homme de lettres, à Paris, *place Royale*, n° 6.  
 BLOSSEVILLE (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg. (Eure.)  
 BLOSSEVILLE (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu*.  
 DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; (chez M. Maquet, propriétaire, *rue de l'Hôpital-Militaire*, n° 110, à Lille (Nord).)  
 MALO (Charles), Homme de lettres, Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 20.
1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C. ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais. (Sarthe.)  
 COURT, Peintre, à Paris, *rue de Breda*, n° 5.  
 VIREY (J.-J.), D.-M., à Paris, *rue Soufflot*, n° 1.  
 MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen. (Calvados.)  
 LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M., secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Marseille. (Bouches-du-Rhône.)
1828. DUPIAS, Homme de lettres, à Paris.  
 SPENCER SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, etc., de Londres, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue des Chanoines*.  
 MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✱, Membre de la Société royale et centr. d'agric., etc., à Paris, *rue Jean-Goujon*, n° 9.

1828. MORIN (Pierre-Etienne) ✱, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).
1829. COTTEREAU (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris, médecin du Bureau de charité du 5<sup>e</sup> arrondissement et du 2<sup>e</sup> dispensaire de la Société philanthropique, à Paris, *rue Marie-Stuart*, n<sup>o</sup> 6.
- FÉE ✱, Chimiste, Professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.
- PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, n<sup>o</sup> 13, à Evreux. (Eure.)
- GUTTINGUER (Ulric), Homme de lettres, à Harfleur (Calvados).  
A Rouen, *rue de Fontenelle*, n<sup>o</sup> 35.
- CAZALIS, Professeur de physique au Collège royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n<sup>o</sup> 22.
- SCHWILGUÉ; Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation, à la Direction générale des ponts-et-chaussées, à Paris.
- BÉGIN, D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz. (Moselle.)
- BERGER DE XIVREY (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n<sup>o</sup> 14 (*faubourg St-Germain*.)
- CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, n<sup>o</sup> 16.
- PASSY (Antoine) ✱, Préfet de l'Eure, à Evreux.
- SOYER-VILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire en chef et conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de la ville, à Nancy. (Meurthe.)
1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville, à Clermont-Ferrand. (Puy-de-Dôme.)
- RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de la Rochefoucault*, n<sup>o</sup> 15.
- BARRÉ DE JALLAIS, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval*. (Maine-et-Loire.)
- HOUEL (Charles-Juste), ancien président de l'Académie et de la Société d'émulation de Rouen, membre des commissions des antiquités de la Seine-Inférieure et de l'Eure,



de la Société des antiquaires de Normandie, etc., président du Tribunal civil de Louviers. (Eure.)

1830. MURAT (le comte de) C. ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Enval, près Vayre (Puy-de-Dôme); ou à Paris, *rue Saint-Honoré*, n° 347.

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (le comte de) G. O. ✱, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray. (Vienne). — (A Ronen, *rue Porte-aux-Rats*, n° 13, chez M<sup>me</sup> de Bracquemont).

LEFILLEUL DES GUERROTS, écuyer, chev<sup>r</sup> de l'Eperon d'or de Rome, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Bellemare, arrond. de Dieppe.

1831. LE TELLIER ✱, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, n° 1.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✱, Directeur des douanes, Président de la Société royale d'émulation d'Abbeville. (Somme.)

1832. SINNER (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

BOULLENGER DE BOIS-FRÉMONT, Peintre d'histoire, à Paris, *rue du Rocher*, n° 34.

TANCHOU, D.—Médecin, à Paris, *rue d'Amboise*, n° 7.

FORTIN, D.—M. à Evreux. (Eure.)

DUSEVEL (Hyacinthe), avocat à la Cour royale d'Amiens, Membre de la Société des antiquaires de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Amiens. (Somme.)

BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✱, D.—M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre du Comité central de Varsovie, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *cité Bergère*, n° 2.

LE FLAGUAIS (Alphonse), Homme de lettres, associé-correspondant de l'Académie royale de Caen, *rue des Jacobins*, n° 10, à Caen. (Calvados.)

LEPASQUIER (Auguste) ✱, Intendant civil d'Alger.

1833. LEJEUNE, Architecte, à Paris, *rue Saint-Nicolas-d'Antin*, n° 6.

THIL ✱, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

1832. LAURENS (Jean-Anatole), Chef de la première division à la Préfecture, Secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, membre des Académies de Besançon et de Dijon, membre de la Société d'émulation du Jura, de la Société de statistique de Marseille et de la Société polytechnique de Paris, correspondant du Ministère de l'intérieur pour la recherche et la conservation des monuments antiques, à Besançon. (Doubs).

BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte), Membre correspondant de la Société de chimie-médicale de Paris, de la Société royale de médecine de Bordeaux, pharmacien à Évreux. (Eure.)

RIGOLLOT (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens. (Somme.)

LADOUCETTE (le baron de) ✠, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 5.

MALLE (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, Professeur agrégé à la faculté de médecine, Professeur d'anatomie et de pathologie interne, chirurgien aide-major, chef des travaux anatomiques de l'Hôpital d'instruction de Strasbourg, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg. (Bas-Rhin.)

PINGEON, D.-M., secrétaire de l'Académie des sciences et de la Société de médecine de Dijon. (Côte-d'Or), *place Saint-Jean*, n° 5.

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes. (Manche).

BOUGRON, statuaire, à Paris, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, n° 154.

DUCHESNE, D.-M., à Paris, *rue d'Assas*, n° 7, *faub. St-Germ.*

JULLIEN (Marc-Antoine) ✠, Homme de Lettres, *rue du Rocher*, n° 23, à Paris.

ASSELIN (Augustin) ✠, antiquaire, à Cherbourg. (Manche.)

CASTILHO (Antonio-Feliciano de), Poète portugais, à Paris.

CARREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon, (Côte-d'Or), *hôtel Berbissey*.

BREVIÈRE, Graveur sur bois et en taille-douce, à Paris,  
*rue des Quatre-Fils*, n<sup>o</sup> 9.

### CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche.)
- GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glasgow. (Ecosse.)
- ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire, à l'Université de Copenhague. (Danemarck.)
1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles. (Belgique.)
1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich. (Bavière.)
1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres. (Angleterre.)
1817. KIRCKHOFF (le chevalier Joseph - Romain - Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, à Anvers. (Belgique.)
1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres. (Angleterre.)
- DIBDIN (le R. Th. Frognall), Antiquaire, à Londres. (Angleterre.)
1821. VÈNE ✱, Capitaine de génie, au Sénégal
1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima. (Amérique méridionale.)
1825. VINCENZO DE ABBATE (le comte), Antiquaire, à Alba. (Piémont.)
1827. DELUC (Jean-André), Professeur de Géologie, à Genève. (Suisse.)
1828. BRUNEL ✱, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres. (Angleterre.)
1830. RAEN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'écritures antiques du Nord, et de



plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck),  
*rue du Prince-Royal, n° 40.*

1833. SAUTELET (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, à Cologne (Prusse), *Perlen Pfuhl.*

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président  
 du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à  
 Courioule, près Namur. ( Belgique. )

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

*Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où  
 elles sont établies.*

*Abbeville.* Société royale d'Emulation. ( Somme. )

*Aix.* Société académique. ( Bouches-du-Rhône. )

*Amiens.* Académie des Sciences. ( Somme. )

*Angers.* Société industrielle. ( Maine-et-Loire. )

*Angoulême.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département  
 de la Charente.

*Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. ( Doubs. )

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

*Bordeaux.* Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts. ( Gironde. )

— Société royale de médecine.

*Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.  
 ( Pas-de-Calais. )

*Bourg.* Société d'Emulation et d'Agriculture du départem<sup>t</sup> de l'Ain.

*Caen.* Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres ( Calvados. )

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Philharmonique.

*Cambrai.* Société d'Emulation. ( Nord. )

*Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et  
 Arts du département de la Marne.

*Châteauroux.* Société d'Agriculture du département de l'Indre.

*Cherbourg.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts. ( Manche. )

*Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Côte-d'Or.)

— Société de Médecine.

*Douai.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

*Draguignan.* Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

*Eureux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

— Académie Ébroïcienne.

*Lille.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

*Limoges.* Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts. (Haute-Vienne)

*Lons-le-Saulnier.* Société d'Émulation du Jura.

*Lyon.* Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Rhône.)

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

*Mâcon.* Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Saône-et-Loire.)

*Mans (Le).* Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts. (Sarthe.)

*Marseille.* Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts. (Bouches-du-R.)

*Melun.* Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

*Metz.* Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture. (Moselle.)

*Montauban.* Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.

*Mulhausen.* Société industrielle. (Haut-Rhin.)

*Nancy.* Société royale des Sciences, Lettres et Arts. (Meurthe.)

— Société centrale d'Agriculture.

*Nantes.* Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

*Nîmes.* Académie royale du Gard.

*Niort.* Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

*Orléans.* Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Loiret.)

*Paris.* Athénée royal, rue de Valois, n° 2.

— INSTITUT DE FRANCE, au Palais des Quatre-Nations.

— Académie royale des Sciences.

- Académie Française.
- — Historique, *rue des Saints-Pères*, n° 14.
- Société d'Economie domestique et industrielle, *rue Taranne*, n° 12.
- Société Entomologique de France, *rue d'Anjou-Dauphine*, n° 6.
- Société de Géographie, *rue de l'Université*, n° 23.
- Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, n° 12.
- Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)
- Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, n° 42.
- Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.
- Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, n° 12.
- Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels, à l'*Hôtel-de-Ville*.
- Société libre des Beaux-Arts, *rue Saintonge*, n° 19.
- Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n° 12.
- Société des Sciences naturelles de France, *rue du Vieux-Colombier*, n° 26.
- Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faub. St-Germain.
- Société médicale d'Emulation, à la *Faculté de Médecine*.
- Société Phrénologique, *rue de l'Université*, n° 25.
- Société royale et centrale d'Agriculture, à l'*Hôtel-de-Ville*.
- Perpignan*. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.
- Poitiers*. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts. (Vienne.)
- Puy (Le)*. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce. (Haute-Loire.)
- Rouen*. Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.
- Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.
- Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.
- Société de Médecine.
- Société des Pharmaciens.



## 326 SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

— Société pour l'encouragement de l'Instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure.

*Saint-Etienne.* Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce. (Loire.)

*Saint-Quentin.* Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture. (Aisne.)

*Strasbourg.* Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

*Toulouse.* Académie des Jeux floraux. (Haute-Garonne.)

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

*Tours.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

*Versailles.* Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

*Anvers.* Société des Sciences, Lettres et Arts.

*Copenhague.* Société royale d'Écritures antiques du Nord.

*Liège.* Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

*Londres.* Société des Antiquaires de Londres.

---

*Nota.* Vingt exemplaires du Précis seront en outre distribués ainsi qu'il suit: A M. FRÈRE, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. — R. des Lettres, p. 318.) A M. LANCE, Libraire à Paris, et AUX TROIS PRINCIPAUX JOURNAUX qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1851. — R. des L., p. 2.) A la REVUE DE ROUEN et à M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. — R. des L., p. 28.) AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. — Reg. des Délib., p. 153, et Déc. du 5 déc. 1834. — R. des L., p. 226.) A M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. — R. des L., p. 133.) A M. Eugène ARNOULT, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, n° 34, à Paris. A la BIBLIOTHÈQUE de Dijon. (Déc. du 5 déc. 1834. — R. des L., p. 226.)

Enfin, le volume de 1834 sera adressé à Mad. Céleste VIEN, conformément à la décision du 20 décembre 1833.

---

# TABLE MÉTHODIQUE

## DES MATIÈRES

### CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

---

*Discours d'ouverture de la séance publique du 8 août 1834,  
par M. le baron Adam, président : sur la Liberté et  
l'indépendance du philosophe, du savant et de l'homme  
de lettres,* page 1

### CLASSE DES SCIENCES.

*Rapport fait par M. Des Alleurs, D.-M., secrétaire  
perpétuel,* 17

#### § 1<sup>er</sup>. — AGRICULTURE.

*Mémoire de M. Dubuc, sur l'emploi du sel en agriculture, 19*  
*Imprimé en entier p. 57.*

*Rapports de M. Prevost, pépiniériste, sur les recueils des  
Sociétés de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Mans et de  
l'Eure,* 20, 38

*Rapport du même sur une brochure de M. Vanier, concernant  
l'origine des grandes propriétés territoriales,* 20

*Examen critique, par le même, de l'éloge de l'abbé Rozier,  
par M. Thiébaut de Berneaud,* 21, 39

- Rapports de M. Dubuc sur les Annales de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris et sur les recueils des Sociétés du Mans, de la Seine-Inférieure, de l'Ain, de la Charente, etc.,* 21
- Rapports de M. Verdière sur les recueils des Sociétés d'Agriculture de Bourg et d'Angers,* 22
- Société formée dans le département de l'Eure pour la culture du mûrier et l'éducation en grand des vers à soie,* ib.
- Méthode de M. Dubuc, pour la multiplication, par boutures, des pommes de terre, des topinambours, etc.,* ib.

## § 2. — CHIMIE.

- Rapport de M. Girardin sur le Traité de M. Berthier, membre de l'Institut, sur les essais par la voie dite sèche,* ib. et 39
- Recherches chimico-judiciaires de MM. Morin et Girardin sur des taches observées sur la chemise d'un soldat,* 23
- Imprimé en entier p. 77.*
- Falsification du lait,* ib.

## § 3. — PHYSIQUE.

- Mémoire envoyé au concours sur la théorie des paratonnerres (Voir le rapport de la commission par M. Levy, p. 89),* 24, 41

## § 4. — SCIENCES ÉCONOMIQUES.

- Sucre de betteraves,* 26, 42
- Mémoire de M. Dubuc, sur les moyens de faire du tabac avec des végétaux indigènes,* 27
- Imprimé en entier p. 66.*
- Rapport de M. Girardin sur un Traité de l'emploi de la chaleur dans les arts, par M. Francis,* 28



## § 5. — HISTOIRE NATURELLE.

- Nouvel aperçu d'histoire naturelle, ou observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal, par M. Gaillon. — R. M. Pouchet,* 28
- Recherches physiologiques sur quelques reptiles, par le docteur Chaponnier. — R. M. Pouchet,* ib.
- Imprimées en entier p. 82.*

## § 6. — STATISTIQUE.

- Rapport de M. Levy sur l'Annuaire du département du Doubs, par M. Laurens,* 29
- Rapport sur l'administration de la province de Namur, par M. le baron de Stassart. — R. M. Verdière,* 29, 43

## § 7. — MATIÈRES DIVERSES.

- Rapport de M. Pouchet sur un grand nombre de numéros de l'Institut, journal universel des Sociétés savantes,* 30
- Rapports de M. Floquet sur les mémoires des Sociétés d'Orléans et d'Eureux,* 30 et 44
- Rapport de M. Levy sur les travaux de la Société d'émulation d'Abbeville,* 31
- Ouvrages divers,* 31 et 46

## § 8. — NÉCROLOGIE. (V. p. 232.)

(Le titre porte § 9, par erreur.)

- M. Benjamin Pavie,* 32, 46
- M. Godefroy,* 33, 50
- M. Bennati,* 34, 54

## PRIX PROPOSÉS POUR 1835 ET 1836.

- Classe des Sciences,* 56
- Classe des Lettres,* 114 et 305

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION  
EN ENTIER DANS SES ACTES.

- Observations géorgiques sur l'emploi du sel ordinaire aux champs, pour l'alimentation et l'hygiène des bestiaux, etc.; par M. Dubuc, 19, 57*
- Mémoire sur un tabac à priser préparé avec les feuilles de phytolacca decandra et autres végétaux indigènes; par M. Dubuc, 27, 66*
- Recherches chimico-judiciaires sur des taches observées sur la chemise d'un soldat; par MM. Girardin et Morin, 23 et 77*
- Recherches physiologiques sur quelques reptiles; par M. le docteur Chaponnier, 28 et 82*
- Note sur le procédé de feu François Gonord, pour obtenir des épreuves plus ou moins grandes que la planche qui sert de type; par M. A.-G. Ballin, 87*
- Rapport sur le concours de la classe des Sciences, pour 1834; par M. Levy, 24, 41, 89*

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

- Rapport fait par M. Em<sup>e</sup>l Gaillard, secrétaire perpétuel, 99*

BELLES-LETTRES.

§ 1<sup>er</sup>. — TRAITÉS GÉNÉRAUX, SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT.

- Méthode pour apprendre le latin, par M. Bouzeran. (On a écrit par erreur Bouzenau.) — R. M. Lévy, 102*
- Nouvelle méthode pour apprendre les langues, par M. Magnier, 106*

§ 2. — LITTÉRATURE. — PROSE.

- Le Fratricide et Lettres sur l'Angleterre, par M. le vicomte Walsh. — R. M. de Caze, 101*

- Histoire du Fils de Hugues Callon , anecdote du 13<sup>e</sup> siècle ;*  
*par M. de Stabenrath ,* 104  
*Le Procès , anecdote normande ; par M. Floquet ,* ib.  
*Lu en séance publique, et imprimé en entier p. 126.*  
*Fragments de voyage en Suisse , par M. Blanche (inséré dans*  
*la Revue de Rouen , en Janvier 1834 ) ,* 105  
*Considérations sur l'état de la Tragédie en France depuis*  
*1760 ; par M. Em<sup>el</sup> Gaillard ,* 106  
*Lucs en séance publique, et imprimées en entier, p. 115.*  
*Herlequin et son armée , vision extraite d'Orderic-Vital ; par*  
*M. Em<sup>el</sup> Gaillard ,* ib.  
*Discours de réception de M. Chéruel , sur l'influence ré-*  
*ciproque entre le grand Corneille et son siècle ,* 109

## § 3. — POÉSIE.

- Poésies de M. Boucher de Perthes. — R. M. de Caze ,* 100  
*Les Baisers de Jean Second, traduction de mad. Céleste Vien.*  
*— R. M. Hellis ,* 101  
*Recueils de l'académie des Jeux floraux. — R. M. Duputel ,* 102  
*Poésies de M. le comte Blanchard de la Musse ,* 107  
*Fables de M. Le Filleul des Guerrots ,* ib.  
*Deux de ces Fables ont été lues en séance publique , et se*  
*trouvent p. 294.*  
*Concours de Poésie ,* 111

## § 4. — HISTOIRE.

- Histoire du privilège de St-Romain , par M. Floquet.*  
*— R. M. de Caze ,* 100  
*Commission nommée pour correspondre avec la Société de*  
*l'histoire de France ,* 104  
*Fragments de l'histoire de Tancarville , par M. Deville ,* 105  
*Recherches sur l'académie des Palinods , par M. Ballin ,* ib.  
*Imprimées en entier p. 197.*  
*Le siège de Rouen , en 1418 , par M. Emm. Gaillard ,* 106  
*Imprimé en entier p. 136.*



## § 5. — GÉOGRAPHIE.

- La Samarobrive-St-Quentin, par M. Quentin. — R. M. Emm. Gaillard,* 103  
(Voir les Précis des deux années précédentes.)

## § 6 — ARCHÉOLOGIE.

- Rapport sur des Médailles gauloises, par M. Emmanuel Gaillard,* ib.  
*Rapport du même sur les mémoires de la société des Antiquaires de Normandie,* ib.  
*Recherches sur l'étendue d'Eoreux en différents âges et découvertes faites aux Baux-Ste-Croix, par M. de Stabenrath,* 104  
*Notice sur l'ancien manuscrit du Cours des Fontaines de Rouen, par M. De la Quérière,* 105  
*Imprimée en entier p. 170.*  
*Détails sur la maison de Rou, par M. Emm. Gaillard,* 106

## § 7. — BIOGRAPHIE ET NÉCROLOGIE.

- Eloge de M. Licquet, par M. Deville,* 105  
*Nouveaux détails sur Pierre Corneille,* 106  
*Mort de MM. Des Trois-Pierres, Desoria et Hellot,* 111

## § 8. — MATIÈRES DIVERSES.

- Revue anglo-française de M. de la Fontenelle de Vaudoré, de Poitiers. — R. M. de Caze,* 100  
*Sur les Assemblées nationales et sur le Jury en matière de presse, par MM. Garinet et Hélie. — R. M. Deville,* 101.  
*Revue de Rouen. — Rapport sur dix numéros, par M. Emmanuel Gaillard,* 102  
*Discours de rentrée de M. Bergasse,* 108  
*Discours de réception de M. Verdière, sur les vices de la preuve testimoniale en matière judiciaire,* ib.  
*Discours de réception de M. Bach, sur la Philosophie,* 110

*M. Bignon se démet des fonctions de secrétaire de la classe des Lettres; MM. Lejeune et Brevière, ayant fixé leur résidence à Paris, passent dans les membres correspondants,*

111



## BEAUX-ARTS.

*Discours de réception de M. Grégoire, sur la dégradation des édifices du moyen âge et la difficulté de les réparer,* 107  
*Discours de réception de M. Martin de Villers, sur la musique,*

108

---

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION  
 EN ENTIER DANS SES ACTES.

*De la tragédie en France depuis 1760, par M. Emmanuel Gaillard, lu en séance publique,* 106, 115  
*Le Procès, anecdote normande, par M. Floquet, lu en séance publique,* 104, 126  
*Le siège de Rouen en 1418, par M. Emm. Gaillard,* 106, 136  
*— Notes et additions,* 156  
*Nouveaux détails sur Pierre Corneille, par M. Emmanuel Gaillard,* 164  
*Notice sur un ancien manuscrit relatif au cours des Fontaines de la ville de Rouen, par M. De la Quèrière,* 105, 170  
*Rapport sur les livres et autres objets relatifs à l'académie des Palinods, achetés à la vente de M. Licquet, et notice historique sur cette Association, par M. Ballin,* 105, 197  
*Fête de la Conception, dite Fête aux Normands,* 1070, 198  
*Confrairie de la Conception Notre-Dame, 1072 à 1486,* 199  
*Origine du Puy de la Conception, 1486 à 1520,* 201  
*Approbation de la Confrairie et ses vicissitudes, 1520 à 1562,* 203  
*Faits relatifs à l'Immaculée Conception,* 205  
*Réorganisation de la Confrairie, 1562 à 1597,* 206

|                                                                                                                       |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>Livre des statuts</i>                                                                                              | 208    |
| <i>Chant royal de Pierre Apuril,</i>                                                                                  | 210    |
| <i>Nouveaux règlements. — La Confrairie prend le titre d'Académie, 1597 à 1731,</i>                                   | 212    |
| <i>Troisième renouvellement des Statuts, 1732 à 1768,</i>                                                             | 218    |
| <i>Quatrième et dernier renouvellement des Statuts, 1769 à 1790,</i>                                                  | 220    |
| <i>Troisième année séculaire de l'institution du Palinod,</i>                                                         | 223    |
| <i>Livres et manuscrits relatifs aux Palinods et qui se trouvent dans les archives de l'Académie royale de Rouen,</i> | 226    |
| <i>Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Rouen,</i>                                                            | 228    |
| <i>Livres à consulter,</i>                                                                                            | 229    |
| <i>Des prix et des fondations,</i>                                                                                    | 230    |
| <i>Frais des réceptions et des distributions de prix,</i>                                                             | 235    |
| <i>Lauréats,</i>                                                                                                      | 238    |
| <i>Chants royaux de Louis Chapperon et de Jehan Marot,</i>                                                            | 238    |
|                                                                                                                       | et 240 |
| <i>Liste des princes du Puy de la Conception,</i>                                                                     | 249    |
| <i>Juges des Palinods,</i>                                                                                            | 272    |
| <i>Secrétaires de l'Académie des Palinods,</i>                                                                        | 279    |
| <i>État de l'Académie des Palinods, en 1789,</i>                                                                      | 281    |
| <i>Puys de la Passion et de Sainte-Cécile,</i>                                                                        | 282    |
| <i>Table alphabétique du rapport sur l'Académie des Palinods,</i>                                                     | 284    |
| <i>Appendice,</i>                                                                                                     | 293    |
| <i>Le Nid dans un lilas, et le Frélon, fables de M. Le Filleul des Guerrots,</i>                                      | 294    |

## SUPPLÉMENT.

|                                                                                                                                |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Récits et discours relatifs à l'inauguration de la statue de Pierre Corneille et à la translation du cœur de Boïeldieu,</i> | 296 |
| <i>Eloge funèbre de M. d'Ornay,</i>                                                                                            | 301 |
| <i>Tableau de l'Académie royale de Rouen, pour l'année 1834 — 1835.</i>                                                        | 305 |

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



---

# TABLE DES OUVRAGES

## DES SOCIÉTÉS SAVANTES

### ET DES OUVRAGES PÉRIODIQUES,

*Reçus pendant l'année académique 1833—1834, et classés  
suivant l'ordre alphabétique du nom de la Ville où ils sont  
publiés.*

---

Abbeville. *Société royale d'Emulation. Mémoires de 1833.*

— R. M. Lévy, 31

Angers. *Société industrielle de Maine-et-Loire. Bulletin*

n° 2; 4<sup>e</sup> année, n° 3. — R. M. Verdière, 22

Angoulême. *Société d'agriculture, arts et commerce du dé-  
partement de la Charente, Annales, t. 15, no 6, novembre*

*et décembre 1833. — R. M. Dubuc. 21*

Besançon. *Séance publique de l'Académie, du 24 août 1833.*

— R. M. Dubreuil.

— *Séance publique du 28 janvier 1834. — R. M. de Stubenrath.*

Bordeaux. *Académie royale. Séance publique du 8 août 1833.*

— R. M. Courant.

Boulogne-sur-Mer. *Procès-verbal de la Séance publique  
du 19 septembre 1832. — R. M. l'abbé Gossier.*

Bourg. *Journal d'agriculture, lettres et arts de la Société  
d'Emulation de l'Ain, 1833, nos 7, 8 et 9. — R. M. Dubuc.*

— n° 12; n° 1<sup>er</sup>, janvier 1834; n° 3, mars 1834.

— R. M. Verdière, 21, 22

Caen. *Société des Antiquaires de la Normandie. Mémoires  
1831, 1832 et 1833, avec un Atlas. — R. M. Emmanuel  
Gaillard. 103*

Caen. *Association normande. Réunion générale, 19 et 20  
juillet 1833.*

- Châlons-sur-Marne. *Société d'agriculture. Séance publique, année 1833.* — R. M. Deville , 101
- Châteauroux. *Société d'agriculture. Ephémérides de 1833.* — R. M. Prévost , pépiniériste , 20.
- Cherbourg. *Mémoire de la Société académique , 1833.* — R. M. Floquet.
- Copenhague. *Société des Antiquaires du Nord. Extrait du règlement.*
- Dijon. *Société de médecine. Précis analytique , 1832.* — R. M. Hellis.
- Dijon. *Académie des sciences. Mémoires de l'Académie , 1832, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livraison.* — R. M. Auguste Le Prevost.
- Evreux. *Société libre d'agriculture de l'Eure , n<sup>o</sup> 16, octobre 1833, 15 et 17.* — R. M. Floquet. — n<sup>o</sup> 18, M. Prévost, pépiniériste , 20, 45
- Evreux. *Académie ébroïcienne , Bulletin , n<sup>os</sup> 1, 2, 3 et 4, 1833, et n<sup>o</sup> 4, 1834.* — R. M. de Stabenrath.
- Lille. *Société royale et centrale. Mémoires , 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> partie , 1833* — R. M. Martin de Villers.
- Limoges. *Société royale. Bulletin , n<sup>o</sup> 1, t. 12.* — R. M. Dubuc.
- Lons-le-Saulnier. *Société d'émulation du Jury. Séances publiques , 1830, 1831, 1832.*
- Lyon. *Mémoires de la Société royale d'agriculture de Lyon , 1832.* — R. M. Vingtrinier.
- Mans (Le). *Bulletin de la Société royale d'agriculture du Mans. Prospectus et n<sup>os</sup> 1 à 9, 11 et 12; 2<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 2 et 3.* — R. M. Dubuc , 20, 21
- Montauban. *Recueil agronomique de la Société des sciences de Tarn-et-Garonne, t. 14, n<sup>os</sup> 7, 8, 9, 11 et 12.* — R. M. Leprevost, trésorier.
- Nancy. *Société centrale d'agriculture. Séance publique du 8 mai 1833.* — R. M. Dubreuil.  
— *Société royale des sciences. Compte rendu des travaux de deux années, etc., 1833.* — R. M. Em<sup>el</sup> Gaillard.

- Nantes. *Société royale académique. Annales*, 7<sup>e</sup> à 23<sup>e</sup> livraison (moins 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>). — R. M. Duputel.
- Narbonne. *Commission archéologique et littéraire*, 20 octobre 1833.
- Orléans. *Société royale des sciences*; t. 12, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>, 1832; t. 13, n<sup>o</sup> 1 et 2, 1833. — R. M. Floquet, 31
- Paris. *Athénée des arts. Le Lycée; Journal des sciences, des lettres et de l'industrie*; 1<sup>re</sup> année, 1<sup>re</sup> livraison, avril 1834; — R. M. Durouzeau. Juin, 3<sup>e</sup> livraison; — R. M. Bach. Juillet, 4<sup>e</sup> livraison; — R. M. Lévy.
- *Société de géographie. Plusieurs n<sup>os</sup> de son bulletin*, — R. M. Magnier.
- *Société de la morale chrétienne, journal*, t. 4, n<sup>os</sup> 2, 3, 4, 5 et 6; t. 5, n<sup>o</sup> 1. — R. M. Paumier.
- *Société de l'histoire de France. Règlement adopté par l'Assemblée générale du 23 janvier 1834*. — R. M. Emmanuel Gaillard.
- *Société des sciences naturelles de France. Règlement*, 1833.
- *Société entomologique de France. Résumé des travaux pendant l'année 1830*. — R. M. Pouchet.
- *Société libre des Beaux-Arts. Statuts. Séances publiques de 1831 et 1832*. — R. M. Floquet.
- *Société royale et centrale d'agriculture. Mémoires de 1832*. — R. M. Dubuc, 21
- *Journal des Connaissances utiles. Plusieurs numéros*.
- *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie*, par M. César Moreau. Plusieurs numéros. — R. M. Pimont.
- *La France littéraire*, livraisons de décembre 1833 et septembre 1834. — R. M. Ballin.
- *Le Pygmée; recueil d'essais scientifiques et littéraires*; 1<sup>re</sup> année, n<sup>os</sup> 1, 2, 3; janvier, février et mars 1834. — R. M. Deville.



- Paris. *L'Institut; journal des Académies et Sociétés scientifiques. Plusieurs numéros.* — R. M. Pouchet, 30
- Poitiers. *Revue anglo-française, par M. De la Fontenelle de Vaudoré, 3<sup>e</sup> livraison, janvier 1834; 4<sup>e</sup> livraison, avril.* — R. M. de Caze, 100
- Rouen. *Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure; 49<sup>e</sup> cahier, tr. avril, et 50<sup>e</sup>, tr. juillet 1833.* — R. M. Duputel, 21
- *Revue de Rouen; t. 2, 6<sup>e</sup> livraison, et t. 3.* — R. M. Emmanuel Gaillard, 102
- Saint-Etienne. *Bulletin industriel de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce. T. 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> livraison de 1833; — R. M. Pimont. T. 1<sup>er</sup>, 11<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> sér. — R. M. Auguste Le Prevost. — 6<sup>e</sup> livraison et 1<sup>re</sup> livraison de 1834; — R. M. Pimont.*
- Saint-Quentin. *Annales agricoles du département de l'Aisne, mars et août 1833.* — R. M. De la Quérière.
- Toulouse. *Académie des jeux floraux. Recueil de 1834.* — R. M. Duputel, 102
- Tours. *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Annales, t. 13, n<sup>o</sup> 3, mai et juin 1833; n<sup>o</sup> 5, novembre et décembre; t. 14, n<sup>o</sup> 1, janvier et février 1834, n<sup>o</sup> 2, mars et avril.* — R. M. Prévost, pépiniériste, 20
-

---

## TABLE DES OUVRAGES

NON-COMPRIS DANS LA TABLE PRÉCÉDENTE,

Reçus pendant l'Année académique 1833 — 1834 ;

*Dressée, conformément à l'art. 17 du règlement, par ordre alphabétique des noms des Auteurs ou des titres des ouvrages, avec l'indication des rapporteurs.*

---

Asselin (Augustin). *Détails historiques sur l'ancien port de Cherbourg*, 1826. — R. M. Floquet.

*Association normande. — Réunion générale des 19 et 20 juillet 1833.*

Avannes (d'). *Notice historique et statistique sur le département de l'Eure*, 1834. — R. M. de Stabenrath.

Bennati. *Mémoire sur un cas particulier d'anomalie de la voix humaine pendant le chant*, 1834. — R. M. Blanche.

Berthier (P.) *Traité des essais par la voie sèche, etc.* — R. M. Girardin, 22, 39

*Bibliothèque classique latine, 7 volumes formant la fin de la collection.*

Bigeon (L.-F.) *L'utilité de la Médecine démontrée par des faits. — Lettres sur les moyens d'éclairer la confiance des malades, etc.*, 1822. — R. M. Hellis. — *Eaux minérales de Dinan. Des systématiques et de leurs adeptes.* — R. M. Girardin.

Boucharlat. *Le Choléra-Morbus, les Monati de Milan, et la Mort noire, poèmes*, 1834. — R. M. Bach.

Boucher de Perthes. *Opinion de M. Cristophe, 4<sup>e</sup> partic.* — R. M. de Caze, 100

Bouzeran (J.) *Méthode naturelle appliquée aux langues mortes, pour faciliter et abréger les études*; Cambrai, 1833. — R. M. Levy.

- Chatelain (F.). *Etrennes à la jeunesse*, 1833, *les Prométhéïdes*, et *Revue du salon de 1833*. — R. M. Du Rouzeau.
- Civiale. *Lettres sur la lithotritie* (4<sup>e</sup> lettre, 1833). — R. M. Vingtrinier.
- Congrès scientifiques de France, 1<sup>re</sup> session tenue à Caen en juillet 1833. — R. M. Blanche.
- Constituant (Le), journal mensuel.
- Darcet. *Réclamation relative à un appareil à gélatine*. — R. M. Girardin.
- De la Quérière. *Notice sur la maison des orfèvres de Rouen*.
- Dusevel (H.). *Histoire de la ville d'Amiens*, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et dernière livraison. — R. M. Magnier.
- Filippis (Pietro de). *Descrizione dell' incendio di Mosca, etc.*; — *Traduction de la description de l'incendie de Moscou, par le baron Larrey, Naples, 1832*. — *Trattato delle malattie chirurgiche, etc.*; — *traduction de l'ouvrage du baron Boyer; Naples, 1830*.
- Floquet. *Histoire du privilège de Saint-Romain*. — R. M. de Caze, 100
- Gaillon (Benjamin). *Aperçu d'histoire naturelle et observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal*. — R. M. Pouchet, 28
- Gerville (de). *Notice sur quelques antiquités mérovingiennes découvertes près de Valognes, 1834*. — R. M. Floquet.
- Girardin (J.). *Discours prononcé le 3 juin 1834, à l'ouverture de son cours d'application*. — *Observations sur le poirier saugier, etc.* — *Rapports sur un café avarié et sur une poudre destinée à remplacer le café, 1834*, 31
- Jouannin. *Des monnaies considérées comme faisant partie du système métrique* — R. M. Courant.
- Jourdan (A.-J.-L.). *Dictionnaire des termes usités dans les sciences naturelles, 1834*. — R. M. Morin.
- Labouderie (l'abbé). *Nouveau journal des paroisses*. — R. M. l'abbé Gossier.



- Ladoucette (le baron J.-C.-F. de). *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes, avec un atlas.* — R. M. Chéruel. — *Compte rendu des travaux de la Société philotechnique.* — R. M. de Caze.
- Laurens (A.). *Annuaire statistique du Doubs, pour 1834.* — R. M. Levy, 29
- Le Flaguais (Alphonse). *Nouvelles mélodies françaises.* — R. M. de Caze, 100
- Le Prevost (Auguste). *Notes pour servir à l'histoire de la Normandie, 1834.* — R. M. Chéruel.
- Malle (P.). *Du mécanisme des mouvemens de la respiration, 1833.* — R. M. Godefroy. 46
- Mollevaut (C.-L.). *Pensées en vers, 2<sup>e</sup> édition, 1833.* — R. M. de Stabenrath.
- Morin (P.-E.). *Correspondance pour l'avancement de la météorologie, 6<sup>e</sup> mém.; 1834.* — R. M. Lévy.
- Patin. *De l'enseignement historique de la littérature, etc. — Discours pour l'ouverture d'un cours d'éloquence française. — Euripide, extrait d'un ouvrage inédit sur le théâtre grec. — R. M. Magnier.*
- Perrin (l'abbé Théodore). *Journal d'agriculture pratique; 7<sup>e</sup> livraison, mai 1834.* — R. M. Dubuc.
- Pétition adressée à la chambre des députés, relativement au nouveau projet de loi sur les patentes, par les docteurs en médecine de la ville de Bordeaux.*
- Quentin (Ch.). *Notes critiques et géographiques sur Samarobriwa.* — R. M. Emmanuel Gaillard.
- Rafn (Carl-Christian) *Fœreyinga saga, etc. (Histoire des îles Féroé, en langue islandaise, avec la traduction en langue des îles et en danois; Copenhague, 1832.)*
- Rask (Erasmus). *Commentatio de pleno systemate decem sibilantium in linguismontanis, etc. — Singalesisk Skriftlaere, Kolombo, 1821.*
- Robert (Henri). *Instruments d'observations et appareils.* — R. M. Destigny.

- Soyer-Willemet. *Extrait du précis des travaux de la Société royale de Nancy, de 1829 à 1832.* — R. M. Dubreuil.
- Stassart (le baron de). *Rapport sur l'administration de la province de Namur, 1834.* — R. M. Verdière, 29, 43
- Thiébaud de Berneaud. *Eloge historique de l'abbé François Rozier.* — R. M. Prévost, pépiniériste, 21, 39
- Vanier (E.). *Essai historique sur l'origine des grandes propriétés dans l'ancienne Normandie, suivi d'une dissertation sur l'avantage de leur division et sur les inconvénients des trop grandes exploitations.* — R. M. Prévost, pépiniériste. 20
- Vien (M<sup>me</sup> Céleste). *Baisers de Jean Second.* — *La statue de saint Victor.* — R. M. Hellis, 101
- Walsh (le vicomte). *Le Fratricide, ou Gilles de Bretagne.* — *Lettres sur l'Angleterre.* — R. M. de Caze, 101

FIN.

---

## ERRATA.

| Pag. | lig.                        |           |                       |
|------|-----------------------------|-----------|-----------------------|
| 22   | 7                           | Bourges   | <i>lisez</i> : Bourg. |
| 32   | 1                           | § IX      | — VIII.               |
| 102  | 17                          | Bouzenau  | — Bouzeran.           |
| 212  | 15                          | 1537      | — 1597.               |
| 220  | 5                           | Bocage    | — Boccage.            |
| 231  | 1 <sup>re</sup> de la note, | Jaques    | — Jacques.            |
| 233  | 25                          | Auril     | — Apuril.             |
| 237  | av. dern. l.                | Sandree   | — Sandres.            |
| 258  | 19                          | Boullaye  | — Boullays.           |
| 267  | 20                          | Périgneux | — Périgueux.          |
| 286  | dern. lig.                  | 356       | — 256.                |

---

## AVIS AU RELIEUR.

La gravure de la médaille doit être placée en regard de la page 221.







